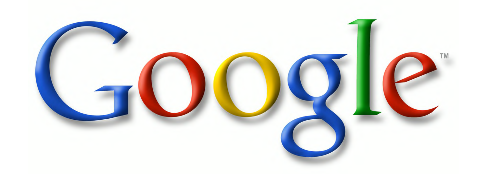








Aladamel [illegible]

HISTOIRE
DES
CHEVALIERS
HOSPITALIERS
DE SAINT JEAN
DE JERUSALEM,

Appellés depuis CHEVALIERS DE RHODES, & aujourd'hui CHEVALIERS DE MALTE.

Par M. l'Abbé de VERTOT, *de l'Académie des Belles-Lettres, &c.*

DERNIERE ÉDITION, *revue, corrigée & augmentée.*

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,
PAR LA COMPAGNIE.

M. DCC. LXXII.



HISTOIRE DES CHEVALIERS HOSPITALIERS DE SAINT JEAN DE JERUSALEM,

Appellés depuis CHEVALIERS DE RHODES ; & aujourd'hui CHEVALIERS DE MALTE.

LIVRE QUATRIEME.

LES Hospitaliers qui s'étoient refugiés dans l'isle de Chypre, incertains de leur destinée, sans biens, sans maisons, dépouillés de tout, & la plupart chargés de blessures, se regardoient dans cette terre étrangere comme

Jean de Villiers.

1291.

Jean de Villiers.

dans un exil : tous se reprochoient d'avoir survécu à leurs confreres : l'espérance même, la derniere ressource des malheureux, leur manquoit, & la mort qui emportoit tous les jours quelqu'un des plus blessés, venoit trop tard au gré de leurs désirs.

Dans une si grande désolation, le Grand-Maître, pour éviter l'entiere extinction de son Ordre dans le Levant, fit une citation générale pour rappeller auprès de lui les Hospitaliers qui étoient dispersés dans la plupart des provinces de la Chrétienté. Ils avoient ordre de se rendre à Limisso, où ce Grand-Maître, par la même citation, avoit convoqué un Chapitre général pour y délibérer, dans une si triste conjoncture, sur le parti que la Religion devoit prendre au sujet de son établissement.

A peine ces ordres furent-ils arrivés en Europe, qu'on vit tous les Chevaliers en mouvement : tous quitterent avec zele leur patrie, leurs commanderies ou les maisons de leurs parents ; nulle excuse sur le défaut d'argent ou de santé ; personne n'eut recours à ces indignes prétextes. Les vieux comme les jeunes accourent le long des côtes de la mer ; les ports en sont remplis, & tous cherchent avec un égal empressement les occasions de s'embarquer. Ceux qui partent les premiers, s'estiment les plus heureux ; & malgré l'éloignement des lieux d'où ils partoient, on les vit ar-

river bientôt les uns après les autres dans les ports de Chypre. Jean de Villiers.

L'isle de Chypre dont nous aurons lieu de parler encore plusieurs fois dans cet ouvrage, l'une des plus considérables des isles Asiatiques, est située dans la mer Carpatienne, vers le fond de la mer Méditerrannée, devant les côtes de la Pamphilie & de la Cilicie, qu'on nomme à présent la Caramanie. Le Golphe Issique, appellé par les Italiens Golfo-di-Laïazzo, la baigne du côté de l'Orient, la mer d'Egypte au midi, celle de Pamphilie vers l'Occident, & cette isle si célebre n'est guere à plus de quarante lieues de la Palestine.

Des Tyrans particuliers s'en firent les premiers Souverains ; les Rois d'Egypte y établirent leur domination ; ils en furent dépossédés par les Romains, les tyrans de presque tout le monde connu ; les Grecs succéderent aux Romains. L'isle de Chypre faisoit partie de l'empire de Constantinople : les Arabes Mahométans, sous le regne du Calife Otman, & l'empire d'Héraclius, s'en rendirent les maîtres ; les Grecs y rétablirent depuis leur autorité. Richard Cœur-de-lion, Roi d'Angleterre, à son passage pour la Terre-Sainte, s'en empara, & la prit sur Isaac Comnene, qui de Gouverneur s'étoit érigé en Souverain ; & on peut se souvenir que

Jean de Villiers.

nous avons rapporté que ce Prince Anglois la vendit d'abord aux Templiers, dont l'Ordre étoit alors aussi riche & aussi puissant que beaucoup de Souverains, mais que des différents entre l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine, ayant excité des séditions continuelles, ils avoient cédé leurs droits à Guy de Lusignan.

L'Histoire des royaumes de Jerusalem, Chypre & Arménie par le P. Etienne de Lusignan, 1604. Assises & bons usages du royaume de Jerusalem par J. T. Ibelin, Comte de Jaffa & d'Ascalon.

On ne peut se dispenser d'ajouter ici que cette couronne passa depuis successivement sur la tête d'Amaulry son frere, qui la laissa à Hugues I son fils, pere de Henri I, son successeur. Celui-ci fut pere de Hugues II, qui mourut jeune & sans enfants; un autre Hugues son cousin-germain, & issu de ces braves Normands qui s'étoient emparés sur les Sarrasins de la Calabre, de la Pouille & de l'isle de Sicile, & dont le pere avoit épousé la sœur de Henri, fut mis sur le trône; & pour se rendre plus agréable aux Chypriots, prit le surnom de Lusignan. Jean son fils fut héritier de sa couronne, & la laissa à Henri II, qui venoit de recevoir les Hospitaliers & les Templiers dans son isle.

Tel étoit l'état de l'isle de Chypre, lorsque par les citations du Grand-Maître envoyées dans toute la Chrétienté, on y apprit la prise de la ville de Saint Jean d'Acre par les Infideles, l'expulsion entiere des Chrétiens de la Palestine, & les pertes presque irrépa-

tables que les Hospitaliers & les Templiers avoient faites à la défense de cette place. *Jean de Villiers.*

Le Pape Nicolas IV. étoit alors sur la Chaire de Saint Pierre. Ce Pontife, en apprenant de si tristes nouvelles, en parut consterné ; il dépêcha des couriers de tous côtés pour en faire part aux Princes Chrétiens. Par son ordre & de leur consentement, on tint différents Conciles provinciaux pour délibérer sur les moyens les plus prompts & les plus efficaces de recouvrer la Terre-Sainte ; & chaque Métropolitain lui envoya ensuite le résultat de leurs assemblées.

On voit dans les relations & les actes de ces Conciles, que la plupart des avis se réduisirent à prier le Pape d'interposer ses bons offices auprès des Souverains de la Chrétienté, qui étoient en guerre les uns contre les autres, pour les engager à terminer leurs différents par une paix solide & durable, ou du moins par une longue treve qui les mît en état d'unir leurs forces & de tourner leurs armes de concert contre les Infideles. On marquoit en particulier à ce Pontife qu'il devoit sur-tout exhorter Philippe-le-Bel, qui étoit alors sur le trône de la France, & le plus puissant Roi de la Chrétienté, à se rendre le Chef d'une si sainte entreprise ; qu'il falloit en même-temps renouvel- *Conc. gen. t. 11. p. 1361.* *Rainal. ad ann. 1291. n. 22.*

Jean de Villiers.

ler les défenses des Conciles de Latran & de Lyon, de porter des armes aux Infideles. Enfin, comme l'expérience faisoit craindre que l'antipathie ne se renouvellât entre les Hospitaliers & les Templiers, on proposoit au Pape d'unir ces deux Ordres militaires, de n'en faire qu'un même corps, & sous le même Chef, & que pour éviter les cabales & les brigues si ordinaires dans les élections, le Grand-Maître ne fût plus choisi par les suffrages de ses confreres, mais qu'en cas de vacance, le Pape seul & ses successeurs fussent en droit de nommer eux-mêmes ce Supérieur.

Idem. ibid. n. 29. & 30.

Le Souverain Pontife en conséquence de ces différents avis, dépêcha aussitôt des Légats & des Nonces à la plupart des Princes d'Occident, pour les porter à terminer promptement leurs guerres particulieres, & à lever cet obstacle qui empêchoit une croisade générale. Il fit représenter en particulier à Philippe-le-Bel que les autres Souverains de l'Europe avoient les yeux arrêtés sur lui pour se régler sur sa conduite; & que s'il prenoit la Croix, il devoit être persuadé que ces Princes, à son exemple, se croiseroient, & qu'outre le mérite d'une si sainte entreprise, il auroit la gloire de se voir comme le Roi des Rois, & à la tête de la plu-

part des Souverains de la Chrétienté. Jean de Villiers.

Mais ce Prince d'un esprit solide, & peu en prise à ces sortes d'adulations, crut que les soins qu'il devoit au gouvernement de son état étoient ses premiers devoirs. Le Pape n'en ayant pas reçu de réponse conforme à ses espérances, lui récrivit, que si les affaires de son royaume le retenoient nécessairement en Europe, il ne pouvoit au moins se dispenser, pour fournir aux frais de l'armement, de rendre les sommes que Philippe III. son pere avoit levées sur le Clergé de son royaume, sous prétexte d'une pareille croisade, mais qui n'avoit point eu d'exécution. Le silence que les Historiens ont gardé au sujet de cette seconde lettre, fait assez connoître qu'elle n'eut point de succès.

Le souverain Pontife ne se contenta pas d'agir auprès des Princes de son obédience, & qui étoient dans la Communion de l'Eglise Romaine. Comme dans ce projet d'une nouvelle ligue il s'agissoit du recouvrement des saints Lieux, également révérés de tous les Chrétiens Grecs & Latins, & de l'une & de l'autre communion, il en écrivit à Andronic Paléologue, Empereur de Constantinople, à Jean Comnene, Empereur de Trébisonde, aux Rois d'Arménie, d'Ibérie & de Georgie, quoiqu'ils fussent schismatiques, &

Du Cange, Famil. Byzant. p. 192.

Jean de Villiers.

qu'ils ſuiviſſent le rit Grec.

Le Pape, pour ſuſciter de nouveaux ennemis aux Sarraſins, porta ſes vues juſques dans le fond de la Perſe; & ayant appris qu'un Tartare deſcendu de Genchizcan, appellé Argon, quoique payen & idolâtre, n'avoit point d'éloignement pour les Chrétiens, il lui envoya en ambaſſade deux Freres Mineurs pour travailler à ſa converſion, & pour tâcher en même-temps de l'engager à porter ſes armes dans cette partie de la Syrie voiſine de la Perſe, pendant que les Chrétiens attaqueroient la Paleſtine. Mais les deux Franciſcains trouverent ce Prince mort dès l'année précédente.

Valding. n. 4. & 5.

Haiton Seigneur de Churchi, ch. 45.

Ce fut à quoi ſe terminerent alors tous les offices de ce Pape, qui pendant le ſiege de Saint Jean d'Acre n'avoit jamais voulu contribuer de ſes propres fonds au ſecours des aſſiégés. Les meſures qu'il prit depuis, tant d'ambaſſades, qui avoient plus d'éclat que de ſolidité, furent encore déconcertées par ſa mort; & la difficulté d'unir tant de Princes de différentes religions, ou qui avoient des intérêts oppoſés, fit enfin échouer ſous ſon ſucceſſeur le projet d'une croiſade. Aucun Prince ne prit les armes, & tous les Chrétiens d'Occident demeurerent dans une triſte indifférence pour le recouvre-

ment de la Terre-Sainte. Il n'y eut que les Hospitaliers, qui, pour déférer aux ordres du Grand-Maître, s'étoient déja rendus à Limisso dans l'isle de Chypre. Jean de Villiers.

Ce Grand-Maître tint peu après un Chapitre général. Depuis la fondation de l'Ordre, on n'avoit point encore vu une assemblée composée d'un si grand nombre de Chevaliers de différentes Nations : tout l'Ordre étoit passé, pour ainsi dire, dans l'isle de Chypre. Le Grand-Maître parut dans l'assemblée avec une contenance triste, mais qui ne lui faisoit rien perdre de cet air de grandeur que donne la vertu, & que les plus grands malheurs ne peuvent abattre : & adressant particuliérement la parole aux Chevaliers qui venoient d'arriver d'Occident : *votre diligence à vous rendre à nos ordres, & le courage dont vous paroissez animés*, leur dit-il, *me font voir, malgré toutes nos pertes, qu'il y a encore au monde de véritables Hospitaliers, capables de les réparer. Jerusalem, mes chers Freres, est tombée, comme vous savez, sous la tyrannie des Infideles; une puissance barbare, mais formidable, nous a forcés d'abandonner pied à pied la Terre-Sainte. Depuis plus d'un siecle il a fallu livrer autant de combats que nous avons défendu de places. S. Jean d'Acre vient d'être témoin de nos derniers efforts, &*

Jean de Villiers.

nous avons laissé ensevelis sous ses ruines presque tous nos Chevaliers. C'est à vous à les remplacer ; c'est de votre valeur que nous attendons notre retour dans la Terre-Sainte ; & vous portez dans vos mains la vie, les biens & la liberté de vos Freres, & sur-tout de tant de Chrétiens qui gémissent dans les fers des Infideles.

Les plus anciens Commandeurs, au nom de l'assemblée, ne répondirent à un discours si touchant que par une généreuse protestation de sacrifier leurs vies pour délivrer la Terre-Sainte de la tyrannie des barbares; & on voyoit couler des yeux des plus jeunes Chevaliers des larmes de sang, & toutes brûlantes, que l'impatience de se venger des Sarrasins faisoit répandre à cette courageuse jeunesse. Mais comme il falloit donner une forme constante à ce nouvel établissement, avant que de recommencer la guerre, on examina d'abord dans quel endroit l'Ordre fixeroit sa résidence.

Nons avons dit que le Roi de Chypre leur avoit assigné pour retraite Limisso, ancienne ville, décorée d'un titre épiscopal, & située au côté méridional de l'isle. Mais des Corsaires Arabes & Sarrasins l'avoient ruinée depuis long-temps. Ce n'étoit plus alors qu'un grand bourg ouvert de tous côtés : on voyoit seulement au milieu un

château assez fortifié, & assez garni d'artillerie pour empêcher l'abord & les descentes des Corsaires. Quelques Chevaliers qui s'y trouvoient un peu trop à l'étroit, proposoient qu'on se retirât dans quelque port d'Italie; mais le Grand-Maître & les premiers de l'Ordre rejetterent cet avis avec indignation. Ils représenterent que leur devoir & l'esprit de leur institut ne leur permettoit pas de s'éloigner du voisinage de la Terre-Sainte, & qu'ils devoient toujours être à portée de profiter des occasions qui se présenteroient d'y porter de nouveau leurs armes. Ce sentiment fut reçu avec un applaudissement général; il s'en fit même un réglement, & comme un statut perpétuel. Quoique la Religion n'eût pas dans cette bourgade des logements suffisants, les premiers soins du Grand-Maître furent de pourvoir à celui des pauvres & des pélerins: on reprit peu de temps après toutes les fonctions de l'hospitalité. A l'égard des Chevaliers & des Religieux militaires, il fut arrêté qu'on armeroit incessamment les vaisseaux de l'Ordre, qui avoient passé les Chevaliers, soit de la Palestine, ou de l'Europe dans l'isle de Chypre, qu'ils s'en serviroient pour escorter les pélerins, qui, nonobstant la perte de Jerusalem, ne laissoient pas de visiter les Lieux

Jean de Villiers.

Jean de Villiers.

de saints, comme cela se pratiquoit avant la premiere croisade, en payant aux Infideles le tribut ordinaire, qu'ils exigeoient à l'entrée de cette ville.

On ne fut pas long-temps sans voir sortir de différents ports de l'isle, plusieurs petits bâtiments de différentes grandeurs, qui dans le temps de passage, c'est-à-dire vers la fin des mois de mars & d'août, s'avançoient le long des côtes de l'Europe, pour y recueillir les pélerins, & qui par le même esprit de charité, les ramenoient dans leur patrie. Des Corsaires infideles accoutumés à faire leur proie ordinaire de ces pélerins, tomberent sur ces premiers vaisseaux de la Religion, mais ils y trouverent des défenseurs dont ils n'avoient pas encore éprouvé la valeur & la résistance. Plusieurs de ces armateurs furent enlevés par les Hospitaliers, qui revenoient souvent en Chypre avec des prises considérables. Ils s'attachoient sur-tout aux vaisseaux du Soudan d'Egypte, l'ennemi déclaré des Hospitaliers. Ces prises augmenterent insensiblement les armements de l'Ordre : on bâtit depuis des galeres : on construisit quelques vaisseaux ; bientôt il sortit des escadres considérables des ports de Chypre, & le pavillon de saint Jean à la fin se fit respecter dans toutes ces mers.

Tel fut le commencement des armements maritimes dans l'Ordre de saint Jean de Jerusalem. La perte d'Acre, & la retraite forcée des Hospitaliers dans l'isle de Chypre, pour ne pas laisser languir leur courage, leur fit prendre le parti de la mer : & je ne sais si les grands succès qu'ils y ont eu depuis quatre cens ans, & ce nombre infini de Chrétiens qu'ils ont préservés d'un affreux esclavage, ou dont ils ont rompu les chaînes, ne dédommagent pas avantageusement cet Ordre de la perte de tant de Chevaliers qui avoient péri à la défense de saint Jean d'Acre. Jean de Villiers.

Mélec-Séraph, ce Soudan d'Egypte qui en avoit fait la conquête, irrité des prises que les Hospitaliers faisoient sur ses sujets, & de voir renaître, pour ainsi dire, un Ordre qu'il croyoit avoir entiérement détruit, résolut d'en poursuivre les restes jusques dans l'isle de Chypre, & de les en chasser. Il arma une puissante flotte chargée de troupes de débarquement ; mais des guerres civiles qui survinrent dans ses états, l'y retinrent malgré lui, & la mort de ce Prince, qui fut tué dans une bataille qu'il perdit contre des rebelles, délivra les Hospitaliers & les Templiers des périls d'un siege dans une place ouverte de tous côtés, & qui, si on en excepte le château, n'avoit point d'au-

Jean de Villiers.

tres fortifications que le courage de ces Chevaliers.

Le Grand-Maître, pour prévenir de pareils desseins de la part de Mélec-Nazer, successeur de Séraph, demanda au Roi de Chypre la permission de fortifier Limisso, & l'obtint sans peine d'un Prince à qui rien ne coûtoit que l'argent. Les Hospitaliers employerent ce qu'ils en avoient pour élever du côté de la mer quelques bastions de terre. Le Grand-Maître travailla depuis au rétablissement de la discipline réguliere, que l'exercice continuel des armes, les combats, les courses, & même le pillage & le butin avoient fort affoiblie.

La plupart des Chevaliers enrichis des prises qu'ils faisoient sur les Infideles, au lieu d'en porter le produit dans le trésor de l'Ordre, suivant leur devoir, employoient souvent dans le luxe ces biens qu'ils s'approprioient. Des riches étoffes qu'ils trouvoient dans leurs prises, ils commencerent à s'habiller plus magnifiquement qu'il ne convenoit à des Religieux. La délicatesse de leurs tables étoit égale à la richesse de leurs habits; la dépense qu'ils faisoient en chevaux répondoit à cette profusion, & l'air dangereux d'une isle que l'aveugle gentilité avoit consacrée à Venus, faisoit de fâcheuses impressions parmi la jeunesse de l'Ordre.

On s'apperçut bientôt que plusieurs Hospitaliers, pour soutenir une dépense si odieuse, s'endettoient : & par un autre abus qui s'étoit introduit dans les provinces en-deçà de la mer, les Prieurs pendant les dernieres guerres de la Terre-Sainte, s'étoient mis comme en possession de donner l'habit Religieux & la Croix à des Novices, sans en examiner assez exactement la naissance & même la vocation : ce qui auroit bientôt avili un Ordre si illustre. Jean de Villiers.

Pour réformer cet abus, on tint deux Chapitres généraux. Dans le premier il fut défendu à tout Hospitalier militaire d'avoir plus de trois chevaux de service pour sa personne, ni d'en monter qui eussent des harnois enrichis d'or ou d'argent ; & par une autre Ordonnance, il fut expressément défendu aux Prieurs de recevoir aucun Novice sans une commission du Grand-Maître. Mais on excepta de cette défense le Bailliage des Espagnes, où l'Ordre auroit été bientôt détruit si, pour remplacer les pertes qu'on y faisoit tous les jours contre les Maures du royaume de Grenade, il eût fallu, pour recevoir un nouveau Chevalier, attendre un brevet & une permission du Grand-Maître, dont la résidence étoit dans une contrée si éloignée, & qui même se pouvoit trouver alors en mer, & engagé dans 1294.

Jean de Villiers.

quelque entreprise contre les Infideles.

Ce fut dans le second Chapitre général qu'on fit un réglement qui parut fort nécessaire par rapport aux dettes particulieres que les Chevaliers avoient laissées en mourant. Il fut ordonné qu'elles seroient acquittées de la vente de leurs équipages, & que si cette sorte de biens ne suffisoit pas, le reste du paiement se prendroit sur les fonds que chaque Chevalier auroit consacrés au service de la Religion, en entrant dans l'Ordre, ou sur les donations particulieres qu'on lui auroit faites, & dont il auroit joui par usufruit pendant sa vie: tous réglements qui supposent les abus dont nous venons de parler, & auxquels on tâcha de remédier par des loix nouvelles.

Ce relâchement dans la discipline réguliere avoit en partie sa source dans l'état où se trouvoit alors l'Eglise universelle; il y avoit plus de deux ans qu'elle étoit privée de son Chef visible. Les souverains Pontifes avoient toujours conservé une inspection particuliere sur la conduite des Hospitaliers. Pendant la vacance du S. Siege, on fut obligé de dissimuler des abus que les richesses introduisoient dans l'Ordre. Enfin les Cardinaux qui, pendant vingt-sept mois, par une obstination peu

édifiante, n'avoient pu s'accorder sur le choix d'un Pape, se déterminerent enfin en faveur d'un reclus appellé *Pierre de Mourrhon*, recommandable par son éminente piété, & depuis Fondateur d'un congrégation particuliere de Moines, connus sous le nom de *Célestins*. Les Cardinaux lui envoyerent le décret de son élection par Bérault de Gout, Archevêque de Lyon, qui fut accompagné par quatre autres Députés, auxquels se joignit, de son mouvement particulier, le Cardinal Pierre Colonne. Ces Députés trouverent ce pieux Religieux enfermé dans une cellule bâtie sur le haut d'une montagne, proche de la ville de Sulmone, dans le royaume de Naples, d'où il ne parloit que par une petite fenêtre grillée à tous ceux que l'odeur de ses vertus attiroit auprès de lui, & qui l'alloient consulter sur la conduite qu'il falloit tenir pour arriver plus sûrement à la perfection chrétienne. Les Députés du Conclave, à travers de cette grille, apperçurent un vénérable vieillard, âgé d'environ soixante-douze ans, pâle, exténué par des austérités continuelles, les cheveux hérissés, une longue barbare négligée, & les yeux enflés des larmes qu'il répandoit continuellement dans ses prieres. L'Archevêque de Lyon, en lui présentant l'acte de son élection, lui déclara

Jean de Villiers.

5 juillet 1294.

Bolland. tom. 15. pag. 426 & 427.

Jean de Villiers.

qu'il avoit été choisi tout d'une voix dans le Conclave pour Chef de l'Eglise, & le conjura au nom de Dieu d'acquiescer à sa vocation, & de donner un prompt consentement à un choix si nécessaire à la Chrétienté, depuis la longue vacance du saint Siege. Le saint homme se prosterna le front contre terre, & après avoir demeuré un temps considérable en prieres, il se releva, & craignant de résister à la volonté de Dieu, il consentit à son élection : il fut depuis sacré à Aquilla, ville de l'Abruzze, sous le nom de Célestin V.

Le nouveau Pape ne fut pas plutôt sur la Chaire de saint Pierre, qu'il donna à l'Ordre de saint Jean des marques de son attention sur leur conduite. Il les exhorta en des termes également vifs & touchants, à se souvenir de la profession religieuse qu'ils avoient embrassée, & des vœux solemnels qu'ils avoient prononcés aux pieds des Autels. Pour joindre les secours temporels aux spirituels, ce saint Pontife ayant appris que ces Chevaliers avoient perdu, en défendant la Terre-Sainte, tous les biens que leur Ordre possédoit dans la Palestine, adressa une Bulle au Grand-Maître, par laquelle, en considération de ces pertes & de leurs services, il les dispensoit de payer à l'avenir leur part de certaines contributions que les Pa-

pes, le college des Cardinaux, & les Légats ſur-tout exigeoient avec rigueur, & d'une maniere purement arbitraire, dans l'étendue de leur légation, ſouvent même aux dépens des ornements & des vaſes ſacrés des égliſes. Jean de Villiers.

Ce n'étoit pas le ſeul abus que le ſaint Pape eût bien voulu réformer ; mais il y trouva tant d'obſtacles, joint au peu de capacité qu'il ſe ſentoit pour le gouvernement, qu'il écouta volontiers les ſuggeſtions de certains Cardinaux, qui, abuſant de la délicateſſe de ſa conſcience, & dans l'eſpérance de remplir ſa place, lui en exagéroient les obligations & les dangers. On prétend même que le Cardinal Gaëtan qui y aſpiroit, n'épargna ni artifices, ni fourberies pour perſuader au ſaint Homme qu'il devoit abdiquer ſa dignité, & qu'il apoſta même un ſcélérat, qui, contrefaiſant l'Ange de lumiere, lui ordonna de la part de Dieu, & ſous peine de damnation, de retourner dans ſa cellule.

Céleſtin, homme ſimple, prit la voix d'un fourbe pour celle du Ciel ; d'ailleurs il aima mieux rentrer dans la condition privée d'un Moine, que de reſter plus long-temps dans une dignité où il ne lui étoit pas permis de faire le bien qu'il ſouhaitoit, & d'empêcher le mal qu'il ne pouvoit ſouffrir. Enfin

Jean de Villiers.

soit inspiration, soit dégoût pour une Cour où la politique l'emportoit sur les maximes de l'Evangile, avec un courage qui n'avoit point encore eu d'exemple, & qui peut-être n'en aura jamais, il proposa lui-même & il fit son abdication en plein Consistoire. (a) Le Cardinal Gaëtan qui lui avoit procuré toutes les facilités possibles pour faire accepter sa démission, en recueillit le fruit dans le prochain Conclave, & se vit, à la faveur de sa brigue, dans cette éminente place, & au comble de ses souhaits. Il prit le nom de Boniface VIII. Prélat savant en l'un & l'au-
1294. tre droit, habile dans le gouvernement, & consommé dans les affaires d'état; mais d'une ambition sans bornes; avare, vindicatif, même cruel, & qui pendant tout son pontificat ne fut occupé que du projet chimérique d'unir l'un & l'autre glaive; & à la faveur de l'autorité purement spirituelle dont il s'étoit

(a) Ego Cælestinus Papa quintus, motus ex legitimis causis, id est, causâ humilitatis, melioris vitæ & conscientiæ illæsæ, debilitate corporis, defectu scientiæ & malignitate populi, & infirmitate personæ; & ut præteritæ consolationis vitæ possim reparare quietem, spontè ac liberè cedo Papatui, & expressè renuntio loco, & dignati, oneri & honori, dans plenam & liberam facultatem ex nunc sacro cœtui Cardinalium eligendi & providendi duntaxat canonicè universali ecclesiæ de pastore. *Bos. t. 2. l. 1. p. 7. Rainald. ad ann. 1294. num. 23.*

revêtu, de s'attribuer, sous différents prétextes, une domination temporelle sur les états de tous les Princes Chrétiens: ambition dont son prédécesseur fut la premiere victime.

Jean de Villiers.

Céleftin, par son abdication, redevenu frere Pierre de Mourrhon, se flattoit d'avoir rompu tous ses engagements, & recouvré sa liberté. Le saint homme n'en vouloit faire d'usage que pour le choix d'un désert, où, inconnu à toute la terre, il pût achever le reste de ses jours: mais Boniface craignant que, par un nouveau scrupule, il ne révoquât sa démission, le fit arrêter; & pour reconnoître les dispositions les plus secrettes de son prisonnier, il l'obligea de se confesser à lui. Les déclarations les plus sinceres du pieux Reclus ne le rassurerent point: on prétend que pour se tirer tout-à-fait d'inquiétude, il le fit périr à force de mauvais traitements. Il l'avoit fait enfermer comme un criminel dans un cachot affreux, & si petit qu'il n'y avoit pas assez de place pour y pouvoir mettre un méchant grabat. De barbares geoliers qui le gardoient à vue, interrompoient son sommeil, si-tôt qu'il fermoit les yeux pour prendre un peu de repos: par ce cruel artifice on eut bientôt éteint le peu de vie qui lui restoit. Le Pape, par une conduite si inhumaine, devint odieux à tous les gens de bien. Il courut alors dans le

Jean de Villiers.

monde une espece de prophétie, où l'on faisoit dire à Céleſtin, en parlant de ſon ſucceſſeur, & des fourberies dont il s'étoit ſervi pour parvenir à la papauté : *Tu es monté ſur le trône de S. Pierre en renard ; tu régneras comme un lion, & tu mourras comme un chien.* Mais il y a bien de l'apparence que cette prédiction, comme beaucoup d'autres, ne fut inventée qu'après les événements.

Quoi qu'il en ſoit, Boniface qui ne ſe croyoit pas moins le ſucceſſeur des Céſars que de ſaint Pierre, ne fut pas plutôt en ſa place, qu'il témoigna une prédilection particuliere pour les Hoſpitaliers & pour les Chevaliers du Temple. Il n'ignoroit pas que ces deux corps étoient compoſés, au moins pour la plupart, de Gentilshommes, & de braves guerriers, & il n'oublia ni graces ni bienfaits pour les attacher plus étroitement au ſaint Siege, & à ſes propres intérêts.

Les Hoſpitaliers de ſaint Jean éprouverent les premiers les effets de ſa protection. Les Rois d'Angleterre & de Portugal, depuis la perte de la Terre-Sainte, ne prétendoient point que les Hoſpitaliers qui avoient des commanderies dans leurs états, en fiſſent ſortir les revenus, & les envoyaſſent dans le Levant : prétentions d'un dangereux exemple, & qui pouvoient avoir des ſuites fâcheuſes de la part des autres

Souverains de la Chétienté.

Jean de Villiers.

Les deux Rois dont nous parlons, arrêterent même ces deniers, qui furent mis en sequestre ; & pour justifier leur conduite, ils publioient que les commanderies de l'Ordre n'ayant été fondées dans leurs états, par les Rois leurs prédécesseurs, ou par leurs sujets, que pour la défense de la Terre-Sainte, on ne pouvoit, depuis que les Infideles s'en étoient emparés, faire un plus digne usage du revenu de ces grands bénéfices, qu'en les employant en faveur des pauvres de chaque nation, au lieu de faire passer cet argent dans l'isle de Chypre, où il ne servoit qu'à entretenir le luxe & les plaisirs des Chevaliers de saint Jean.

Mais ces reproches, qui n'étoient peut-être pas sans fondement à l'égard d'un grand nombre de Commandeurs, ne firent aucune impression sur l'esprit de Boniface. Ce Pontife qui ne connoissoit point d'autre maniere de traiter avec les Têtes couronnées, que celle de la hauteur, menaça ces deux Princes des foudres de l'Église s'ils ne révoquoient leurs Ordonnances. Il leur fit dire que les Hopitaliers cherchoient moins un asyle dans l'isle de Chypre, que la facilité, s'ils en trouvoient l'occasion, de recommencer la guerre, & de rentrer dans la Terre-Sainte ; qu'ils

Jean de Villiers.

remplissoient même également les obligations de leur état dans cette isle comme dans la Palestine ; qu'ils y tenoient un hôpital ouvert à tous les pauvres, & des vaisseaux dans les ports pour l'escorte & la sûreté des pélerins, & que cet Ordre militaire si utile à l'Eglise, étant sous la protection particuliere des Papes, il ne pouvoit pas se dispenser de se servir de l'autorité qu'il ne tenoit que de Dieu seul, contre les usurpateurs des biens consacrés à la défense de la Chrétienté. Les menaces de ce Pontife, plus efficaces que ses raisons, firent plier les deux Rois ; leurs Ordonnances furent révoquées, & le sequestre levé.

Le Pape traita encore avec plus de hauteur Henri de Lusignan, Roi de Chypre. Ce Prince, comme on le vient de voir, avoit donné retraite dans son isle aux Hospitaliers & aux Templiers ; mais dans la crainte qu'ils ne s'y rendissent aussi puissants qu'ils l'avoient été dans la Palestine, il leur avoit défendu par un Edit solemnel, d'y acquérir aucuns fonds ; & le Pape, par complaisance pour ce Monarque, avoit autorisé cet Edit par des Bulles particulieres. Le Roi de Chypre les avoit assujettis à une espece de capitation générale, dans laquelle le Clergé de son

royaume

Jean de Villiers.

royaume, & le corps de la Noblesse étoient compris comme le simple peuple. Le Pape en fut bientôt instruit ; il ne falloit à ce Pontife que le moindre prétexte pour étendre son autorité ; ainsi il ne manqua pas d'éclater. Il traita cette imposition de pure entreprise sur les privileges qu'il avoit plu au saint Siege d'accorder aux Ordres militaires, & il en écrivit au Roi de Chypre en Souverain, & dans les termes les plus fiers & les plus absolus.

Nous ordonnons, lui dit-il, & *nous voulons que cette taille que le vulgaire appelle capitation, & dont le nom est horrible & détestable, soit absolument abolie, & que le Roi ne la puisse pas même imposer sur ses sujets particuliers, sans la permission du saint Siege. A l'égard des autres tributs, nous en déclarons pareillement les Freres Hospitaliers de saint Jean de Jerusalem & les Freres de la milice du Temple absolument affranchis.* Le Pape ajoute dans ces Lettres, que quoique le Saint Siege eut autorisé par une Bulle l'Edit qui interdisoit toute acquisition aux Religieux militaires, le Roi ne devoit pas cependant interpréter ce consentement du saint Siege à la rigueur, & empêcher ces Chevaliers d'agrandir du moins leurs clôtures, & d'acheter des maisons voisines de leur maison principale, & nécessaires pour le logement

Jean de Villiers.

d'un grand Ordre, qui, outre les pélerins & les pauvres, entretenoit en tout temps un corps de milice pour armer ses vaisseaux.

Ces Lettres de l'impérieux Pontife blesserent Henri de Lusignan par l'endroit le plus sensible aux Princes, je veux dire, dans son autorité souveraine; & ce Roi n'oublia rien pour en faire sentir tout le poids aux Religieux militaires. Il déclara hautement qu'il ne souffriroit point au milieu de ses états des gens qui se prétendoient indépendants de toute autre puissance que de celle des Papes. Ainsi ses Ministres, malgré la défense de Boniface, contraignoient les Chevaliers à payer leur capitation, & ce Prince avare assujettit le Clergé du royaume au même tribut. La Noblesse n'en fut pas exempte; & le peuple qui paie ordinairement plus que les autres ordres de l'état, & qui paie toujours le premier, se trouva le plus maltraité.

L'avidité de ce Prince excita un mécontentement général. Les Templiers, naturellement fiers & hautains, & qui, par le besoin que les Rois de Jerusalem avoient eu de leur secours, avoient acquis une espece d'indépendance, irrités contre Henri, fomentoient le mécontentement de la nation, qui à la fin dégénéra dans une révolte déclarée.

Amaulry, Prince titulaire de Tyr, & frere du Roi, en étoit le chef muet. Ce Prince ambitieux aspiroit à la couronne; & quand, par lui-même & par ses émissaires, il se fut assuré des troupes & des habitants de la capitale, il leva le masque, se mit à la tête des rebelles, fit arrêter le Roi; & pour éloigner ce Prince des yeux du peuple susceptible de compassion, & naturellement inconstant, il l'envoya chez Haïton Roi d'Arménie, dont il avoit épousé la sœur, qui confina ce Prince infortuné dans un château situé dans les montagnes voisines de la Cilicie. Amaulry fit ensuite déclarer le Roi son frere inhabile au gouvernement, & se disposoit à prendre sa couronne, lorsqu'un valet de chambre du Roi détrôné, appellé Simonet, toujours fidele à son premier maître, quoiqu'il eût passé au service de l'usurpateur, se prévalant des entrées qu'il avoit dans son appartement, le poignarda dans son lit; ce qui causa une nouvelle révolution, & dans laquelle le Roi Henri recouvra sa liberté & sa couronne. Le Grand-Maître des Hospitaliers ne prit point de part dans tous ces mouvements, & il mourut peu de temps après le retour du Roi de Chypre dans ses états.

Jean de Villiers.

Les Hospitaliers mirent en sa place ODON DE PINS, de la langue de

Odon de Pins.

Odon de Pins.

Libro 1. de la Coronica de la religion de S. Juan, p. 127. Dom Juan Augustin de Funes en Valencia. 1626.

Provence, originaire d'une maiſon illuſtre, tirée en Catalogue, & dont la maiſon de Pins en Languedoc, qui porte les mêmes armes, prétend deſcendre. Odon de Pins étoit un Chevalier très-âgé, rempli de piété, & reconnu pour exact obſervateur de la diſcipline réguliere. Tant qu'il ne fut que ſimple particulier, tous ſes confreres le crurent digne de la Grande-Maîtriſe ; mais à peine fut-il parvenu à cette éminente dignité, qu'on s'apperçut qu'il lui manquoit beaucoup de qualités propres pour le gouvernement, ſur-tout dans un Ordre dont les fonctions ne regardoient pas moins l'exercice des armes, que la priere & les œuvres de charité : il croyoit avoir rempli tous ſes devoirs quand il avoit paſſé les journées entieres aux pieds des autels. Peut-être étoit-il plus dévot qu'il ne convenoit dans ſa place ; & peut-être auſſi que ſes Religieux ne l'étoient pas autant qu'ils devoient l'être. De cet excès d'amour pour la retraite on vit naître une eſpece de négligence pour tout ce qui regardoit les entrepriſes militaires.

Les Chevaliers, qui, après avoir perdu tous les biens qu'ils poſſédoient dans la Paleſtine, ne ſubſiſtoient preſque plus que du gain qu'ils faiſoient par la courſe, murmurerent hautement de ſon in-

différence pour les armements : la plupart en porterent leurs plaintes au Pape, auquel ils demanderent la permission de le déposer. Boniface le voulut entendre sur les griefs de ses Religieux, & le cita à Rome. Odon, qui savoit mieux obéir que commander, se mit aussi-tôt en chemin ; mais il mourut avant que d'avoir pu arriver dans cette capitale du monde Chrétien. Les Hospitaliers en ayant reçu la nouvelle, lui donnerent pour successeur Frere GUILLAUME DE VILLARET, de la langue de Provence, Grand-Prieur de saint Gilles, & qui étoit actuellement dans son prieuré. Ce Seigneur avoit alors un frere aussi Chevalier, & des premiers de l'Ordre : & le monastere des Hospitalieres de saint Jean de Fieux en Quercy, étoit gouverné par Jourdaine de Villaret leur sœur.

Odon de Pins.

Guillaume de Villaret.

Cosmog. de Belleforest, t. 2. p. 1116.

Quoique le nouveau Grand-Maître eût reçu les nouvelles de son élection, il ne se pressa point de partir pour l'isle de Chypre ; il voulut visiter par lui-même tous les prieurés des langues de Provence, d'Auvergne & de France ; 1298.
& par de si dignes soins il rétablit la discipline réguliere, qu'il affermit encore par un Chapitre qu'il convoqua dans la commanderie de la Tronquiere, membre dépendant du grand-prieuré de saint Gilles. Parmi plusieurs

Guillaume de Villaret.

réglements très-utiles qu'il fit, ce fut dans ce Chapitre qu'il soumit les maisons Hospitalieres de Beaulieu, de Martel & de Fieux, occupées par des Dames Religieuses de l'Ordre, à la visite du Grand-Prieur de saint Gilles & de ses Successeurs. La Supérieure de Beaulieu est éléctive & perpétuelle, prend le titre de Grande-Prieure, & porte la grande Croix.

La maison de Belvet ou de Beaulieu, dans son origine, n'étoit qu'un hôpital fondé par les Seigneurs de la maison de Thémines, vers l'an 1220, entre Figeac & Rocamadour, en faveur des pauvres & des pélerins qui y passoient pour aller à la Terre-Sainte. En 1259 un Seigneur de Thémines appellé Guiber, & Aigline sa femme, donnerent à l'Ordre de saint Jean de Jerusalem cette maison, avec tous les biens qui y étoient attachés. (a) Cette donation fut acceptée de la part de l'Ordre par Frere Pierre Gérard, Commandeur des maisons de Quercy, & Frere Féraud de

(a) L'ancienne maison de Thémines, après être fondue successivement dans celles de Cardaillac & de Penne, est passée dans la maison de Lausiere, d'où est sorti à la fin du seizieme siecle Pons de Lausiere-Thémines, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de France, Sénéchal & Gouverneur de la province de Quercy.

Baras, Grand-Commandeur des maisons du côté de la mer, ainsi que porte le titre de cette donation : ce qui se doit entendre apparemment de la premiere dignité de l'Ordre après la grande-maîtrise, & attachée par préférence à la langue de Provence. Ce fut dans le chapitre de la Tronquiere que Guillaume de Villaret, devenu Grand-Maître, donna l'habit & la croix de l'Ordre à plusieurs filles de qualité qui s'étoient dévouées dans cet hôpital au service des pauvres, & il y établit pour Prieure Aigline de Thémines, fille des fondateurs. Ce Grand-Maître soumit cette maison à la visite du Grand-Prieur de saint Gilles, & fit plusieurs autres réglements, auxquels Aigline & quatre autres Dames députées de la communauté, & qui s'étoient rendues à la Tronquiere, se soumirent : ce qui fut depuis ratifié dans une assemblée particuliere de leur Chapitre.

Guillaume de Villaret.

On ignore le temps de la fondation de la maison de Martel, située dans la ville de ce nom, & qui a porté longtemps celui d'hôpital de la Vraie-Croix. A l'égard d'une autre maison de l'Ordre, appellée Fieux, Jourdaine de Villaret, sœur du Grand-Maître, & de Foulques de Villaret, Chevalier de l'Ordre, en étoit alors la premiere Prieure, comme on le peut voir dans

Guillaume de Villaret.

le catalogue des Supérieures de cette maison. Mais comme elle a été depuis réunie à celle de Beaulieu, nous ne nous y arrêtons pas; il suffit de remarquer que dans ces trois maisons, aussi-bien que dans celle de Toulouse, qui est d'une fondation moderne, & dans toutes celles de l'Ordre, en quelque contrée qu'elles fussent situées, la naissance des Dames Religieuses doit être très-noble, & qu'on exigeoit à leur égard les mêmes preuves que pour les Chevaliers.

Leur habillement consistoit dans une robe de drap rouge, avec un manteau de drap noir, & sur lequel on attachoit une croix de toile blanche à huit pointes, usage qui a varié en différentes provinces & en différents siecles, & dont nous rapporterons les motifs dans la suite de cette histoire.

Ce fut à la fin de ce même siecle, & pendant le magistere de Guillaume de Villaret, que le Pape Boniface VIII, considérant la perte que les Chevaliers de saint Jean avoient faite de tous leurs biens dans la Palestine, unit à la manse magistrale la célebre abbaye de la Sainte Trinité de Venouse, dans le royaume de Naples, afin de mettre cet Ordre militaire en état de continuer ses armements. Ce Pape, par sa Bulle de l'an 3 de son pontificat, déclare qu'il

In Arch. Vatic. ex regist. Bon. 8. p. 2. fol. 308.

à été porté à supprimer les Moines qui occupoient cette maison, à cause du déréglement de leurs mœurs, & que par une raison contraire, il a jugé à propos d'en gratifier les Hospitaliers, qui exposoient tous les jours leurs vies pour conserver celles des pélerins, & leur assurer le chemin de la Terre-Sainte. Ce fut presque en même-temps, & par un pareil motif, que Henri, Marquis de Hochberg, de la maison de Bade, avant que d'entrer dans l'Ordre des Templiers, donna aux Templiers sa seigneurie de Heïtersheïm, située proche Fribourg, & qui est à présent la résidence ordinaire des Grands-Prieurs d'Allemagne. Cette donation fut confirmée vingt ans après par Henri & Rodolphe, Marquis de Hochberg.

Guillaume de Villaret.

Le Grand-Maître se rendit à Rome, pour remercier le Pape de ses bienfaits, & après avoir reçu sa bénédiction, il en partit pour l'isle de Chypre, & arriva heureusement à Limisso, dans la maison chef-d'Ordre. Il y étoit attendu avec impatience, non-seulement par la prévention où l'on étoit de sa sagesse & de sa capacité dans le gouvernement, mais encore dans l'espérance que, par sa présence & par ses soins, il donneroit un nouveau degré de chaleur au projet d'une ligue qu'on proposoit pour chasser les Sarrasins de la Terre-Sainte.

Gazan, fils d'Argun, dont nous avons

Guil'aume de Villaret. 1300. parlé, Kan des Tartares-Mogols, Roi de Perse, & un des descendants ou des successeurs de Genchizcan, étoit à la tête de cette ligue. Pachimere, Historien Grec & contemporain, nous fait un portrait de ce Tartare qui est trop beau, s'il est fidele, pour ne pas trouver ici sa place. Pachim. l. 2. *Quand ce Prince*, dit cet Historien, *monta sur le trône, il jetta les yeux sur l'histoire de Cyrus & d'Alexandre le Grand, pour en tirer le modele de sa conduite. Il admiroit sur-tout les grandes qualités du vainqueur de Darius. Dans les expéditions militaires, il se servoit volontiers des Ibériens; & c'étoit*, dit cet Historien, *autant pour la piété sincere de cette nation & pour son attachement fidele à la religion chrétienne, que pour le courage intrépide qu'ils faisoient paroître dans les combats. Comme il savoit que la croix est le trophée des Chrétiens, il la mit au haut de ses enseignes, & ce fut sous la protection de ce signe de notre salut, qu'il emporta de célebres victoires sur le Soudan d'Egypte. Il entra dans la Palestine, & pour gratifier les Ibériens qui étoient dans son armée, il attaqua la ville de Jerusalem; & peu s'en fallut qu'il ne délivrât le Tombeau du Sauveur de la tyrannie des Infideles.*

Il n'y a personne qui, en lisant ce trait de l'histoire de Pachimere, ne se persuade que Gazan étoit Chrétien. Mais

tous les autres Ecrivains de sa nation, Arabes, Persans, Poëtes & Historiens, soutiennent que ce Prince étoit né Payen & Idolâtre, comme la plupart des Tartares de ce temps-là; qu'il se fit depuis Mahométan, pour s'accommoder à la religion du plus grand nombre de ses sujets, qui faisoit profession de cette secte, & qu'à la cérémonie de la circoncision, il prit le nom de Sultan Mahmoud. L'origine de l'erreur des Historiens Chrétiens, peut venir de ce que ce Tartare avoit épousé une Princesse Chrétienne d'une rare beauté, fille de Livron ou Léon, Roi d'Arménie, & que ce Prince, par complaisance pour la Reine sa femme, lui avoit laissé dans le palais l'exercice public de sa religion: ce qui a pu faire croire aux Missionnaires & aux voyageurs, que Gazan lui-même étoit Chrétien.

Guillaume de Villaret

Voyez la Bibliotheque orient. sur le mot Gazan.

Quelque temps avant la disgrace arrivée à Henri, Roi de Chypre, il s'étoit formé une ligue entre ce Prince Tartare, le Roi d'Arménie, son beau-pere & son voisin, le Roi de Chypre, Amaulry de Lusignan son frere, & les Ordres des Hospitaliers & des Templiers, qu'on regardoit en Orient comme la principale force & l'unique ressource des Chrétiens.

Haïton, Seigneur de Curchy, neveu, d'autres disent seulement parent du Roi

Cap. 43.

Guillaume de Villaret.

d'Arménie, témoin oculaire de ces guerres, nous en a laissé une relation assez exacte dans son histoire de Tartarie. C'est de cet Auteur que nous apprenons tous les avantages que les Princes ligués eurent sur les Sarrasins. Ils défirent d'abord Nazer, Soudan d'Egypte, & lui enleverent, après cette victoire, la célebre ville de Damas, & ensuite la meilleure partie de la Syrie. Les Hospitaliers, qui dans cette ligue n'avoient pour objet que de chasser les Infideles de la Terre-Sainte, y rentrerent sans obstacle, à la tête d'un corps de cavalerie, que Gazan leur donna pour les soutenir. Ils trouverent le pays ouvert, les villes, ou pour mieux dire, de simples bourgades, sans fortifications; Jerusalem sans murailles & sans habitants Chrétiens; personne en apparence qui s'opposât à leurs conquêtes : mais ce qui en causoit la facilité, produisit dans la suite l'impossibilité de s'y maintenir. Les Sarrasins, après la prise de saint Jean d'Acre, avoient rasé les fortifications de toutes les places de la Palestine, ensorte que ce royaume n'étoit plus qu'un grand pays exposé à la domination du plus puissant, & de celui qui pouvoit tenir la campagne.

Les Hospitaliers, charmés d'avoir pu pénétrer jusques dans la Ville-Sainte, songeoient, pour s'y maintenir, à en re-

lever les murailles. Mais le Kan des Tartares ayant été obligé de repasser l'Euphrate, de rentrer en Perse, & de marcher contre des rebelles qui s'étoient prévalus de son absence, ce Prince rappella de la Palestine les troupes qu'il avoit soumises aux ordres des Hospitaliers; & après leur retraite, il n'y eut pas moyen, avec les seules forces de la Religion, de tenir la campagne contre les armées des Sarrasins. En effet, leur Soudan rentra aussi-tôt dans la Palestine, & au bruit de sa marche à la tête d'un puissant corps de troupes, & sur les nouvelles qu'il s'avançoit droit vers Jerusalem, les Hospitaliers, qui y étoient entrés en conquérants, furent obligés d'en sortir presque en pélerins.

Guillaume de Villaret.

Cependant Gazan, ayant pacifié assez promptement les troubles qui s'étoient élevés en son absence dans la Perse, reprit ses premiers desseins contre le Soudan d'Egypte. L'habile Tartare, en rétablissant les Chrétiens Latins dans la Palestine, n'avoit en vue que de s'en servir dans la suite comme d'une barriere pour empêcher les Sarrasins d'Egypte d'avoir désormais aucune communication avec la Syrie. Mais ayant reconnu, dans la campagne précédente, le peu de forces des Rois de Chypre & d'Arménie, & que les Ordres mi- 1301.

Guillaume de Villaret. litaires ne pourroient pas résister seuls à la puissance du Soudan, il jugea bien que, pour chasser également les Sarrasins de la Syrie & de la Palestine, & afin que les Chrétiens se pussent maintenir dans ce dernier royaume, il falloit intéresser dans cette guerre les Princes d'Occident, & attirer dans le Levant quelque croisade semblable à celle de Godefroy de Bouillon, qui les avoit chassés de la Palestine.

Tel fut le motif d'une célebre ambassade qu'il envoya au Pape Boniface VIII, & qui passa depuis en France. Il est vrai qu'il y a des Historiens qui attribuent cette négociation à Mahomet Gayateddin, appellé autrement Algiaptou, frere & successeur de Gazan. Les Persans, dans leur langue, nommoient ce dernier *Chodabenda*, c'est-à-dire serviteur de Dieu; l'Historien Haïton l'appelle *Carbaganda*: il dit qu'il étoit né d'une mere Chrétienne; qu'il avoit été baptisé & nommé Nicolas; mais qu'après la mort de sa mere il se fit Musulman. Quoi qu'il en soit de l'auteur de cette ambassade, celui qui en étoit chargé étant arrivé à Rome, pria le Pape, de la part du Kan, son Maître, d'engager les plus puissants Princes de sa communion à joindre une partie de leurs forces aux armées qu'il avoit sur pied, pour chas-

ser de concert les Sarrasins de la Syrie & de la Palestine; & il offroit de laisser aux Chrétiens Latins la possession entiere de la Terre-Sainte. Guillaume de Villaret.

Cet Ambassadeur, pour faire mieux goûter ces propositions, insinuoit adroitement que le Kan son Maître n'étoit pas éloigné d'embrasser la Religion chrétienne (*a*) : artifice peut-être nouveau en ce temps-là, & trop usé en celui-ci, mais qui sert au moins de preuve que ce Prince étoit ou Payen ou Mahométan. Malheureusement pour le succès d'une si grande entreprise, le Pape étoit alors dans les plus violents accès de cette haine implacable qu'il portoit à Philippe-le-Bel, Roi de France, qu'il comparoit injurieusement à l'idole de Bel, ou de Baal, par une allusion ridicule & pleine d'ignorance de ce terme phénicien. Le sujet de cette haine venoit de ce que Philippe refusoit hautement de reconnoître cet empire absolu & despotique que Boniface s'attribuoit sur tous les états chrétiens.

Spicill. t. 11. p. 609.

(*a*) Parisiis ipsâ hebdomadâ Paschæ venerunt ad Regem Franciæ Nuncii Tartarorum dicentes, quod si Rex & Barones gentes suas in Terræ-Sanctæ subsidium destinarent, eorum Dominus Tartarorum Rex Saracenos totis viribus expugnaret, & tam ipse quam populus suus efficerentur libenti animo Christiani. *Contin. Chron. ad ann.* 1303.

Guillaume de Villaret.

Il convenoit à la vérité que les Souverains dans leurs états étoient maîtres du temporel ; mais il prétendoit avoir droit de connoître des différents qui naissoient entr'eux, sous prétexte qu'il s'agissoit, disoit-il, de savoir s'ils pouvoient sans péché faire la guerre en certaines conjonctures. A la faveur de cette condition captieuse, le nouveau Casuiste vouloit attirer à son tribunal la connoissance & le jugement absolu de tous leurs différents, & il menaçoit ceux qui refusoient de s'y soumettre, de les excommunier, de mettre leurs états en interdit, & d'absoudre leurs sujets du serment de fidélité. C'étoit le chemin le plus court pour parvenir à une monarchie universelle ; malheureusement pour le succès de pareilles prétentions, ce Pontife se vit en tête, dans la personne de Philippe-le-Bel, un Prince puissant, naturellement fier & impérieux, infiniment jaloux des droits de sa couronne, bien instruit de ceux des Papes, & qui, en leur rendant ce qui étoit dû au Chef visible de l'Eglise, soutenoit avec une fermeté invincible, que ces Pontifes n'avoient, à l'égard des Souverains de la chrétienté, qu'une autorité purement spirituelle ; même que cette autorité n'étoit que ministérielle, & qu'ils devoient gouverner l'Eglise de Jesus-Christ suivant

les canons des Conciles généraux.

Guillaume de Villaret.

Boniface irrité de trouver cet obstacle à l'établissement de sa chimere, avoit suscité de tous côtés des ennemis contre la France, & contre la personne même du Roi. C'est à ce Pontife qu'on attribue la révolte des Flamands, & la guerre des Anglois. Ainsi, pendant que ces ennemis déclarés attaquoient la frontiere de ce royaume, le souverain Pontife n'oublioit rien pour exciter des séditions dans l'intérieur de l'état, & même pour distraire le Clergé séculier & régulier de l'obéissance qu'ils devoient à leur Souverain.

Telle étoit la disposition de Boniface, lorsque l'Ambassadeur du Kan des Tartares arriva à Rome. L'impérieux Pontife saisit avec joie ce prétexte de signaler son prétendu pouvoir sur la personne du Roi & sur ses sujets. Dans les premieres croisades, les Papes, à l'égard des Souverains, ne s'étoient jamais servis que de la voie de priere & d'exhortation. Dans la suite, & quand ils en trouverent l'occasion, pour se débarrasser des Princes qui faisoient ombrage à leur puissance, ils les y engagerent par des motifs de pénitence, & quelquefois sous peine d'excommunication. Par ces menaces des foudres de l'Eglise, ils se firent comme un droit de la papauté, d'exiler les plus grands

Guillaume de Villaret.

Princes en Orient, quoique toujours sous le prétexte de délivrer la Terre-Sainte de la domination des Infideles. Ce fut dans ces vues que Boniface dépêcha l'Evêque de Pamiers au Roi. Ce Prélat, animé de l'esprit & de la fierté de son Maître, parla moins à ce Prince en Ambassadeur & en Ange de paix, que comme un hérault envoyé pour lui déclarer la guerre.

Il lui dit que l'intention du Pape étoit qu'il fît incessamment le voyage d'Outre-mer, à la tête de toutes les forces de la France, & qu'il joignît ses troupes à celles du Roi de Perse, pour chasser les Sarrasins de la Syrie & de la Palestine. Boniface, sous prétexte d'un motif si pieux, ne cherchoit qu'à éloigner le Roi de ses états, pour pouvoir en son abscence y établir sa prétendue puissance temporelle. Mais outre que la fierté & l'insolence de son Nonce, quoique Français, n'étoit que trop capable de lui faire rejetter les propositions du Pape, ce Pontife avoit affaire à un Prince infiniment jaloux, comme nous le venons de dire, des droits souverains de sa couronne, très-éclairé sur ses véritables intérêts, naturellement ménager, & même si avide d'argent, qu'on a reproché à sa mémoire qu'il n'avoit pas toujours employé des moyens justes pour en amas-

fer. Et bien loin d'être d'humeur de faire la dépense nécessaire pour une expédition de si long cours, on prétend qu'il manquoit même alors de fonds pour soutenir les guerres que le Pape lui avoit secrettement suscitées. On soupçonnoit encore Boniface de vouloir armer contre la France. Il couroit des bruits que les Templiers avoient offert leurs services à ce Pontife, & qu'ils lui avoient même fourni des sommes considérables pour commencer la guerre. Ainsi Philippe, bien loin de songer dans une pareille conjoncture à s'éloigner de ses états, en fit sortir le Nonce du Pape qui lui avoit parlé avec tant de hauteur & d'insolence; & par sa retraite, l'Ambassadeur du Kan, qui étoit venu exprès en France, vit échouer sa négociation.

Les Hospitaliers n'apprirent qu'avec beaucoup de douleur le mauvais succès de cette ambassade: ils voyoient que l'espérance de rentrer dans la Terre-Sainte s'éloignoit de plus en plus. Ils étoient même désagréablement dans l'isle de Chypre par rapport au Roi, Prince avare & ombrageux, & qui les vouloit assujettir, comme nous l'avons dit, à des tributs, quoiqu'ils n'en eussent jamais payé d'autres sous les Rois de Jerusalem, que celui de leur sang qu'ils répandoient tous les jours si gé-

Guillaume de Villa-ret. néreusement pour la défense des Chrétiens.

1303. La mort surprenante de Boniface, qui mourut de chagrin d'être tombé au pouvoir & entre les mains des Français, fit espérer aux Hospitaliers qu'on verroit bientôt s r le saint Siege un Pape plus religieux, & qui, au lieu d'entretenir la division entre les Princes Chrétiens, comme avoit fait Boniface, emploieroit au contraire la considération que lui donneroit sa dignité pour les porter à se réunir, & à former une nouvelle croisade. Onze jours après le décès de Boniface, les Cardinaux mirent en sa place Nicolas Boccassini de l'Ordre des Dominicains, Cardinal & Evêque d'Ostie, Prélat d'une vie sainte & d'un profond savoir. Il prit le nom de Benoît XI, & il ne fut pas plutôt sur le saint Siege qu'il témoigna un grand empressement de faire passer de puissants secours, & un armement considérable dans l'Orient. Mais de si pieuses dispositions n'eurent point de suite par la mort de ce Pontife, qui ne fut que huit mois sur la chaire de saint Pierre.

Le Conclave fut assemblé à Pérouse, où il dura près d'un an, & on avoit lieu de craindre qu'il ne finît pas si-tôt par la mésintelligence des Cardinaux divisés en deux factions, & détermi-

nés à ne consentir jamais à l'élection d'aucun de ceux qui étoient dans le Conclave. Le Cardinal François Gaëtan, neveu de Boniface, & qui en avoit hérité la haine contre les Cardinaux Colonne, partisans de la France, étoit à la tête de l'une de ces factions. L'autre parti dévoué au Roi, avoit pour chef le Cardinal Dupré, ami intime des deux Cardinaux Colonne, que Boniface pendant son pontificat, & en haine de la France, avoit cruellement persécutés, aussi bien que toute leur maison.

Guillaume de Villaret.

Les Cardinaux qui étoient enfermés dans le Conclave, s'assembloient tous les jours, conféroient tantôt en public & tantôt en particulier; & les plus adroits tâchoient de gagner quelques suffrages dans la faction contraire. Le Cardinal Dupré, habile dans ce genre d'escrime, & consommé dans la politique, s'adressant un jour au Cardinal Gaëtan: *nous faisons un grand mal*, lui dit-il avec une ingénuité apparente, *& nous causons un grand préjudice à l'Eglise, de la priver si long-temps de son Chef.* Il ajouta que puisqu'ils ne pouvoient convenir d'aucun Cardinal pour en faire un Pape, il falloit nécessairement choisir hors du Conclave un sujet digne de remplir cette grande place; que pour faciliter cette élection, il étoit d'avis

Jo. Villani. l. 8. c. 8. S. Antonin. p. 3 t 21. Bern. Coro. Rom. Pont. Rain. t. 15. Contin. ann. Eccles.

Guillaume de Villaret.

qu'une des deux factions nommât à son choix trois Archevêques d'au-delà des monts, & que l'autre faction seroit en droit, dans le terme de quarante jours, de choisir pour Pape celui des trois qui lui conviendroit le mieux. Gaëtan lui répondit que la partie n'étoit pas égale, & qu'il n'y avoit personne qui ne jugeât que la faction qui nommeroit les trois Candidats, n'eût beaucoup d'avantage, puisque par sa nomination elle seroit sûre d'avoir pour Pape une de ses créatures. Le Cardinal Dupré en convint; mais il lui repartit que pour lui faire voir combien lui & les Cardinaux de son parti souhaitoient sincérement de finir le scandale que leurs divisions causoient dans l'Eglise, ils étoient prêts de céder cet avantage aux Cardinaux de sa faction; que ceux de son parti consentiroient volontiers qu'ils nommassent les trois sujets capables, & que de leur côté ils ne se réserveroient que le seul droit de choisir au moins, parmi trois de leurs créatures, celui qu'ils croiroient le plus digne, & qui leur seroit moins désagréable.

Le neveu de Boniface communiqua à sa faction ce projet, qu'il attribuoit à l'impatience que Dupré & les vieux Cardinaux avoient de sortir du Conclave. Après l'avoir fait approuver par les Cardinaux de son parti, il s'en fit

un traité solemnel, qui fut signé par tous les Cardinaux ; & en conséquence Gaëtan nomma trois Archevêques ultramontains, tous trois créatures de son oncle, & qui pendant le pontificat de ce Pape avoient épousé ses intérêts contre le Roi. Le premier de ces trois Archevêques, étoit celui de Bordeaux, qui s'appelloit *Bertrand de Got*, Prélat d'une grande maison d'Aquitaine, mais attaché à ses plaisirs, dévoré d'ambition, ami intime de Gaëtan, dont il avoit toute la confiance, & sujet du Roi d'Angleterre, qui étoit alors Duc d'Aquitaine. D'ailleurs, ce Prélat étoit ennemi de Philippe-le-Bel, & particuliérement de Charles de Valois, frere de ce Prince, qui pendant les guerres entre les Français & les Anglois, avoient ravagé les châteaux & les terres de son frere & de ses plus proches parents. Cependant ce fut sur ce Prélat que le Cardinal Dupré jetta les yeux pour en faire un Pape. Il le connoissoit à fond, & il ne douta point qu'un homme de son caracterere ne sacrifiât sans peine à son élévation ses anciens amis & ses premiers bienfaicteurs. Il se persuada même qu'il ne seroit peut-être pas difficile, pendant que l'Italie étoit désolée par les factions & par les guerres des Guelphes & des Gibelins, de retenir en France un homme ambitieux, vain, & qui se-

Guillaume de Villaret.

Guillaume de Villaret.

roit charmé de se montrer à ses parents & à ses compatriotes dans ce haut degré de puissance où la thiare l'alloit élever. Le Cardinal Dupré fit part de ces vues au Roi Philippe-le-Bel, par un courrier qu'il lui dépêcha secrettement, & qui arriva de Pérouse à Paris en onze jours. Il envoya à ce Prince le traité fait entre les deux factions, & lui marquoit par sa lettre qu'il n'étoit question que de prendre bien ses sûretés avec l'Archevêque de Bordeaux, qui, pour parvenir au souverain pontificat, se soumettroit sans peine à toutes les conditions qu'il en voudroit exiger.

Le Roi ayant lu ces dépêches, & le traité fait entre les Cardinaux, sentit bien tout l'avantage qu'il en pouvoit tirer. Il écrivit aussi-tôt à l'Archevêque de Bordeaux, qu'il avoit des affaires de conséquence qui le regardoient directement, à lui communiquer. Il lui marquoit en même-temps qu'il se trouvât un certain jour qu'il lui désigna, dans une abbaye située au milieu d'une forêt proche saint Jean d'Angeli, où il ne manqueroit pas de son côté de se rendre le même jour; mais qu'il exigeoit sur-tout un profond secret.

L'un & l'autre furent exacts au rendez-vous: l'entrevue se fit le matin dans l'église de l'abbaye. Philippe, après avoir entendu la messe, exigea de

de l'Archevêque un ferment, qu'il fit en mettant la main fur l'autel, de garder inviolablement le fecret qu'il alloit lui confier. Après cette précaution, il lui déclara qu'il étoit maître de le faire Pape; & pour l'en convaincre, il lui communiqua le traité fait à Péroufe entre les Cardinaux, avec l'endroit des lettres de Dupré, où ce Cardinal en fon nom, & au nom des Cardinaux de la faction de France, remettoit au choix du Roi celui des trois Archevêques qu'il jugeroit digne de la thiare. Guillaume de Villaret.

L'Archevêque de Bordeaux ayant lu avec étonnement ces actes, fe jetta aux pieds du Roi, & les embraffant avec un tranfport qui fe comprend mieux qu'on ne le peut exprimer, il lui demanda pardon de fa conduite paffée. *Je vois bien, Sire*, lui dit-il, *que vous voulez me rendre le bien pour le mal. Si je fuis affez heureux pour parvenir à la papauté, je vous conjure d'être perfuadé que vous en partagerez toute l'autorité: & je fuis prêt de vous en donner toutes les affurances que vous pourrez exiger pour un fi grand bienfait.*

Le Roi le releva avec bonté, & l'ayant embraffé en figne d'une parfaite réconciliation, il lui dit que quand il feroit fur la chaire de faint Pierre, il fouhaitoit qu'il lui accordât fix graces,

Guillaume de Villaret.

toutes justes, dit-il, & qui n'alloient qu'au bien de l'Eglise & de son état; mais qu'il en vouloit être assuré avant que de prendre avec lui des engagements plus particuliers. Les deux premieres conditions que ce Prince lui proposa ne regardoient que les différents qu'il avoit eus avec le Pape Boniface, & dont il prétendoit qu'il cassât tous les actes faits contre lui, contre les Cardinaux Colonne, & ses principaux sujets. Il demanda pour troisieme condition, qu'il lui promît de condamner la mémoire de Boniface, & de faire brûler ses os, comme on en usoit à l'égard des athées ou des hérétiques. Le quatrieme article concernoit les intérêts des Cardinaux Colonne, que Boniface, en haine de leur attachement pour la France, avoit dégradés de leur dignité : le Roi exigeoit qu'ils fussent rétablis avec une restitution entiere de tous leurs biens. Philippe, pour cinquieme condition, demanda la permission de lever des décimes sur le Clergé de France pendant cinq ans consécutifs. La sixieme condition ne devoit être déclarée qu'après la cérémonie du couronnement du futur Pape. *Mais je veux*, dit le Roi, *que pour sûreté de vos promesses, vous en fassiez des serments solemnels sur le saint Sacrement, & de plus, que vous me donniez en ôtage votre frere &*

vos deux neveux, que je conduirai à Paris, sous prétexte de les réconcilier avec le Comte de Valois mon frere, & je les y retiendrai jusqu'à l'entiere exécution de votre parole. C'est à présent à vous, ajouta le Roi, *à voir si ces conditions vous conviennent.*

Guillaume de Villaret.

L'ambitieux Prélat, ivre de joie & d'espérance, promit tout, & en fit des serments solemnels sur le saint Sacrement. Il manda en même-temps son frere & ses neveux qu'il remit au Roi. Ce Prince aussi-tôt dépêcha un courrier au Cardinal Dupré, & à ceux de sa faction, pour leur donner avis qu'il avoit pris avec l'Archevêque de Bordeaux toutes les sûretés nécessaires pour ses intérêts & pour ceux de la maison Colonne; qu'il amenoit actuellement à Paris le frere & les deux neveux de l'Archevêque, & qu'ils pouvoient sans différer plus long-temps l'élire pour Pape. Le Roi & le Prélat se séparerent également contents l'un de l'autre, & le courrier de ce Prince arriva à Pérouse cinq jours avant l'expiration du terme dont on étoit convenu par le traité.

Le Cardinal Dupré, instruit des intentions du Roi, les communiqua aux autres Cardinaux partisans de la France, & ils déclarerent ensuite à ceux de

Guillaume de Villaret.

la faction contraire, qu'ils étoient prêts d'exécuter leur parole, & de choisir pour Pape un des trois Archevêques qui leur avoient été proposés. Il se fit une assemblée solemnelle dans la chapelle du Conclave : on commença, après l'invocation du saint Esprit, par ratifier de nouveau le traité fait pour l'élection. Le Cardinal Dupré nomma ensuite, pour Vicaire de Jesus-Christ, Bertrand de Got, Archevêque de Bordeaux ; ce qui fut suivi des acclamations de tout le sacré College, sur-tout de la part du neveu & des créatures de Boniface, qui ignoroient ce qui s'étoit passé entre le Roi & l'Archevêque, qui se flattoient d'avoir un Pape de leur parti, & ennemi de ce Prince.

Mais ce Prélat n'eut pas plutôt reçu le décret de son élection, que dans les transports de joie que lui causoit un bonheur si inespéré, il laissa échapper le secret de sa réconciliation avec le Roi de France. On n'en douta même plus, quand on vit qu'il avoit convoqué à Lyon tout le college des Cardinaux pour la cérémonie de son couronnement, que Philippe honora de sa présence.

Ce fut, à ce qu'on prétend, après cette grande cérémonie, que ce Prince déclara au Pape la sixième des conditions qu'il avoit exigées de lui dans leur

entrevue, & qu'il s'étoit réservé de lui expliquer après son couronnement. Ce Pontife fut bien surpris d'apprendre que cette condition renfermoit l'extinction & l'abolition de l'Ordre entier des Chevaliers du Temple. Le Roi, pour autoriser la justice de sa demande, lui dit qu'ils étoient coupables des crimes les plus affreux, & qu'il en avoit de bonnes preuves. Clément, pour satisfaire à ses engagements, l'assura qu'il alloit travailler à faire faire des informations secrettes, & qu'il le prioit de lui faire communiquer de son côté ce qu'il y avoit de preuves contre ces Chevaliers.

Guillaume de Villaret.

Le nouveau Pontife, après son couronnement, déclara que tant que l'Italie seroit déchirée par les factions des Gibelins & des Guelphes, il resteroit en France. Il prit ensuite le chemin de Bordeaux, & passa par Mâcon, Brives, Bourges & Limoges. Le Continuateur de Nangis rapporte, sur l'année 1305, que ce Pontife en traversant ces diocèses, pilla, soit par lui-même, soit par ses satellites, tous les biens des églises & des bénéficiers qui se trouverent sur son passage; ensorte que l'Archevêque de Bourges se vit réduit, pour vivre chaque jour, à la nécessité d'assister à tous les Offices du chœur, comme un simple Chanoine, afin d'a-

Guillaume de Villaret.

voir part aux distributions manuelles.

Les Cardinaux Italiens ne furent pas long-temps sans se repentir d'avoir élevé au souverain pontificat un Prélat Français si avide d'argent. Ils jugerent bien que si la thiare restoit long-temps en France, ils n'auroient pas beaucoup de part au gouvernement, & par conséquent aux trésors de l'Eglise. Le Cardinal Mattheo-Rosso des Ursins, Italien, & ennemi des Français, outré de se voir la duppe du Cardinal Dupré, le rencontrant un jour dans l'antichambre du Pape : (a) *Vous êtes venu à bout de vos desseins*, lui dit-il avec un souris amer, *& nous voilà transplantés au-delà des monts ; mais je connois mal le caractere des Gascons, ou je serai bien trompé si on revoit de long-temps le saint Siege à Rome.*

Cette capitale du monde Chrétien, autrefois la maîtresse & la souveraine

(a) Papa Clemens circa Purificationem beatæ Mariæ à Lugduno recedens Burdegalis per Matisconem, Brivatum, Beturicas... & Lemovicas iter faciens, tam religiosorum quam secularium ecclesias & monasteria tam per se quam per suos satellites deprædando, multa & gravia intulit eis damna : & frater Ægidius Bituricensis Archiepiscopus, per hujusmodi deprædationes, ad tantam devenit inopiam, quod tanquam unus de suis simplicibus canonicis, ad percipiendum quotidianas distributiones pro vitæ necessariis Horas ecclesiasticas frequentare coactus fit.

des nations, par l'éloignement de la Cour Romaine perdoit le peu d'éclat qui lui étoit resté de son ancien empire. Tous les Italiens gémissoient de cette translation, que la plupart, par rapport aux temps qu'elle a duré, ont comparée à la *transmigration* de Babylone. Il y a eu même des Historiens qui n'ont point fait de scrupule d'attribuer cette translation à l'attachement que ce Pontife avoit pour la Comtesse de Perigord, fille du Comte de Foix, Princesse d'une rare beauté, & dont apparemment il eut de la peine à se séparer. Les mêmes Auteurs l'accusent, pour satisfaire son avarice, d'un honteux commerce des choses saintes. (*a*)

Guillaume de Villaret.

Hist. de M. l'Abbé Fleury, liv. 92. p. 239.

Peut-être que le Lecteur trouvera que nous sommes entrés dans un trop grand détail au sujet des intrigues de ce conclave; mais on a cru, par rapport aux faits qui suivent, que nous ne pouvions nous dispenser de représenter le caractere de ce Pape, & de rapporter les causes secrettes de la complaisance

(*a*) Questo Papa fue huomo molto cupido di moneta è simoniaco che ogni Beneficio per moneta in sua corte si vendea è fue lussurioso, si dicea che tenea per amica la Comtessa di Paragorgo, bellissima dona figliuola del Comte di Foy. *Giovan Villani, liv. 9. chi 58.*

Papa, ut chronica referunt, fuit nimis cupidi-

Guillaume de Villaret.

qu'il eut depuis pour la plupart des deſ-ſeins de Philippe-le-Bel, tant à l'égard des Templiers, que des Hoſpitaliers de ſaint Jean.

Ce nouveau Pontife voulant ſignaler ſon zele par quelqu'entrepriſe d'éclat, & qui fût du goût de ſon ſiecle, propoſa de faire paſſer une croiſade en Orient, pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Dans cette vue, & pour être inſtruit des forces des Infideles, peut-être auſſi pour être éclairci des accuſations que le Roi de France avoit intentées contre les Templiers, il fit ſavoir aux deux Grands-Maîtres qu'ils euſſent à ſe rendre inceſſamment auprès de lui, avec les principaux Chevaliers des deux Ordres.

Les Rois de Chypre & d'Arménie, dit-il dans ſa lettre au Grand-Maître des Hoſpitaliers, *nous ſollicitent puiſſamment de leur procurer quelques ſecours. C'eſt pourquoi nous avons réſolu d'en délibérer avec vous, & avec le Maître du*

taribus deditus, propter quod ſcelus ſimoniæ, maximè à canonibus det ſtatum & punitum, multùm viguit in curia ſua circa beneficia. Quod autem quidam dicunt in Papam non poſſe cadere ſimoniam, beatus Thomas hos reprobat : inſuper & minus honeſtæ vitæ fuit, & communiter dicebatur cum quadam Comitiſſa pulcherrima muliere contubernium habere. *Sanctus Antonius Flor. Archiep. de Concilio Viennenſi*, tit. 21. §. 3.

Temple : vu principalement que par la connoiſſance que vous avez du pays, vous pourrez mieux que tous les autres nous conſeiller ſur la maniere de conduire cette entrepriſe, outre qu'après l'Egliſe Romaine, perſonne n'eſt plus intéreſſé que vous dans le ſuccès. Nous vous ordonnons donc de vous préparer à venir ici le plus ſecrettement que vous pourrez, & avec le moins de ſuite ; puiſque vous trouverez deçà la mer un aſſez grand nombre de vos Chevaliers pour vous accompagner. Mais ayez ſoin de laiſſer dans l'isle de Chypre un bon Lieutenant & des Chevaliers capables de défendre la ville de votre réſidence ; enſorte que votre abſence, qui ne ſera pas longue, ne porte aucun préjudice aux affaires de votre Ordre. Cependant ne laiſſez pas d'amener avec vous quelques Chevaliers que leur ſageſſe, leur expérience & leur zele rendent capables de nous donner, conjointement avec vous, d'utiles conſeils. Cette lettre eſt datée de Bordeaux le 6 de juin 1306.

Guillaume de Villaret.

Rainald. 15.

1306.

Le Grand-Maître des Hoſpitaliers étoit en mer quand cette lettre lui fut envoyée de l'isle de Chypre, où elle avoit été adreſſée. Il récrivit auſſi-tôt au Pape pour s'excuſer s'il ne faiſoit pas auſſi promptement ce voyage que Sa Sainteté ſembloit le ſouhaiter ; & il s'en diſpenſa ſur une entrepriſe qu'il

Guillaume de Villaret.

avoit formée, & à laquelle il étoit actuellement attaché. Les Hospitaliers rebutés des mauvais traitements qu'ils recevoient du Roi de Chypre, & de la dureté de sa domination, se voyant d'ailleurs comme relégués dans un bourg, & sans un port si nécessaire à leurs armements, étoient convenus d'abandonner un séjour si incommode, dans le dessein de se rendre maîtres, dans le voisinage de la Terre-Sainte, de quelqu'isle où l'Ordre, sans avoir à répondre qu'à ses Supérieurs, pût aller à la mer & remplir les obligations & les devoirs de son état.

Le Grand-Maître, l'esprit rempli d'un aussi grand dessein, & qu'il tenoit fort secret, jetta les yeux sur l'isle de Rhodes, peu éloignée de la Palestine, & qui avoit un port excellent. Cette isle, de la dépendance de l'empire de Constantinople, s'étoit sentie, comme la plupart de celles de l'Archipel, de la révolution arrivée dans cette capitale, par la conquête qu'en avoient fait les Français & les Venitiens. Les Genois de leur côté s'étoient emparés de la plupart des Cyclades & des Sporades. Rhodes, & les petites isles qui en dépendent, étoient tombées au pouvoir de ces Républicains, pendant l'absence d'un Seigneur Grec, appellé Jean de Gabales, qui en étoit Gouverneur. Vatace, dont nous avons déjà parlé, & qui,

dans le démembrement de l'empire, s'en étoit érigé un particulier, dont Nicée étoit la capitale, chagrin de voir que les Princes Latins emportassent tous les jours quelques morceaux de l'empire Grec, avoit envoyé, en l'an 1249, Jean Cantacuzene, son Grand-Echanson, avec une puissante flotte, pour chasser les Génois de l'isle de Rhodes. Ce Général Grec aborda dans l'isle, & y débarqua ses troupes sans obstacle. Heureusement pour les Génois, Guillaume de Villehardouin, Seigneur François & Prince de l'Achaye, & Hugues, Prince de la maison de Bourgogne, passant en ce temps-là par Rhodes, pour se rendre auprès du Roi saint Louis, qui étoit dans l'isle de Chypre, laisserent aux Génois un corps de troupes qui leur aiderent à chasser les Grecs. Vatace, le plus habile Prince de son siecle, profitant depuis de la consternation où ils trouverent les Latins par la prison de saint Louis, Chef de la croisade, envoya à Rhodes Théodore Protosebaste, qui reconquit cette isle sur les Génois. Les Grecs y rétablirent leur autorité; mais cet empire tombant en décadence, des Seigneurs de la maison de Gualla, Gouverneurs de Rhodes, s'érigerent insensiblement en Princes de cette isle: & pour se fortifier contre leurs Souverains, ils la peuplerent d'un grand

Guillaume de Villaret.

Guillaume de Villaret.

nombre de marchands & d'habitants Turcs & Sarrasins. On prétend même qu'ils admettoient dans leurs ports des corsaires Infideles, qui y trouvoient toujours un asyle sûr quand ils étoient poursuivis par les galeres des Hospitaliers, ou par les vaisseaux des autres Princes Chrétiens.

Après que le Grand-Maître eût côtoyé l'isle de Rhodes, reconnu ses ports & ses forteresses, & qu'il se fût instruit du nombre des habitants, il ne se trouva pas des forces suffisantes pour en tenter la conquête. Ainsi il pensa à s'emparer de différentes petites isles voisines, & qui, quoiqu'habitées, ne sont presque que des rochers. Main n'y ayant point trouvé de places fortifiées où il pût se maintenir, dans la crainte que s'il s'attachoit à quelqu'une de ces petites isles, cette entreprise ne décelât son dessein sur Rhodes, il reprit le chemin de l'isle de Chypre, & revint à Limisso. Il se disposoit après cette expédition à partir pour aller rendre compte au Pape du projet qu'il méditoit, & pour tâcher d'obtenir de ce Pontife & des Princes d'Occident, les secours nécessaires pour cette entreprise; mais il fut arrêté par une longue maladie qui se termina par sa mort.

Tous les Chevalies furent sensiblement affligés de la perte de ce Grand-

Maître, sur-tout dans une conjoncture si importante à l'Ordre. Le Chapitre, persuadé que FOULQUES DE VILLARET, son frere, n'ignoroit rien de ses desseins les plus secrets, & que par sa valeur il étoit très-capable de les faire réussir, jugea à propos de le nommer pour son successeur. Ce Grand-Maître ne se vit pas plutôt revêtu de cette dignité, qu'il s'embarqua sur les Galeres de son Ordre, & passa en France pour y conférer avec le Pape & le Roi, touchant l'entreprise de Rhodes, dont le dernier Grand-Maître lui avoit confié le dessein.

Foulques de Villaret.

1308.

Il y avoit plus d'un an que Jacques de Molay, d'une maison illustre dans le comté de Bourgogne, & Grand-Maître de l'Ordre des Templiers, pour satisfaire aux ordres du Pape, s'étoit rendu dans la ville de Poitiers, où étoit alors la Cour de Rome. Ce Grand-Maître avoit été accompagné de la plupart de ses Chevaliers, qui rebutés, comme les Hospitaliers, des avanies qu'ils avoient à essuyer tous les jours de la part du Roi de Chypre & de ses Ministres, avoient abandonné cette isle. Ils s'étoient dispersés, à leur retour, dans les différents états de la chrétienté, où ils avoient un grand nombre de riches commanderies; & il n'étoit resté dans l'isle de Chypre que le Grand-

Foulques de Villaret.

Maréchal de l'Ordre & un certain nombre de Commandeurs. Le Grand-Maître, à ce qu'on prétend, avoit apporté du Levant des trésors immenses, qu'il déposa depuis à Paris dans sa maison du Temple.

Ce Seigneur, en arrivant en France, avoit retenu auprès de lui les principaux Chevaliers de son Ordre, & ce fut en leur compagnie qu'il s'étoit présenté devant le Pape. Ils en furent tous bien reçus, sans que ce Pontife leur laissât pénétrer le motif secret qui l'avoit déterminé à les appeller en France. Il parut même goûter l'esprit du Grand-Maître, qu'il entretint plusieurs fois au sujet d'une croisade qu'il feignoit de vouloir publier incessamment. Il poussa la dissimulation jusqu'à lui délivrer un mémoire auquel il lui ordonna, après qu'il seroit reposé, de vouloir bien répondre exactement.

Par ce mémoire, le Pape en supposant toujours le projet d'une croisade, lui demandoit quel secours les Latins pouvoient espérer du Roi de la petite Arménie; quels étoient les ports, les rades & les places de la Palestine où les Croisés pourroient plus facilement aborder, & si on feroit partir les troupes de l'Europe dans *le grand* ou *le petit passage*, c'est-à-dire dans le mois de mai ou de septembre : saisons auxquel-

ses les caravanes de pélerins partoient ordinairement pour la Terre-Sainte : & on appelloit ces embarquements, grands ou petits passages, selon le nombre de vaisseaux & de troupes qu'on envoyoit au Levant.

Foulques de Villaret.

Le Pape, par un mémoire séparé, ajouta que la dissention qui ne se renouvelloit que trop souvent entre les Templiers & les Hospitaliers, n'ayant pas peu contribué à la perte de la Terre-Sainte, on lui avoit conseillé, pour le bien commun des deux Ordres, & pour l'édification des Fideles, d'unir pour toujours les Templiers & les Hospitaliers sous un même habit, sous une même regle, & sous un seul Grand-Maître. Le souverain Pontife lui ordonnoit de lui en dire son sentiment avec une sincérité entiere. Peut-être que le Pape, par cette union des Templiers avec les Hospitaliers, dont la réputation étoit entiere, n'auroit pas été fâché de soustraire les Templiers aux instances que le Roi de France faisoit contre cet Ordre, dont il demandoit l'extinction.

L'histoire nous a conservé la réponse que le Grand-Maître des Templiers fit à ces deux mémoires du Pape. Il dit premiérement, que dans une bataille & une action décisive, il n'y avoit pas grand fond à faire sur les Armé-

Bal. Pap. Aven. t. 2. p. 176.

Foulques de Villaret.

niens, plus disposés à fuir qu'à combattre de pied ferme, & que si, sans tenter d'autre conquête, on renfermoit le secours qu'on vouloit faire passer en Orient à la seule défense de la petite Arménie, Sa Sainteté devoit savoir que les Arméniens, schismatiques & ennemis de tous les Chrétiens Latins, ne les admettroient jamais dans leurs châteaux & dans leurs places fortes, quoiqu'ils ne fussent passés en Orient que pour les secourir, & que les Croisés, réduits à tenir la campagne, seroient souvent surpris & massacrés par les Turcomans & par les Béduins qui occupoient les montagnes frontieres de l'Arménie, d'où ils faisoient continuellement des courses dans le plat-pays.

Par ces raisons, & par beaucoup d'autres qui sont fort étendues dans ce mémoire, le Grand-Maître fait voir l'inutilité du *petit passage*, & d'un foible secours, qui ne serviroit, dit-il, qu'à faire périr ceux qui le composeroient, & qui rendroit les Chrétiens Latins méprisables. Il conclut que pour pouvoir se flatter d'un heureux succès, il ne falloit rien négliger pour rendre ce passage le plus nombreux & le plus puissant qu'on pourroit. Dans cette vue, il exhorte le Pape à communiquer son mémoire aux Rois de France, d'An-

Philippe-le-Bel, Edouard II, Henri de Luxembourg, Dom Fadrique d'Aragon, Dom Jaime, Ferdinand IV.

gleterre, d'Allemagne, de Sicile, d'Aragon, de Castille, à tous les Princes souverains de la Chrétienté, *dont Dieu*, dit-il, *par sa grace puisse toucher les cœurs, les déterminer à chasser les Infideles d'une terre teinte du sang adorable de Jesus-Christ*. Foulques de Villaret.

Il propose ensuite d'engager les Génois, les Venitiens, & les autres Puissances qui ont des ports dans la Méditerranée, à fournir les galeres & les vaisseaux nécessaires pour le *grand passage*, & pour le transport des troupes de la croisade. Il représente encore que les Chrétiens ne possédant plus un pouce de terre dans le royaume de Jerusalem, ni dans la principauté d'Antioche, l'armée Chrétienne, si on prétendoit en chasser les Infideles, devoit être composée au moins de quinze mille hommes d'armes, & de cinq mille d'infanterie.

A l'égard du débarquement, il conseille, pour rafraîchir l'armée Chrétienne, qu'il se fasse d'abord dans l'isle de Chypre, d'où elle pourroit passer ensuite facilement dans la Palestine. Mais à l'égard de la plage & de l'endroit de ce royaume où il faudroit aborder, il prie le Pape de le dispenser de mettre son avis par écrit, & de souffrir qu'il ne s'en explique que de vive voix, soit à lui ou au Roi de France, de peur

Foulques de Villaret. qu'un dessein si important, & d'où dépendoit tout le succès de la croisade, ne fût pénétré & ensuite traversé par les Infideles.

Il insinue qu'il seroit fort à propos d'envoyer au printemps six galeres vers l'isle de Chypre pour tenir la mer, & pour arrêter les navires de quelques marchands Chrétiens, qui, préférant un gain sordide à l'intérêt de la Religion, entretenoient des intelligences criminelles avec les Sarrasins, & leur portoient, contre les défenses de l'Eglise, des armes, & même du bois travaillé & tout préparé; ensorte qu'il ne restoit plus, pour en composer des galeres, qu'à assembler & à joindre ces différentes pieces.

Il ajoute que cependant on ne doit pas donner le commandement de ces dix galeres chrétiennes, ni aux Templiers, ni aux Hospitaliers, de peur que si ces Chevaliers surprenoient en fraude & arrêtoient quelques vaisseaux qui appartissent à des Marchands Venitiens ou Génois, ils n'attirassent sur ces Ordres militaires la haine & le ressentiment de ces puissantes républiques.

Le second mémoire contient une réponse au dessein que le Pape faisoit d'unir sous un même Chef, & sous une même regle, les Templiers & les Hos-

pitaliers. Le Grand-Maître lui représente que sous le pontificat de Grégoire IX & le regne de saint Louis, on avoit proposé au Concile de Lyon un pareil projet, & même beaucoup plus étendu, & qui comprenoit l'union de tous les Ordres militaires qui se trouvoient dans l'Eglise. Que le Pape & le Roi qui assisterent à ce Concile, voulurent entendre là-dessus l'avis de Frere Guillaume de Beaujeu, Grand-Maître des Templiers, & de Frere Guillaume de Courcelles, un des principaux Chevaliers de l'Ordre de saint Jean, qui se rencontrerent dans le même temps à Lyon. Que le Grand-Maître des Templiers remontra que les Rois des Espagnes qui avoient à soutenir une guerre continuelle contre les Maures, & qui tiroient leurs principales forces des Ordres militaires établis dans leurs états, ne consentiroient jamais que les Chevaliers Espagnols qui dépendoient de leurs Souverains, passassent sous l'autorité d'un chef étranger, ni qu'on les unît avec d'autres Ordres militaires qui avoient différents objets & différents statuts, & que sur ces remontrances du Grand-Maître, on se désista de ce dessein.

Foulques de Villaret.

Il convenoit qu'après la perte de saint Jean d'Acre, on avoit encore agité cette question; que le Pape Nicolas IV,

Fou'ques le Villaret.

pour couvrir la honte de n'avoir pas fourni le moindre secours aux assiégés, s'étoit déchaîné en plusieurs consistoires contre les Templiers & contre les Hospitaliers : comme si, par leurs prétendues dissentions, ils eussent causé la perte d'une ville si importante. Que personne dans la Chrétienté, & même parmi les Infideles, n'ignoroit que le Grand-Maître des Templiers, le Maréchal des Hospitaliers, & plus de quatre cens Chevaliers des deux Ordres, avoient péri à la défense de cette place, d'où il n'étoit sorti que dix Templiers; mais que tous les projets & les discours de ce Pontife au sujet de la nécessité de l'union, n'avoient point eu de suite. Que le Pape Boniface VIII, affectionné particuliérement aux Ordres militaires, & qui ne les vouloit unir que pour les rendre plus puissants, avoit à son tour abandonné ce dessein; qu'après bien des raisonnements, on étoit convenu à la fin de laisser subsister chaque Ordre en son particulier, & selon ses regles & sa forme de gouvernement.

Le Grand-Maître, après avoir rapporté ces exemples, entre ensuite dans le fond de l'affaire : il représente au Pape; premiérement, le péril où il expose le salut des Religieux militaires en les obligeant de quitter leur premiere

regle, & en les assujettissant d'en pratiquer une autre pour laquelle ils n'avoient pas reçu la grace de la vocation. 2° Il lui remontre que, supposé cette union, ces Chevaliers, quoique originairement de différents Ordres, étant obligés de vivre dans la même communauté, ne manqueroient jamais d'avoir des disputes sur la préférence de leurs premieres professions; & que ces disputes entre des gens pleins de courage & armés, pourroient dégénérer dans des combats, au grand scandale de toute la Chrétienté. 3° Que dans chaque maison des Templiers on faisoit trois fois la semaine une aumône générale, & qu'on donnoit tous les jours aux pauvres toute la desserte du réfectoire; que pareillement les Hospitaliers, fondés originairement sur l'exercice continuel de la charité, faisoient pour ainsi dire une aumône continuelle, par les différents secours qu'ils donnoient aux malades & aux pélerins; mais que si de ces deux maisons on n'en faisoit plus qu'une, il ne s'y feroit, au préjudice des pauvres, qu'une seule aumône : ce qui devoit s'entendre également de l'Office divin, & de tous les exercices de piété, qui se pratiquoient, quoique différemment, dans les commanderies des deux Ordres. 4° Chaque Ordre, dit-il, a un Chef, & un Grand-Maître, & plusieurs

Foulques de Villaret.

autrres Officiers, comme sont les Prieurs, les Baillifs, le Maréchal, le Grand-Commandeur, le Drapier, l'Hospitalier, & le Turcopolier. Que si dans l'union qu'on projete, on conserve ces mêmes charges, il se trouvera dans chaque prieuré deux titulaires : si on en supprime un, sur lequel des deux Ordres tombera cette réforme ? Est-il juste, sous prétexte de cette union, de dépouiller de leurs emplois d'anciens Chevaliers qui n'y sont parvenus que par leurs services, & en répandant leur sang pour la défense de la Chrétienté ?

Je sais bien, continue ce Grand-Maître, *que l'objet de cette union est de faire cesser cette jalousie d'honneur qui ne se rencontre que trop souvent entre des guerriers qui aspirent tous à la même gloire. Mais je réponds*, dit-il, *que c'est de cette émulation que les Chevaliers Latins ont tiré de plus grands avantages ; que rien n'a plus élevé le courage d'un Ordre que la valeur qu'il remarquoit dans un autre ; & qu'on a toujours observé que si les Hospitaliers faisoient venir de leurs commanderies, & pour le secours de la Terre Sainte, des vaisseaux, des troupes, des armes & des vivres, les Templiers à leur exemple, & pour les surpasser s'ils pouvoient, faisoient encore de plus puissants armements.*

Ce n'eſt pas, très-ſaint Pere, ajoute le Grand-Maître, *que je ne convienne que dans un temps comme celui-ci, où tout le monde, Princes, Prélats, Eccléſiaſtiques & Religieux, envient les grands biens des deux Ordres, & tâchent, ſous différents prétextes, de s'en emparer, ce ne fût un grand avantage de nous réunir, pour réſiſter plus facilement aux entrepriſes des uſurpateurs. Mais c'eſt à votre Sainteté à balancer cet avantage contre les raiſons que je vous ai expoſées; & ſi vous l'avez agréable, je ferai tenir en votre préſence un Chapitre des Prieurs, des Baillifs & des principaux Commandeurs qui ſe trouveront en deçà de la mer. Vous pourrez par vous-même*, très-ſaint Pere, *apprendre ce qu'ils penſent de cette union, & dans quelles diſpoſitions tout l'Ordre eſt à ce ſujet. Après les avoir entendus, votre Sainteté, ſuivant ſes lumieres & la plénitude de puiſſance qu'elle aura reçue de Dieu, décidera ſouverainement de ce qui lui aura paru de plus convenable au bien commun de toute la Chrétienté.*

Foulques de Villaret.

L'hiſtoire ne nous a pas inſtruits de l'uſage que le Pape fit de ces deux mémoires. Ce ne fut même que deux ans après qu'on reprit le projet de la croiſade. A l'égard de l'union des deux Ordres, apparemment que le Pape en ſentit les inconvénients, & qu'il fut touché de la ſolidité des raiſons du Grand-

Foulques de Villaret.

Maître, & des sentiments de religion & de piété répandus dans son dernier mémoire. Peut-être même que ce Pontife n'avoit proposé cette union des Templiers avec les Hospitaliers, que comme une espece de réforme à l'égard des premiers, & pour s'épargner la discussion des crimes dont Philippe-le-Bel lui avoit fait des plaintes secrettes, & dont ses Ambassadeurs poursuivoient vivement l'éclaircissement & la punition. Pour ne pas interrompre la narration de ce qui se passa alors au sujet de l'isle de Rhodes, je différerai à donner le détail de cet événement si singulier, & de tout le procès des Templiers, jusqu'à ce que je sois parvenu à l'année où il fut terminé.

Le dessein des Hospitaliers, comme nous l'avons dit, étoit d'abandonner l'isle de Chypre, & de tâcher de se rendre maîtres de celle de Rhodes. Mais un projet de cette importance exigeoit des forces supérieures à celles de l'Ordre. Le Grand-Maître, dans l'espérance de tirer des secours du Pape & du Roi de France, passa dans ce royaume, & se rendit à Poitiers, où l'un & l'autre de concert étoient déjà arrivés pour traiter de l'affaire des Templiers. Villaret leur fit demander une audience secrette. Il leur représenta d'abord les avanies que les Hospitaliers avoient continuelle-

Foulques de Villaret.

continuellement à essuyer de la part du Roi de Chypre, & de ses Ministres, l'humeur défiante & ombrageuse de ce Prince, qui, dans la crainte de s'attirer le ressentiment & les armes du Soudan d'Egypte & des autres Princes Infideles, traversoit les armements de l'Ordre, & empêchoit les Chevaliers de sortir de ses ports. Ce Grand-Maître, après avoir fait voir l'impossibilité pour son Ordre, de rester plus long-temps dans les états d'un Prince si plein d'une timide politique, leur communiqua le projet de l'entreprise sur l'isle de Rhodes. Il leur en fit envisager toute l'utilité, & il leur représenta que ce seroit un entrepôt pour toutes les croisades, & pour toutes les flottes chrétiennes qui passeroient en Orient; qu'on devoit même regarder la conquête de cette isle comme un gage assuré de celle de la Terre-Sainte, par le grand nombre de vaisseaux que les Chevaliers mettroient en mer, & qui empêcheroient les Corsaires Turcs & Sarrasins de porter du secours aux Infideles qui occupoient la Judée. Mais il ajouta que les forces de son Ordre n'étoient pas suffisantes pour une si haute entreprise, & qu'il ne s'y engageroit pas s'il n'étoit assuré du secours du Pere commun des Fideles, & de celui du plus puissant Roi de l'Europe.

Foulques de Villaret.

Le Pape & le Roi persuadés, comme on l'étoit encore en ce temps-là dans toute la Chrétienté, qu'il n'y avoit point d'action plus méritoire pour parvenir au Ciel, que de prendre part & de contribuer à ces guerres saintes, donnerent de grandes louanges au Grand-Maître, & à tous les Chevaliers de l'Ordre de saint Jean : & pour les encourager à suivre un si noble projet, ils leur promirent de puissans secours. Le Pape, dans la vue que la conquête de l'isle de Rhodes feroit beaucoup d'honneur à son pontificat, avança de ses propres deniers quatre-vingt-dix-mille florins à l'Ordre pour lever des troupes.

Afin de ne pas laisser pénétrer le secret de cette entreprise, on publia une croisade générale pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Le Pape y attacha des indulgences plénieres, avec tous les privileges que ses Prédécesseurs avoient accordés dans de pareilles expéditions. On comprit même dans le bénéfice de ces graces apostoliques, ceux qui contribueroient aux frais de cet armement. Un grand nombre de personnes de toute condition, sur-tout du côté de l'Allemagne, abandonnerent leur pays, & s'enrôlerent pour cette sainte milice. Les femmes mêmes voulurent prendre part à cette croisade, & plusieurs don-

nerent jusqu'à leurs joyaux, & ce qu'elles avoient de plus cher. (a) De tout cet argent on acheta des vaisseaux, des armes & des vivres.

Foulques de Villaret.

Charles II, Roi de Sicile, & la république de Gênes, quoiqu'ils ignorassent le dessein secret de cette entreprise, fournirent des galeres pour le transport des Croisés. Le rendez-vous étoit dans le port de Brindes, à l'extrêmité du royaume de Naples. Il y accourut un si grand nombre de Croisés, que les Chevaliers de saint Jean, n'ayant pas assez de vaisseaux de transport, & craignant d'être embarrassés de cette multitude de gens de toutes conditions, se contenterent de choisir les plus nobles & les mieux armés. Il y eut un grand nombre de Gentilshommes des premieres maisons d'Allemagne, qui, dans cette occasion, prirent l'habit & la croix de saint Jean, & ces illustres Chevaliers furent présentés à Villaret par le Frere Helrwig de Randersack, Grand-Prieur d'Allemagne, qui, à la tête de cette généreuse Noblesse, acquit beaucoup de gloire dans cette entreprise.

Pantal. Hist. Johan. Basilea.

(a) Pro passagio congregata fuit pecunia, & armorum ac aliarum rerum copia, offerentibus fidelibus viris ac mulieribus jocalia, & quæ habebant carissima. *Bal. Pap. Aven. ex quintâ vitâ Clem. V.*

Foulques de Villaret.

Le Grand-Maître prit ensuite congé du Pape, qui le combla, & tout l'Ordre, de graces & de bénédictions. Il leur accorda particuliérement, en cas que leur entreprise réussît, le droit, dans le temps de vacance, de nommer l'Archevêque de Rhodes. De gros temps ne permirent de mettre à la voile qu'au commencement du printemps. La flotte chrétienne côtoya l'Albanie, passa la Morée & l'isle de Candie ; & laissant Rhodes à gauche, & assez loin pour ne pas donner de soupçon aux Grecs & aux Infideles, on alla débarquer dans l'isle de Chypre, & dans le port de Limisso. Le Grand-Maître n'y resta qu'autant de temps qu'il lui en fallut pour prendre sur ses vaisseaux les Chevaliers qui étoient dans l'isle, avec tous les effets de la Religion : il se rembarqua ensuite. Le Roi de Chypre, les Princes voisins, & même les Chevaliers & les Croisés qui étoient sur la flotte, étoient également persuadés que cet armement regardoit la Palestine & la Terre-Sainte. Mais le Grand-Maître, après avoir tenu la mer pendant quelques jours, s'arrêta à Macri, sur les côtes de la Lycie, soit pour y faire de l'eau & se rafraîchir, soit pour y attendre des nouvelles des espions qu'il avoit envoyés pour reconnoître l'isle & la ville de Rhodes, & prendre, sur

leur avis, les dernieres mesures pour le débarquement. Foulques de Villaret.

Ce fut apparemment de cet endroit d'où, au rapport de l'Historien Pachimere, il dépêcha des Ambassadeurs, au nom de tout l'Ordre, à l'Empereur Andronic, pour lui faire part de son entreprise, & pour lui demander l'investiture de Rhodes, qui relevoit à la vérité de l'empire, mais dont les Grecs rebelles, de concert avec les Sarrasins, s'étoient emparés, & qui, pour se fortifier dans leur usurpation, y avoient appellé des Corsaires. Ces Ambassadeurs lui représenterent que l'Ordre s'engageoit à en chasser ces Pirates, qui infestoient toutes les mers de l'empire, & qu'en reconnoissance de l'investiture, à titre de feudataire, il lui fourniroit tous les ans trois cens Chevaliers, la plupart gens de commandement, & qu'il pourroit mettre à la tête des troupes qu'il entretenoit sur les frontieres de la Perse.

Liv. 7. c. 30. & 31.

Mais Andronic, naturellement ennemi des Latins, comme la plupart des Princes Grecs, rejetta avec hauteur ces propositions. Un château qu'il possédoit encore dans cette isle, au rapport de l'Historien Grec, & quelque ombre de souveraineté, quoique bien équivoque, que lui laissoient les Gual-

Foulques de Villaret.

la, lui faisoient croire qu'il lui seroit plus aisé d'y établir entiérement son autorité, que si les Hospitaliers, soutenus des Princes d'Occident, en étoient les maîtres. Pendant que cette négociation se passoit à Constantinople, le Grand-Maître, qui en avoit bien prévu le succès, avoit mis à la voile, & après avoir déclaré publiquement son dessein, il avoit abordé à l'isle de Rhodes, surpris les habitants, Grecs & Infideles, & sans trouver d'abord qu'une foible résistance, il avoit débarqué ses troupes, ses vivres & ses machines de guerre. (a)

Parmi les différents noms qu'on a donnés en différents temps à l'isle de Rhodes, les Grecs l'avoient nommée *Ophieuse*, ou l'isle des serpents, à cause de la multitude des serpents dont elle étoit infectée. D'autres prétendent qu'elle prit le nom de *Rhodes*, d'un bouton de rose fait d'airain, qu'on

(a) Anno eodem 1306 Hospitalarii cum exercitu Christianorum oppugnare cœperunt insulam Rhodi cum circumadjacentibus insulis circiter quinque, quæ ab infidelibus Turcis inhabitabantur sub dominio Imperatoris Constantinopolitani : ceperunt autem statim ab initio aliquas insulas & castella : steteruntque in pugna & conflictu obsidentes pariter & obsessi annis quatuor contra Turcos, & obtinuerunt finaliter Christiani. *Ex quartâ vitâ Clementis quinti, autore Bernardo Guidonis Episcopo Lodovensi.*

trouva dans les fondements de Lindo, une de ses principales villes, & que les habitants en firent mettre la figure dans leurs monnoies. Mais un habile Antiquaire a fait voir que ceux qui s'attachent à ce sentiment, ont pris pour une rose une fleur de grenadier, dont les Rhodiens se servoient ordinairement dans leurs teintures, par la même raison que les Tyriens avoient fait mettre anciennement dans leurs monnoies la coquille de ce riche petit poisson qu'on appelloit Pourpre. L'opinion la plus commune & la plus vraisemblable attribue l'origine du nom de Rhodes, à la quantité de roses dont cette isle étoit remplie pendant presque toute l'année.

Foulques de Villaret.

L'isle de Rhodes est située dans cette partie de la Méditerranée, qu'on appelle *Carpathienne*. Elle regarde au Levant l'isle de Chypre, celle de Candie au couchant, au midi l'Egypte, & au septentrion la Carie & la Lycie, qui font partie de l'Asie mineure, appellée aujourd'hui *Natolie*, dont elle n'est séparée que par un canal qui n'a pas plus de vingt milles de l'argeur; son circuit est d'environ six vingt milles. L'air y est pur & tempéré: le climat doux, le terroir presque par-tout fertile: le pays abonde sur-tout en arbres fruitiers de toute espece; on y trouvoit

Foulques de Villaret.

anciennement des mines de fer & d'airain. Les habitants, célebres par la perfection où ils avoient porté tous les arts, faisoient de ces métaux des armes, des instruments de guerre, sur-tout des statues. On en comptoit dans l'ancienne ville de Rhodes jusqu'à trois mille de différentes grandeurs, toutes d'excellents ouvriers, & qui représentoient des Divinités, des Princes & des hommes illustres. Cette ville en étoit, pour ainsi dire, peuplée; mais de tous ces simulacres, le plus remarquable & le plus surprenant, étoit un colosse qu'on avoit consacré au Soleil, la divinité tutélaire de l'isle. On apprend de Pline qu'il avoit soixante-dix coudées de hauteur : c'étoit l'ouvrage de Charé de Lindo, disciple de Lisippe. Un tremblement de terre renversa cette énorme statue. Il y avoit peu de personnes, ajoute cet Historien, qui pussent embrasser son pouce : ses doigts étoient plus gros que plusieurs statues, & d'amples cavités s'étant découvertes par sa chûte, on trouva dedans de grosses pierres avec lesquelles l'habile ouvrier sut contre-balancer si bien la pesanteur du colosse, qu'il l'affermit sur ses pieds. Je ne parle point des peintures & des tableaux dont les temples étoient remplis, chefs-d'œuvres de l'art, & les ouvrages des Parrhasius, des

Protogenes, des Zeuxis & des Apelles. L'isle de Rhodes n'étoit pas moins célebre par ses savantes Académies, & par des hommes consommés en tout genre de littérature qui en sont sortis. On sait que c'étoit l'école des Romains, sur-tout pour l'éloquence, & où ils alloient se perfectionner dans le talent de la parole, si nécessaire dans cette république à tous ceux qui se mêloient du gouvernement. Foulques de Villaret.

Ce qui paroîtra de plus surprenant, dans un peuple si appliqué aux arts & aux sciences, qui ne semblent fleurir qu'à l'ombre de la paix, c'est que les Rhodiens n'en étoient pas moins fameux par leurs armes, par leurs conquêtes & par leurs colonies. Ils excelloient sur-tout dans l'art de la navigation : leurs ports étoient remplis de vaisseaux : on y trouvoit des arsenaux & des magasins capables d'armer des flottes entieres, & ils s'étoient rendus si puissants sur mer, qu'il n'y avoit point dans toute l'Asie de Souverains qui ne recherchassent leur alliance. Mais ils n'employoient jamais plus volontiers leurs forces que contre les pirates. C'étoit par leur capacité dans la conduite de leurs vaisseaux, & par une sage discipline, dit Strabon, qu'ils s'étoient maintenus si long-temps en possession de l'empire de la mer.

Foulques de Villaret.

Mais tous ces talents, qui, du temps des Grecs & des Romains, avoient rendu cette isle si célebre, furent négligés par les Grecs du bas empire. Les révolutions arrivées dans leur gouvernement, & le changement de Souverains de différentes nations auxquels ils se trouverent depuis assujettis, ne contribuerent pas moins à la décadence de cet empire maritime ; l'ignorance & la mollesse des Sarrasins Rhodiens, qui, à l'exception de quelques Corsaires, alloient rarement en mer, leur firent perdre leur puissance & leur ancienne réputation.

Tel étoit l'état de cette isle, lorsque Villaret y entra à la tête de son armée. Les Infideles, qui en faisoient la principale force, réunis avec les Grecs, anciens habitants de l'isle, en vinrent souvent aux mains avec les Hospitaliers & les Croisés que le Grand-Maître avoit amenés de l'Europe. Il se donnoit presque tous les jours des combats, dont il est surprenant que les Historiens anciens ne nous aient pas conservé le détail. Il paroît que le succès en fut différent par la longueur de cette guerre, qui dura près de quatre ans. L'Empereur Grec, qui se flattoit, en chassant les Latins de cette isle, d'en rester le maître, y fit passer contr'eux un puissant corps de troupes. Le Grand-

Maître de son côté jugeant bien que le succès de son entreprise dépendoit de la conquête de la ville de Rhodes, malgré ce secours, en forma le siege, & ses Chevaliers, à son exemple, se précipitoient dans les plus grands périls pour en avancer la prise. Mais, comme la plupart des Croisés se retiroient les uns après les autres, que l'armée se vit enfin réduite aux seules troupes de la Religion, le siege se tourna en blocus. Les assiégeants se trouverent bientôt eux-mêmes assiégés par les Grecs & les Sarrasins, qui leur fermoient les passages pour recouvrer des vivres ou pour aller au fourage. Les Hospitaliers manquerent à la fin de troupes, de vivres & d'argent; mais le Grand-Maître trouva toutes ces choses dans son habileté & dans son courage; les difficultés ne firent que l'augmenter. Il emprunta des Banquiers de Florence des sommes considérables, & avec ce secours & l'argent qu'il tira des Commanderies d'au-delà de la mer, il leva de nouvelles troupes, paya les anciennes; & après les avoir laissées se rafraîchir pendant quelques jours, déterminé à vaincre ou à mourir, il sortit de ses retranchemens, marcha droit à ses ennemis, & leur présenta la bataille.

Foulques de Villaret.

Le combat fut sanglant, & on se

Foulques de Villaret.

battit de part & d'autre avec cette animosité qui se rencontre entre des troupes étrangeres qui veulent s'emparer d'un pays, & des Habitants qui défendent leurs maisons, leurs terres, leurs femmes & leurs enfants ; tous motifs les plus puissants pour animer les peuples mêmes les moins guerriers. Les Historiens se sont contentés de rapporter que de part & d'autre il y eut beaucoup de sang répandu ; que le Grand-Maître y perdit ses plus braves Chevaliers : mais que les Grecs & les Infideles ne pouvant résister à une valeur si opiniâtre, abandonnerent le champ de bataille ; & que plusieurs Sarrasins désespérant de résister aux Latins, gagnerent le bord de la mer, s'embarquerent & porterent les premiers dans les isles de l'Archipel, & le long des côtes de la Lycie, les nouvelles de leur défaite.

Le Grand-Maître ramena ses troupes victorieuses dans ses lignes & continua le siege avec une nouvelle ardeur. Après qu'il eut gagné les principales fortifications de la place, les Chevaliers à la tête des troupes monterent à l'assaut, & malgré une grêle de fleches & de pierres que les Assiégés lançoient contre les Assaillants, le Grand-Maître vit ses étendards arborés sur le haut de la breche, & ses Chevaliers maîtres de la

place. (a) On donna la vie & la liberté aux habitants chrétiens; mais les Infideles furent taillés en pieces : c'est au moins ce qui résulte de la narration abrégée des Historiens du temps. La conquête de la capitale fut suivie de la prise du château de Lindo, situé au côté oriental de l'isle. Proche de ce château il y a un port & deux baies au septentrion, dont l'une se nomme encore aujourd'hui *la baia des Serpents*. Les autres forteresses subirent la même destinée : toute l'isle en moins de quatre ans se soumit à la domination des Hospitaliers ; & pour un monument éternel d'une conquête si utile à la chrétienté, & si glorieuse à l'Ordre de saint Jean, toutes les nations de concert donnerent à ces Hospitaliers le nom de CHEVALIERS DE RHODES. C'est sous ce nom que nous parlerons désormais d'un corps de Noblesse qui continua de se rendre aussi utile aux Princes chrétiens, que formidable aux Mahométans.

Foulques de Villaret.

1310. 15 août.

Les premiers soins de Villaret furent de rétablir les murailles & les fortifications de la ville de Rhodes, qu'il

(a) Anno Domini 1310 in festo Assumptionis Beatæ Mariæ exercitus Christianorum cum Hospitalariis obtinuerunt civitatem Rhodi, quæ est caput & Metropolis totius regionis & insularum vicinarum. *Ex vitâ Clementis V. p. 72.*

Fouques de Villaret.

avoit ruinées pendant le siege : il fit ensuite entrer tous les vaisseaux de la Religion dans le port : on les arma aussi-tôt, & on les chargea de troupes & de munitions de guerre & de bouche ; le Grand-Maître monta lui-même la flotte & mit à la voile. De toutes les conquêtes que les anciens Rhodiens avoient faites, ou des colonies qu'ils avoient établies en différentes contrées, il ne leur étoit resté jusqu'alors, dans leur dépendance & sous leur domination, que huit ou neuf petites isles voisines, ou pour mieux dire des rochers & des écueils, qu'on appelloit en ce temps-là les isles des Rhodiens : telles étoient les isles de Nisara, de Léros, de Calamo, d'Episcopia, de Calchi, de Simia, de Tilo & de Cos ou Lango. Il n'en coûta au Grand-Maître, pour y faire reconnoître son autorité, que de se présenter devant ces isles. Nisara, appellée par les Anciens Nisyros, étoit située dans l'Archipel, à deux lieues de l'isle de Lango, & dans la même distance de la province de Carie. Cette isle avoit une ville du même nom ; on y trouvoit anciennement un temple dédié à Neptune, des bains chauds & salutaires, & un bon port. Le Grand-Maître, de concert avec le souverain Conseil de l'Ordre, donna en fief cette

Foulques de Villaret.

isle à Jean & à Bonaville Assatiers, deux freres qui s'étoient signalés à la conquête de Rhodes; & cette inféodation se fit à condition qu'ils construiroient incessamment une galere à six vingt rames, chargée de soldats & de munitions; qu'ils seroient obligés de la monter eux-mêmes, & de se rendre dans les endroits qui leur seroient indiqués par les ordres du Grand-Maître.

Ce Prince passa delà à l'isle de Lero, qui a environ dix-huit milles d'Italie de circuit. Il en trouva le terroir rempli de carrieres de marbre. Toute l'isle n'est qu'un rocher ou une montagne, au sommet de laquelle il y avoit un château qui défendoit l'entrée du port contre les entreprises des Corsaires. Quoique l'isle de Calamo ait plus d'étendue, & qu'elle contienne au moins quarante milles de circuit, elle n'est ni plus fertile, ni plus riche que Lero; ce ne sont que des montagnes & des rochers. Le terroir en parut sec & aride à Villaret, qui ne laissa pas d'être surpris de voir proche du port les ruines d'une grande ville, dont les habitants ne subsistoient apparemment que par le commerce.

Les isles d'Episcopia, de Calchi & de Tilo, ne présenterent pas aux Chevaliers des conquêtes plus difficiles, ni aussi plus utiles que les précédentes.

Foulques de Villaret.

Celle de Syme ou Symie lui parut plus importante par l'excellence de ses vins, & par la quantité de chevres qu'on y nourrissoit. On élevoit des enfants dans cette isle à nager & à plonger dans la mer, pour aller pêcher au fond de l'eau des éponges, dont les environs de cette isle étoient remplis. Il y avoit même une loi parmi ces Insulaires, qui ne permettoit point anciennement aux jeunes hommes de se marier, qu'ils ne pussent plonger l'espace de vingt brasses dans l'eau, & même y demeurer quelque temps. Cette isle étoit encore célebre parmi celles de l'Archipel, par l'adresse de ses Charpentiers, qui construisoient des flûtes & de petites frégates si légeres & si vîtes à la voile & à la rame, qu'il n'y avoit point de vaisseau qui les pût atteindre. On prétend que le Grand-Maître y fit bâtir, sur le sommet d'une montagne, une tour très-exhaussée, d'où l'on découvroit fort loin tous les vaisseaux qui étoient en mer, & qu'il ordonna aux habitants, quand ils en verroient paroître, d'en donner avis à Rhodes par des barques légeres, ou de faire les signaux ordinaires, en allumant des feux la nuit, & par une épaisse fumée le jour.

De toutes ces isles, si on leur peut donner ce nom, il n'y a que celle de

Cos ou Lango, célebre par la naissance d'Hypocrate & d'Apelles, qui soit considérable; elle a près de quarante milles d'Italie de longueur, & environ soixante & dix milles de circuit. Cette isle a celle de Rhodes à l'Orient d'hiver : elle est éloignée de cent milles de l'Asie mineure, ou Natolie, à l'orient équinoxial. Elle a l'isle de Calamo vers l'occident, & celle de Scarpento du côté du midi. Son terroir est fertile, & produit en abondance des fruits de toute espece; il excelle en vins qui passent pour les plus délicats de ces contrées. Le Grand-Maître y trouva une petite ville appellée Lango comme l'isle, située au bord de la mer, au fond d'un grand golfe, & au pied d'une montagne qui se termine par une plaine. Le port en étoit alors grand & commode; mais depuis quelque temps la tempête & les houles ont poussé une si grande quantité de sable à son entrée, qu'il n'y aborde plus que de petits bâtiment. Les grands vaisseaux & les galeres sont obligés de demeurer à la rade voisine, dont le fond est net, ferme, sablonneux, & propre à l'ancrage.

Foulques de Villaret.

Le Grand-Maître ayant reconnu l'importance de cette isle, y fit tracer le plan d'un château fortifié de plusieurs tours quarrées, & qui par ses

Foulques de Villaret. soins fut achevé en peu de temps : il laissa un Chevalier pour y commander. Ceux qui lui succéderent dans cet emploi, firent fleurir le commerce dans toute l'isle, ornerent la ville de maisons magnifiques, où le marbre étoit prodigué dans les colonnes & dans des statues : & cette isle sous le gouvernement de l'Ordre, & par la suite des temps, devint si puissante qu'on la regardoit comme une seconde Rhodes, & qu'on en fit dans la suite un Bailliage, & un siege épiscopal, sous la Métropole de Rhodes.

Le Grand-Maître, après avoir établi son autorité & un bon ordre dans toutes ces isles, revint avec joie à celle de Rhodes. Il espéroit y goûter, dans un doux repos, les premiers fruits de sa victoire, lorsqu'il se vit attaqué par un ennemi redoutable & qui lui fut suscité par les Corsaires & les autres Mahométans, qui, de concert avec les habitants Grecs de l'isle de Rhodes, l'avoient défendu contre les Chevaliers. Ces Infideles après leur défaite, & pour éviter la premiere fureur du soldat victorieux, s'étoient jettés, comme nous l'avons dit, dans des barques à la faveur de la nuit; ils avoient gagné les côtes de Lycie, d'où ils se disperserent en différents endroits, & une partie se refugia dans les états d'Ottoman, où ils porte-

tent leurs plaintes & leur misere.

Foulques de Villaret.

Osman ou Ottoman, tige des Empereurs Turcs de ce nom, régnoit alors dans une partie de la Bithynie, province de l'Asie mineure. Ce Prince, soit par zele pour sa Religion, soit par ambition & pour s'agrandir, soit aussi peut-être pour empêcher qu'il ne s'élevât si près de ses états des voisins hardis & entreprenants, prit en main la protection de ces refugiés, & résolut de chasser les Chevaliers de l'isle de Rhodes avant qu'ils eussent le temps d'y affermir leur domination : c'est ce que nous allons raconter. Mais peut-être que le Lecteur ne sera pas fâché qu'on lui fasse connoître un peu plus particuliérement l'origine, la fortune, les desseins, & les conquêtes d'un Prince & d'une maison qui, des plus foibles commencements, s'est étendue depuis avec une rapidité surprenante dans les trois parties de notre continent, & qui jetta les fondements de ce nouvel empire presque dans le même temps que les Chevaliers de saint Jean s'emparerent de l'isle de Rhodes, comme si la Providence les y eût conduits pour arrêter par leur valeur le progrès des armes d'Ottoman & de ses successeurs.

Observations sur l'origine des Turcs, l. 8. c. 8.

On rapporte différentes opinions de l'origine de cette maison : les uns la font sortir d'un pâtre Tartare ou No-

Foulques de Villaret.

made, qui ayant quitté le soin de ses troupeaux pour porter les armes, s'érigea en duelliste. On dit qu'ayant vaincu, dans un combat singulier, un cavalier Grec de l'armée de l'Empereur Jean Comnene, il obtint d'Aladin Sultan d'Iconium, pour récompense, la bourgade d'*Ottomanzich*, qui donna le nom à sa postérité. Quoique les Turcs laissent ordinairement à la vanité des Chrétiens l'illusion des généalogies contrefaites, cependant les Princes de cette maison, depuis qu'ils furent parvenus à cette élévation & à ce haut degré de puissance qui les rendoit formidables à tous leurs voisins, ne purent se résoudre à reconnoître une si basse origine : & au défaut de la vérité ils eurent recours, comme beaucoup d'autres, à la chimere & au roman. Ils firent du Tartare dont nous venons de parler, un Prince de la maison illustre des Comnene, & neveu de l'Empereur Jean Comnene, qui en ayant reçu de mauvais traitements, & pour s'en venger, se retira auprès d'Aladin, se fit Mahométan, épousa la fille du Sultan, qui lui apporta pour dot la bourgarde d'Ottomanzich, avec plusieurs villages qui en dépendoient, d'où leur postérité avoit emprunté son surnom jusqu'au Sultan Ottoman, qui s'étant distingué de toute sa race par sa valeur,

avoit jetté les fondements de la nouvelle monarchie des Turcs, & laissé le nom d'Ottoman aux fameux descendants de ce Comnene neveu de l'Empereur.

Foulques de Villaret.

Voilà le roman ; mais pour substituer la vérité de l'histoire à une si flatteuse imposture, il paroît par tous les Ecrivains de ce temps-là, que sur l'origine de cette maison on ne peut point remonter plus haut qu'à un certain Soliman, qui vivoit l'an de notre salut 1214, & de l'hégire 611, & qui étoit Chef d'une de ces tribus de Nomades, qui, sans avoir de patrie particuliere, s'arrêtoient successivement dans tous les endroits où ils étoient soufferts, & où ils trouvoient de bons pâturages pour leurs troupeaux. On prétend que ce Tartare ou ce Turc, chassé de la Perse avec sa tribu, se noya en voulant passer à cheval le fleuve de l'Euphrate.

Orthogul ou Orthogrul, un de ses enfants, prit la conduite de la tribu, demanda une retraite à Aladin troisieme du nom, de la race des Turcomans Selgeucides, & Sultan d'Iconium. Ce Prince le prit à son service, & assigna à sa tribu, dans l'Arménie mineure, des terres pour habiter. Ottoman fils d'Orthogrul, par son courage & sa valeur, porta plus loin ses espérances & sa fortune. Sa tribu & ses troupes aug-

Hist. de Mahomet II. par la Guilleniere.

Foulques de Villaret.

menterent considérablement par un grand nombre d'aventuriers qui se joignirent à lui, & qui attirés par l'éclat de sa valeur & par sa libéralité, voulurent combattre sous ses enseignes. Il en fit de braves soldats & d'excellents guerriers : le succès de ses armes répondit à son courage. Alaédin, charmé de sa réputation, lui envoya une veste, un sabre, un étendard & une paire de tymbales. On dit que toutes les fois qu'Ottoman entendoit le son de cet instrument de guerre, pour témoigner le respect qu'il portoit au Sultan, il ne manquoit jamais, s'il étoit assis, de se lever, comme pour marquer qu'il étoit toujours prêt de marcher pour son service. Mais malgré ces témoignages extérieurs de zele & de soumission, le Sultan, fort âgé & sans enfants, redoutant son courage & son ambition, l'engagea à faire la guerre aux Grecs, de peur qu'il ne tournât ses armes contre lui-même.

Ottoman enleva des provinces entieres & des places considérables aux Empereurs Grecs ; ce qui le rendit si puissant que, du consentement même d'Alaédin, il prit la qualité de Sultan. D'autres prétendent qu'il ne se revêtit de ce titre souverain qu'après la mort de son maître. Ce Prince, le dernier des Selgeucides, étant décédé, ses Gé-

néraux, comme autrefois les Capitaines du grand Alexandre, partagerent entr'eux ses états. Une partie de la Bithynie & de la Cappadoce échurent à Ottoman. Ce Prince sut conserver cet empire naissant par de nouvelles conquêtes qu'il fit du côté de la Lycie & de la Carie, & sur-tout par la sagesse de son gouvernement & par une bonté singuliere : vertu rare dans un conquérant. La réputation de son affabilité est passée par tradition chez les Turcs, & s'y est conservée jusqu'à ce jour. Quand leurs Empereurs montent sur le trône, au milieu des acclamations publiques, & parmi les vertus dignes d'un Souverain, on ne manque jamais de leur souhaiter la bonté d'Ottoman : ce qui fait voir que ce sont des Héros & des Princes vertueux qui fondent & augmentent les empires, & des tyrans & des lâches qui les perdent.

Foulques de Villaret.

Le Prince dont nous parlons, sollicité par les Mahométans que les Chevaliers avoient chassés de Rhodes, chargea une flotte de ses troupes, débarqua dans l'isle, s'avança du côté de la capitale, en forma le siege. A peine le Grand-Maître avoit-il eu le temps d'en relever les murailles ; mais les bastions & les fortifications n'étoient pas encore rétablis. L'expérience fit voir en

Foulques de Villaret. cette occasion, qu'il n'y a point de fortifications plus sûres pour une place de guerre, que la valeur & le courage de ceux qui la défendent. Les Chevaliers soutinrent plusieurs assauts. Les Turcs dans ces attaques perdirent beaucoup de monde; & Ottoman, si heureux dans toutes ses entreprises, échoua dans celle-
1310. ci, & fut obligé d'en lever le siege & de se rembarquer.

Plusieurs Historiens prétendent que les Chevaliers de Rhodes dûrent leur salut & la conservation de leur nouvelle conquête à Amédée V, dit le Grand, Comte de Savoie. Ils rapportent que ce Prince étant venu à leur secours avec une puissante flotte, débarqua ses troupes, marcha aux ennemis, les défit dans une bataille, & qu'Ottoman fut contraint de lever le siege & de se rembarquer. Ces Ecrivains ajoutent qu'Amédée, pour conserver la mémoire de ce grand événement & d'une victoire si célebre, prit alors pour sa devise ces quatre letres majuscules, & séparées par une ponctuation, F. E. R. T. qu'on a expliquées depuis par ces mots Latins : *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*; ce qui veut dire que la valeur de ce Prince a conservé la ville de Rhodes. On veut même qu'Amédée, depuis cette bataille, ôta de ses armes l'aigle de Savoie, & qu'il prit

prit en sa place la croix de saint Jean. Foulques de Villaret.

Quoiqu'un événement si singulier & si honorable pour la maison de Savoie ait été rapporté par un nombre infini d'Ecrivains, & qu'il se trouve même dans les Historiens de l'Ordre, cependant l'attachement que nous devons à la vérité nous oblige de dire que nous croyons cette relation fausse, & dans le fond, & dans toutes ses circonstances. Il n'est point vrai qu'Amédée soit entré dans l'isle de Rhodes, & qu'il y ait porté ses armes en 1310, ni dans les années qui précéderent, ou qui suivirent immédiatement la conquête qu'en firent les Chevaliers de Saint Jean.

Ce Prince, en 1309, étoit en Angleterre, & se trouva à la cérémonie du couronnement d'Edouard II, & l'année suivante 1310, au mois de septembre, il reçut dans Chambery Henri VII, Comte de Luxembourg, élu Empereur, qu'il accompagna ensuite dans son voyage d'Italie & à Rome, où ce Prince alla prendre la couronne impériale; & on voit par les Historiens contemporains, qu'il ne quitta point l'Empereur cette année, ni même la suivante. A l'égard de la devise mystérieuse sur laquelle on fonde cette prétendue expédition dans l'isle de Rhodes, Louis de Savoie, Baron de Vaud,

Foulques de Villaret. mort en 1301, la portoit dans sa monnoie plus de dix ans avant qu'Ottoman eût attaqué les Chevaliers ; & on voit encore aujourd'hui sur le tombeau de Thomas de Savoie, pere d'Amédée V dont nous parlons, la représentation d'un chien qui est à ses pieds, avec un collier autour duquel on lit ce mot, *fert*, sans ponctuation.

Il n'y a pas plus de fondement dans la preuve qu'on veut tirer de la croix de l'Ordre de saint Jean, qu'on suppose qu'Amédée prit le premier de sa maison dans l'écu de ses armes. Car outre que long-temps auparavant les Princes de Piémont portoient la même Croix, on la trouve dès l'an 1304, dans un sceau de Thomas de Savoie, attaché à un traité que ce Prince avoit fait la même année avec Etienne de Coligni, Seigneur d'Andelot : ce qui fait voir que tout ce qu'on a inventé pour expliquer ces quatre lettres mystérieuses, n'est qu'une fable, & que les Chevaliers de Rhodes ne dûrent qu'à leurs armes seules, & à leur propre valeur, la premiere défense de Rhodes.

Le Grand-Maître ne vit pas plutôt les Turcs rembarqués, que pour mettre à l'avenir la ville de Rhodes hors d'insulte, il en fit terrasser les murailles, & y ajouta de nouvelles fortifications. Il donna ensuite tous ses soins à y ré-

tablir le commerce, qui avant la guerre, & même de tous les temps, l'avoit rendue une des plus florissantes villes de l'Asie. Son port fut ouvert à toutes les nations : un grand nombre de Chrétiens, & sur-tout de Latins, qui depuis la perte de la Terre-Sainte s'étoient dispersés en différents endroits de la Grece, accoururent pour s'y établir, & pour y vivre sous l'étendard de saint Jean, dont ils avoient éprouvé tant de fois la protection. De ce mêlange des Chevaliers & des habitants tant Grecs que Latins, il se forma un nouvel état, qui étoit tout ensemble guerrier & marchand, & qui devint aussi puissant par ses richesses que redoutable par le courage & la valeur de ses nouveaux Souverains.

Foulques de Villaret.

L'éclat de cette conquête, & la nouvelle de la levée de ce siege passerent bientôt en Occident : ce fut le sujet d'une joie universelle dans tous les états Chrétiens. Elle fut suivie d'une comparaison qu'on faisoit entre les deux Ordres militaires, qui n'étoit pas à l'avantage des Templiers. On disoit que les Hospitaliers n'avoient jamais voulu abandonner l'espérance de chasser un jour les Infideles de la Terre-Sainte ; qu'ils étoient restés pour cela dans l'Orient ; que la conquête qu'ils venoient de faire d'une isle aussi considérable que

Foulques de Villaret.

celle de Rhodes, assuroit un port commode à toutes les croisades ; au lieu que les Templiers par leur retraite précipitée en Europe & dans leurs commanderies, & par la vie molle & délicieuse qu'ils y menoient, sembloient avoir renoncé à leur vocation, & laissé pour toujours les saints Lieux en proie aux Turcs & aux Sarrasins. Ces discours qui n'étoient pas destitués de vérité, d'autres encore plus odieux, & qu'on répandoit sourdement, engagérent le Roi de France à poursuivre l'extinction de cet Ordre.

On ne sait point dans quelle année ce Prince avoit pris une si terrible résolution contre les Templiers : il paroît seulement par l'histoire, qu'un Bourgeois de Beziers, nommé Squin de Florian, & un Templier apostat de son Ordre, ayant été arrêtés pour des crimes énormes, & mis dans le même cachot, ces deux scélérats, désespérant de leur vie, se confesserent l'un à l'autre, au défaut de Sacrement de pénitence qu'on n'administroit point en ce temps-là aux criminels, quand ils alloient au supplice. C'étoit aussi l'usage des gens qui voyageoient par mer, si par la tempête ils se trouvoient en danger de périr, & qu'il n'y eût point de Prêtre dans leur vaisseau.

Bal. Pap. Avent. t. 1. p. 99.

Squin, ayant entendu la confession

du Templier, fit appeller un des Officiers du Roi, auquel il dit qu'il étoit prêt de révéler à ce Prince un secret si important, qu'il tireroit plus d'utilité de sa connoissance, que de la conquête d'un royaume entier ; mais qu'il ne s'en ouvriroit jamais qu'au Roi seul. D'autres Historiens attribuent ce fait à un Templier, Prieur de Montfaucon, & à un autre Religieux du même Ordre, appellé Noffodei, tous deux condamnés par le Grand-Maître, & par le Conseil de son Ordre, pour leurs impiétés, & pour avoir mené une vie infame, à finir leurs jours entre quatre murailles.

Foulques de Villaret.

Quoi qu'il en soit du nom de ces scélérats, Philippe-le-Bel, sur les instances de celui qui demandoit à lui parler, & peut-être dans l'impatience de découvrir ce secret qui devoit lui procurer de si grandes richesses, le fit venir à Paris. Il voulut l'entendre lui-même, & après lui avoir promis une impunité entiere, & même des récompenses, s'il disoit la vérité, le criminel, qui avoit dressé le plan de son accusation, chargea tout le corps des Templiers de vol, d'homicide, d'idolâtrie & de sodomie. Il ajouta que quand un Templier étoit reçu dans l'Ordre, on l'obligeoit de renoncer à Jesus-Christ, de cracher sur la Croix en signe de détestation ; que

Foulques de Villaret.

ces Chevaliers devenus en secret Mahométans, par une infame trahison, avoient vendu la Terre-Sainte aux Sultans & aux Princes de cette secte. On peut voir plus en détail dans le recueil de Pierre Dupui, toutes les abominations & toutes les saletés dont le délateur tâcha de noircir ses confreres, & que la bienséance ne permet pas de rapporter ici.

Le Roi avoit fait part de ces accusations au Pape, dans leur entrevue à Lyon, & il lui en parla encore plus pressamment l'année suivante à Poitiers, où ils s'étoient rendus de concert pour traiter de cette grande affaire. Mais il ne paroît point que le Pape eût encore pris d'autre parti que celui d'une information secrette. Comme les Ambassadeurs que le Roi avoit laissés auprès de ce Pontife, le sollicitoient incessamment de condamner cet Ordre, nous avons une lettre de Clément au Roi, en date du neuf juillet, où il lui déclare nettement que si la corruption dont on accusoit les Templiers étoit aussi générale qu'il le prétendoit, & qu'il fallût abolir l'Ordre entier, il vouloit que tous ses biens fussent employés pour le recouvrement de la Terre-Sainte, & qu'il ne souffriroit point qu'il en fût détourné la moindre partie à d'autres usages : ce qui pourroit faire

Foulques de Villaret.

présumer que le Pape soupçonnoit que dans le procès qu'on intentoit aux Templiers, on en vouloit autant à leurs grands biens, qu'au déréglement de leurs mœurs. Il paroît même que ce Pontife, soit par rapport à cette affaire, ou à celle de Boniface, dont le Roi vouloit qu'on condamnât la mémoire comme d'un impie & d'un hérétique, se trouvant trop obsédé par les Ministres de ce Prince, eût bien voulu depuis long-temps être hors de ses terres; qu'il se déguisa même pour sortir de Poitiers; & que dès l'an 1306 il prit, avec quelques Cardinaux, le chemin de Bordeaux, sans autre escorte que de quelques mulets qui portoient son or & son argent. Mais ayant été reconnu en chemin par des émissaires du Roi, il crut devoir retourner dans la ville d'où il étoit parti. (*a*)

Philippe, qui étoit vif & impatient,

(*a*) Tunc Papa & Cardinales venerunt Pictavim, ubi longiorem moram, ut dicitur, quam voluissent fecerunt, Rege Francorum & ejus complicibus & ministris illic eos quasi detinentibus violenter. Nam Papa, ut dicitur, sub alterius fictione personæ aliquando tentavit cum paucis summariis tamen oneratis argento & auro præcedentibus, versùs Burdegalam proficisci; sed à quibusdam qui pro Rege erant agnitus, cum rebus quas illuc volebat transferre compulsus est Pictavim remeare. *Prima vita Clementis V. ex Baluzio*, *p.* 5.

Foulques de Villaret.

& qui ne s'accommodoit pas des lenteurs du Pape, par un ordre secret, & qui fut exécuté un vendredi 13 d'octobre, fit arrêter en un seul jour, le Grand-Maître & tous les Templiers qui se trouverent à Paris, & dans les différentes provinces de son royaume; on saisit en même-temps tous leurs biens qui furent mis à la main du Roi. (*a*)

Une conduite si extraordinaire causa une surprise générale dans toute la Chrétienté. Les uns l'attribuoient au ressentiment secret que ce Prince naturellement vindicatif conservoit, disoit-on, contre les Templiers, qui pendant ses différents avec le Pape Boniface VIII. s'étoient déclarés en faveur de ce Pontife. On prétendoit même qu'ils lui avoient fourni des sommes considérables; & pour aigrir le Roi, on ajoutoit qu'un Templier, Trésorier de Philippe, avoit été assez infidele à son maître pour tirer cet argent des coffres mêmes du Roi, afin d'en aider son ennemi, ainsi qu'on le voit dans le sixieme article des accusations inten-

(*a*) Eodem anno in octobri capti fuerunt omnes Templarii unâ die in toto regno Franciæ accusati de hæresi pessima, unde confiscata 1307 sunt omnia bona eorum, quæ nunc tenet Ordo Hospitalariorum, & ipsi in carcere duro detinentur. *Secunda Vita Clementis V. autore Ptolomeo Lucensi, Ordinis Prædicatorum. Ex Balusio, t. 1. Pap. Aven.*

tées contr'eux, & rapportées dans les grandes chroniques de ſaint Denis, ſous le regne de Philippe-le-Bel : *qu'eux reconnurent du tréſor du Roi à aucuns avoir donné, qui au Roi avoient fait contrariété, laquelle choſe étoit moult dommageable au royaume :* » Et en ceci, » *dit Belleforêt*, entendoit-on Boniface » VIII, ennemi mortel de ce Roi, & avec » lequel il avoit querelle ordinaire. «

Foulques de Villaret.

Coſmig. l. 3. Traité des Templiers, p. 1105.

D'autres Hiſtoriens, ſans remonter juſqu'au différent de Boniface, ont prétendu que ce Prince, pour ſoutenir la guerre contre les Flamands, ayant affoibli la monnoie ſans en réduire la valeur, les Templiers, qui s'y trouvoient intéreſſés, avoient été les auteurs ſecrets d'une ſédition qui s'étoit élevée à ce ſujet à Paris, ou du moins qu'ils l'avoient fomentée par des diſcours trop libres contre la perſonne du Roi. Le peuple, toujours peuple, c'eſt-à-dire toujours mécontent du Gouvernement quel qu'il ſoit, ſoutenoit qu'il ne falloit point chercher d'autre motif de l'arrêt des Templiers, que l'avarice de ce Prince & de ſes Miniſtres, & l'avidité qu'ils avoient d'envahir les biens immenſes de cet Ordre. Là-deſſus on citoit l'exemple récent des Juifs tolérés dans le royaume, mais que Philippe l'année précédente avoit fait arrêter en un ſeul jour, comme il ve-

Foulques de Villaret. noit d'en user à l'égard des Templiers; & qu'après les avoir dépouillés de tous leurs biens, on les avoit obligés de sortir du royaume avec leurs familles, demi-nuds, seulement avec un médiocre viatique pour leur subsistance pendant le chemin. Des gens passionnés rappelloient encore ce qui s'étoit passé en Italie & Anagnie, patrie & résidence de Boniface VIII, dont le trésor avoit été pillé par des aventuriers Français & Italiens, que le Roi tenoit secrétement au-delà des Monts, sous les ordres de Nogaret & de Colonne. On prétendoit que ce Prince s'étoit approprié la meilleure partie de ce trésor, le plus riche qui fût dans la Chrétienté, soit en or ou en argent, ou en diamants & en pierreries.

Il nous est resté de ce temps-là un mémoire anonyme, qui pourroit faire soupçonner que dans les motifs qu'on proposoit à ce Prince pour l'engager à poursuivre la condamnation des Templiers, il y en avoit qui n'étoient pas tout-à-fait désintéressés. Comme depuis que les Templiers avoient été arrêtés, on ne faisoit plus un mystere en France du dessein qu'on avoit formé d'abolir entiérement leur Ordre, un de ces hommes qui ne fondent leur fortune que sur la ruine de celle des autres, proposa au Roi Philippe-le-Bel

de créer & de fonder un nouvel Ordre, sous le nom *d'Ordré Royal*; d'obtenir du Pape qu'il y attachât les grands biens des Templiers ; qu'on incorporât dans cet Ordre les Chevaliers de Rhodes, & les Chevaliers de tous les autres Ordres militaires de la Chrétienté ; qu'on les obligeât tous de prendre l'habit de ce nouvel Ordre, & de reconnoître l'autorité d'un Grand-Maître général, qui seroit à cet effet nommé par le souverain Pontife. Pour intéresser le Roi dans ce projet, l'Auteur du mémoire prétendoit que ce Prince traitât avec tous les autres Souverains qui se disoient titulaires du royaume de Jerusalem ; qu'on fît passer ce titre sur la tête du Roi de Chypre, qui n'avoit ni femme ni enfants, que ce Prince devenu Grand-Maître de l'Ordre, en prît l'habit, fît profession, & reconnût pour son successeur à la Grande-Maîtrise & à ces deux Couronnes, Philippe second, fils du Roi de France, qui par cette union des deux Couronnes, jointe aux revenus immenses de tous les Ordres militaires, seroit devenu un des plus puissants Princes de l'Orient. L'appât étoit séduisant pour un Prince qui se voyoit trois enfants mâles.

Foulques de Villaret.

Louis, dit depuis le Hutin; Philippe-le-Long; Charles-le-Bel.

Quoi qu'il en soit des différents motifs qui déterminerent Philippe-le-Bel à poursuivre la condamnation des Tem-

Foulques de Villaret.

pliers, nous laissons volontiers aux Lecteurs à décider s'il n'agit dans cette grande affaire que par un pur zele pour la conservation de la Religion, suivant le témoignage que lui en rendit depuis par ses Bulles le Pape Clément V, ou si ce prince ne se porta avec tant de chaleur contre les Templiers, que par le sentiment d'une vengeance utile & mêlée d'avarice, ainsi que le publierent des écrivains étrangers, prévenus, & peut-être ennemis de la France. Et je ne sais si ce n'est pas à cette jalousie de nation qu'on doit attribuer les lettres d'Edouard II, Roi d'Angleterre, qui n'eut pas plutôt appris la détention des Templiers en France, qu'il écrivit aussi-tôt au Pape & à la plupart des Souverains de l'Europe, pour les prier de fermer l'oreille aux calomnies qu'on répandoit contre ces Chevaliers, *dont toute l'Angleterre*, dit-il, *révere la pureté de la foi, les bonnes mœurs & le zele pour la défense de la Religion.*

Rymer. t. 3. ad ann. 1307.

Mais malgré cette apologie, on ne peut disconvenir que dès le second siecle de l'institution des Templiers, l'esprit du monde, le luxe, & même les plaisirs de la table n'eussent commencé à infecter différents particuliers de cet Ordre. Le proverbe ancien de *boire comme un Templier*, & qui dure encore après tant de temps, fait voir quelle

étoit leur réputation sur cet article. Il est vrai que la premiere valeur & le même zele des anciens Templiers contre les Infideles éclatoit toujours dans le corps de l'Ordre ; mais on ne retrouvoit plus dans la plupart des particuliers cet esprit de Religion, animé d'une foi vive, tant vantée par saint Bernard, ni ce désintéressement, & même cette modération chrétienne, que leurs prédécesseurs conservoient au milieu même des victoires les plus éclatantes. Depuis cet heureux siecle, l'orgueil qu'inspire une haute naissance, la fierté que leur donnoit leur valeur, & certain esprit de domination que produisent toujours de grandes richesses, les avoit fait passer pour les plus superbes de tous les hommes.

Foulques de Villaret.

On reprochoit aux Templiers leur ambition, passion funeste qui leur attira depuis la sévérité, & si j'ose le dire, la dureté de la plupart des Evêques leurs juges, avec lesquels ils avoient eu auparavant de grands différents, aussi-bien que les Hospitaliers, au sujet de leur indépendance, & des privileges de leur Ordre. Ce furent ces Prélats qui, à l'instance du Roi, & assistés de Guillame de Paris, Frere Prêcheur, Inquisiteur & Confesseur de ce Prince, firent subir aux prisonniers leur premier interrogatoire : & le fameux

Fouques de Villaret.

Guillaume de Nogaret, si connu par sa hardiesse de ses entreprises contre Boniface VIII, conduisoit encore cette terrible affaire.

Le Pape n'apprit la prison du Grand-Maître, & de tous les Templiers, qu'avec beaucoup de surprise, & il regarda sur-tout la procédure des Evêques & de l'Inquisiteur comme une entreprise sur son autorité. Dans la premiere chaleur de son ressentiment, il suspendit les pouvoirs de Guillaume de Paris, interdit aux Evêques de France la connoissance de cette affaire qu'il se réserva. Il écrivit en même-temps au Roi pour se plaindre qu'il eût fait emprisonner des Religieux qui ne relevoient, disoit-il, que du S. Siege : & il lui marquoit par une lettre assez vive qu'il lui envoyoit les Cardinaux Bérenger de Fredole, & Etienne de Susy, auxquels il souhaitoit qu'il remît incessamment, ou à l'Evêque de Prénestre son Nonce, les personnes & les biens des Templiers.

Hist. de la condamnation des Templiers par Dupuy, p. 11.

Philippe lui répondit qu'il ne les avoit fait arrêter que sur le requisitoire de l'Inquisiteur, Officier de la Cour de Rome, & député par le Pape même dans son royaume ; que la suspension des pouvoirs de ce Religieux, & de ceux des Evêques, Juges nés en matiere de doctrine, étoit fort préjudi-

ciable à la Religion ; que les Templiers ne manqueroient pas de s'en prévaloir, & qu'ils pourroient même se flatter de trouver de l'appui à sa Cour. Il se plaignoit ensuite de ce que le Pape apportoit trop de lenteur à le seconder dans une si juste poursuite, & il lui représentoit, dans des termes qui avoient assez l'air d'un reproche, que Dieu ne détestestoit rien tant que les tiedes ; que c'étoit même, lui disoit-il, apporter une espece de consentement aux crimes des accusés que de ne les pas punir promptement ; que bien loin d'interdire aux Evêques, comme il avoit fait, les fonctions essentielles de leur dignité, il devoit au contraire exciter leur zele pour l'extirpation d'un Ordre si corrompu : qu'après tout, ces Prélats étoient appellés avec lui pour partager les soins de l'Eglise de Dieu. Ce Prince, jaloux des droits de l'épiscopat, ajoute : *on feroit, Très-Saint Pere, une cruelle injustice à ces Prélats, ce que Dieu ne permette, si on leur interdisoit l'exercice d'un ministere qu'ils ont reçu immédiatement de Dieu, & si on les privoit du droit qu'ils ont de défendre la Foi. Ni ils n'ont mérité un si injuste traitement, ni ils ne le pourroient souffrir, & nous-mêmes nous ne le pourrions dissimuler sans violer le serment que nous avons fait à notre Sacre. Ce seroit même un très-grand pé-*

Foulques de Villaret.

Foulques de Villaret.

ché de mépriser à ce point ceux que Dieu nous a envoyés; car le Seigneur dit: celui qui vous méprise me méprise. Quel est donc, Pere saint, continue ce Prince, *le sacrilege assez téméraire pour vous conseiller de mépriser ces Prélats, ou plutôt Jesus-Christ qui les a envoyés ?* Le Roi finit une lettre si vive par des maximes & des expressions encore plus fortes. Il prétend que le Pape est sujet aux loix de ceux qui l'ont précédé ; jusques-là, ajoute-t-il, que quelques-uns ont soutenu que le Pape peut se trouver compris, *ipso facto*, dans le Canon d'une Sentence prononcée sur une matiere de foi.

Dupuy ib.

N. 34. *p.* 11.

Cette lettre tirée du trésor des chartres par Pierre Dupuy, nous apprend avec quelle impatience le Roi supportoit le moindre retardement dans cette affaire. La conduite qu'il avoit tenue contre le Pape Boniface, faisant appréhender à son successeur d'avoir pour ennemi un Prince ferme & incapable de se désister de ses entreprises, Clément vit bien qu'il seroit obligé de relâcher en sa faveur quelque chose des formalités de la justice. L'affaire s'accommoda par les soins des deux Cardinaux, & la bonne intelligence se rétablit entre le Sacerdoce & l'empire. On convint que le Roi remettroit au Nonce du Pape la personne & les biens des Templiers : ce qui fut aussi-tôt exé-

cuté, quoiqu'ils fussent toujours gardés par des sujets du Roi. Foulques de Villaret.

Mais pour sauver les apparences, & appaiser le Pape, il fut dit qu'ils étoient gardés en son nom & au nom de l'Eglise. On en usa à peu près de la même maniere à l'égard de leurs biens, & des gardiens qu'on y préposa. Tout étoit à la vérité administré au nom du Pape ; mais parmi ces administrateurs, on compte Guillaume Pisdoue, & René Bourdon, valets de chambre du Roi ; ce qui fait voir qu'en tout cela il n'y eut que le style & la forme du dépôt de changés. Le Roi de son côté, & en retour d'une si légere satisfaction, exigea du Pape qu'il levât la suspension qu'il avoit faite des pouvoirs de son Confesseur, & que ce Religieux pût continuer d'assister au procès des Templiers. *Bien que ce soit contre mon autorité*, dit Clément dans une de ses Bulles, *je promets au Roi, puisqu'il le veut, que l'Inquisiteur pourra procéder avec les Ordinaires ; mais à condition*, ajoute le Pape, *que chaque Evêque ne pourra examiner que les Templiers particuliers de son diocese ; que ces Religieux ne seront même jugés que par des Métropolitains, & dans un Concile de chaque province ; qu'aucun de ces Prélats ne prendra connoissance de l'état général de tout l'Ordre, & de ce qui concernera la personne du Grand-*

Dupuy, p. 15.

Dupuy, p. 17.

Foulques de Villaret.

Maître, & des principaux Officiers de l'Ordre, dont il se réserve, dit-il, *& au saint Siege, l'examen & le jugement.*

Le Pape & le Roi étant d'accord, on commença à travailler, de concert, à l'instruction du procès des Templiers. Les prisons étoient remplies de ces Chevaliers, qui tous, excepté ceux qui volontairement se reconnurent pour criminels, furent exposés à la question la plus rude. On n'entendoit que cris, que gémissements de ceux qu'on tenailloit, qu'on brisoit & qu'on démembroit dans la torture. Un grand nombre, pour éviter des tourments si cruels, passerent d'abord toutes les déclarations qu'on exigea d'eux; mais il se trouva aussi un grand nombre de ces Templiers, qui, au milieu des plus affreux supplices, soutinrent avec une fermeté ou une opiniâtreté invincible, qu'ils étoient innocents. La maniere différente & toute opposée dont plusieurs Auteurs ont rapporté ces faits, a laissé à la postérité la plus impénétrable histoire que la malice ou la négligence des Historiens aient jamais obscurcie.

Le Pape voulant prendre connoissance de cette affaire, interrogea lui-même soixante douze Templiers, qui se reconnurent criminels; & un Chevalier de cet Ordre, qui étoit Officier de ce Pontife, lui avoua, dit-il, ingénument tout

le mal qu'il avoit découvert parmi ses confreres. Le Pape ordonna depuis qu'on lui amenât le Grand-Maître, les Grands-Prieurs, & les principaux Commandeurs de France, d'Outremer, de Normandie, d'Aquitaine & de Poitou. *Nous avons ordonné*, dit-il dans une de ses Bulles, *qu'on les traduisît à Poitiers: mais quelques-uns d'eux étant demeurés malades à Chinon en Touraine, ensorte qu'ils ne pouvoient aller à cheval, ni être amenés en quelque maniere que ce fût, Nous avons commis pour faire cette information, les Cardinaux Bérenger, Etienne & Landulfe.* Il y a bien de l'apparence que ces Chevaliers, qu'on ne put amener à Poitiers à cheval, ni en aucune autre maniere, étoient de ceux qu'on avoit brisés à la torture.

Foulques de Villaret.

Le Grand-Maître, à ce qu'on prétend, convint à Poitiers de la plupart des crimes qui étoient imputés à son Ordre. Il y a des Historiens qui rapportent qu'il avoit déja fait le même aveu à Paris, & qu'en conséquence il avoit même écrit une lettre circulaire à tous ses Religieux, pour les exhorter à l'imiter dans sa confession & dans sa pénitence. Les Commissaires Apostoliques à leur retour de Chinon, rapporterent le procès-verbal de cette confes-

Foulques de Villaret.

sion au Pape & au Roi. Ce Prince, pour presser la condamnation de tout le corps des Templiers, & obtenir de Clément l'extinction entiere de cet Ordre, étoit revenu à Poitiers auprès de ce Pontife.

Mais dans le temps qu'on prenoit pour cela des mesures fondées principalement sur les confessions d'un grand nombre de Templiers, on fut bien surpris d'apprendre que la plus grande partie de ces Chevaliers avoient révoqué ces confessions; qu'ils soutenoient qu'on les avoit arrachées à force de tourments : qu'ils détestoient hautement l'amnistie que les Officiers du Roi leur avoient offerte, & qu'ils la regardoient comme le prix de l'infidélité, & la honteuse récompense d'une prévarication, aussi préjudiciable à leur honneur qu'à leur conscience.

Cependant les Rois d'Angleterre, de Castille, d'Aragon, celui de Sicile, le Comte de Provence, & la plupart des Princes Chrétiens, & même les Archevêques d'Italie, sur les instances que leur faisoit le Pape, avoient fait arrêter tous les Templiers qui se trouverent dans leurs états. On avoit mis en même-temps des garnisons dans leurs commanderies, saisi tous leurs biens, & on travailloit sans relâche de tous côtés à leur procès.

Les Templiers d'Aragon se refugie-

rent d'abord dans des forteresses qu'ils avoient fait construire à leurs dépens pour défendre le pays contre les incursions des Maures ; d'où ils écrivirent au Pape pour leur justification. Ils lui remontrerent que leur foi étoit pure, & n'avoit jamais été soupçonnée ; qu'ils en avoient souvent scellé la confession par l'effusion de leur sang ; qu'un grand nombre de leurs confreres, dans le temps même qu'on les persécutoit le plus cruellement, gémissoient actuellement dans une dure servitude, & dans les prisons des Maures, dont on leur offroit tous les jours de leur ouvrir les portes, s'ils vouloient changer de religion : ensorte, disoient-ils au souverain Pontife, que les Templiers esclaves des Infideles étoient exposés aux plus cruels supplices comme Chrétiens, & que cependant les Princes Chrétiens les faisoient brûler comme Infideles. Que si quelques-uns de leur Ordre s'étoient déclarés coupables de grands crimes, soit qu'ils eussent commis ces excès, ou seulement pour se délivrer des tourments de la question, il étoit juste de les punir, ou comme criminels, ou comme des hommes assez lâches pour avoir trahi leur conscience, l'honneur de leur religion, & la vérité ; mais qu'un grand Ordre, & qui depuis deux siecles avoit si bien

Foulques de Villaret.

Zurita, l. 5. ch. 73.

Foulques de Villaret.

mérité de l'Eglise, ne devoit pas souffrir des crimes de quelques particuliers, & de la foiblesse ou de la prévarication des autres. Ils ajoutoient que leurs grands biens & leurs richesses étoient la véritable cause de la persécution qu'ils souffroient, & ils demandoient au Pape qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il daignât les honorer de sa protection, ou qu'il leur fût permis de défendre eux-mêmes leur innocence, & de la soutenir les armes à la main, suivant l'usage de ce temps-là, & comme des Chevaliers le devoient faire contre des méchants & des calomniateurs.

On ne sait point la réponse que fit le Pape à leur requête : on voit seulement dans l'histoire, que Jacques II, qui régnoit alors dans l'Aragon, les assiégea dans les châteaux où ils s'étoient retirés; qu'il se rendit maître de ces Places; qu'il se les appropria, & qu'il envoya ces Templiers en différentes prisons, où l'Evêque de Valence eut ordre du Pape de leur faire leur procès.

On se disposoit à Paris à continuer contr'eux de semblables procédures. On y traduisit (*a*) la plupart des prison-

(*a*) Eodem anno Templarii omnes qui erant in Regno Franciæ mittuntur Parisiis. Multi eorum revocant quod dixerant. Movetur quef-

niers ; mais la révocation qu'ils avoient faite de leur premiere confession, qu'ils attribuoient à la rigueur de la torture, ou à la crainte de ces tourments, embarrassoit les Juges. Il se tint là-dessus un grand conseil ; on y délibéra longtemps si on devoit avoir égard à leurs protestations. Enfin, par une jurisprudence assez singuliere, il fut arrêté qu'on traiteroit comme relaps, & comme s'ils avoient renoncé à JESUS-CHRIST, ceux qui révoqueroient leur premiere confession. En conséquence de cette délibération, on fit comparoître de nouveau le Grand-Maître de Molay devant les Commissaires : ils lui demanderent s'il avoit quelque chose à dire pour la défense de ses Religieux. Il leur répondit qu'il l'entreprendroit volontiers, & qu'il seroit ravi de pouvoir faire connoître à la face de l'Univers l'innocence de son Ordre ; mais qu'il étoit Chevalier non lettré, c'est-à-dire qu'il ne savoit ni lire ni écrire, comme la plupart de la Noblesse de ce temps-là. Il demanda qu'il lui fût permis de prendre un conseil : *quoiqu'on*

Foulques de Villaret.

cio contra eos, utrum talis revocatio posset dici relapsio ; & judicatur contra eos quod sic. Undè Parisiis comburuntur quinquaginta quatuor, stantibus eis in proposito, quòd veri Catholici essent. *Ex secundâ vitâ Clementis V. pag. 37.*

Foulque de Villaret.

ne m'ait pas laissé, ajouta-t-il, *quatre deniers pour fournir aux frais d'un si grand procès.*

Les Commissaires lui repartirent qu'en matiere d'hérésie on n'accordoit aux prévenus ni conseil ni secours d'Avocat; qu'avant même de s'engager dans une pareille entreprise, il devoit y faire de sérieuses réflexions; qu'il se souvînt surtout de l'aveu qu'il avoit fait lui-même à Chinon de ses propres crimes, & de ceux de son Ordre: & on lui lut sur le champ cette déposition. Jamais étonnement ne fut pareil à celui du Grand-Maître. Quand il en entendit la lecture, il fit le signe de la croix, & s'écria, que si les trois Cardinaux devant lesquels il avoit comparu à Chinon, & qui avoient souscrit à son interrogatoire, étoient d'une autre qualité, il sauroit bien ce qu'il auroit à dire. Comme les Commissaires le pressoient de s'expliquer plus ouvertement, il ajouta, n'étant pas maître de son ressentiment, qu'ils méritoient le même supplice dont les Sarrasins & les Tartares punissoient les menteurs & les faussaires, *auxquels*, dit-il, *ils font fendre le ventre & trancher la tête.*

Dupuy, p. 42.

Cependant il est constant par les actes du procès, qu'avant l'assemblée de Chinon, & sur l'espérance de l'impunité que le Pape & le Roi lui avoient promise,

promise, il avoit confessé en deux occasions une partie des crimes qui lui étoient imputés. Mais apparemment que le Greffier qui avoit rédigé sa confession à Chinon, pour le charger davantage, & le rendre plus criminel, y avoit ajouté des circonstances aggravantes : peut-être même qu'il avoit augmenté sa confession de tous les crimes qu'on imputoit en général à tout l'Ordre ; & que pour lui cacher sa supercherie, il ne lui en avoit point fait de lecture. Foulques de Villaret.

Quoi qu'il en soit, le Grand-Maître, sans s'expliquer plus ouvertement sur sa confession, se contenta de dire, que le Pape s'étant réservé la connoissance de ce qui le regardoit, il demandoit de lui être envoyé. Il ajouta, qu'il n'avoit que trois choses à leur représenter en faveur de son Ordre : 1° *Qu'excepté les Eglises Cathédrales, il n'y en avoit point dans toute la Chrétienté où le Service divin se célébrât avec plus de dévotion, & où il se trouvât un plus grand nombre de Reliques & de plus riches ornements.* 2° *Qu'en toutes les Commanderies on faisoit une aumône générale trois fois la semaine.* 3° *Qu'il n'y avoit aucun Ordre, ni aucune nation où les Chevaliers & les Gentilshommes exposassent plus généreusement leur vie pour la défense de la Religion Chrétienne, que l'avoient fait jusques*

Foulques de Villaret. *là les Templiers.* Les Commissaires lui dirent que tout cela étoit inutile sans la foi. Mais il repliqua que les Templiers croyoient fermement tout ce que croyoit l'Eglise Catholique, & que c'étoit pour maintenir une si sainte croyance, qu'un si grand nombre de ces Chevaliers avoient répandu leur sang contre les Sarrasins, contre les Turcs, & contre les Maures.

Frere Pierre de Bologne, Prêtre, & Procureur-Général de l'Ordre, représenta de son côté aux Commissaires, que pour tirer l'aveu des crimes qu'on imputoit à ses confreres, on avoit également employé la promesse de l'impunité, & les menaces des supplices; qu'on leur avoit dit que leur Ordre étoit tacitement proscrit, & que le Pape le devoit abolir solemnellement dans le Concile. Qu'on avoit montré à plusieurs prisonniers des Lettres-patentes où étoit le sceau du Roi, par lesquelles, moyennant leur confession, on leur promettoit la vie, la liberté & une pension viagere; & que pour ceux qu'on n'avoit pu séduire par ces promesses, on les avoit pressés par de violentes tortures. Qu'il étoit bien moins surprenant que des hommes foibles, pour se délivrer des supplices, eussent parlé conformément à l'intention de ceux qui les tourmentoient, que de

voir un ſi grand nombre de Templiers ſupporter courageuſement les plus affreux tourments, plutôt que de trahir la vérité. Que pluſieurs de ces Chevaliers étoient morts dans le fond des cachots, des douleurs qu'ils avoient ſouffertes à la gêne, & qu'il demandoit que leurs bourreaux & leurs géoliers fuſſent interrogés pour ſavoir dans quels ſentiments ils étoient morts, & s'il n'étoit pas vrai que dans ces derniers moments où les hommes n'ont plus rien à eſpérer ni à craindre, ils avoient perſiſté juſqu'au dernier ſoupir à ſoutenir leur innocence & celle de leur Ordre en général. Il pria enſuite les Commiſſaires de faire venir en leur préſence un Templier appellé Frere Adam de Valincourt, que le déſir d'une plus grande perfection avoit fait entrer depuis parmi les Chartreux; mais qui n'en ayant pu ſoutenir les auſtérités, avoit demandé à rentrer dans l'Ordre des Templiers. Il ajouta que les Supérieurs & les confreres de ce Religieux avoient regardé ſon premier changement comme une apoſtaſie; qu'on l'avoit obligé, avant que de le recevoir, de ſe préſenter à la porte du Temple en chemiſe; qu'après avoir repris l'habit de l'Ordre, on l'avoit condamné à manger à terre pendant un an entier, à jeûner au pain & à l'eau les mercredis

Foulques de Vilaret.

Foulques de Villaret.

& les vendredis de chaque semaine, & à recevoir la discipline tous les dimanches, de la main du Prêtre qui officioit. Ce Procureur demandoit s'il étoit vraisemblable que ce Templier, venu de l'Ordre des Chartreux, fût rentré parmi eux, & qu'il se fût soumis à une correction & une pénitence si longue & si austere, s'il avoit reconnu parmi ses confreres toutes les abominations dont on les vouloit noircir : & là-dessus il insistoit à être entendu en plein Concile avec ses Supérieurs & des Députés de tout l'Ordre : *afin*, disoit-il, *de faire connoître leur innocence à la face de toute la Chrétienté.*

Nonobstant toutes ces défenses, on procéda à leur jugement. Quelques-uns furent absous purement & simplement; d'autres condamnés à une pénitence canonique, pour être ensuite mis en liberté. Ce furent ceux qui persévérerent dans la confession de leurs fautes, & qui, pour marquer l'horreur qu'ils avoient de leur Ordre, en avoient quitté l'habit & fait raser les longues barbes qu'ils portoient, suivant l'usage des Orientaux. Les Templiers au contraire qui avoient révoqué leur premiere confession, & qui persisterent dans les protestations qu'ils avoient faites de leur innocence, furent traités avec toute sorte de rigueur. Cinquante-

quatre, parmi lesquels il y avoit un Aumônier du Roi, furent dégradés comme relaps par l'Evêque de Paris, & livrés au bras séculier. On les conduisit hors la porte de saint Antoine, où ils furent brûlés tout vifs & à petit feu. Au milieu des flammes, tous invoquoient le saint nom de Dieu ; & ce qui est de plus surprenant, il n'y eut aucun de ces cinquante-quatre, qui, pour se délivrer d'un si affreux supplice, voulût profiter de l'amnistie que leurs parents & leurs amis leur offroient de la part du Roi, pourvu qu'ils renonçassent à leurs protestations.

Foulques de Villaret.

Il y en eut un grand nombre en différents autres endroits de la France, qui, au milieu des flammes, firent paroître la même fermeté ; on les brûla, mais on ne put jamais leur arracher l'aveu des crimes qu'on leur imputoit. *Chose étonnante*, dit l'Evêque de Lodeve, Historien contemporain, *que ces infortunés qu'on livroit aux plus cruels supplices, ne rendoient point d'autre raison de leur rétractation, que la honte & le remords d'avoir, par la violence de la question, avoué des crimes dont ils se prétendoient très-innocents.* (a)

(a) Unum autem mirandum fuit quod omnes & singuli eorum confessiones suas, quas priùs jurati fecerant, in judicio retractarunt, dicentes

Foulques de Villaret.

Le Roi qui avoit extrêmement à cœur l'affaire des Templiers, comme s'en expliquent le Pape & les Historiens du temps, se rendit à Vienne en Dauphiné, au terme marqué par la Bulle du Pontife, & il y vint accompagné de Louis, son fils aîné, Roi de Navarre du chef de sa mere, de Philippe & de Charles, freres de ce jeune Prince, de Charles de Valois & de Louis Comte d'Evreux, leurs oncles, & freres du Roi. Ce Prince parut dans cette auguste assemblée avec une grosse Cour, d'autres disent avec une nombreuse milice, qui faisoit connoître sa puissance, & qui servoit à le faire respecter. Il s'y trouva plus de trois cens Evêques, sans compter les Abbés, les Prieurs & les plus célebres Docteurs de la Chrétienté.

' *Baluzius in vitis Paparum Avenion.*

La premiere session fut tenue le 16 d'octobre de l'année 1311. Le Pape y proposa les trois causes de la convocation du Concile : 1° l'affaire des Templiers ; 2° le recouvrement de la Terre-Sainte ; 3° la réformation des mœurs & de la discipline de l'Eglise. Nous ne nous arrêterons qu'à ce qui

se falsa fuisse confessos, nullam super hoc reddentes causam aliam, nisi vim aut metum tormentorum, quod de se talia faterentur. *Ex secunda vita Clementis quinti.*

regardoit particuliérement les Templiers, & à la part qu'on donna depuis dans cette grande affaire aux Chevaliers de Rhodes. Foulques de Villaret.

Le Pape fit lire d'abord en plein Concile les procès qu'on avoit faits en plusieurs provinces contre différents Chevaliers du Temple, & il demanda ensuite à chacun des Peres, & tour-à-tour, s'ils ne trouvoient pas à propos de supprimer un Ordre où il s'étoit découvert de si grands abus, & des crimes si énormes. Un Prélat Italien s'adressant au Pape, l'exhorta à abolir sur le champ, & sans autre formalité, un Ordre contre lequel, dit-il, on avoit entendu plus de 2000 témoins en différents endroits de la Chrétienté. Mais tous les Evêques & Archevêques du Concile, & les plus célebres Docteurs, représenterent unanimement au Pape, qu'avant que d'éteindre un Ordre si illustre, qui depuis son institution avoit rendu des services importants à la Chrétienté, ils étoient d'avis qu'on devoit entendre le Grand-Maître & les principaux de cet Ordre en leurs défenses, comme la justice le requéroit, & suivant qu'ils l'avoient demandé eux-mêmes avec tant d'instance par différentes requêtes. *Pierre Dupuy.*

Les Historiens du temps nous appren-

Foulques de Villaret.

nent que tous les Evêques d'Italie, hors un seul, furent de ce sentiment, auxquels se conformerent ceux d'Espagne, d'Allemagne, de Danemarck, d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande; que tous les Prélats de France avoient été du même avis, à l'exception des Archevêques de Reims, de Sens & de Rouen: ensorte que dans un Concile général, composé de plus de trois cens Prélats, il n'y en eut que quatre qui opinerent différemment, & si on ose le dire, contre les premiers principes de l'équité naturelle. (a)

L'audience qu'on demandoit hautement en faveur des prévenus, ne laissoit pas d'embarrasser le Pape par les suites qu'il en prévoyoit. De quelque autorité dont il fut revêtu, il sentoit bien qu'il seroit difficile de se dispenser de les entendre sur les différentes causes de récusation, ni de refuser aux préve-

(a) Interim autem vocantur Prælati cum Cardinalibus ad conferendum de Templariis: leguntur acta ipsorum inter Prælatos; & in hoc conveniunt, requisiti à Pontifice sigillatim, ut det Templariis audientiam, sive defensionem. In hac sententiâ concordant omnes Prælati Italiæ, præter unum, Hispaniæ, Teutoniæ, Daniæ, Angliæ, Sconiæ & Hyberniæ; item Gallici, præter tres Metropolitanos, videlicet, Remensem, Senonensem & Rothomagensem. Hoc autem actum est, sive actitatum in principio decembris. *Ex secundâ vitâ Clementis V.* pag. 43. *Autore Ptolomeo Lucensi.*

nus la confrontation contre leurs accusateurs & les témoins ; toutes procédures qui emporteroient beaucoup de temps, & laisseroient le succès de ce grand procès incertain.

Foulques de Villa.et.

L'affaire traîna près de six mois, qui furent apparemment employés en conférences & peut-être en négociations secretes, pour obtenir des Prélats que, dans une affaire qui paroissoit aussi éclaircie, on passât par-dessus les formes ordinaires. Du moins Albéric de Rosate, célebre Jurisconsulte, rapporte que, sur ce que les Peres du Concile soutenoient qu'on ne pouvoit jamais condamner les accusés sans les avoir entendus, le Pape s'écria que si, par le défaut de quelque formalité, on ne pouvoit pas prononcer judiciairement contre les Templiers, la plénitude de la puissance Pontificale suppléeroit à tout, & qu'il les condamneroit par voie d'expédient, plutôt que de chagriner son cher fils le Roi de France.

Les Méditations de Camerarius. l. 5. c. 4. Et si viâ justitiæ Ordo ille destrui non possit, fiat tamen viâ expedientiæ, ne scandalisetur carus filius noster Rex Galliæ.

1312

En effet, ce Pontife le 22 du mois de mai de l'année suivante, après s'être assuré auparavant, dans un Consistoire secret, des Cardinaux & de plusieurs Evêques, que la complaisance ramena à son avis, tint solemnellement la seconde session du Concile, dans laquelle il cassa & annulla l'Ordre militaire des

Foulques de Villaret.

Templiers. (*a*) *Et quoique nous ayons pu*, dit-il dans sa Sentence, *prononcer selon les formes de droit, nous les condamnons par provision, & par l'autorité apostolique, réservant à Nous & à la sainte Eglise Romaine la disposition des personnes & des biens des Templiers.*

Il ne restoit plus qu'à décider dans le Concile de l'emploi qu'on feroit de ces grands biens. Le Pape, qui craignoit que la plupart des Souverains ne s'emparassent, dans leurs états, de ce qui seroit à leur bienséance, représenta que ces biens ayant été consacrés pour la défense des saints Lieux, & des pélerins qui les visitoient, on ne pourroit en faire un meilleur usage qu'en les remettant aux Chevaliers de Rhodes, dévoués à de si saintes fonctions, & qui venoient de donner de nouvelles preuves de leur zele & de leur courage par la conquête de l'isle de Rhodes. Mais les partisans de la France opinoient hautement à la création d'un Ordre nouveau, & même à y réunir tout l'Ordre de saint Jean. Ils disoient que l'augmentation qu'on vou-

(*a*) Summus Pontifex, multis Prælatis cum Cardinalibus coram se in privato Consistorio convocatis, per provisionem, potiusquam condemnationis viam, Ordinem Templariorum cassavit, & penitus annulavit. *Quarta vita Clementis V.* pag. 85. *Autore quodam Veneto coætaneo.*

soit faire des biens de ces Chevaliers, ne serviroit qu'à les précipiter dans les mêmes désordres qui venoient d'attirer la condamnation des Templiers ; que sous prétexte d'en prendre possession, on les verroit incessamment répandus dans l'Europe, & qu'il étoit bien à craindre qu'ils n'y fissent renaître l'orgueil, le faste, le luxe & la molesse des Templiers. (a)

Foulques de Villaret.

Le Pape, qui par cette création d'un Ordre royal, & par la suppression de tous les autres Ordres, voyoit qu'on alloit soustraire de son autorité ce qu'il y avoit de Religieux militaires dans l'Europe & dans l'Asie, rejetta avec fermeté cette proposition ; & pour détruire les raisons de ceux qui la soutenoient, il déclara qu'il s'engageoit à réformer l'Ordre de saint Jean dans son chef & dans ses membres, si on jugeoit

(a) Priusquam Concilium solveretur, post habitos tractatus varios de bonis Templariorum, quibus vel ad quos usus essent potius applicanda, quibusdam consentientibus quod nova religio, ad quam applicarentur, esset fundanda, aliis alia dicentibus, tandem providit Apostolica Sedes, Regibus & Prælatis assentientibus, eadem, in favorem Terræ-Sanctæ, integraliter ad Fratres Hospitales devolvi, ut ad ejusdem Terræ recuperationem sive subsidium, possent effici fortiores ex ipsis : sed, ut apparuit processu temporis, facti sunt deteriores. *Contin. Guill. de Nangis, pag. 646.*

Foulques de Villaret.

que cette réforme fût néceſſaire ; qu'il ne ſouffriroit aucun Chevalier en Occident, excepté les vieillards, les infirmes, & ceux qui étoient chargés du ſoin des commanderies ; qu'il feroit même faire une évaluation exacte des revenus de l'Ordre, pour régler le nombre des Chevaliers, & la dépenſe qu'ils devoient faire pour leur ſubſiſtance, & que tout le reſte ſeroit employé au ſecours des pélerins & à la défenſe des états Chrétiens : tous projets admirables, mais qui n'eurent pas d'exécution.

Voyez la let. de Philippe-le-Bel à Clem. V. en date de l'an 1312, le 24 août. Dupuy, condamnation des Temp. p. 178 & 179.

Les ſimples promeſſes de ce Pontife ramenerent à ſon avis la plupart des Peres du Concile. Mais il parut que le Roi de France ne ſe prêta qu'avec répugnance à cette diſpoſition. Ce Prince prévenu contre les Hoſpitaliers, exigea du Pape qu'on travaillât à cette réforme, qui devoit comprendre le Grand-Maître & tous les Chevaliers, & qu'on les obligeât à ſe rendre auſſi agréables au corps épiſcopal, qu'ils lui avoient été juſqu'alors oppoſés ; ce qui pourroit faire préſumer que la connoiſſance de leurs anciens différents avec les Evêques de la Paleſtine avoit paſſé juſqu'en France. On adjugea aux Chevaliers de Rhodes tous les biens des Templiers, à l'exception de ceux qui ſe trouvoient

dans les Espagnes, & qui, par une destination particuliere, devoient être appliqués à la défense du pays contre les Maures, qui occupoient encore le royaume de Grenade. Foulques de Villaret.

Enfin l'année suivante, & après la dissolution du Concile, il fut question du dernier acte de cette tragédie, & de décider du sort du Grand-Maître, & des hauts Officiers de l'Ordre, appellés les Grands-Précepteurs ou les Grands-Commandeurs. Le Pape s'en étoit réservé la connoissance, & en conséquence de leur aveu, leur avoit promis une impunité entiere. Mais à son retour du Concile, soit qu'il eût changé de sentiment, ou qu'il ne voulût pas les condamner lui-même, il en remit le jugement à deux Cardinaux, qui par son ordre se transporterent à Paris, & y prirent pour adjoints l'Archevêque de Sens, & quelques autres Prélats de l'Eglise Gallicane. Ces Commissaires Apostoliques se firent amener, par le Prevôt de Paris, Jacques de Molay, Grand-Maître des Templiers; dignité, dit monsieur Dupuy, qui l'égaloit aux Princes, ayant même en cette qualité eu l'honneur de tenir sur les fonts un des enfants du Roi. Le second de ces prisonniers s'appelloit Guy, & étoit frere du Dauphin de Viennois, Prin-

Foulques de Villaret.

ce souverain du Dauphiné. Le troisieme se nommoit Hugues de Péralde, Grand-Prieur ou Visiteur du prieuré de France, & le quatrieme étoit Grand-Prieur d'Aquitaine, qui, avant sa détention, avoit la direction des finances du Roi.

Il ne paroît point par les actes de ce fameux procès, que ces Prélats les eussent de nouveau interrogés, ni qu'on les eût confrontés contre des témoins. Quoique cette procédure fût dans la forme ordinaire de la justice, apparemment que ces Commissaires voulurent se conformer à la conduite qu'avoient tenu le Pape & le Concile. On se contenta de l'aveu qu'ils avoient fait devant le Pape & le Roi, des crimes qu'on leur imputoit; & ce fut sur cet aveu, & suivant les intentions du souverain Pontife, que ces Juges convinrent entr'eux, s'ils persistoient dans leur premiere confession, de ne les condamner qu'à une prison perpétuelle. Mais comme il étoit important de calmer les esprits effrayés de tant de feux qu'on avoit allumés en différentes provinces du royaume, & qu'il falloit surtout convaincre le peuple de Paris, que c'étoit avec justice qu'on avoit fait brûler tout vifs un si grand nombre de Templiers, on exigea de ces quatre derniers, qui en étoient les Chefs, que

s'ils vouloient qu'on leur sauvât la vie, & qu'on leur tînt la parole que le Pape & le Roi leur avoient donnée, ils fissent en public une déclaration sincere des abus & des crimes qui se commettoient dans leur Ordre. Pour cet effet, on dressa dans le parvis de l'Eglise Cathédrale un échafaud, sur lequel des archers & des soldats amenerent les accusés. Un des Légats monta en chaire, & ouvrit cette triste cérémonie par un discours, où il exposa fort au long toutes les impiétés & les abominations dont les Templiers, disoit-il, avoient été convaincus par leur propre aveu. Et pour n'en laisser aucun doute à l'assemblée, il somma le Grand-Maître & ses compagnons de renouveller devant le peuple la confession qu'ils avoient faite devant le Pape de leurs crimes & de leurs erreurs. Ce fut apparemment pour les déterminer à faire cette déclaration, que d'un côté il les assura d'une pleine amnistie, & que de l'autre, pour les intimider, des bourreaux dressoient un bûcher, comme si on eût dû sur le champ les y brûler, en cas qu'ils révoquassent leur premiere confession.

Foulques de Villaret.

Les Prieurs de France & d'Aquitaine y persisterent, soit de bonne foi, soit par frayeur, à l'aspect d'un si rigoureux supplice. Mais quand ce fut le tour du Grand-Maître de s'expliquer, on fut bien

Foulques de Villaret.

surpris lorsque ce prisonnier secouant les chaînes dont il étoit chargé, d'une contenance assurée, s'avança jusqu'au bord de l'échafaud; puis élevant sa voix pour être mieux entendu : *il est bien juste*, s'écria-t-il, *que dans un si terrible jour, & dans les derniers moments de ma vie, je découvre toute l'iniquité du mensonge, & que je fasse triompher la vérité. Je déclare donc à la face du ciel & de la terre, & j'avoue, quoiqu'à ma honte éternelle, que j'ai commis le plus grand de tous les crimes; mais ce n'a été qu'en convenant de ceux qu'on impute avec tant de noirceur à un Ordre que la vérité m'oblige de reconnoître aujourd'hui pour innocent. Je n'ai même passé la déclaration qu'on exigeoit de moi, que pour suspendre les douleurs excessives de la torture, & pour fléchir ceux qui me les faisoient souffrir. Je sais les supplices qu'on a fait subir à tous ceux qui ont eu le courage de révoquer une pareille confession; mais l'affreux spectacle qu'on me présente n'est pas capable de me faire confirmer un premier mensonge par un second. A une condition si infame, je renonce de bon cœur à la vie, qui ne m'est déjà que trop odieuse. Et que me serviroit de prolonger de tristes jours que je ne devrois qu'à la calomnie!* (a)

Villani. l. 8. c. 92. Pap. Mass. in Philip. Pul. Sabel, Ænead. 9. l. 7.

(a) Sunt Autores non obscuri Jacobum Burgun-

Ce Seigneur en eût dit davantage, mais on l'obligea de se taire. Le frere du Prince Dauphin qui vint après, tint à peu près le même langage, & protesta hautement de l'innocence de son Ordre. Le Légat ne fut pas celui qui dans cette scene remporta l'applaudissement du peuple ; mais il eut bientôt sa revanche. On fit descendre le Grand-Maître & ses compagnons de dessus l'échafaud, & le Prévôt de Paris les remena en prison. Le Roi naturellement vindicatif, & qui

Enquêtes de Villiers.

dionem Ordinis Principem, cùm productus ad supplicium, circumfusâ ingenti multitudine, dùm pyra extruitur, staret, propositâ vitæ spe ac impunitate, si quæ in custodiâ fassus de se fuisseque esset, nunc quoque confessus, veniam publicè peteret, hujusmodi verba fecisse : » Ego » nunc supremis rebus meis cùm locum mendacio dari nefas sit, ex animo verèque fateor me » ingens in me meosque scelus conscisse, ultimaque supplicia, cum summo cruciatu, promeritum, qui in gratiam, quorum minimè decuit, » dulcedineque vitæ flagitia impia, sceleraque, ad » tormenta ementitus sum in Ordinem meum, de » Religione christianâ optimè meritum. Nec mihi » nunc vitâ opus est precariâ, & novo super vetus » mendacio retentâ. «

Exin rogo impositum, ac admoto paulatim primoribus pedibus ad exprimendam scelerum confessionem, ne tunc quidem cum reliquo corpore depasto, vitalia fœdo nidore torrerentur, ab hujus orationis constantia desciviffe, aut mutatæ mentis nullam significationem præbuisse, neque ipsum, neque duos cum ipso supplicio affectos nobilissimos ejus Ordinis viros, quorum alter esset Delphini Allobrogis frater. *Paul. Emil. in Philip. pulch.*

Foulques de Villaret.

regardoit la destruction des Templiers comme son ouvrage, irrité de la rétractation des Chefs de cet Ordre, le même jour les fit brûler tout vifs à petit feu, dans une petite isle de la Seine qui étoit entre le jardin de ce Prince, & le couvent des Augustins. Le Grand-Maître, au milieu de ce cruel supplice, y montra la même fermeté qu'il avoit fait paroître dans le parvis de la Cathédrale, & tint à peu près les mêmes discours. Il protesta de nouveau de l'innocence de son Ordre ; mais que pour lui il méritoit la mort, pour être convenu du contraire en présence du Pape & du Roi. Mézerai prétend avoir lu une relation dans laquelle on rapporte que le Grand-Maître n'ayant plus que la langue de libre, & presque étouffé de fumée, s'écria à haute voix : *Clément, Juge inique, & cruel bourreau, je t'ajourne à comparoître dans quarante jours devant le tribunal du souverain Juge.* Quelques-uns écrivent qu'il ajourna pareillement le Roi à y comparoître dans un an. Peut-être que la mort de ce Prince, & celle du Pape, qui arriverent précisément dans les mêmes termes, ont donné lieu depuis à l'histoire de cet ajournement. Les deux Grands-Prieurs de France & d'Aquitaine finirent leurs jours en pri-

son. Mais, selon Paul Emile, l'un des deux fut brûlé avec le Grand-Maître & le frere du Dauphin de Viennois, apparemment pour s'être rétracté à leur exemple. Foulques de Villaret.

Tout le peuple donna des larmes à un si tragique spectacle : de saints Religieux, & plusieurs personnes dévotes, au rapport de Papire Masson, recueillirent leurs cendres, qu'ils conserverent comme de précieuses reliques. A l'égard des deux scélérats, auteurs d'une si funeste catastrophe, ils périrent peu après malheureusement. L'un fut pendu pour de nouveaux crimes, & l'autre fut assassiné par ses ennemis. L. 3. p. 391.

Nous ne prétendons point tirer aucune induction de ces faits. Il y a trop de variété dans les anciens Historiens, & trop de partialité entre les modernes, pour pouvoir prendre aucun parti avec sûreté. Parmi ces derniers, les uns se plaignent qu'on a accusé les Templiers & qu'on leur a fait leur procès sur des intelligences criminelles avec Saladin : & ils opposent à cette accusation, qu'après la perte de la bataille de Tibériade, ce Prince victorieux fit couper la tête à tous les Templiers ses prisonniers de guerre, comme on l'a pu voir dans cette histoire :

Foulques de Villaret. de ce qui ne s'accorde guere avec cette prétendue intelligence.

On ne trouve pas plus de vraisemblance dans l'accusation qu'on leur intenta, d'avoir vendu la ville de Saint Jean d'Acre à un des successeurs de Saladin; puisqu'il est constant par tous les Ecrivains contemporains, que trois cens Templiers périrent à la défense de cette place; que leur Grand-Maître de Beaujeu fut tué sur la breche, & qu'il n'échappa de ce massacre que dix de ses Chevaliers, qui se jetterent dans une barque, & gagnerent l'isle de Chypre.

A l'égard des crimes contre la chasteté, & de ceux que la nature même ne souffre qu'avec horreur, ces Ecrivains prétendent qu'on ne doit point se prévaloir de leur confession; qu'on leur présentoit d'un côté une amnistie avec promesse de la vie, de la liberté & d'une bonne pension, & que de l'autre ils voyoient les feux allumés pour les brûler: qu'il n'est pas surprenant que des hommes foibles se soient laissés intimider par la crainte d'un si affreux supplice.

Rainaldi ad annum 1313. n. 39. D'autres Historiens, d'un sentiment opposé, soutiennent au contraire qu'on ne peut réfléchir sur la suite des procédures, sur le nombre infini de témoins, tant Templiers qu'autres, sur

la qualité des Juges, sur la conformité des accusations faites contre ces Chevaliers dans tous les royaumes de la Chrétienté, sur la qualité même des coupables, sur le témoignage de plusieurs Ecrivains étrangers, sur le peu de penchant que le Pape avoit d'abord à les condamner, & sur ce qui se passa au Concile de Vienne, qu'on ne peut, disent-ils, réfléchir sur la nature & l'amas de ces différentes circonstances, sans être persuadé de la justice de leur condamnation. Foulques de Villaret.

Il y a bien de l'apparence, dit Mariana Jésuite, qu'ils n'étoient pas tous innocents, ni aussi tous coupables. C'est le sentiment de cet Ecrivain sage & judicieux, qui dit que ces supplices parurent cruels à beaucoup de monde, & qu'il n'étoit guere vraisemblable que ces désordres eussent infecté tous les particuliers d'un si grands corps, répandu dans toutes les provinces de la Chrétienté; mais que l'extinction d'un Ordre aussi célebre doit servir de leçon à leurs semblables; & que pour éviter de tomber dans de pareils malheurs, ils doivent moins fonder leur conservation sur leurs richesses que sur la pratique des vertus conformes à leur état. *Mariana l. 5. c. 10.*

Quoique les Chevaliers de Rhodes n'eussent aucune part dans une si surprenante révolution, le Grand-Maître

Foulques de Villaret.

ne crut pas devoir rejetter la disposition que l'Eglise universelle, assemblée au Concile de Vienne, venoit de faire en faveur de son Ordre, de tous les biens des Templiers. Il assembla donc le Conseil ; on y délibéra de la maniere la plus convenable dont on devoit user pour s'en mettre en possession ; & il fut résolu d'envoyer aux principaux Commandeurs qui étoient dans l'Occident, & dont on connoissoit l'habileté & la prudence, d'amples pouvoirs pour traiter avec différents Souverains de l'Europe d'une affaire de cette importance, & qui peut-être dans l'exécution se trouveroit sujette à de grandes difficultés. A cet effet, le Grand-Maître & le Conseil dresserent un acte solemnel en forme de procuration, dans lequel ils déclaroient, qu'ayant appris la disposition que le Pape & le saint Concile avoient faite en faveur de l'Ordre de saint Jean, de tous les biens des Templiers, & que l'intention de l'Eglise étoit que ces biens fussent employés, soit à la conduite & à la défense des pélerins, soit au recouvrement de la Terre-Sainte, ils avoient, d'un mutuel avis, choisi pour Procureur-général & pour Lieutenant du magistere en Europe, la personne de Frere Albert Lallemand de Château-Noir, Grand-Précepteur ou Grand-Comman-

Rymer sur l'année 1313.

deur, & dont l'Ordre depuis long-temps avoit éprouvé la sagesse & la capacité; que le Conseil avoit jugé à propos de lui donner pour adjoints Frere Philippe de Ravelink, Drapier; Frere Philippe de Grangana, Prieur de Rome; Frere Léonard de Tibertis, Prieur de Venise & Procureur-Général en Cour de Rome; Frere Henri de Mainieres; Frere Artaud de Soliers; Frere Artaud de Chavaneuf, tous deux compagnons ou assistants du Grand-Maître; Frere Durand de la Prévôté, Précepteur de Montchalix, & Frere Sauveur d'Aurillac; & que le Grand-Commandeur pourroit se servir de tous ces Chevaliers conjointement ou séparément pour aller prendre possession des biens cédés à l'Ordre, les recevoir des mains des Administrateurs, & leur en donner bonne & valable décharge.

Il étoit porté expressément par le même acte, que les revenus de l'Ordre de saint Jean étant considérablement diminués, & les commanderies tombées pour la plupart en décadence par la négligence des Précepteurs & des Economes, ce qui exigeoit une prompte visite & une exacte réforme, tant dans les maisons prieurales que dans leurs dépendances, le Conseil établissoit le même Frere Lallemand, Visiteur, Inquisiteur, Correcteur, Ré-

Foulques de Villaret.

formateur, Administrateur & Econome général de toutes les maisons situées en-deçà de la mer, tant des anciennes commanderies de l'Ordre de saint Jean, que de celles des Templiers qu'on devoit leur remettre. Que ce Commandeur se feroit rendre un compte exact des revenus de l'Ordre & de leur emploi par les Précepteurs qui en avoient été chargés ; qu'il pourroit faire le procès à tous les sujets compris dans sa commission, de quelque dignité qu'ils fussent revêtus ; priver les coupables de leurs commanderies ; substituer en leurs places des Chevaliers plus dignes de les remplir ; transférer les Chevaliers & les Freres-servants d'une maison à une autre, même les envoyer à Rhodes, s'il le jugeoit à propos. Il étoit encore autorisé, par la même commission, de recevoir dans l'Ordre des personnes nobles, & même les roturiers, c'est-à-dire les Chevaliers & les Freres-servants ; de le revêtir de l'habit de la Religion, & de donner en particulier aux Chevaliers la ceinture militaire ; ce qui établit nettement la distinction qui avoit toujours été entre les différents membres de ce corps, & il seroit à souhaiter qu'on ne confondît jamais cette juste différence, en permettant aux Freres-servants de porter la Croix d'or ; ce qui ne peut servir qu'à avilir la plus noble

noble portion d'un Ordre si illustre. Foulques de Villaret.

Cet acte est daté de Rhodes, de l'an 1312, le 17 d'octobre, & on voit à la tête la signature du Grand-Maître, qui prend la qualité de *Frere Foulques de Villaret, par la grace de Dieu & du saint Siege Apostolique, humble Maître de la sainte Maison & Hôpital de saint Jean de Jerusalem, & Gardien des pauvres de Jesus-Christ* : & au-dessous de sa signature, on trouve celle des Frere Thierri le Lorgne, Maréchal; Frere Pierre de Clermont, représentant l'Hospitalier; Frere Richard de Ravelink, Drapier; Frere René de Dieu, Trésorier; Frere Philippe de Grangana, Prieur de Rome; Frere Martin-Pierre de Ros, Prieur de Messine, & Pierre de saint Jean, Précepteur d'Achaye.

Le Grand-Commandeur & les autres Commissaires, en vertu de ces pouvoirs, se transporterent en France pour se mettre en possession des biens des Templiers. Mais ils trouverent de grandes difficultés, dit Rainaldi, pour arracher ces biens des mains avides de quelques courtisans qui s'en étoient déjà emparés. Le Pape, informé des différents obstacles qu'on apportoit à l'exécution des décrets du Concile, en écrivit à Philippe-le-Bel dans les termes les plus pressants. Ce Prince lui répondit

Foulques de Villaret.

séchement, qu'il n'avoit consenti à cette cession des biens des Templiers en faveur des Hospitaliers, que sur la parole que Sa Sainteté avoit donnée de travailler à une réforme nécessaire de cet Ordre, tant dans le chef que dans les membres (*a*); d'ailleurs qu'il étoit juste qu'on prît au préalable sur ces biens les frais qu'il avoit fallu faire à la poursuite d'une si grande affaire, & qu'il faisoit monter à la somme de deux cens mille livres : somme immense pour ces temps-là.

Ce ne fut qu'avec bien du temps & des peines infinies, que les Commissaires de l'Ordre vinrent à bout de faire lâcher prise aux Administrateurs séculiers, qui n'oublioient rien pour tourner en propriété le dépôt qu'on leur avoit confié. Il fallut pour retirer les commanderies des mains de ces sang-sues, leur donner de grosses sommes d'argent ; ce qui épuisa le trésor de l'Ordre, dit Saint Antonin. (*b*)

(*a*) Cum ad hujusmodi consensum impartiendum unà cum Prælatis in Concilio Congregatis fuerimus per vos inducti, quia Sanctitas vestra disposuerat & ordinaverat quod per Sedem Apostolicam sic dictorum Hospitalariorum Ordo regularetur & reformaretur, tam in capite quàm in membris. *Dupuy*, *pag.* 179.

(*b*) Quia jam fuerat occupata à diversis do-

Le Roi Philippe-le-Bel étant venu à mourir après avoir donné aux Chevaliers de Rhodes l'investiture des biens des Templiers, Louis le Hutin, son fils aîné & son successeur, demanda soixante mille livres plus que n'avoit fait son prédécesseur ; & pour acquitter cette somme, Frere Léonard de Tibertis, un des Commissaires qui traita avec lui, consentit qu'il retînt par ses mains les deux tiers de l'argent des Templiers, les ornements de leurs églises, les meubles des maisons, tous les fruits & revenus des terres ; en un mot, tous les effets mobiliers jusqu'au jour que les Hospitaliers en avoient pris possession. Mais ni ce Prince ni le Roi son pere ne profiterent pas seuls d'une si riche dépouille, & il y a des Historiens qui rapportent que le Pape en eut sa bonne part.

Foulques de Villaret.

Traité entre les Gens du Roi & les Hospitaliers.

Dupuy, pag. 184.

Charles II. Roi de Naples & de Sicile, & Comte de Provence & de Forcalquier, en usa à peu près de la même maniere dans les états qu'il avoit en France. On y brûla un grand nombre de Templiers qui ne voulurent pas

M. Dupuy, pag. 59.

minicis laicis, oportuit quòd illi de Hospitali magnum thesaurum exponerent in dando regi & aliis qui occupaverant dicta bona : unde depauperata est mansio Hospitalis, quæ se existimabat indè opulentam fieri. *Ant. 3. p. t. 2. c. 3.*

Foulques de Villaret.

convenir des crimes qu'on leur imputoit. A l'égard de leurs biens, M. Dupuy nous apprend qu'on laissa les immeubles aux Hospitaliers ; mais que pour l'argent & les effets mobiliers, ils furent confisqués & partagés entre le Pape & ce Prince. Mais il paroît que le Roi de Naples différa pendant sa vie à mettre les Hospitaliers en possession des châteaux qui se trouvoient dans les royaumes de Naples & de Sicile. Car l'histoire nous a conservé une lettre de Clément, qui exhorte le Roi Robert son successeur à imiter la conduite de Philippe-le-Bel, & à se dessaisir promptement des biens en fonds des Templiers : d'où on doit conclure que Philippe les avoit remis avant sa mort aux Commissaires. Mais le différent au sujet des frais ne fut terminé que sous le regne de son successeur, comme nous le venons de rapporter.

Nostradamus, histoire de Provence, ann. 1307.

Quoique le Pape, à l'instance des Rois d'Aragon, de Castille, de Portugal & de Majorque, eût par sa Bulle excepté du transport & de la cession que le Concile avoit fait de tous les biens des Templiers aux Hospitaliers, ceux qui se trouvoient dans les états de ces Princes ; cependant comme il craignoit que sous différents prétextes ces Sou-

yerains ne s'emparassent de ces biens, il excommunia par une nouvelle Bulle tous ceux du royaume de Majorque, qui dans l'espace d'un mois ne remettroient pas aux Chevaliers de Rhodes les commanderies des Templiers. En conséquence de cette Bulle, pour ne pas s'attirer les foudres de l'Eglise, Sanche Jacques, Souverain des isles Baléares, mit les Hospitaliers en possession de tous les biens des Templiers. Mais soit que cette Bulle ne regardât que ce Prince, auquel vraisemblablement le Pape l'avoit adressée, comme au plus foible; ou que les autres Souverains ne parussent pas disposés à y déférer, le Roi d'Aragon n'y fit aucune attention, & il chargea ses Ambassadeurs de dire au Pape qu'il le prioit de ne pas étendre jusques dans ses états cette union des biens des Templiers à l'Ordre des Hospitaliers, & qu'il étoit obligé, pour la défense & pour le salut de ses sujets infestés tous les jours par les Maures, de s'emparer de dix-sept commanderies des Templiers, qui étoient autant de places fortes; d'y mettre des troupes pour leur défense, & de se rendre maître en même-temps des revenus qui y étoient affectés, pour fournir à la subsistance & à la solde de ces garnisons.

Foulques de Villaret.

Ce n'est pas que les Chevaliers de

Foulques de Villaret.

Rhodes ne fussent aussi capables de se maintenir dans ces places, & de défendre la frontiere que l'avoient été les Templiers ; mais il paroît, par toute la conduite que tinrent dans cette grande affaire les Souverains des Espagnes, que leur vue secrette étoit de profiter de la dépouille des Templiers, au préjudice des Hospitaliers, & de ne point souffrir sur-tout que leurs grands biens passassent à un Ordre qui avoit un Chef & un Grand-Maître étranger, & qui prétendoit même ne relever que du saint-Siege.

Quoi qu'il en soit, après beaucoup de négociations & de conférences, qui durerent près de cinq ans, par l'intervention du Pape Jean XXII, successeur de Clément V, il se fit un traité entre Frere Léonard de Tibertis, Procureur-Général de l'Ordre, & Vital de Villeneuve, Ministre du Roi d'Aragon, par lequel les Chevaliers de Rhodes, non-seulement se désisterent de leurs prétentions sur les biens des Templiers, situés dans le royaume de Valence, dépendant du Roi d'Aragon, mais ils remirent encore au Pape toutes les commanderies particulieres de leur Ordre qui se trouvoient situées dans ce royaume, à l'exception de la seule commanderie qui étoit dans la ville de Valence, & le château appellé le Torrent, que

l'Ordre de saint Jean se réserva. Toutes les autres commanderies, tant celles des Hospitaliers que des Templiers, & tous les biens de ces deux Ordres, situés dans le royaume de Valence, à la priere & sur les instances du Roi d'Aragon, furent ensuite donnés par le Pape à l'Ordre & aux Chevaliers de Calatrave, qui établirent leur chef-lieu à Monteze; & en échange il fut dit par ce traité, que les Chevaliers de Rhodes, à l'exception des dix-sept forteresses que les Templiers possédoient sur la frontiere, & dont le Roi s'étoit emparé, seroient mis en possession des autres commanderies, & de tous les biens qui avoient appartenu aux Templiers, tant dans l'Aragon que dans la Catalogne. Ce qui rendit les Chevaliers de Rhodes si puissants dans ce royaume & dans la Catalogne, que le Châtelain d'Emposte ne suffisant pas pour en avoir la direction, le Grand-Maître & le Conseil furent obligés de créer un Grand-Prieur pour cette principauté. Si on veut se souvenir de ce que nous avons dit au commencement de cet Ouvrage, des droits & des justes prétentions que les Hospitaliers & les Templiers avoient sur la couronne d'Aragon, en cas qu'elle vînt à vâquer par le défaut d'héritiers légitimes, on ne peut trop admirer l'ha-

Foulques de Villaret.

Foulques de Villaret.

bileté de Frere Léonard de Tibertis, qui, par ce traité, & en réunissant les droits des deux Ordres dans l'Ordre seul de saint Jean, sut encore y joindre des forces capables de les faire valoir, si l'occasion s'en présentoit.

Comme la disposition que le Pape vouloit faire des biens des Templiers en faveur des Hospitaliers, ne convenoit point aux vues secrettes de Denis, Roi de Portugal, ce Prince se servit d'un prétexte honnête pour prévenir ce Pontife. Il institua un Ordre militaire, qu'il appella *l'Ordre de Christ*, & il y annexa les biens que les Templiers possédoient dans ses états. Après cet établissement, il envoya des Ambassadeurs à Rome, pour demander au Pape Jean XXII. la confirmation de ce nouvel Ordre de chevalerie : ce que le Pape lui accorda.

Ferdinand IV, Roi de Castille, ne prit point tant de précaution ; & quoique dans un Concile tenu à Salamanque, les Templiers du pays eussent été déclarés innocents, ce Prince ne fit point de scrupule de s'emparer de leurs biens, & appliqua à son domaine des villes considérables qui leur avoient appartenu, & que le Pape avoit données aux Chevaliers de Rhodes.

Zurita, l. 5. 101.

La conduite que les Rois de Castille, d'Aragon & de Portugal tinrent depuis à l'égard de tous ces nouveaux Ordres

militaires, la plupart fondés des débris de celui des Templiers, fit voir que les pressentiments des Papes Clément V. & Jean XXII. n'avoient pas été sans fondement. Car les successeurs de ces Princes trouverent ensuite moyen d'annexer à leurs personnes, sous le titre d'Administrateurs perpétuels, les quatre Grandes-Maîtrises des Ordres de Saint Jacques, de Calatrave, d'Alcantara & de Christ : ce qui leur produisit des revenus immenses. Pour dédommager en quelque maniere les Religieux Chevaliers de ces Ordres d'Espagne, ils obtinrent en leur faveur de la Cour de Rome, la permission de se marier, & de substituer à l'habit régulier qu'ils devoient porter, une simple Croix d'or avec des émaux, conformes à l'ancienne couleur de leurs habits Religieux.

Fouques de Villaret.

Edouard II, Roi d'Angleterre, en usa d'une maniere plus noble & plus désintéressée à l'égard de l'Ordre de S. Jean. Les Templiers, outre une commanderie considérable qu'ils avoient dans Londres, possédoient encore des biens immenses dans toutes les contrées de ce royaume ; & le Prieur de Londres avoit entrée dans le Parlement, en qualité de premier Baron d'Angleterre. Edouard ayant appris que le Pape & le Concile avoient substitué les Chevaliers de Rhodes aux Templiers, ordonna à

Foulques de Villaret.

ses Officiers, par ses lettres dont l'original se conserve encore aujourd'hui à la tour de Londres, de mettre en possession de tous ces biens Frere Albert de Château-noir, ou Lallemand, Grand-Commandeur, & chef de la Commission que le Grand-Maître & le Conseil avoient établie pour les recevoir, conjointement avec Frere Léonard de Tibertis, Prieur de Venise, & Procureur-Général de l'Ordre en Cour de Rome. Ce Prince, par d'autres lettres qui se conservent au même endroit, ordonne à tous les Vicomtes de presser l'exécution de ses ordres; d'employer toute l'autorité de leur ministere pour protéger les Procureurs de saint Jean, & pour leur faire remettre, non-seulement les fonds de terre, mais encore les fruits & le bled qui en seroient provenus: ce qui fait voir que ce Prince n'y voulut prendre aucune part, au préjudice des Chevaliers de Rhodes.

Walsing. in Edouard II. p. 28.

A l'égard de l'Allemagne, les Historiens de cette nation rapportent que le Pape Clément V. ayant envoyé à l'Archevêque de Mayence la Bulle qui proscrivoit l'Ordre des Templiers, pour la publier, ce Prélat convoqua tout son Clergé pour faire cette publication plus solemnellement, & qu'on fut bien surpris de voir paroître dans cette assemblée le Waltgraff, ou Comte Sauvage,

un des premiers de cet Ordre, accompagné de vingt autres Templiers armés sous leurs habits réguliers ; & que l'Archevêque, soit par esprit de charité, ou par un sentiment naturel de crainte, les reçut avec des manieres honnêtes. Ils ajoutent que le Prélat invita même le Comte de prendre séance dans l'assemblée ; que le Comte de son côté lui déclara qu'il n'étoit point venu pour faire violence à qui que ce fût ; mais qu'ayant appris qu'il étoit chargé de publier une Bulle du Pape contre leur Ordre, il requéroit qu'on eût à recevoir, lire & publier l'appel qu'ils faisoient de cette ordonnance au futur Concile, & au successeur de Clément. L'Archevêque, pour éluder sa demande, répondit qu'il y aviseroit ; mais les Templiers le presserent si vivement, que ce Prélat, ne jugeant pas à propos de refuser des gens qu'il voyoit armés & en colere, fit lire publiquement leur appel. Il l'envoya ensuite au Pape, qui lui manda de le faire examiner dans un Concile de sa Métropole. Ce Synode fut assemblé, & après différentes formalités qui s'y observerent, les Templiers de cette province furent déclarés innocents des crimes qu'on leur imputoit.

Foulques de Villaret.

Mutius in chron. l. 22. p. 218.

Cependant, comme tout ce grand Ordre s'est éteint dans la suite, on

Foulques de Villaret.

n'eſt point inſtruit de ce que devinrent ſes biens en Allemagne. Il paroît ſeulement par des Hiſtoriens de cette nation que les Chevaliers de Rhodes & les Chevaliers Teutoniques les partagerent. Il eſt aſſez vraiſemblable que ces deux Ordres militaires firent depuis entr'eux des échanges de quelques-unes de leurs anciennes commanderies, apparemment à titre de compenſation ; car les Teutoniques sont actuellement en poſſeſſion de la commanderie de Margat, que les Allemands appellent Mergenthein, & les Français, Mariendal, quoiqu'il ſoit conſtant par l'hiſtoire, que les Hoſpitaliers en étoient les Fondateurs, & qu'après la perte de l'ancienne Margat ſituée dans la Paleſtine, des Hoſpitaliers Allemands l'avoient fait conſtruire ſur le même modele, & qu'ils lui donnerent ce nom de Margat ou de Mergenthein, qui veut dire, *Maiſon de Marie*, pour conſerver la mémoire d'une place qui, depuis la perte de Jeruſalem, étoit devenue le chef-lieu de tout l'Ordre.

Serrarius in chron. Mogaut. l. 3. p. 150.

Pantaleon. hiſt. Joan.

Fin du quatrieme Livre.

LIVRE CINQUIEME.

LA conquête de l'isle de Rhodes, & la dépouille des grands biens des Templiers éleverent l'Ordre militaire de saint Jean à un degré de grandeur comparable à celui de plusieurs souverains de l'Europe. Parmi les différentes isles Sporades, celle de Rhodes tenoit le premier rang, soit par la fertilité de son terroir, soit par la sûreté de ses ports & de ses rades qui attiroient de tous côtés le commerce & l'abondance. D'ailleurs, depuis que les Chevaliers s'en étoient rendus maîtres, il en sortoit tour à tour des galeres & des vaisseaux bien armés qui donnoient la chasse aux Pirates ; & les Chevaliers qui commandoient ces escadres s'enrichissoient des prises qu'ils faisoient continuellement sur les Infideles.

Foulques de Villaret.

Mais ces différentes sources de richesses si avantageuses dans un état purement séculier, affoiblirent insensiblement un Ordre religieux. Sa puissance temporelle poussée trop loin causa depuis sa foiblesse ; & les grands biens, sur-tout des particuliers, introduisirent, parmi les plus jeunes Chevaliers, le luxe, la mollesse & les plaisirs.

Ces Religieux militaires, au retour de

Foulques de Villaret.

leurs caravanes & de leurs courſes, conſumoient dans le jeu, & ſouvent dans la débauche, les biens qu'ils avoient acquis à la guerre, & qu'ils auroient dû par leur profeſſion remettre au commun tréſor de l'Ordre. En vain d'anciens Commandeurs, élevés dans des mœurs auſteres, & dans une pratique exacte de leur regle, leur repréſentoient que, par une ſemblable conduite, les Templiers venoient de ſe perdre; à peine cette jeuneſſe effrénée, & fiere de la réputation qu'elle acquéroit tous les jours dans les combats, daignoit faire attention à un exemple ſi terrible & ſi récent; ces jeunes gens indociles ſe flattoient qu'on devoit trouver dans leur valeur toutes les vertus de leur état; & ce qui étoit de plus déplorable, c'eſt que le Grand-Maitre lui-même par ſon exemple ſembloit autoriſer un ſi étrange changement dans les mœurs de ſon Ordre.

Villaret, ébloui de la gloire qu'il venoit d'acquérir par ſes conquêtes, ne put ſoutenir une fortune trop favorable; il ſe preſſa de jouir du fruit de ſes travaux; & toujours environné d'une troupe de flatteurs, il paſſoit ſes jours dans une indigne oiſiveté; ſa table étoit ſervie avec autant de délicateſſe (a) que

(a) Deſciverat à priſtina virtute Hoſpita-

de profusion : il falloit au travers des périls de la mer lui aller chercher des mets exquis & les vins les plus délicieux : & pour fournir à son luxe & à sa dépense, il s'appliquoit les revenus des commanderies vacantes, ou, au préjudice des plus anciens Chevaliers, il en faisoit la récompense de ses favoris & des ministres de ses plaisirs. A l'égard des autres Chevaliers, il affectoit de se rendre d'un accès difficile ; & s'il leur accordoit quelque audience, c'étoit toujours d'une maniere brusque & hautaine. La voie des remontrances étoit fermée aux plus justes plaintes, & il ne sortoit guere de Chevaliers de son palais qu'avec une indignation secrette.

Foulques de Villaret.

Ce qui augmentoit le mécontentement du corps de la Religion, c'est qu'il négligeoit d'en acquitter les dettes ; & on se plaignoit même qu'il laissoit manquer la maison Chef-d'Ordre de sa subsistance & de son nécessaire. En vain les plus anciens Commandeurs lui

Hariorum Equitum princeps Villaretus, captaque Rhodo, non ad proferendum Christi cultum in Syriam extulerat mentem, sed in delicias abjecerat ; præteritisque insolescens victoriis, intentusque privatæ rei, publicas curas spernebat : quocirca Equites, communicato inter se consilio, eum opprimere ex insidiis adorti sunt. *Rainaldi ad ann.* 1317. num. 35.

Foulques de Villaret.

représenterent que l'Ordre n'avoit jamais été plus riche, ni l'entretien des Religieux plus négligé, l'impérieux Grand-Maître recevoit ces remontrances comme des injures ; sa conduite, ses manieres, la forme qu'il vouloit introduire dans le gouvernement étoient d'un Souverain absolu, & il sembloit qu'il ne distinguât pas les Chevaliers des habitants de l'isle & des autres sujets de la Religion. Mais il avoit en tête un grand corps de Noblesse : plusieurs même de ces Chevaliers tirés des premieres maisons de la chrétienté, & élevés dans les principes républicains, vouloient bien se soumettre à une autorité fondée sur les loix ; mais ils étoient incapables de souffrir un odieux despotisme.

La voie des remontrances particulieres n'ayant pas réussi auprès d'un Chef si fier & si hautain, les Chevaliers qui prétendoient en avoir reçu quelque injustice, eurent recours à une procédure réguliere. Le Grand-Maître, à leur requête, fut sommé juridiquement de se trouver au Conseil pour y rendre compte de son administration ; il en rejetta la signification avec mépris. Les mécontents ne se rebuterent point : ils s'assemblerent secrétement pour délibérer sur le parti qu'ils avoient

à prendre : Frere Maurice de Pagnac, sous prétexte de délivrer l'Ordre d'une domination tyrannique, s'étoit mis à leur tête. C'étoit un ancien Commandeur, pieux, exact dans l'observation de sa regle ; mais d'une zele amer, & qui, de sa régularité, se faisoit une espece de droit de condamner tous les Chevaliers qu'il ne croyoit pas aussi dévots que lui. Ce Commandeur, naturellement dur & inflexible, & qui d'ailleurs, dans la révolution qu'il méditoit, vraisemblablement avoit ses vues particulieres, représenta à ses confreres, qu'après avoir eu recours inutilement à la voie des requêtes & à l'autorité des loix, ils alloient infailliblement tomber sous une tyrannie déclarée, à moins que par une courageuse résolution ils ne se déterminassent à arrêter eux-mêmes le Grand-Maître ; que cette entreprise, toute hardie & toute extraordinaire qu'elle pouvoit paroître, si elle avoit un heureux succès, seroit infailliblement approuvée par les Chevaliers même les plus indifférents, & que s'ils étoient une fois maîtres de sa personne, on le traduiroit devant le Conseil, où on lui feroit son procès. Ce projet, quoique rempli de violence, n'en fut que plus agréable à des gens aigris & passionnés : mais l'exécution n'étoit pas sans de grandes

Foulques de Villaret.

Foulques de Villaret.

difficultés. Les principaux Commandeurs & les plus sages, quoique mécontents du gouvernement, n'avoient point encore pris de parti dans ces différents ; d'ailleurs le Grand-Maître, outre sa maison qui étoit nombreuse, ne sortoit jamais en public qu'environné de ses créatures & de certains flatteurs qui, sans s'embarrasser de ce qui est juste ou injuste, s'attachent aveuglément à l'auteur & à la source des graces.

Les mécontents, pour le surprendre dans un temps où il seroit moins accompagné, tâcherent de corrompre à prix d'argent un de ses valets de chambre, & lui offrirent une grosse somme pour leur faciliter de nuit l'entrée dans son appartement ; mais le domestique, fidele à son Maître, l'avertit aussi-tôt des propositions qu'on lui avoit faites ; & pour faire valoir son zele & sa fidélité, il exagéra le nombre des conjurés, & le péril où il étoit d'être arrêté. Le Grand-Maître craignant qu'il n'y eût pas de sûreté pour lui dans la ville, en sortit sous prétexte d'une partie de chasse, & gagna en diligence le château de Lindo, dont il s'empara. Ce château est situé sur une montagne au côté oriental de l'isle, environ à sept milles de la ville de Rhodes. Outre un bon port qui est au

pied de ce château, on trouve encore au septentrion une grand baie, dont le fond est net, ferme & sablonneux ; & un peu plus loin il y a un endroit appellé Triande, ou le canton des serpents, au-dessus duquel on trouve une fort bonne rade où les vaisseaux sont à l'abri des vents d'orient & de sud-est. Villaret s'étant rendu maître de ce château, y fit entrer des troupes & des vivres, en même-temps que des galeres par ses ordres étoient dans le port, toujours armées & prêtes pour le recevoir, s'il étoit trop pressé par ses ennemis ; & pour arrêter les procédures qu'on avoit commencées contre lui, il fit signifier au Conseil, qu'il appelloit au S. Siege de tout ce qu'on pourroit statuer en son abscence contre sa personne & contre sa dignité.

Foulques de Villaret.

Mais sa fuite, & sur-tout la maniere dont, de sa seule autorité, il s'étoit emparé d'une place forte, & des galeres qui appartenoient à tout l'Ordre, les troupes qu'il avoit jettées dans cette place, celles qu'il levoit actuellement dans l'isle, & les provisions de guerre qu'il amassoit de tous côtés ; tout cela aigrit si fort les esprits, que la plupart des Chevaliers les plus modérés, & qui ne s'étoient point encore déclarés, se joignirent aux mécontents. Ce fut comme une conspiration générale contre ce Grand-Maître :

Foulques de Villaret.

tout le monde crioit au tyran, & malgré son appel au saint Siege, la plupart des Chevaliers, assemblés tumultuairement, le déposerent, élurent en sa place Maurice de Pagnac, & par cette élection précipitée on vit un schisme funeste s'élever dans cet Ordre.

Les Chevaliers les plus désintéressés crurent en devoir avertir le Pape Jean XXII, successeur de Clément. On avoit déjà prévenu ce Pontife sur le mauvais usage que Villaret faisoit des biens de l'Ordre, & sur-tout au sujet de la négligence qu'il apportoit à acquitter le principal & les intérêts de l'argent qu'il avoit emprunté pour l'entreprise de Rhodes.

Les Commandeurs étoient d'autant plus intéressés dans cette négligence, que c'étoit à leurs dépens, & du fond même des responsions, qu'il avoit fallu augmenter considérablement, que l'on payoit ces intérêts. Le Pape, avant que de rien statuer sur un événement aussi surprenant, envoya sur les lieux, en qualité de ses Commissaires, Bernard de Moreze, Prieur de saint Caprais, & Bosolo, son Chapelain, pour informer de la vérité de ce qui s'étoit passé dans cette émotion.

L'instruction de ces Commissaires portoit que, si-tôt qu'ils seroient ar-

rivés à Rhodes, ils suspendissent le pouvoir des deux Grands-Maîtres, & qu'ils leur intimassent un ordre exprès du saint Siege de se rendre incessamment l'un & l'autre à la Cour du Pape; qu'ils signifiassent en même-temps à tous les Chevaliers, qu'en attendant la décision de cette grande affaire, le Pape, comme premier Supérieur de l'Ordre, nommoit pour le gouverner Frere Gérard de Pins. C'étoit un ancien Chevalier de la langue de Provence, de la même maison que le Grand-Maître Odon de Pins, estimé par sa valeur & par sa sagesse, & qui n'ayant point voulu se déclarer pour aucun parti, étoit également révéré de tous les deux. Le Pape, par la même instruction, ordonnoit à ces Commissaires de saisir l'argent, les pierreries & tous les effets de Villaret, d'en dresser un procès-verbal, & un inventaire exact & signé des principaux intéressés; qu'après cette formalité préalable, ils remissent le tout au trésor de l'Ordre, pour être uniquement employé à satisfaire les Banquiers de Florence, & tous ceux qui avoient fourni l'argent nécessaire pour la conquête de Rhodes.

Foulques de Villaret.

Les deux Commissaires étant arrivés dans cette isle, s'acquitterent avec beaucoup d'exactitude des ordres dont ils étoient porteurs. Ils citerent les deux

Foulques de Villaret.

prétendants à la Cour d'Avignon ; & après avoir fait reconnoître le Commandeur de Pins pour Lieutenant-Général de la Grande-Maîtrise, ils lui firent part d'un ordre particulier qu'ils avoient du Pape, & qui concernoit la grande-commanderie de l'isle de Chypre. Ce bénéfice, par l'étendue de son territoire, sa jurisdiction & la richesse de ses revenus, étoit moins une simple commanderie qu'une principauté. Le château & le bourg de Colosse étoit le chef-lieu de cette seigneurie, qui comprenoit plusieurs villages, avec le château & le bourg de Curias, appellé autrement Episcopia, & qui avoit servi autrefois de résidence à d'anciens Rois de cette isle. Villaret, par reconnoissance des soins que Frere Albert Lallemand de Château-noir avoit pris pour le recouvrement des biens des Templiers, l'avoit gratifié de cette riche commanderie, la dignité, après la grande-Maîtrise, la plus considérable que l'Ordre eut dans tout l'Orient. On s'étoit plaint au Pape que le Grand-Maître, pour favoriser le Commandeur Lallemand, ne l'avoit taxé qu'à trente mille besants d'or de responsion par an, quoique tous les Commandeurs précédents en eussent payé soixante mille, monoie d'or, évaluée à vingt-un sols trois deniers par besant : ce qui doit

faire comprendre le revenu de cette riche commanderie. Le Pape consentoit que le Lieutenant de Pins laissât le Commandeur en possession de cette dignité, à condition qu'il en paieroit au trésor de l'Ordre la même redevance de soixante mille besants. Mais s'il en faisoit difficulté, il ordonnoit qu'à son refus, on adjugeât cette commanderie à celui des plus anciens Chevaliers, qui se soumettroit de payer exactement la responsion sur l'ancien pied. Foulques de Villaret.

Cependant les deux Grands-Maîtres, en exécution des ordres du Pape, se mirent en chemin pour se rendre à Avignon. Villaret fut reçu dans tous les lieux où il passa, & sur-tout par Robert Roi de Sicile, comme un grand Capitaine, & avec tout l'accueil que méritoi sa réputation : tout le monde s'intéressoit dans sa disgrace. Il ne fut pas moins bien traité à Rome : Pagnac son rival & son concurrent s'apperçut bien que le changement de théatre & du lieu de la scene ne lui étoit pas favorable ; qu'on ne parloit à la Cour du Pape que de la valeur & des conquêtes de Villaret, au lieu qu'il étoit régardé comme un rebelle, & un chef de mécontents.

Le Pape donna plusieurs audiences à l'un & à l'autre, soit en particulier ou en plein Consistoire. Les plus célebres

Foulques de Villaret. Avocats de la Cour d'Avignon furent chargés de cette grande affaire. Edouard Dupont, fameux Jurisconsulte, parla en faveur de l'élection de Pagnac : il représenta que les Chevaliers qui composoient ce qu'on appelloit à Rhodes le Couvent, ayant, suivant le droit qu'ils en avoient, & sur la persuasion où ils étoient de la vertu de Villaret, élevé ce Chevalier à la dignité de Grand-Maître, ils s'étoient crus bien fondés, voyant qu'il abusoit de son pouvoir, à reprendre une autorité que cet Avocat soutint qu'on ne lui avoit remise qu'en dépôt, & que pour autant de temps qu'il en feroit un bon usage. Il faisoit sur-tout valoir le pouvoir du Conseil qui avoit concouru dans sa déposition, & qu'il faisoit envisager comme le corps représentatif de la Religion & du Chapitre-général.

L'Avocat de Villaret, après avoir parlé magnifiquement des exploits & des conquêtes de sa partie, si glorieuses & si utiles à l'Ordre, & même à toute la Chrétienté ; demandoit si sa déposition étoit la récompense qu'il en devoit attendre, & si des mutins & des rebelles pouvoient jamais être autorisés dans une assemblée tumultueuse, & au milieu d'une sédition, à déposer leur Chef & leur Supérieur ; & sur-tout après qu'il avoit prévenu une si témé-

raire

raire entreprise par un appel au saint Siege. Pour répondre à ce que l'Avocat de Pagnac avoit avancé au sujet de l'autorité souveraine du Conseil, comme corps représentatif du Chapitre général, il s'écrioit que la condition des Grands-Maîtres seroit bien malheureuse si, chargés des soins pénibles du gouvernement, ils n'en avoient que la fatigue & les inquiétudes; pendant que les membres du Conseil, comme d'autres Ephores, s'érigeroient en Juges séveres & en censeurs de leur conduite; cependant qu'on n'ignoroit pas, ajoutoit ce Jurisconsulte, que c'étoient les Grands-Maîtres eux-mêmes de qui les Chevaliers tenoient les dignités qui donnoient entrée dans le Conseil; il finit en demandant s'il seroit juste que le sort des Chefs dépendît de leurs créatures, & qu'ils fussent obligés de trembler devant leur propre ouvrage.

Foulques de Villaret.

Ces raisons, dans un gouvernement républicain, avoient plus d'éclat que de solidité; néanmoins le Pape, blessé du peu d'égard que le parti de Pagnac avoit eu pour l'appel de Villaret, penchoit secrétement de son côté. Les Cardinaux, & les Courtisans sur-tout, auxquels rien n'échappe des dispositions de leur Maître, blâmoient hautement la précipitation avec laquelle on avoit déposé le Grand-Maître. Pagnac, au tra-

Foulques de Villaret.

vers des discours qui se répandoient à ce sujet, vit bien qu'il n'obtiendroit jamais la confirmation de son élection. La crainte de la voir cassée par un jugement solemnel, & la triste idée de retomber par-là sous la puissance d'un ennemi puissant & irrité, le jetta dans une sombre mélancolie : il quitta la Cour, & se retira à Montpellier ; où il tomba malade, & après y avoir langui quelques mois, il y trouva la fin de sa vie & de son ambition.

Sa mort délivra le Pape de l'embarras de prononcer juridiquement sur une affaire si délicate. Ce Pontife, pour conserver toujours la subordination, commença par rétablir Villaret dans toutes les fonctions de sa dignité ; mais comme il avoit remarqué beaucoup d'aigreur & d'animosité dans les esprits du parti contraire, avant que de lever la suspension que ses Commissaires avoient signifiée au Grand-Maître, il étoit convenu secrétement avec lui, qu'après avoir repris le gouvernement de son Ordre pendant un temps limité, il remettroit sa démission au Saint Siege, comme de lui-même, & qu'il seroit pourvu d'un Grand-Prieuré, dont il jouiroit avec une indépendance entiere de son Successeur, & même sans être obligé de contribuer aux charges & aux responsions de l'Ordre : ce qui,

après différents changements de prieurés, & bien des difficultés, fut enfin entiérement consommé vers l'an 1323. Villaret, après son abdication, se retira au château de Teiran, qui appartenoit alors à une de ses sœurs : il y mourut quatre ans après, c'est-à-dire, en 1327. Son corps fut enterré au grand saint Jean de Montpellier, dans un sépulcre de marbre ; on lisoit autour une inscription (a) qui apprenoit sa qualité, mais sans parler de son abdication. Foulques de Villaret.

Pendant que l'Ordre étoit agité par des divisions, Orcan ou Urcham Gazi, fils & successeur d'Ottoman, crut la conjoncture favorable pour chasser les Chevaliers de l'isle de Rhodes. Ce jeune Prince, pendant la vie du Sultan son pere, avoit eu beaucoup de part à ses conquêtes. C'étoit le plus habile de ses Généraux, & le plus sûr instrument de ses victoires. La souveraine puissance où il parvint après la mort d'Ottoman, ne fit qu'élever encore son courage. L'esprit toujours rempli de nouveaux projets de conquêtes, il passoit toutes les saisons de l'année en campagne :

(a) Anno Domini M. CCC. XXVII. die scilicet I. septembris, obiit nobilissimus Dominus Frater Folquetus de Villareto, Magister magni Hospitalis Sacræ Domûs Sancti Joannis-Baptistæ Hyerosolimitani, cujus anima requiescat in pace. Amen. Dic pro me *Pater noster*, *Ave Maria*.

Foulques de Villaret. dans son camp il vivoit avec ses soldats en soldat, & comme s'ils eussent été ses freres ou ses enfants ; & dans les plus grands périls, il leur témoignoit une confiance qui étoit également honorable au Prince & à ses troupes. Son habileté n'étoit pas inférieure à sa valeur : peu de Souverains l'ont égalé dans l'art d'exciter des divisions entre les Princes ses voisins : il ne manquoit jamais de se déclarer pour le parti le plus foible contre le plus puissant, pour les accabler ensuite plus facilement tous les deux. Ce fut par cette politique, encore plus que par la valeur de ses troupes, qu'il se rendit maître de la Mysie, de la Licaonie, de la Phrygie & de la Carie, dont il chassa la plupart de ces petits Princes qui avoient partagé avec Ottoman son pere les états du dernier Sultan Selgeucide d'Iconium, leur Maître & leur Souverain.

La proximité de l'isle de Rhodes, qui n'est séparée de la Carie que par un canal assez étroit, le détermina à en tenter la conquête. Il s'en croyoit si assuré, sur les avis qu'il avoit reçus des divisions qui régnoient dans l'Ordre, qu'il résolut d'y conduire lui-même une
1321. colonie de Mahométans, Turcs, Arabes ou Sarrasins ; & on prétend qu'il choisit pour cela la plupart des familles

que les Chevaliers, par la conquête de Rhodes, avoient chassées de cette isle, & qui, sous les auspices du Sultan, se flattoient d'y rentrer & de s'y rétablir. Orcan laissa les vieillards, les femmes & les enfants dans la petite isle d'Episcopia, dont il s'étoit rendu maître en passant : il tourna ensuite la proue de ses vaisseaux du côté de Rhodes. On rapporte qu'il n'avoit pas moins de quatre-vingt flûtes, brigantins, ou vaisseaux plats de différentes grandeurs, la plupart chargés de troupes de débarquement, dont il prétendoit se servir pour former le siege de la ville de Rhodes.

Foulques de Villaret.

Villani, p. 118.

Gérard de Pins, dont nous venons de parler, & que le Pape avoit établi Lieutenant-Général de tout l'Ordre, averti des desseins du Prince infidele, & qu'un si grand armement regardoit Rhodes, ne jugea pas à propos d'attendre les ennemis dans l'isle. Malheureusement la plupart des galeres & des vaisseaux de la Religion étoient en course; il ne restoit que quatre galeres dans le port, avec quelques frégates, des flûtes & des vaisseaux marchands, auxquels se joignirent six galeres Génoises, qui se rencontrerent dans le port de Rhodes, à leur retour des côtes de la Cilicie & de la petite Arménie, où ils trafiquoient. Tout ce qu'il y avoit

Foulques de Villaret.

dans l'isle de Chevaliers, de soldats & même d'habitants capables de porter les armes, s'embarquerent sur cette petite flotte. Le Commandeur de Pins monta la capitane ; & comme il étoit grand homme de mer, à la faveur du vent dont il sut profiter, il attaqua courageusement les Turcs. Ces Infideles étoient supérieurs en nombre de vaisseaux : ils avoient le même avantage par les troupes de débarquement dont leur flotte étoit chargée ; mais c'étoient tous soldats peu faits aux guerres de mer. Les Chevaliers au contraire, accoutumés à ce genre de combats, manœuvroient avec tant d'habileté, qu'ils leur coulerent à fond une partie de leurs frégates & de leurs vaisseaux plats, en prirent plusieurs, & firent un grand nombre de prisonniers. Orcan ne fut vaincu que pour s'être cru invincible par le nombre & la valeur de ses troupes ; mais il n'en avoit fait expérience que sur terre, & il trouva en mer des ennemis, dont la capacité & l'adresse furent supérieurs à toutes ses forces. Le Général de l'Ordre, après avoir dissipé cette flotte, fit une descente dans l'isle d'Episcopia, où nous venons de dire qu'Orcan avoit débarqué un grand nombre de familles Turques, qu'il destinoit pour peupler l'isle de Rhodes. Le Général Chrétien, pour

couper la racine de cette guerre, & ôter à ces Infideles, anciens habitants de Rhodes, l'espérance de s'y rétablir, fit passer au fil de l'épée tous ceux qu'il trouva en défense, & par son ordre on vendit pour esclaves les vieillards, les femmes & les enfants. Foulques de Villaret.

Comme la grande-maîtrisse étoit vacante par l'abdication de Villaret, le Pape convoqua à Avignon & dans son palais, les Prieurs & les Chevaliers qui se trouverent à sa Cour ou dans les provinces voisines d'Avignon. Après qu'ils furent arrivés, il les exhorta à la concorde, & à sacrifier leurs ressentiments particuliers au bien général de la Religion. Tous ces Chevaliers s'enfermerent ensuite dans une espece de Conclave, pour procéder à l'élection d'un nouveau Grand-Maître ; & après l'invocation du Saint-Esprit, & une mûre délibération, le choix de l'assemblée tomba sur Frere HÉLION DE VILLENEUVE, que le Pape favorisoit ouvertement, & dont la recommandation, peu différente d'un ordre, influa beaucoup dans cette élection, qu'il confirma depuis par une Bulle authentique en date de l'an 1323 : d'autres prétendent que cette confirmation fut une pure nomination, émanée de la seule autorité du Pape. Hélion de Villeneuve.

Le nouveau Grand-Maître n'en fut

Hélion de Villeneuve. pas ingrat ; & pour en marquer sa reconnoissance à ce Pontife, il lui vendit des maisons que l'Ordre possédoit dans 1323. la ville de Cahors, & de grandes terres situées aux environs, dont le Pape, originaire de cette ville, fit l'acquisition en faveur de sa famille qu'il vouloit tirer de l'obscurité où elle se trouvoit ensevelie. Son pere, appellé Arnaud d'Ossa, ou d'Euse, n'étoit qu'un pauvre Savetier. Le mérite de son fils, & sa capacité extraordinaire dans le Droit civil & canon, le firent parvenir à la dignité de Cardinal. Cette dignité ne lui fit point oublier la bassesse de sa naissance ; il vivoit avec les autres Cardinaux comme avec ses Maîtres ; sobre, frugal, modeste, ce n'étoit presque qu'à son habillement qu'on s'appercevoit d'une dignité qui paroissoit lui être tout-à-fait indifférente : tel étoit ce Cardinal. A la mort de Clément V. les Cardinaux furent deux ans sans pouvoir convenir du sujet qu'ils éliroient pour Pape. Ils s'étoient d'abord assemblés à Carpentras ; mais les Cardinaux d'Aquitaine, ennuyés de la longueur du Conclave, y firent mettre le feu par leurs domestiques, & se disperserent, & depuis ils n'avoient pu se rassembler. Philippe, Comte de Poitiers, frere de Louis-le-Hutin, Roi de France, en ayant attiré à Lyon par

adresse, & sous différents prétextes, jusqu'à vingt-trois, il les engagea à s'enfermer dans un Conclave. Mais comme les factions étoient toujours egalement vives, & qu'ils ne pouvoient s'accorder, ils convinrent enfin, si on en croit Villani & saint Antonin, de s'en remettre, par voie de compromis, à la nomination seule que le Cardinal d'Ossa feroit d'un Pape; persuadés qu'un homme si désintéressé, & qui, au milieu de toutes les cabales, s'étoit toujours montré neutre, ne pourroit faire qu'un bon choix. Mais les prétendants & les chefs de ce parti furent bien étonnés lorsque ce Cardinal, en vertu du pouvoir qu'on lui avoit déféré d'élire le Pape, se nomma lui-même, & que d'une voix claire, forte & intelligible il prononça ces mots : c'est moi qui suis Pape : *ego sum Papa*. Cependant comme le compromis étoit revêtu de toutes les formalités requises, il fallut le reconnoître, & il prit, à la cérémonie de son couronnement, le nom de Jean XXII. C'est ainsi que les Historiens que je viens de citer rapportent cet événement, quoique l'Empereur Louis de Baviere, son ennemi, & les partisans de ce Prince, dans les écrits qu'ils publierent depuis avec tant d'aigreur contre ce Pontife, ne lui aient jamais reproché ce tour d'une ambition si rafinée.

Hélion de Villeneuve.

Hélion de Villeneuve.

Le Grand-Maître étoit trop attaché à ce Pontife pour quitter si-tôt sa Cour. Il y resta, ou aux environs, près de quatre ans. Pendant ce temps-là, pour remédier aux abus qui s'étoient introduits dans l'Ordre, il convoqua un Chapitre général à Montpellier. Il faut convenir que les dissipations & les dépenses du Grand-Maître de Villaret, avoient fait moins de tort à l'Ordre que le relâchement de la discipline réguliere. Depuis l'union des grands biens des Templiers à l'Ordre de S. Jean, la plupart des Chevaliers se trouvoient revêtus de commanderies. Ces nouveaux Commandeurs, & sur-tout ceux qui demeuroient en Europe, attachés à découvrir les anciens biens des Templiers, ou à les faire valoir, à la faveur des divisions qui régnoient alors dans cet Ordre, se dispensoient de résider à Rhodes, & même de l'obéissance qu'ils devoient au Grand-Maître, & au Conseil. La plupart s'attachoient ou à la Cour du Pape, ou à celle de leurs Souverains particuliers; & ces mauvais Religieux recherchoient la protection des Princes séculiers, pour s'en faire un secours & une protection contre les ordres de leurs Supérieurs légitimes, & pour se dispenser sur-tout de résider à Rhodes & dans la maison chef-d'Ordre, ce qui leur paroissoit un véritable exil.

Le chapitre, qui voyoit avec douleur qu'un Ordre militaire, fondé & établi dans la Terre-Sainte & dans l'Orient, se trouvoit dispersé & comme enseveli dans les différentes commanderies de l'Europe; pour en tirer les Chevaliers, & les rappeller à leur maison principale, déclara incapables de toutes les dignités de l'Ordre ceux qui n'y auroient pas un certain nombre d'années de résidence actuelle; il falloit même que pendant cette résidence, ils eussent servi dans les guerres & sur les vaisseaux de la Religion. A l'égard des Grands-Croix & des Chevaliers qui étoient revêtus des principales dignités de l'Ordre, le chapitre nomma huit Baillis conventuels, qui en cette qualité devoient entrer dans le Conseil, & dont le Grand-Maître étoit le chef & le Président né. Cependant il n'y avoit qu'une voix de plus que chaque Conseiller ou Pilier, comme on les appelle encore aujourd'hui. Par cette nomination ces Baillis étoient obligés de résider à Rhodes.

Hélion de Villeneuve.

On prétend que ce fut dans ce même chapitre qu'on divisa le corps de l'Ordre en différentes langues ou nations, & qu'on attacha à chaque langue des dignités particulieres & les commanderies de chaque nation : ces commanderies furent encore partagées

Hélion de Villeneuve.

entre les prieurés d'où elles dépendoient. Il fut aussi arrêté que les Grands-Maîtres auroient tous les dix ans, dans chaque prieuré, la nomination de deux commanderies vacantes, par préférence au cours de chaque langue qui commençoit à s'établir, & que chaque Prieur, après que la langue seroit remplie, pourroit nommer, une fois en cinq ans, à une commanderie vacante dans son prieuré, pourvu qu'il il y eût fait les améliorissements nécessaires, & qu'il ne dût rien au commun trésor, de ses responsions particulieres, comme on le verra dans le Traité du gouvernement de cet Ordre, qu'on trouvera dans le dernier tome de cet ouvrage.

Le Grand-Maître, après la conclusion de ce Chapitre, se disposoit à partir pour Rhodes, & il étoit déjà arrivé à Marseille, où il devoit s'embarquer, lorsqu'il y fut retenu par une longue & dangereuse maladie qui dura près de deux ans, ainsi que nous l'apprenons par une lettre du Pape de l'an 16 de son pontificat. Enfin ce Grand-Maître ayant recouvré ses forces, s'embarqua avec un grand nombre de Chevaliers, & arriva heureusement à Rhodes vers l'an 1332.

Cette isle, par les divisions qui s'y étoient élevées, & par le long séjour

que les Grands-Maîtres avoient fait en France, étoit bien déchue de sa puissance & de sa force. La plupart des Commandeurs, sous différents prétextes, s'étoient retirés dans leur pays & dans leurs commanderies. Le défaut de solde faisoit que la garnison de la ville étoit fort diminuée, & on trouvoit des breches en différents endroits des murailles. Le Grand-Maître ne fut pas plutôt débarqué, qu'il fit lui-même une visite exacte de tous les dehors de la place; il fit réparer les endroits qui en avoient besoin, & la ville & l'isle entiere lui fut redevable d'un bastion ou boulevard, qu'il fit construire à ses dépens à la tête d'un fauxbourg. A cette précaution Villeneuve ajouta celle d'une garnison nombreuse, qu'il entretint toujours de ses propres deniers, outre un grand nombre de Chevaliers que sa présence, & encore plus ses bienfaits, attirerent à Rhodes.

Hélion de Villeneuve.

Il tint la même conduite à l'égard des isles & des autres places qui dépendoient de Rhodes. Des Commissaires habiles en firent la visite par son ordre, & firent fortifier les endroits qui pouvoient être insultés; & le Grand-Maître envoya dans toutes les isles, pour y commander, des Chevaliers pleins de valeur & d'expérience, qui, par des signaux, ou par de légeres bar-

Hélion de Villeneuve.

ques, faisoient passer au Grand-Maître des avis de tout ce qui paroissoit dans ces mers. La marine de l'Ordre, sous un Chef si vigilant, reprit son ancienne réputation : outre les escadres de la Religion, les principaux Commandeurs, & les plus riches, armerent des galeres à leurs dépens. Les Corsaires n'oserent plus paroître ; l'isle de Chypre & la petite Arménie, dont les côtes étoient souvent infestées par ces Pirates, s'en virent délivrées, à la faveur du pavillon de S. Jean.

Si les états chrétiens voisins des Chevaliers tiroient tant d'avantages de leur proximité, les habitants de Rhodes, & sur-tout les pauvres, ressentirent les premiers effets de l'attention du Grand-Maître. Sous un si sage gouvernement on ne vit plus de malheureux dans toutes les isles de la Religion : une subsistance nécessaire ne manquoit point à ceux qui manquoient de bien. Les malades étoient reçus dans un grand & magnifique hôpital, où tous les secours, soit pour les besoins du corps, soit pour ceux de l'ame, leur étoient fournis abondamment. De Villeneuve, par son exemple, avoit ranimé le zele de ses Religieux, & on peut dire que tant qu'il vécut il remplit parfaitement le titre & les fonctions de *Gardien des Pauvres*, attaché depuis la fonda-

tion de l'Ordre à la dignité de Grand-Maître. Hélion de Villeneuve.

Ce fut par ce même esprit de charité, & par des vues de prudence, qu'il défendit à tous les Chevaliers, sous peine de privation de l'habit, de s'attacher à combattre un serpent, ou un crocodile, espece d'animal amphibie, qui vit & qui se nourrit dans les marais & au bord des grandes rivieres. Ce crocodile étoit d'une énorme grandeur, causoit beaucoup de désordre dans l'isle, & il avoit même dévoré quelques habitants. Pour l'intelligence d'un événement si extraordinaire, & que quelques Auteurs ont traité de fabuleux, nous rapporterons simplement ce qu'on en trouve dans l'histoire, & nous laisserons au Lecteur à juger de la vérité d'un fait si étonnant, selon ses lumieres & le degré de probabilité qu'il trouvera dans notre narration.

La retraite de ce furieux animal dont nous parlons, étoit dans une caverne située au bord d'un marais au pied du mont saint Etienne, à deux milles de Rhodes. Il en sortoit souvent pour chercher sa proie. Il mangeoit des moutons, des vaches, & quelquefois des chevaux quand ils approchoient de l'eau & du bord du marais : on se plaignoit même qu'il avoit dévoré de jeunes

Hélion Villeneuve. de pâtres qui gardoient leurs troupeaux. Plusieurs Chevaliers & des plus braves du couvent, en différents temps, & à l'insu les uns des autres, sortirent séparément de la ville pour tâcher de le tuer ; mais on n'en vit revenir aucun. Comme l'usage des armes à feu n'étoit point encore inventé, & que la peau de cette espece de monstre étoit couverte d'écailles à l'épreuve des fleches & des dards les plus acérés, les armes, pour ainsi dire, n'étoient pas égales, & le serpent les avoit bientôt terrassés. Ce fut le motif qui obligea le Grand-Maître à défendre aux Chevaliers de tenter davantage une entreprise qui paroissoit au-dessus des forces humaines.

Tous obéirent, à l'exception d'un seul Chevalier de la langue de Provence, appellé *Dieu-donné de Gozon*, qui, au préjudice de cette défense, & sans être épouvanté du sort de ses confreres, forma secrétement le dessein de combattre cette bête carnaciere, bien résolu d'y périr, ou d'en délivrer l'isle de Rhodes. On attribua cette résolution au courage déterminé de ce Chevalier. D'autres prétendent qu'il y fut encore engagé par des railleries piquantes qu'on fit de son courage dans Rhodes, & sur ce qu'étant sorti plusieurs fois de la ville pour combattre le serpent,

il s'étoit contenté de le reconnoître de loin, & que dans ce péril il avoit fait plus d'usage de sa prudence que de sa valeur.

Helion de Villeneuve.

Quoi qu'il en soit des motifs qui déterminerent ce Chevalier à tenter cette aventure, pour commencer à mettre son projet en exécution, il passa en France, & se retira dans le château de Gozon, qui subsiste encore aujourd'hui dans la province de Languedoc. Ayant reconnu que le serpent qu'il vouloit attaquer n'avoit point d'écailles sous le ventre, il forma, sur cette observation, le plan de son entreprise.

Il fit faire en bois ou en carton, une figure de cette bête énorme, sur l'idée qu'il en avoit conservée, & il tâcha sur-tout qu'on en imitât la couleur. Il dressa ensuite deux jeunes dogues à accourir à ses cris & à se jetter sous le ventre de cette affreuse bête, pendant que, monté à cheval, couvert de ses armes, & la lance à la main, il feignoit de son côté de lui porter des coups en différents endroits. Ce Chevalier employa plusieurs mois à faire tous les jours cet exercice, & il ne vit pas plutôt ces dogues dressés à ce genre de combat, qu'il retourna à Rhodes. A peine fut-il arrivé dans l'isle, que, sans communiquer son dessein à qui que ce soit, il fit porter secrétement ses ar-

Helion de Villeneuve.

mes proche d'une église située au haut de la montagne de saint Etienne, où il se rendit, accompagné seulement de deux domestiques qu'il avoit amenés de France. Il entra dans l'église, & après s'être recommandé à Dieu, il prit ses armes, monta à cheval, & ordonna à ses deux domestiques, s'il périssoit dans ce combat, de s'en retourner en France; mais de se rendre auprès de lui, s'ils s'appercevoient qu'il eût tué le serpent, ou qu'il eût été blessé. Il descendit ensuite de la montagne avec ses deux chiens, & marcha droit au marais & au repaire du serpent, qui, au bruit qu'il faisoit, accourut la gueule ouverte & les yeux étincelants pour le dévorer. Gozon lui porta un coup de lance, que l'épaisseur & la dureté des écailles rendit inutile. Il se préparoit à redoubler ses coups; mais son cheval, épouvanté des sifflements & de l'odeur du serpent, refuse d'avancer, recule, se jette à côté; & il auroit été cause de la perte de son maître, si Gozon, sans s'étonner, ne se fût jetté à bas. Mettant aussi-tôt l'épée à la main, accompagné de ses deux fideles dogues, il joint cette horrible bête, & lui porte plusieurs coups en différents endroits, mais que la dureté des écailles l'empêcha d'entamer. Le furieux animal, d'un coup de queue, le jetta même à terre,

& il auroit été infailliblement dévoré, si les deux chiens, suivant qu'ils avoient été dressés, ne se fussent attachés au ventre du serpent, qu'ils déchiroient par de cruelles morsures, sans que, malgré tous ses efforts, il pût leur faire lâcher prise. Hélion de Villeneuve.

Le Chevalier, à la faveur de ce secours, se releve, & se joignant à ses deux dogues, enfonce son épée jusqu'aux gardes, dans un endroit qui n'étoit point défendu par des écailles: il y fit une large plaie, dont il sortit des flots de sang. Le monstre, blessé à mort, tombe sur le Chevalier, qu'il abat une seconde fois; & il l'auroit étouffé par le poids & la masse énorme de son corps, si les deux domestiques, spectateurs de ce combat, voyant le serpent mort, n'étoient accourus au secours de leur maître. Ils le trouverent évanoui, & le crurent mort. Après l'avoir retiré de dessous le serpent avec beaucoup de peine, pour lui donner lieu de respirer, s'il étoit encore en vie, ils lui ôterent son casque, & après qu'on lui eut jetté de l'eau sur le visage, il ouvrit enfin les yeux. Le premier spectacle, & le plus agréable qui pouvoit se présenter à sa vue, fut celui de voir son ennemi mort, & d'avoir réussi dans une entreprise si difficile, où plusieurs de ses confreres avoient succombé.

Hélion de Villeneuve.

On n'eut pas plutôt appris dans la ville sa victoire, & la mort du serpent, qu'une foule d'habitants sortirent au-devant de lui. Les Chevaliers le conduisirent en triomphe au palais du Grand-Maître; mais au milieu de ces acclamations, le vainqueur fut bien surpris quand de Villeneuve, jettant sur lui des regards pleins d'indignation, lui demanda s'il ignoroit les défenses qu'il avoit faites d'attaquer cette dangereuse bête, & s'il croyoit les avoir violées impunément. Aussi-tôt ce sévere observateur de la discipline, sans vouloir l'entendre, ni se laisser fléchir par les prieres des Chevaliers, l'envoya sur le champ en prison. Il convoqua ensuite le Conseil, où il représenta que l'Ordre ne pouvoit se dispenser de punir rigoureusement une désobéissance plus préjudiciable à la discipline, que la vie même de plusieurs serpents ne l'auroit été aux bestiaux & aux habitants de ce canton; & comme un autre Manlius, il opina hautement à rendre cette victoire funeste au vainqueur. Le Conseil obtint qu'il se contentât de le priver de l'habit de l'Ordre; Gozon eut la douleur de s'en voir dépouillé, & il se passa peu d'intervalle entre sa victoire & ce genre de supplice, qu'il trouva plus rigoureux que la mort même.

Mais le Grand-Maître, après que par ce châtiment il eût satisfait à la manutention de la discipline, revint à son caractere naturellement doux & plein de bonté : il voulut bien être appaisé, & il fit ensorte qu'on le priât d'accorder une grace qu'il auroit sollicitée lui-même, s'il n'eût pas été à la tête de l'Ordre. Aux pressantes instances que lui en firent les principaux Commandeurs, il lui rendit l'habit & ses bonnes graces, & il le combla de ses bienfaits. Mais ils n'égalerent jamais les louanges sinceres du peuple, qui dispose souverainement de la gloire, pendant que les Princes, quelque puissants qu'ils soient, ne peuvent disposer que des honneurs & des dignités de l'état.

Hélion de Villeneuve.

On attacha la tête de ce serpent ou de ce crocodile sur une des portes de la ville, comme un monument de la victoire de Gozon. M. Thévenot dans la relation de ses voyages, rapporte qu'elle y étoit encore de son temps, ou du moins son effigie ; qu'il l'y avoit vue, qu'elle étoit beaucoup plus grosse & plus large que celle d'un cheval, la gueule fendue jusqu'aux oreilles, de grosses dents, les yeux gros, le trou des narines rond, & la peau tirant sur le gris-blanc, peut-être à cause de la poussiere, qui par la suite des temps s'y étoit attachée.

Edition de 1673.

On sera moins surpris d'un événe-

Hélion de Villeneuve.

ment si extraordinaire, si on fait réflexion que l'isle de Rhodes fut anciennement appellée *Ophieuse*, du mot Grec ὄφις, qui signifie serpent, à cause de la multitude de ces reptiles, qui infectoient tout le pays. Hyginus Historien Grec, sur le témoignage de Polyzelus Rhodien, rapporte qu'un certain Thessalien, fils de Triopas, ou de Lapithas, selon Diodore de Sicile, ayant été jetté par la tempête sur les côtes de Rhodes, extermina heureusement ces animaux nuisibles; que Phorbas entr'autres en tua un d'une grandeur prodigieuse, qui dévoroit les habitants. Le savant Bochart prétend que les Phéniciens donnerent à cette isle le nom de *Gésirath-Rod*, c'est-à-dire l'isle des serpents : *Gésirath*, selon cet Auteur, étant un terme commun aux Phéniciens, aux Syriens, aux Arabes & aux Chaldéens, qui signifie une isle, *Rod* en langage Phénicien, un serpent; si bien qu'en joignant ces deux mots, on en forma celui de Gésirath-Rod, d'où les Grecs firent depuis celui de *Rhodes*, que cette isle a conservé jusqu'aujourd'hui. Mais sans nous arrêter à une antiqui é si reculée, peut-être que ceux qui ont critiqué cet endroit de l'histoire moderne de l'isle de Rhodes, n'ont pas fait attention à un pareil événement qui ar-

riva en Afrique pendant qu'Attilius Régulus y commandoit l'armée Romaine, & faisoit la guere contre les Carthaginois ; & je n'ai pas cru m'éloigner de mon sujet en rapportant exactement ce que les Historiens de cette Nation nous ont appris d'un serpent encore plus grand & plus terrible que celui que le Chevalier de Gozon avoit tué. Hélion de Villeneuve.

L'Armée Romaine, disent ces Ecrivains, étoit campée en Afrique, proche du fleuve Bragada. Les soldats ayant voulu aller à l'eau, se virent attaqués & dévorés par un serpent qui les empêchoit d'en approcher. Il en engloutit plusieurs avec sa gueule effroyable ; d'autres furent tués des coups de sa queue, & plusieurs moururent de la seule infection de son haleine. Enfin il donna tant de peine à Régulus, que ce Général fut réduit à employer les légions contre ce monstre, & pour décider lequel demeureroit maître de la riviere. Mais comme ce serpent, à cause de la dureté de ses écailles, étoit impénétrable à tous les traits des soldats, on eut recours aux machines de guerre : on l'assiégea comme on auroit fait une forteresse : on lançoit de loin contre lui des pierres & des cailloux ; enfin, après bien des peines, une pierre d'une grosseur extraordinaire, qui par-

Hélion de Villeneuve. étoit de la plus forte machine, l'atteignit heureusement, lui cassa l'épine du dos, & tua ce monstre redoutable.

Régulus, tout grand Capitaine qu'il étoit, continuent ces Historiens, ne dédaigna pas d'envoyer à Rome la peau de cet animal énorme, qui avoit cent pieds de longueur : on la suspendit dans un temple comme un monument de sa victoire, & elle y demeura jusqu'à la guerre de Numance. C'est ainsi que s'en expliquent Florus, Valere-Maxime, Orose, Aulugelle & Zonaras.

Je ne prétends pas qu'il n'y ait rien d'exagéré dans la longueur du serpent d'Afrique, ni soutenir tout ce qu'on a rapporté de la grandeur monstrueuse du crocodile de Rhodes ; mais ce qui paroît certain par les Historiens du temps, par la tradition, & même par des inscriptions & des monuments authentiques, c'est que Gozon tua un animal redoutable, & que par cette action il acquit une grande réputation, sur-tout auprès du peuple de Rhodes qui le regardoit comme son libérateur.

Le Grand-Maître, pour le dédommager en quelque maniere de la mortification qu'il lui avoit donnée, lui conféra de riches commanderies ; il l'approcha même depuis de sa personne, & lui ayant trouvé une prudence égale à son courage, il le fit son Lieutenant-Général

Général dans le gouvernement de l'isle : persuadé qu'un Chevalier si brave & si courageux, & qui avoit exposé si généreusement sa vie pour le salut des habitants de l'isle, sauroit, en cas de guerre ou de surprise, les défendre mieux qu'un autre contre toutes les entreprises des Infideles.

Hélion de Villeneuve.

Ces barbares instruits des forces & de la vigilance du Grand-Maître, & rebutés du mauvais succès de leurs armes, suspendirent leurs courses & leurs pillages ordinaires. Rhodes & les autres isles de la Religion, jouirent pendant plusieurs années d'une profonde paix. Cette sécurité devint à la fin préjudiciable à la Religion ; on arma moins de vaisseaux, la marine fut négligée ; la plupart des Chevaliers, ne trouvant point d'occupation pour leurs armes, retournerent dans leur patrie ; & plusieurs Commandeurs, ceux sur-tout des royaumes du Nord, sous prétexte de ce calme apparent, se dispenserent de payer leurs responsions. Cette désobéissance avoit sa source dans la dépense que faisoient ces Commandeurs dans leurs provinces. La plupart conservoient peu de relation avec la maison chef-d'Ordre : il sembloit qu'ils se regardoient comme les propriétaires de leurs commanderies ; & au lieu des novices & des simples Chevaliers que

Hélion de Villeneuve.

chaque Commandeur étoit obligé d'entretenir dans sa maison, & d'élever dans l'esprit de l'Ordre, on n'y voyoit qu'une foule inutile de valets, & des équipages de chasse. Les parents mêmes de la plupart de ces Commandeurs consommoient souvent le pain des pauvres & des biens destinés à la défense des états chrétiens.

Les peuples, accoutumés à voir vivre leurs prédécesseurs en véritables Religieux, se scandaliserent bientôt de cette vie toute mondaine : des gens de bien en porterent des plaintes au Pape Benoît XII qui venoit de succéder à Jean XXII. On lui représenta que ces Hospitaliers, en héritant des biens immenses des Templiers, s'étoient comme eux laissés infecter du luxe & du poison toujours dangereux que causent de grandes richesses ; que tant que les Templiers avoient subsisté, l'émulation entre ces deux Ordres militaires les avoit engagés à l'envi les uns des autres dans des armements & des entreprises toujours utiles à la Chrétienté ; mais que depuis l'extinction de cet Ordre, les Commandeurs Hospitaliers, occupés de leurs plaisirs, sembloient fuir le péril, & négligeoient la conduite & la défense des pélerins que la dévotion conduisoit à la Terre-Sainte. Des ennemis secrets des Hospitaliers, ou pour mieux

dire des courtisans toujours avides du bien d'autrui, & toujours attentifs à s'enrichir, proposoient au Pape de retirer des mains des Hospitaliers les biens des Templiers : d'autres moins intéressés étoient d'avis qu'on les employât à la fondation d'un nouvel Ordre militaire. Le Pape, sans s'arrêter à ces différents projets, pour ranimer le courage des Hospitaliers, fit dessein de les faire entrer dans une ligue qu'il méditoit de former contre les Turcs, qui devenoient tous les jours plus redoutables : mais la mort dont il fut peu après prévenu, en empêcha l'exécution.

Hélion Villeneuve.

Des Corsaires d'Afrique ayant en ce temps-là fait des descentes le long des côtes des isles de Chypre & de Candie, & ravagé celles de l'Archipel qui étoient moins en défense, donnerent lieu à de nouvelles plaintes contre les Hospitaliers. On présenta à Clément VI, successeur de Benoît XII, que les Chrétiens du Levant étoient abandonnés en proie aux Infideles, pendant que la plupart des Chevaliers, retirés en Occident dans leurs commanderies, ou à la Cour des Princes Chrétiens, n'étoient occupés que de leurs plaisirs, ou du soin d'amasser de grandes richesses, & que le Grand-Maître & les Chevaliers qui étoient restés auprès de lui dans l'isle de Rhodes, à l'abri des insultes des Bar-

Hélion de Villeneuve.

bares par les fortifications de la place, vivoient dans une entiere indifférence de ce qui se passoit à la mer. Ce qui donnoit du poids aux plaintes & aux murmures du public, c'est que des Chapelains-Religieux de l'Ordre, & quelques Freres-servants firent passer à la Cour d'Avignon des mémoires secrets contre le Grand-Maître & contre les Chevaliers, dans lesquels ils se plaignoient qu'au milieu du luxe & de la mollesse où ils vivoient, ils n'avoient point de honte de les laisser manquer d'habillements, & même de la subsistance nécessaire à la vie. Le Pape fatigué de ces plaintes, en écrivit au Grand-Maître d'un style plein de rigueur & de reproches.

Nous avons appris par des personnes de considération, lui dit ce Pontife, *que c'est un sentiment commun dans le Clergé & parmi tous les peuples de la Chrétienté, que vous & vos freres ne faites presque aucun bon usage des biens immenses que vous possédez tant deçà que delà la mer. Ceux qui en ont l'administration, montent*, dit-on, *de beaux chevaux, font bonne chere, sont superbement vêtus, se servent de vaisselle d'or & d'argent, & nourrissent un grand nombre de chiens & d'oiseaux pour la chasse, amassent de grands trésors, font peu d'aumônes, négligent la défense des Chré-*

tiens, sur-tout de ceux d'Outre-mer. C'est pourquoi on a délibéré s'il ne seroit pas à propos que le saint Siege créât un nouvel Ordre militaire, qui seroit doté d'une partie de vos biens, afin d'exciter & d'entretenir une louable émulation entre ces Ordres, comme il y en avoit autrefois entre vous & les Templiers : ce que toutefois nous n'avons pas encore voulu exécuter, dans la juste confiance où nous sommes que vous rétablirez incessamment dans votre Ordre l'ancienne discipline & une réforme nécessaire dans les mœurs.

Hélion de Villeneuve.

Le Pape dans la même lettre ajoute, qu'on lui a fait savoir que les Turcs armoient puissamment pour se rendre maîtres de toute la Romanie. On ne sait si par ce terme il entendoit seulement la province qui porte ce nom, ou si, selon le langage des Turcs & des Arabes, il comprenoit sous ce nom tous les états qui composoient alors ce qu'on appelloit en Orient l'empire Romain : entreprise, dit ce Pontife, qui entraîneroit la ruine entiere de la Religion chrétienne. Le Pape ajoutoit que, pour obvier à un si grand malheur, il avoit formé le plan d'un armement naval, composé des galeres de différents Princes, qui tiendroient la mer, & qui pourroient se joindre & agir de concert, soit pour empêcher les descentes des Barbares, soit pour porter du secours

Hélion de Villeneuve.

dans les endroits qui seroient attaqués; que le Roi de Chypre étoit convenu de fournir pour sa part quatre galeres, & la république de Venise cinq; qu'il ordonnoit que les Chevaliers de Rhodes en missent six en mer, & que le saint Siege en entretiendroit quatre: *quoique*, continue ce Pontife, *il nous ait été remontré par plusieurs de nos freres les Cardinaux que votre Ordre étoit assez riche & assez puissant, non-seulement pour épargner au saint Siege les frais de cet armement, mais encore pour fournir seul une flotte entiere, & qu'il y avoit dans votre trésor plus d'or & plus d'argent qu'il ne s'en pourroit trouver dans celui d'aucun Prince chrétien, sans compter des sommes considérables que vos Prieurs & vos Commandeurs accumulent en particulier.* Le Pape finit cette lettre en avertissant le Grand-Maître que l'Eglise étoit mal édifiée des inimitiés particulieres que les Chevaliers entretenoient les uns contre les autres, & qu'on avoit porté des plaintes au saint Siege qu'ils négligeoient la subsistance des Chapelains & des Freres-servants.

Quoique le Grand-Maître vît bien qu'on avoit surpris la religion du Pape, par l'exagération qu'on lui avoit faite des richesses de son Ordre, cependant, en véritable Religieux, il prit le parti de l'obéissance. On arma aussi-tôt six ga-

leres dans le port de Rhodes, & pour leur entretien & leur dépenſe, de l'avis & de concert avec le Conſeil ſouverain, il y attacha la dépouille des Commandeurs morts, c'eſt-à-dire les droits de *Mortuaire* & de *Vacant*. On prenoit, comme on fait encore aujourd'hui, le mortuaire ſur les revenus de la commanderie, depuis le jour du décès du Commandeur juſqu'au premier jour du mois de mai ſuivant; & de ce même jour, le vacant étoit encore ouvert juſqu'au premier de mai de l'année ſuivante: avant ce temps-là le nouveau Commandeur ne pouvoit point entrer en jouiſſance des revenus de la commanderie. Hélion de Villeneuve.

Le Grand-Maître & le Conſeil firent enſuite différents réglements pour la réforme des mœurs, ſur-tout à l'égard des provinces d'Occident. Il fut défendu entr'autres choſes aux Chevaliers de ſe vêtir de draps qui coûtaſſent plus de deux florins la canne, eſpece de meſure qui, dans pluſieurs provinces de France, contient deux tiers plus que l'aune de Paris. Et par le même réglement, on leur interdiſoit la pluralité des mets & l'uſage des vins délicieux: diſcipline ſage & utile, & qu'il ſeroit à ſouhaiter, pour le bien de l'Ordre, qu'on vît renaître de nos jours.

On chargea trois Viſiteurs de porter *Odon &c.*



Montaigu, Prieur d'Auvergne, esnard d'Albano, Prieur de Capoue, Pierre Plantin, Prieur de l'Eglise.

ces réglements au Pape, de le prier d'y ajouter ou d'en diminuer ce qu'il jugeroit à propos, & de revêtir ces Commissaires qu'on lui envoyoit, de l'autorité apostolique, afin qu'ils fussent en état de les faire observer plus exactement.

Le Pape fut fort touché de la prompte obéissance du Grand-Maître ; & pour répondre à ses bonnes intentions, il fit mettre en mer les quatre galeres qu'il devoit fournir pour son contingent, auxquelles celles du Roi de Chypre, de l'Ordre de saint Jean, & de la république de Venise se joignirent, sous le commandement général d'un Génois, appellé le Capitaine Gingarria. Cette petite flotte tint la mer pendant tout l'été ; mais sans rien entreprendre qui répondît à ses forces, & à la dépense que les alliés avoient faite pour cet armement. Le Général Génois, plus attentif à son intérêt qu'à sa gloire, s'en étoit servi pour charger ses galeres de différentes marchandises, & avoit tourné à son profit l'argent qui lui avoit été confié pour les frais de la campagne. Henri, Patriarche titulaire de Constantinople, Légat du saint Siege, montoit la capitane de la flotte, & avoit, en cette qualité, le commandement suprême, suivant la politique des Papes, qui se l'attribuoient dans toutes les guerres de

la Religion. Ce Prélat, comme le Général Génois, se comporta plutôt en négociant, qu'en subdélégué du Souverain Pontife. L'année suivante les alliés, indignés contre les Génois, choisirent pour Général Frere Jean de Biandra, Chevalier de Rhodes, Prieur de Lombardie, & qui avoit commandé en particulier les galeres de l'Ordre.

Hélion de Villeneuve.

Le nouveau Général forma un dessein digne de son courage. Le port de Smyrne, ville considérable de la Natolie, servoit souvent de retraite aux corsaires Turcs qui étoient maîtres de cette ville. Biandra, outre les soldats qu'il avoit sur sa flotte, ayant pris à Rhodes un grand nombre de troupes commandées par des Chevaliers pleins de valeur, en forma le siege, & l'emporta l'épée à la main. Des Historiens prétendent qu'il ne se rendit maître que du château qui étoit au bord de la mer, & qui commandoit l'entrée du port. Tout ce qui se trouva de soldats dans ce fort, Turcs & Arabes, furent taillés en pieces. Le Grand-Maître en ayant reçu la nouvelle, & connoissant l'importance de cette forteresse, y envoya aussi-tôt de nouvelles troupes, avec des vivres & des armes pour en augmenter la garnison. On voit encore sur les portes du château, quoique tombé en ruine, les armes de l'Eglise, qui y furent mises

Hélion de Villeneuve.

comme un monument de cette conquête, dont on rapportoit tout l'honneur au Pape, comme au chef de la ligue, quoique les Chevaliers de Rhodes y eussent eu la meilleure part. Un Turc appellé Morbassan, qui commandoit dans la haute-ville & dans tout le pays, entreprit, l'année suivante, de chasser les Chrétiens de cette place. Il en forma le siege; mais après trois mois d'attaques assez vives, & d'une défense courageuse, il feignit d'abandonner son entreprise, ou du moins de tourner le siege en simple blocus. La plupart de ses troupes se retirerent, & il n'en resta dans son camp que la moindre partie. Les Chrétiens avertis de sa retraite, firent une furieuse sortie, forcerent sans peine des retranchements mal défendus, entrerent dans le camp, & passerent au fil de l'épée, ou firent prisonniers, tout ce qui leur résista ou qu'une prompte fuite ne mit pas en sûreté. On célébra cette victoire sur le lieu même au son des instruments militaires, & avec des festins & une joie d'autant plus dangereuse que l'ennemi n'étoit pas éloigné.

Morbassan qu'on croyoit bien avant dans le pays, mais caché seulement avec ses troupes derriere les montagnes voisines, averti par certains signaux, en descendit, & trouvant les Chrétiens

en désordre, en fit à son tour une cruelle boucherie. Ce fut sur les Chevaliers de Rhodes que tomba la plus grande perte ; le Légat du Pape, qui étoit venu dans le camp prendre part à la joie publique, y fut tué avec la plupart des Officiers & des Ecclésiastiques de sa maison. Les Chevaliers qui échapperent à la fureur des barbares regagnerent le fort, & s'y maintinrent par de nouveaux secours contre tous les efforts des Turcs & des autres Infideles.

Hélion de Villeneuve.

La triste nouvelle de cette disgrace étant passée en Europe, le Pape pour la réparer, publia une croisade, avec toutes les Indulgences attachées aux premieres. Humbert II, Dauphin de Viennois, rechercha avec empressement d'en être déclaré le Chef & le Général. C'étoit un Prince de peu d'esprit, naturellement vain, inconstant dans ses projets, & qui étoit moins touché de leur solidité que de l'éclat des distinctions qui les environnoient. Il se rendit en personne à la Cour du Pape Clément VI. pour solliciter cet emploi. Dans la requête qu'il présenta à ce sujet au Souverain Pontife, il le prioit de lui octroyer *à être*, dit-il, *Capitaine de ce saint voyage contre les Turcs, & contre les non-féaux de l'Eglise de Rome, & que tous tant Hospitaliers que tous au-*

Histoire du Dauph. édit. de Geneve, t. 2. p. 607.

Hélion de Villeneuve.

tres l'y ayent & doivent obéir par mer & par terre.

Pour déterminer le Pape à lui accorder ce généralat, il offroit d'entretenir à ses dépens, pendant cette guerre, trois cens hommes d'armes, & mille arbalêtriers, de fournir cinq vaisseaux de guerre bien équipés, & de mener à sa suite douze Seigneurs bannerets & cent Chevaliers: promesses magnifiques, mais autant au-dessus de ses forces que la fonction de Général d'armée étoit au-dessus de son expérience & de sa capacité.

Matt. Villani hist. l. 1. c. 26 p. 19. édit. de Flor.

Quelques Cardinaux du Conseil du Pape, qui n'étoient pas prévenus en faveur du courage de ce Prince, voulurent s'opposer à sa demande; mais l'inclination du Souverain Pontife prévalut & entraîna tous les suffrages. (*a*) Humbert fut élu Général de l'armée chrétienne; il en prêta le serment entre les mains du Pape, & s'obligea en même-temps, par un vœu solemnel, de passer trois ans entiers dans cette sainte expédition. Mais à l'égard de ce puis-

(*a*) Et quia inter cæteros Principes habui providere de aliquo duce & Capitaneo exercitui agmini Domini Dei Israël, repperi instantem sæpiùs, supplicantem humilius, optantem ardentiùs, offerentem liberaliùs, dilectum filium Imbertum Delphinum Viennensem, hic præsentem: idcircò ipsum, de fratrum nostrorum consilio, ducem & capitaneum contra Turcicos exercitus duximus deputandum. *Baluzius in Notis ad vitas Paparum Avenion. p.* [illegible]

ſant armement par terre & par mer qu'il devoit fournir, tout ſe réduiſit à cent hommes d'armes, & on jugea ſans peine du ſuccès de cette guerre par le choix du Général. Le lendemain jour de la Fête-Dieu, il reçut des mains du Pape la Croix & l'étendard de l'Egliſe, qu'il fit porter devant lui dans les rues d'Avignon, avec ſon étendard particulier à côté; & ſuivi d'un nombreux cortege, il s'en retourna en grande pompe en ſon hôtel: cérémonie dont, au défaut d'une gloire ſolide, un eſprit auſſi vain ſe repaiſſoit. Il fut queſtion de trouver des fonds pour ſubvenir aux frais d'un ſi long voyage. Le Dauphin eut recours à une impoſition extraordinaire qu'il fit ſur tous ſes ſujets. Il ſe diſpoſa enſuite à partir avec la Princeſſe Marie des Baux ſa femme, qui, pendant que le Dauphin tint la mer, ſe retira dans la ville de Rhodes, & y mourut.

Helion de Villeneuve.

Malgré toutes les diſgraces arrivées aux Chrétiens de la Terre-Sainte, les voyages d'Outre-mer ne laiſſoient pas d'être encore fréquents: & ce qui en rendoit l'entrepriſe plus facile, c'eſt que, moyennant le prix dont on convenoit avec les Patrons des navires, on trouvoit dans la plupart des ports de la Méditerranée des vaiſſeaux toujours

Hélion de Villeneuve.

prêts à faire voile, & pourvus de toutes les munitions nécessaires, soit pour la navigation, soit pour le combat.

Le Dauphin ayant traité pour quatre de ces navires à 650 florins pour chacun par mois, s'embarqua à Marseille le 2 de septembre sur cette petite escadre de louage, qui le porta d'abord à Venise, où étoit le rendez-vous de tous les Croisés. Il passa ensuite à l'isle de Négrepont, où les quatre vaisseaux du Pape, un de Rhodes & l'autre de Venise le joignirent. Le Prieur de Lombardie à son arrivée se retira sur les galeres de la Religion, dont il reprit le commandement particulier; il paroît que le Dauphin passa l'hiver dans cette isle. L'année suivante il tint la mer avec toute la flotte des Croisés, & contribua à faire lever aux Turcs le siege de Caffa, ville appartenante alors aux Génois. La flotte chrétienne eut même dans ces mers quelque avantage sur celle des Infideles, dont le Dauphin se fit honneur. Le Pape prévoyant que cette guerre ne pourroit être continuée avec succès s'il ne procuroit aux Croisés les fonds nécessaires pour en soutenir la dépense, eut recours à une imposition extraordinaire sur tous les biens ecclésiastiques des royaumes de France, d'Espagne & d'Angleterre;

Mais la cruelle guerre que les Anglois faisoient alors en France, & la perte de la bataille de Crecy, où dix-sept cens seize Chevaliers Français furent tués, ne permettant pas de lever ces deniers, le Pape, dans la crainte que la dépense de la croisade ne retombât toute entiere sur lui, embrassa avec joie le projet d'une treve avec les Infideles que lui proposa le Dauphin.

Héllon de Villeneuve.

Ce Prince lui écrivit de Rhodes, où il s'étoit retiré pendant l'hiver, que les Turcs paroissoient disposés à faire la paix, & que l'on pourroit facilement entrer avec eux en négociation. Le Pape sentit bien la honte de demander la paix à un ennemi qu'on étoit venu chercher de si loin pour lui faire la guerre; mais la crainte d'être obligé d'en soutenir de ses propres deniers toute la dépense, lui fit souhaiter de la voir finir. Il écrivit au Dauphin de chercher des expédients qui, dans cette négociation, sauvassent l'honneur de la ligue & l'intérêt de la Religion. Il lui prescrivit même les formes & les bienséances qu'il devoit garder en traitant avec les Infideles: il ne paroît point que le traité ait été conclu. Le Dauphin, après avoir reçu du Pape la dispense du vœu qu'il avoit fait de rester trois ans entiers dans cette expédition, reprit le chemin de ses états. Depuis la

Hélion de Villeneuve.

mort de Marie des Baux sa femme, il avoit formé le dessein de se remarier avec Blanche, sœur d'Amédée, Comte de Savoie, & il y en eut même un contrat signé : mais le Dauphin ayant rejetté les offices que le Comte de Savoie avoit employés pour l'obliger de restituer au Seigneur de Beaujeu le château de Mirabel, le peu d'égard qu'il eut à sa priere causa la rupture de son mariage. Le Dauphin tourna ensuite ses vues du côté de Jeanne, fille ainée de Pierre de Bourbon : il s'y engagea même par un traité solemnel. Mais quelque honneur que lui fît une si grande alliance, toujours agité & combattu par ses irrésolutions ordinaires, il ne put se résoudre à finir cette affaire. Ce Prince n'ayant pas trouvé à la guerre la distinction & l'éclat qu'il affectoit, crut mieux réussir par un chemin tout opposé. Il quitta la profession des armes & le gouvernement de ses états pour se faire Religieux de l'Ordre de saint Dominique. Il remit le Dauphiné au Roi de France, qui le réunit à sa couronne, dont il avoit été autrefois détaché ; & pour fixer l'inconstance du Dauphin, le Pape, à la priere du Roi, l'ordonna Prêtre. Il se chargea depuis de l'administration de l'Archevêché de Rheims, mais sans quitter l'habit Religieux, qu'il porta le reste

Registre Pilati, ad annum 1348 & 1349. Hist. du Dauphiné. t. 2. p. 507 & suiv.

de ses jours. Souverain sans sujets, Général sans troupes & sans expérience, mari sans femme, Moine sans couvent, Prélat sans titre & sans jurisdiction; dans tous ces différents états, il ne fit jamais rien pour le bien de sa province que de l'avoir mise sous la domination de nos Rois. On a même reproché à sa mémoire, avec quelque sorte de justice, qu'il eût enlevé au Prieur Biandra le généralat de la flotte chrétienne, qui, sous les ordres de ce Chevalier, s'étoit rendue redoutable aux Infideles, & qui depuis, sous le même commandement, acquit de nouveau beaucoup de gloire. Hélion de Villeneuve.

Ce fut en ce temps-là que l'Ordre perdit le Grand-Maître de Villeneuve, Prince recommandable par son économie, & qui, pendant son magistere, acquitta toutes les dettes de la Religion, augmenta les fortifications nécessaires pour la défense de l'isle & de la ville de Rhodes : du reste de ses deniers, pour un monument éternel de sa piété, il fit construire une église en l'honneur & sous l'invocation de la sainte Vierge : il y laissa des fonds pour l'entretien de deux Chapelains, qui y devoient dire la Messe tous les jours, pour le repos de son ame.

Il se présenta un grand nombre de prétendants. Les plus anciens Chevaliers, & tous ceux qui faisoient profession d'une vie réguliere, s'attachoient à ceux qui

Hélion de Villeneuve.

leur paroiſſoient plus capables de maintenir la diſcipline de l'Ordre. La jeuneſſe, ſans s'informer trop ſcrupuleuſement de la régularité des mœurs, ſouhaitoit ſeulement un grand Capitaine qui les menât à la guerre, & qui leur fît acquérir de la gloire & du bien : un pareil choix n'étoit pas ſans difficulté. Le Commandeur de Gozon, dont nous venons de parler, étoit un des Electeurs. Quand ce fut à ſon tour à donner ſon ſuffrage : *en entrant*, dit-il, *dans ce Conclave, j'ai fait un ſerment ſolemnel de ne propoſer que celui des Chevaliers que je croirois le plus digne de cette grande place, & le mieux intentionné pour le bien général de tout l'Ordre ; & après avoir mûrement conſidéré l'état où ſe trouve la Chrétienté, les guerres que nous ſommes obligés de ſoutenir continuellement contre les Infideles, la fermeté & la vigueur néceſſaires pour empêcher le relâchement dans la diſcipline, je déclare que je ne trouve perſonne plus capable de bien gouverner notre Religion que moi-même.* Il parla enſuite magnifiquement de ſes propres vertus. Le combat contre le ſerpent ne fut pas oublié ; mais il s'étendit principalement ſur la conduite qu'il avoit tenue depuis que le Grand-Maître de Villeneuve l'avoit fait ſon Lieutenant. *Vous avez déjà*, dit-il aux autres Electeurs, *eſſayé de mon*

gouvernement, vous savez ce que vous en devez espérer, & je ne crois pas que sans injustice vous me puissiez refuser vos suffrages. Hélion de Villeneuve.

Quelque recommandable que fût ce Chevalier, ses collegues ne laisserent pas d'être étrangement surpris de voir un Electeur se nommer soi-même : un pareil procédé le rendit suspect d'une ambition démesurée. Cependant, quand on vint à le comparer avec les autres prétendants, on trouva qu'il leur étoit bien supérieur, non-seulement par son courage, dont il avoit donné des preuves si glorieuses, mais encore par sa sagesse & sa modération dans le commandement. Quelques-uns des Electeurs, & qui lui étoient les moins favorables, ne purent s'empêcher de dire qu'il eût été à souhaiter que tout ce qu'il avoit avancé pour faire valoir son mérite, fût sorti de la bouche d'un autre. Mais cette généreuse audace ne déplut pas au grand nombre ; & plusieurs soutinrent qu'après des actions aussi brillantes, il étoit permis aux grands hommes de parler d'eux-mêmes avec cette noble confiance que donne la vérité. Ainsi toutes les voix, ou du moins la plus grande partie, se réunirent en faveur de DIEU-DONNÉ DE GOZON, & il fut reconnu solemnelle-

Dieu-donné de Gozon.

ment pour Grand-Maître, à la satisfaction du couvent, & sur-tout des citadins de la ville de Rhodes, & de tous les habitants de l'isle, qui, depuis la victoire qu'il avoit remportée sur le serpent, le regardoient comme le héros de la Religion.

Sa conduite dans la grande-maîtrise ne démentit point tout ce qu'on avoit espéré de sa valeur & de son habileté dans le gouvernement. Ses premiers soins furent de ranimer la ligue chrétienne : les escadres des Alliés se joignirent. Le Grand-Maître, par son crédit, en fit rendre le commandement au Prieur de Lombardie : il fut aussi-tôt chercher la flotte des Infideles, qu'il trouva dans l'Archipel, proche d'Embro ou l'Embro, petite isle qui a 24 milles de tour, avec un bourg du même nom, & un port sur la côte orientale : cette isle est à douze milles des bouches des Dardanelles, en allant vers l'isle de Lemnos.

La plupart des Turcs, qui croyoient encore les Chrétiens dans leurs ports, avoient débarqué, & s'étoient répandus dans l'isle. Le Commandant de la flotte les surprit dans ce désordre, fondit sur eux, enleva, ou coula à fond une partie de leurs vaisseaux. Ce fut moins un combat qu'une déroute géné-

râle : les soldats qui étoient sur cette flotte l'abandonnoient pour chercher un asyle dans l'isle, & ceux qui étoient descendus à terre auparavant accouroient pour se rembarquer. Les uns & les autres ne faisoient que s'embarrasser, & dans ce désordre & cette confusion, le Général de Rhodes leur prit cent dix-huit petits vaisseaux, légeres frégates, brigantins, felouques ou barques armées ; mais trente-deux galeres, à la faveur de leur chiourme, prirent le large, & éviterent le combat. Les Chrétiens mirent ensuite pied à terre, ravagerent l'isle, & firent près de cinq mille esclaves.

Dieu-donné de Gozon.

Une victoire aussi complete donna beaucoup d'éclat aux armes des Chevaliers, quoique le Pape Clément VI, suivant l'usage de la plupart de ses prédécesseurs, en eût attribué tout l'honneur à l'Archevêque de Candie son Vice-Légat.

Constant, d'autres l'appellent Livron, Roi de la petite Arménie, instruit des forces de l'Ordre, envoya des Ambassadeurs au Grand-Maître pour le conjurer de le secourir contre l'invasion des Sarrasins d'Egypte, qui s'étoient emparés d'une partie de ses états. Quoique ce Prince suivît le rit Grec, & fût même Schismatique, Gozon plein de zele, & animé de l'esprit de

Dieu donné de Gozon. son institut, ne crut pas devoir abandonner des Chrétiens à la fureur de ces barbares. Il détermina le Conseil de l'Ordre à faire passer des troupes dans l'Arménie ; on équipa une puissante flotte : les plus braves Chevaliers s'y embarquerent avec un corps considérable d'Infanterie. Toutes ces troupes ayant abordé les côtes de l'Arménie, se joignirent à l'armée de Constant, qui s'étoit avancé pour faciliter leur descente. Après cette jonction, ils marcherent droit aux Sarrasins. Ils n'eurent pas de peine à trouver des ennemis qui les cherchoient ; on en vint bientôt aux mains ; le combat fut long & opiniâtre ; la valeur ordinaire des Chevaliers décida du succès. Les Sarrasins qui croyoient n'avoir affaire qu'aux Arméniens, qu'ils avoient déjà battus plusieurs fois, surpris de voir les étendards de S. Jean, qu'ils connurent encore mieux aux grands coups que ces Chevaliers portoient, se tournerent en fuite. Il en périt la meilleure partie dans la chaleur du combat ; les Chrétiens prirent tout leur bagage, & firent un grand nombre de prisonniers. Le Roi d'Arménie, soutenu d'un si puissant secours, assiégea ensuite & reprit toutes les places dont les Infideles s'étoient emparés, & les Chevaliers de Rhodes ne quitterent point l'Arménie qu'ils n'en

eussent chassé entiérement les Sarrasins, qui eurent bien de la peine à regagner l'Egypte. Dieu-donné de Gozon.

On peut bien juger que de si hautes entreprises, & tant de guerres différentes, ne se pouvant soutenir sans de grandes dépenses, le trésor de l'Ordre en fut bientôt épuisé : d'ailleurs le Pape, pour éviter la dépense, s'étoit retiré de la ligue, comme nous le venons de dire, & il n'y contribua plus dans la suite que par des Indulgences. Il proposa même au Grand-Maître d'accepter une treve que les Turcs offroient, à condition qu'ils partageroient avec l'Ordre la douane de Smyrne, & les droits d'entrée qui se payoient par les vaisseaux étrangers. Enfin la ligue acheva d'être déconcertée par la guerre qui s'alluma entre les Génois & les Venitiens, au sujet du commerce que les uns & les autres faisoient dans la mer Noire.

Cependant l'Ordre fit représenter au Pape que, quoiqu'il se vît abandonné de ses alliés, il ne pouvoit, suivant son Institut, entrer dans aucun Traité public avec les Infideles, & qu'en attendant que Dieu lui suscitât de nouveaux alliés, il se tiendroit au moins sur la défensive. Le Grand-Maître écrivit en même-temps à tous les Commandeurs qui n'avoient pas fourni leurs responsions, d'y satisfaire prompte-

Dieu-donné de Gozon.

Bosio, t. 2. l. 18.

ment : & l'histoire nous a conservé une lettre qu'il adressoit aux Commandeurs des royaumes de Suede, de Danemarck & de Norwege, qui mérite de trouver place dans cet ouvrage.

On voit par cette lettre qu'il leur reproche, que depuis la perte de la Terre-Sainte, la Religion n'avoit reçu de leur part aucune contribution ; que, quoiqu'ils habitassent les contrées les plus reculées de l'Europe, il étoit bien difficile qu'ils n'eussent appris la conquête que l'Ordre avoit faite de l'isle de Rhodes, où on avoit transféré le siege de la Religion, & que l'Ordre, suivant son institut, s'étoit dévoué à une guerre si sainte : que tous les Chevaliers étoient continuellement en armes, soit sur les galeres de la Religion, ou à Rhodes, & dans les isles voisines qui en dépendoient, & dont ils étoient chargés de la dépense ; qu'il étoit bien surprenant que les seuls Chevaliers du nord fussent demeurés, contre leur devoir, dans une inaction qui les déshonoroit ; qu'il leur commandoit, comme leur Supérieur, & en vertu de la sainte Obédience, d'envoyer à Rhodes un détachement de leurs plus jeunes freres, & d'y faire passer incessamment leurs responsions : qu'il sauroit bien punir les réfractaires à ses ordres ; mais que ceux qui se montreroient enfants

fants d'obéiſſance, trouveroient en lui un Chef & un Supérieur plein de tendreſſe & de bonté, & qui n'avoit uniquement pour objet que la gloire de Dieu & l'honneur de la Religion. Ce fut par ce même zele pour le bien de ſon Ordre qu'il obtint de Clément VI, que les Cardinaux ne pourroient ſe faire pourvoir d'aucune commanderie, ni même, ſous prétexte de légation, exiger aucune contribution des Chevaliers. Le Pape lui accorda cette exemption, apparemment en retour de la complaiſance que le Grand-Maître & le Conſeil eurent pour le Vicomte de Turenne, neveu de ce Pontife, auquel ils céderent la Baſtie de Detrats, appartenante à la Religion & voiſine de ſes terres, en échange d'autres biens ſitués proche du Rhône, qu'on réunit au prieuré de Saint Gilles. Le Pape en écrivit au Grand-Maître pour l'en remercier; mais en même-temps il lui fit ſavoir que le Doge & le Sénat de Veniſe ſe plaignoient que, dans la guerre qu'ils avoient à ſoutenir contre les Génois, on voyoit pluſieurs Chevaliers de Rhodes dans leurs armées, & qu'il ſembloit que l'Ordre de ſaint Jean voulût tourner contr'eux & en faveur de leurs ennemis, des armes qui, par leur profeſſion, ne devoient être employées que contre les Infideles.

Dieu-donné de Gozon.

Dieu-donné de Gozon. Le Grand-Maître lui répondit que, dans un Ordre militaire, composé de Religieux de tant de nations différentes, il n'étoit pas surprenant que quel-
1350. ques particuliers s'affectionnassent aux intérêts de leur patrie; qu'il y avoit des Chevaliers Venitiens qui ne montroient pas moins d'attachement pour leur nation que les Génois; mais qu'outre que la Religion n'approuvoit point que ces Religieux, séduits par cet amour si naturel pour leur patrie, se mêlassent dans ces guerres, il ne trouveroit point que ni lui ni tout le corps de l'Ordre eussent pris aucun parti entre ces deux puissantes républiques, & qu'ils avoient toujours conservé inviolablement la neutralité dont ils faisoient profession entre les Princes Chrétiens.

Quelque raisonnable que paroisse cette réponse, par rapport aux plaintes des Venitiens, je ne sais pas bien après tout si des Religieux qui, par un esprit de pénitence, avoient fait aux pieds des autels les trois vœux solemnels de la Religion, pouvoient, sans de justes scrupules, tremper leurs armes dans le sang des Chrétiens. Du moins on ne peut ignorer que dans les premiers siecles de l'Eglise, on doutoit même s'il étoit permis aux Chrétiens de porter les armes. Une partie de la pénitence consista depuis à quitter la profession militaire,

& on exigeoit même d'un laïque qui avoit tué un Chrétien, quoique dans des guerres justes, d'expier sa mort par quelque satisfaction. Cet usage s'observoit encore en France dans le milieu du neuvieme siécle, & nous voyons qu'après la fameuse bataille de Fontenay, qui se donna vers l'an 840, les Evêques François ordonnerent que ceux qui sentoient leur conscience chargée d'avoir agi dans le combat par emportement, par haine, par vanité, ou enfin par quelqu'autre motif humain, eussent à s'en confesser & à expier leur péché par une exacte pénitence. Dieu-donné de Gozon.

Mais ce qui n'est pas moins décisif pour la matiere que nous traitons, c'est que l'Eglise ne toléra la prise d'armes parmi les Hospitaliers, que pour la seule défense des saints Lieux, des Chrétiens qui les occupoient, ou qui venoient d'Occident pour révérer une terre sanctifiée par la naissance d'un Dieu fait homme ; & c'est pour conserver la mémoire de ce pieux motif, que, suivant le formulaire qui s'observe à la profession des Chevaliers, quand l'Officiant présente l'épée au novice, il lui dit : *recevez cette épée, & servez-vous-en pour votre défense & celle de la sainte Eglise de Dieu, & à la confusion des ennemis de la Croix de Jesus-Christ*. D'où il semble qu'on doit con-

Dieu-donné de Gozon.

clure qu'il n'est permis à cès Religieux de se servir d'armes offensives que contre les Infideles & les ennemis déclarés de Jesus-Christ. Ce fut par ce juste motif de ne pas tirer l'épée contre des Princes Chrétiens, que le Grand-Maître refusa de prendre part aux guerres civiles qui agitoient alors l'empire de Constantinople. Le Pape Clément VI étant mort, Innocent VI son Successeur écrivit au Grand-Maître pour lui recommander les intérêts de l'Empereur Mathieu Paléologue, qui disputoit cet auguste titre à l'Empereur Jean, fils du jeune Andronic.

Pour l'intelligence des prétentions de ces Princes, il faut savoir que l'Empereur Andronic ayant laissé à sa mort Jean Paléologue pour tuteur de son fils & pour Régent de ses états, ce Ministre ambitieux, qui n'avoit l'autorité souveraine qu'en dépôt, s'en rendit maître absolu & indépendant. Il se fit proclamer Empereur conjointement avec son pupille ; & pour éblouir ce jeune Prince, qui ne faisoit que de sortir de l'enfance, il lui avoit fait épouser sa fille. Mais comme ce tyran n'avoit pour objet que l'élévation de son fils, il l'associa à l'empire. Ce fut un troisieme Empereur ; & le pere & le fils chasserent depuis le fils d'Andronic de Constantinople. Il eut sa revanche ;

de fideles sujets de son pere le ramenerent comme en triomphe dans la ville impériale ; ce fut aux Paléologue à en sortir à leur tour. Le pere, pour assurer sa vie, se jetta dans un monastere, & y prit l'habit de Moine ; son fils s'adressa au Pape, & lui demanda du secours, sous la promesse qu'il fit à ce Pontife, s'il remontoit sur le trône, de réunir l'Eglise Grecque à la Latine. C'étoit le leurre ordinaire dont les Grecs se servoient pour tirer du secours des Latins. Le Pape écrivit très-pressamment au Grand-Maître en faveur de Mathieu, & ce Prince fut lui-même porteur de la lettre ; mais ce Grand-Maître ne jugea pas à propos d'engager son Ordre dans une guerre civile entre des Princes Chrétiens, outre que l'indocilité de plusieurs Commandeurs de l'Europe à satisfaire à leurs responsions avoit mis l'Ordre hors d'état de fournir aux frais nécessaires pour une si grande entreprise. L'âge avancé du Grand-Maître, & des infirmités presque continuelles, porterent ce Prince à demander au Pape la permission d'abdiquer une dignité qui lui étoit alors aussi onéreuse qu'il avoit autrefois témoigné d'empressement pour l'obtenir. Le Pape qui connoissoit tout le mérite de ce grand homme, & combien il étoit utile à son Ordre, n'y vou-

Dieu-donné de Gozon.

Dieu-donné de Gozon.

lui point d'abord consentir. Il l'exhorta au contraire à soutenir courageusement le poids du gouvernement.

Le Grand-Maître n'ayant pu obtenir ce consentement, qu'il regardoit alors comme une grace, employa ce qui lui restoit de vie à fortifier la ville de Rhodes. Il fit entourer de murailles tout le fauxbourg qui regarde la mer, & construire en même-temps le mole où aborderent depuis les vaisseaux & les galeres. C'étoit par des soins si utiles qu'il tâchoit de se consoler du refus que le Pape avoit fait d'admettre sa démission. Le relâchement qui s'introduisoit malgré lui dans la discipline, l'obligea de réitérer ses instances. Il s'apperçut avec douleur que la plupart des Commandeurs qui résidoient en Europe, pour éluder ses ordres, se servoient de la protection même du Pape, & de celle des Rois de France, d'Aragon & de Castille : ce qui rendoit ces mauvais Religieux arbitres de leur devoir. Gozon ne trouvant point de remede à un si grand mal, dépêcha de nouveaux Envoyés au Pape, qui reçut enfin sa démission. Ils apporterent à Rhodes la permission de ce Pontife

1353.

pour procéder à une nouvelle élection; mais cette permission fut inutile, parce que le Grand-Maître fut surpris au mois de décembre par une mort subite, s'il

est permis de se servir de ce terme pour un si homme de bien, & qui avoit été encore plus attentif sur sa propre conduite que sur celle des Chevaliers dont il étoit chargé. Ses funérailles furent célébrées par les justes louanges de ses confreres & par les larmes de tous les habitants de l'isle, & sur-tout des pauvres, dont il avoit été le pere. On ne mit sur son tombeau que ces mots : CI GÎT LE VAINQUEUR DU DRAGON. Dieu-donné de Gozon.

Le Couvent & le Chapitre de Rhodes, après la mort de Gozon, élurent pour son successeur Frere PIERRE DE CORNILLAN, ou de CORNELIAN, Chevalier de la langue de Provence. Il étoit très-digne de cette éminente place par la régularité de sa vie, & même par la sévérité de ses mœurs : l'Ordre avoit alors besoin d'un pareil Supérieur. Il n'eut pas plutôt pris possession de sa dignité, qu'il convoqua un Chapitre général à Rhodes. Il s'étoit glissé dans le gouvernement différents abus, mais tournés en coutume. Ceux qui en profitoient les eussent volontiers fait passer pour des loix. Le premier & un des plus dangereux, c'est qu'on abusoit souvent du sceau du Grand-Maître, pour sceller, sans sa participation, des Ordonnances & des quittances qu'on portoit ensuite au trésor. Un autre abus, & qui n'étoit pas moins préjudiciable Pierre de Cornillan.

Pierre de Cornillan.

à tout le corps des Chevaliers, c'eſt que les Prieurs s'étoient mis en poſſeſſion, dans leurs prieurés, de nommer aux commanderies vacantes : & au préjudice du mérite, de l'âge & des droits d'ancienneté, ils faiſoient ſouvent remplir ces places par leurs parents & par leurs amis. Le Grand-Maître obtint du Chapitre un Réglement, par lequel il fut ordonné que dans la ſuite on ne ſe ſerviroit plus du ſceau de la grande-maîtriſe pour tout ce qui concernoit les finances ; mais que toutes les Ordonnances ſeroient ſcellées du ſceau du Couvent, & en plein Conſeil.

Par le ſecond Réglement, la nomination aux commanderies fut renvoyée au Grand-Maître & au Conſeil de l'Ordre, pour y être pourvu ſelon le rang, l'âge & les ſervices des Chevaliers. Ce n'étoient pas-là les ſeuls abus que le Grand-Maître eût bien voulu corriger ; mais auſſi prudent que zélé, il diſtribua en différents temps ſes projets de réformation, & il en remit l'exécution à proportion qu'il ſe trouveroit autoriſé dans le gouvernement.

Pendant que ce Grand-Maître étoit tout occupé du rétabliſſement de la diſcipline, des ennemis ſecrets que l'Ordre avoit à la Cour du Pape, reprirent le deſſein de tirer des mains des Chevaliers de Rhodes tous les biens des Tem-

Pierre de Cornillan.

pliers, dont apparemment ils comptoient bien d'avoir la meilleure part. Mais pour ne se pas rendre suspects, ils attaquoient l'Ordre avec beaucoup d'art. Les uns disoient simplement au Pape que l'on découvroit tous les jours que les richesses & la dépouille des Templiers excédoient de beaucoup tout ce qu'on en avoit publié ; d'autres ajoutoient que les Hospitaliers n'étoient pas même en assez grand nombre pour vaquer à la recherche de ces grands biens ; que la plupart des Chevaliers étoient passés en Europe ; qu'il sembloit qu'ils eussent abandonné l'isle de Rhodes, & que ceux qui étoient restés avec le Grand-Maître, ensevelis dans le fond d'un palais, n'étoient occupés que de leurs plaisirs, & du soin d'accumuler des trésors. Ces discours étoient semés avec beaucoup de secret & d'artifice, & prévenoient insensiblement l'esprit du Pape. Enfin leurs ennemis en vinrent jusqu'à proposer à ce Pontife de mettre en sa main tous les biens des Templiers, & de les employer ensuite, au gré de Sa Sainteté, en œuvres pieuses ; ou, s'il le jugeoit à propos, de les donner pour la fondation d'un nouvel Ordre militaire, qui par son zele exciteroit l'émulation des Chevaliers de Rhodes, & les tireroit d'une dissipation si contraire à leur regle & à leur institut.

Pierre de Cornillan.

Le Pape, au ſujet des conquêtes que faiſoient les Turcs, prit un autre parti, & bien extraordinaire. Orcan, dont nous venons de parler, & qu'on regarde comme le ſecond Prince des Oſmanides ou Ottomans, après avoir conquis la plus grande partie de la Natolie, battu l'Empereur Jean Paléologue en différentes occaſions, & pris Burſe, Nicomédie & Nicée, paſſa l'Héleſpont, & ſembloit vouloir établir le ſiege de ſon empire dans la Morée. On rapporte à ce ſujet, qu'un grand tremblement de terre lui ayant facilité la priſe de Gallipoly : *demeurons en Europe*, dit-il à ſes Officiers, *puiſque Dieu nous en ouvre le chemin*. Le Pape Innocent VI, dont nous venons de parler, alarmé de la rapidité de ſes conquêtes, dans la crainte qu'il ne portât ſes armes juſques en Italie, & pour l'obliger de retourner en Aſie, ordonna aux Chevaliers de Rhodes de quitter cette iſle, & de tranſporter le Couvent & leur habitation, dans quelque endroit de terre ferme, voiſin des Turcs ou des Sarraſins, ſoit du côté de la Paleſtine ou de la Natolie, dans la vue que ces Chevaliers, par une diverſion utile, attireroient ſur eux les armes des Infideles, & par cette guerre allumée au milieu des états du Turc, ſerviroient de boulevard à la Chrétienté ; deſſein

qui avoit déjà été inspiré aux prédécesseurs de ce Pontife, mais dont l'auteur ne peut avoir été qu'un ennemi secret de cet Ordre, & aussi mauvais politique que peu entendu dans l'art de la guerre. Il est surprenant que le Pape proposât à l'Ordre d'abandonner une isle puissamment fortifiée, de renoncer à tout l'avantage que les Chevaliers tiroient de la mer & de leurs flottes, qui couvroient également l'isle de Chypre & l'Arménie, pour les envoyer, pour ainsi dire, à la boucherie, & les obliger, comme de nouveaux aventuriers, à chercher un établissement au milieu des états des Infideles, trop puissants pour les y souffrir.

Pierre Cornillan.

Cependant, au préjudice des justes considérations qui devoient se présenter naturellement à l'esprit d'Innocent, ce Pontife, toujours entêté de son projet, envoya à Rhodes Frere Ferdinand d'Hérédia, Châtelain d'Emposte, & Grand-Prieur de Castille, qui étoit regardé à la Cour de Rome comme le confident & le favori du Pape, & il le fit accompagner par Frere Raimond Béranger, Précepteur ou Commandeur de Castel-Sarrasin, & par Frere Pierre de Cornillan, Commandeur de Valpugen, & apparemment parent du Grand-Maître; tous trois des principaux Chevaliers de l'Ordre, & dont les deux

Pierre de Cornillan.

premiers parvinrent depuis à la grande-maîtrise.

Le Pape les chargea de représenter au Grand-Maître & au Conseil les plaintes qu'il recevoit continuellement de l'inaction & de la léthargie dans laquelle tout l'Ordre paroissoit enseveli depuis quelque temps ; que pendant que les Turcs ravageoient la Grece & menaçoient l'Italie, les Chevaliers, contents de se trouver dans leur isle en sûreté, à l'abri des fortifications de Rhodes, & amollis par les délices, consumoient dans des plaisirs criminels, & que la pudeur & l'honnêteté ne permettoient pas de nommer, ces grands biens qu'ils ne tenoient que des dépouilles des Templiers, & de la piété des fideles ; qu'il étoit bien instruit que les Papes Jean XXII, Benoît XII, & Clément VI, ses Prédécesseurs immédiats, pour les arracher de ces lieux enchantés, où leur salut couroit tant de risque, les avoient souvent exhortés de transférer leur habitation dans la Terre-Sainte, quoique occupée par les Infideles ; mais que le saint Siege n'ignoroit pas le peu de cas qu'ils avoient fait jusques alors de pareils conseils, qu'ils devoient pourtant regarder comme des loix & des ordres formels : Qu'il leur commandoit de travailler actuellement à cette translation dans

quelque endroit d'où, avec le secours du Ciel, ils pussent pénétrer jusques dans la Terre-Sainte; sinon qu'il seroit obligé de les y contraindre par toutes les voies qui lui paroîtroient les plus convenables, & entr'autres par la privation des biens des Templiers, qu'il emploieroit à la création d'un nouvel Ordre militaire, dont le zele exciteroit peut-être leur émulation, ou les couvriroit d'une honte éternelle.

Pierre de Cornillan.

Le Grand-Maître répondit au Pape qu'il avoit reçu ses ordres avec bien du respect; mais que sans la participation & le consentement du Chapitre général de l'Ordre, il ne pouvoit pas abandonner si brusquement une conquête si considérable, & qui avoit coûté le plus pur sang des Chevaliers; qu'il alloit indiquer incessamment ce Chapitre dans Rhodes même, & qu'il communiqueroit à ses freres les intentions de Sa Sainteté. Le Pape craignant que si le Chapitre s'assembloit dans Rhodes, la richesse de cette isle, ses fortification, son port, ses flottes, & même la vie délicieuse qu'on y menoit, ne déterminassent les Chevaliers à y rester, déclara par une Bulle solemnelle, qu'il vouloit que le Chapitre se tînt à Nîmes ou à Montpellier, places peu éloignées d'Avignon; & d'où apparemment il se flattoit que son autorité

de Cornillan. influeroit plus efficacement dans l'assemblée. Ce Pontife marquoit dans sa Bulle, que depuis le retour de ses Envoyés, il avoit appris avec surprise que d'autres Chevaliers qui étoient à sa Cour, avoient écrit à Rhodes de ne pas s'inquiéter de tout ce que le Châtelain leur avoit dit, comme venant de sa part; que cet adroit courtisan, pour se rendre nécessaire à son Ordre, avoit grossi ses reproches & ses menaces; mais que le Pape même, en leur présence, s'étoit expliqué bien différemment, & qu'on devoit demeurer en repos au sujet de la translation. Le Pape ajoutoit, qu'il leur envoyoit cette Bulle comme un témoignage irréfragable de sa volonté, & en même-temps de la vérité de ce que le Châtelain leur avoit dit de sa part, & afin que de pareils faits n'apportassent aucun retardement à leur établissement sur les frontieres des Infideles.

On ne peut exprimer la douleur dont le Grand-Maître fut pénétré, soit en voyant que le Pape persistoit dans un dessein si pernicieux, ou par la crainte même que son Ordre, comme souverain, ne prétendît s'y opposer; & il se trouvoit partagé entre l'obéissance qu'il devoit à ce Pontife, & ce qu'il croyoit devoir à son Ordre & à ses Religieux: deux devoirs qui lui paroif-

soient presque également indispensables. Dans une si cruelle situation, la mort vint, pour ainsi dire, à son secours, & termina sa vie dans le dix-huitieme mois de son magistere. Les Chevaliers firent remplir sa place par ROGER DE PINS, Chevalier de la langue de Provence, d'une maison illustre en Languedoc, parent d'Odon de Pins, vingt-troisieme Grand-Maître de l'Ordre, & de Gérard de Pins, qui, pendant la vacance du magistere, avoit remporté une victoire signalée sur Orcan, fils d'Ottoman.

Pierre de Cornillan.

Roger de Pins.

1355.

Le Pape, qui n'avoit pas voulu permettre la convocation du Chapitre à Rhodes, & qui de son autorité l'avoit indiqué à Nîmes ou à Montpellier, craignant encore qu'il ne s'y prît des résolutions contraires à ses projets au sujet de Rhodes, & pour être mieux instruit de ce qui s'y traiteroit, voulut qu'il se tînt dans Avignon même, & pour ainsi dire sous ses yeux. Mais dans l'impatience qu'il avoit de tirer les Chevaliers de l'isle de Rhodes, comme il leur eût fallu un temps considérable pour se rendre à Avignon des différentes provinces de la chrétienté, il se contenta qu'on tînt à sa Cour une assemblée, où Frere Guillaume de Mailly, Grand-Prieur de France, & Frere Guillaume Châlus, Grand-Prieur

Roger de Pins.

d'Auvergne, présidoient de la part du Grand-Maître, & en qualité de ses Lieutenants en-deçà de la mer.

Heureusement pour l'Ordre, quelque temps avant l'ouverture de cette assemblée, on insinua au Pape, que dans le dessein où il étoit de tirer les Chevaliers de l'isle de Rhodes, il seroit bien plus utile pour la chrétienté, & sur-tout pour l'Italie, de les établir dans la Morée que dans la Palestine, où ils ne pourroient résister à la puissance formidable des Turcs & des Sarrasins. Le Pape goûta assez cette proposition. Robert, Empereur titulaire de Constantinople, étoit alors Prince de Tarente, & Souverain de l'Achaye, ou Morée, par la cession que lui en avoit faite Jean, Duc de Duras son oncle. D'un autre côté, Jacques de Savoie, fils aîné de Philippe, Prince de Piémont, prétendoit que la Morée lui appartenoit du chef d'Ysabelle de Ville-Hardouin sa mere; & parmi ces différentes prétentions, le Turc qui avoit pour lui le droit du plus fort, emportoit tous les jours quelques places de cette province. Le Pape, pour la conserver à la chrétienté, proposa au Prince de Savoie de traiter de ses droits avec les Chevaliers de Rhodes. Cette grande affaire fut agitée dans l'assemblée d'Avignon: les Chevaliers qui ne vou-

soient pas heurter de front les sentiments du Pape, nommerent des Commissaires; Roger de Pins.
mais comme ils attendoient quelque changement du bénéfice du temps, ils firent traîner, sous différents prétextes, cette négociation, & ils travaillerent si lentement que la mort surprit le Prince de Savoie avant qu'il y eût rien de conclu; & ce ne fut que long-temps après qu'on reprit ce dessein, comme nous le dirons dans la suite.

Cependant on fit dans cette assemblée différents Réglements qui concernoient la discipline, & qui font connoître les abus qui s'étoient introduits dans l'Ordre au sujet de la distribution des aumônes. Au grand scandale des peuples, & au préjudice des pauvres, depuis que les biens des Templiers avoient été réunis à la manse des Hospitaliers, on avoit négligé dans leurs maisons tous les devoirs de la charité, sous prétexte qu'ils s'exerçoient dans les commanderies des Chevaliers de Rhodes. L'assemblée ordonna qu'indépendamment de ces aumônes, on rétabliroit incessamment celles qui se faisoient dans les maisons qui avoient appartenu aux Templiers.

Quoique le Pape fût peu favorable à l'Ordre, comme on vient de le voir, cependant personne n'avoit plus de pouvoir sur son esprit qu'un Cheva-

Roger de Pins.

lier de Rhodes, appellé Frere Jean-Ferdinand d'Hérédia, de la langue d'Aragon, & Châtelain d'Emposte. Lui seul servoit de conseil & de Ministre à ce Pontife, qui l'employoit même dans des négociations étrangeres. Pour le rendre plus autorisé à sa Cour, il l'avoit fait Gouverneur d'Avignon & de tout le comtat Venaissin. Une faveur si déclarée pouvoit faire soupçonner que les projets extraordinaires du Pape lui étoient inspirés par l'Aragonois, qui n'auroit peut-être pas été fâché, si l'Ordre eût été contraint d'abandonner l'isle de Rhodes, de s'en faire nommer par le Pape pour Prince souverain, sous le titre de Bailli. Du moins toute sa conduite fait voir que, sans égard pour les statuts & réglements des Chapitres généraux, il ne se servoit de l'autorité du Pape que pour son agrandissement. C'est ainsi qu'il obtint successivement le grand-prieuré de Castille, & même celui de saint Gilles, auquel l'avide Espagnol se fit nommer par le Pape, qui le lui conféra, sans la participation du Grand-Maître, & de pleine autorité. L'Ordre fut accablé d'un coup si surprenant; les Papes, à la vérité, outre la puissance des Clefs, conservoient encore une autorité particuliere sur l'Ordre de saint Jean, comme en étant les premiers Supérieurs: mais

ils ne s'en servoient que pour le protéger, ou pour en corriger des abus inévitables dans la condition humaine, & même dans les sociétés les plus austeres. Roger de Pins.

Les Chevaliers se plaignoient que ce dernier Pontife n'employoit sa puissance que pour détruire la forme de leur gouvernement; qu'ils ne pourroient plus à l'avenir compter sur leurs années de service, & sur leur antiquité, si un de leurs confreres, à la faveur d'une intrigue de Cour, & au mépris des plus sages réglements, étoit maître d'enlever dans chaque langue les meilleures commanderies. Le Grand-Maître & le Conseil envoyerent des Ambassadeurs au Pape, pour lui porter les justes remontrances de tout l'Ordre; & le Grand-Maître, pour engager Hérédia à se désister de la nomination du Pape, lui envoya d'amples provisions de la charge de son Lieutenant en-deçà de la mer. Mais toutes ces démarches furent également inutiles: le Pape fut inflexible, soit par affection pour son favori, ou pour ne pas déroger à cette suprême autorité qu'il prétendoit exercer dans le gouvernement de l'Ordre; & Hérédia, abusant de la nouvelle grace du Grand-Maître, non-seulement ne payoit plus au trésor commun les responsions de tant de commanderies qu'il avoit accumu-

Roger de Pins.

lées, mais encore, sous prétexte de sa charge de Lieutenant, il retenoit par ses mains les responsions des autres commanderies. Lorsqu'elles venoient à vaquer, il tiroit du Pape de nouvelles provisions, & par une conduite si violente, il s'érigeoit en tyran de son Ordre.

Ce fut le sujet d'une nouvelle ambassade : le Grand-Maître envoya à Avignon Frere Roger de Montaut, Grand-Commandeur, & Frere Etienne de Montaigu, pour demander au Pape la permission de faire faire le procès à Hérédia, comme à l'usurpateur des biens de l'Ordre. Le Pape qui ne vouloit pas protéger ouvertement ses injustices, feignit de consentir à ce que le Grand-Maître désiroit : il nomma même deux Cardinaux pour prendre connoissance de cette affaire. Mais sous la qualité de Juges ils ne firent que l'office de médiateurs ; & à cause du crédit d'Hérédia qu'ils vouloient ménager eux-mêmes, ils engagerent les Ambassadeurs, moyennant une légere satisfaction, à se désister de leur poursuite. Le Pape envoya exprès à Rhodes un Gentilhomme de sa maison, pour dire de sa part au Grand-Maître, qu'on lui feroit plaisir de ne pas troubler Hérédia dans la jouissance des di-

gnités qu'il lui avoit conférées, & dont, disoit-il, ce Chevalier n'employoit les revenus que pour l'intérêt de l'Eglise & le service du saint Siege. Roger de Pins.

Le Grand-Maître fut obligé de souffrir un abus qu'un tel protecteur l'empêchoit de corriger. Mais de peur qu'un si pernicieux exemple ne tirât à conséquence, & qu'à l'imitation d'Hérédia, les autres Prieurs ne s'appropriassent les commanderies, ou du moins les responsions que l'Ordre possédoit dans l'étendue de chaque prieuré, ce sage Grand-Maître convoqua à Rhodes un Chapitre général, & il choisit exprès une place dont l'Ordre étoit souverain, afin que les délibérations en fussent plus libres, & qu'on y pût prendre des résolutions qui ne fussent point traversées par d'autres puissances. Ce fut dans ce Chapitre qu'on établit dans chaque prieuré des Receveurs particuliers des droits de l'Ordre, & qui n'en étoient comptables qu'au trésor commun. On ordonna en même-temps que les Prieurs ne pourroient être pourvus d'autres commanderies que de celles qui composoient leur chambre prieurale. Quelques Freres-servants ayant, par leurs intrigues, obtenu la Croix de Chevalier, il fut fait, dans le même Chapitre, un réglement qui défendoit d'élever aucun Servant à cette dignité :

Roger de Pins.

Ordonnance conforme à celle d'un grand Pape qui avoit sagement établi la distinction de ces états par celle de leurs habits ; statut qu'il seroit à souhaiter, par respect pour la Noblesse, qu'on observât exactement.

Le Grand-Maître survécut peu à la conclusion de ce Chapitre. L'Ordre perdit en sa personne un chef plein de zele pour la manutention de la discipline, & les pauvres de l'isle, un pere très-charitable. On remarqua que dans le temps que la peste infecta cette isle, comme tout l'Orient, & qui fut suivie d'une famine affreuse, il employa d'abord tous ses revenus, & qu'il vendit ensuite son argenterie, & jusqu'à ses meubles, pour subvenir aux besoins des pauvres ; ce qui lui mérita dans l'Ordre & devant les hommes le titre d'*Aumônier*, & dans le Ciel une juste récompense, & ce centuple promis si formellement par celui seul dont les promesses sont infaillibles.

1365. Raimond Bérenger.

L'Ordre élut pour son successeur Frere RAIMOND BÉRENGER, Dauphinois de naissance, de la langue de Provence, Commandeur de Castel-Sarrasin, que quelques Historiens font descendre des Bérengers Souverains d'Italie, & d'autres de ceux qui ont régné à Barcelone, & dans le comté de Catalogne. Quoi qu'il en soit de son

origine, il en certain qu'il y donna un nouvel éclat par sa valeur & par la hardiesse de ses entreprises. Des Corsaires Egyptiens infestoient souvent les côtes de l'isle de Chypre, en enlevoient tout ce qui navigeoit dans ces mers, sous l'étendard de la Croix. Bérenger ne se contenta pas de mettre en mer plusieurs galeres qui leur donnerent la chasse ; mais de concert avec le Roi de Chypre, il résolut de les aller brûler jusques dans le port d'Alexandrie. Ce Prince & le Grand-Maître assemblerent près de cent vaisseaux de différentes grandeurs ; ils les chargerent de troupes de débarquement, qu'ils avoient la plupart tirées des côtes de France, mais sans leur communiquer l'entreprise à laquelle on les vouloit employer, & dont Urbain V, qui étoit alors sur la chaire de saint Pierre, eut seul communication. Raimond Bérenger.

La flotte étant prête de mettre à la voile, le Roi & Bérenger s'embarquerent, suivis d'un grand nombre de Chevaliers, & en moins de cinq jours ils aborderent au pied des murailles d'Alexandrie. Ils y poserent des échelles, & présenterent l'escalade. Les Alexandrins furent surpris : mais outre une nombreuse garnison, il y avoit tant de monde dans cette grande ville, la plus riche de l'Egypte, qu'on vit en

Raimond Bérenger.

un inſtant les murailles bordées de ſoldats & d'habitants, qui faiſoient pleuvoir une grêle de fleches ſur les Chrétiens. Ces aſſiégés appuyés ſur le parapet, à grands coups de piques & de hallebardes, renverſent les aſſiégeants, les pouſſent dans le foſſé & les accablent de groſſes pierres. De nouveaux aſſaillants prennent la place des morts & des bleſſés, & ſans s'étonner du ſort de leurs compagnons, tâchent de gagner le haut des murailles. Les uns ſont percés à coups de fleches, d'autres précipités ou renverſés avec les échelles. Les aſſiégés répandent de tous côtés de l'huile bouillante & des feux d'artifice; embraſent les machines des Chrétiens, s'attachent même à leurs habits, paſſent juſqu'au corps & forcent le ſoldat tout en feu d'abandonner l'attaque pour chercher du ſecours dans l'eau, où il ſe précipite. Jamais aſſaut ne fut plus furieux & plus meurtrier; mais malgré l'image de la mort qui ſe préſente de tous côtés, les Chevaliers de Rhodes, animés par leur propre courage, & ſoutenus des regards intrépides du Grand-Maître, reviennent au combat, s'attachent de nouveau aux murailles, & ſe faiſant une échelle des corps morts de leurs compagnons, s'élevent juſqu'au haut, gagnent le parapet, ſe jettent dans la place,

ce,

ce, & tuent tout ce qui se présente devant eux. Delà les victorieux se répandent dans la ville, pénetrent dans les maisons voisines des remparts, massacrent les hommes dans les bras de leurs femmes, pillent les plus riches meubles, & font esclaves tout ce qui échappe à la premiere fureur du soldat.

Raimond Bérenger.

Quoique le Roi & le Grand-Maître eussent perdu beaucoup de monde dans les différentes attaques, cependant ils auroient bien souhaité de pouvoir se maintenir dans leur conquête. Mais ayant appris que le Soudan faisoit avancer toutes les forces de l'Egypte pour les en chasser, & d'ailleurs se voyant dans une place encore remplie d'un nombre infini d'habitants qui s'étoient retranchés dans la basse-ville, ils résolurent de se retirer; & après s'être chargés d'un butin inestimable, ils mirent le feu à tous les vaisseaux des Infideles qu'ils trouverent dans le port, & se rembarquerent avec leurs prisonniers. Le Roi reprit le chemin de son isle, & le Grand-Maître celui de Rhodes; ils arriverent l'un & l'autre heureusement dans leurs états.

Le Grand-Maître ayant tiré des prisons des Infideles Pierre de Saint George, neveu, ou proche parent d'Urbain, se faisoit un mérite de le conduire lui-même à Avignon; mais avant

Raimond Bérenger.

que de partir, il apprit sa mort. Les Historiens rapportent que ce Pontife étant à l'extrêmité, & après avoir reçu les Sacrements de l'Eglise, en présence de son Camérier, de son Confesseur & de plusieurs Cardinaux, dit, en leur adressant la parole : *je crois fermement tout ce que tient & enseigne la sainte Eglise Catholique ; & si jamais j'ai avancé quelqu'autre chose, de quelque maniere que ce soit, je le révoque, & me soumets à la correction de l'Eglise.* (a)

Pierre Roger, dit le Cardinal de Beaufort, neveu du Pape Clément VI, succéda à Urbain V. Il prit le nom de Grégoire XI. Le Grand-Maître songeoit alors à abdiquer sa dignité. L'indocilité de la plupart des Commandeurs de l'Europe l'avoient réduit à faire une démarche aussi extraordinaire. A son retour de l'expédition d'Alexan-

(*a*) Præsentibus etiam Camerario, Confessore, pluribusque aliis familiaribus suis, ac aliis multis notabilibus personis, dixit & asseruit se tenere & credere firmiter, sicque confessus est simpliciter quidquid sancta Catholica & Apostolica tenet, docet & prædicat Ecclesia : & si per priùs docendo, legendo, prædicando, aut disputando, vel aliàs aliud quovismodo prædicaverat, vel dixerat, totum id revocavit, voluitque haberi pro non dicto, submittens se & dicta sua hujusmodi correctioni & determinationi dictæ sanctæ matris Ecclesiæ, à quâ asseruit se nunquam deviasse scienter. *Gesta Urb.* 5. *apud Rainaldum. t.* 16. *ad. annum* 1370. §. 23.

Raimond Bérenger.

drie, il apprit du Conseil que la Religion ne pouvoit rien tirer des responsions de l'Occident. Cette dureté le surprit autant qu'elle l'affligea : en vain il envoya les ordres les plus pressants, on n'y répondit que par un silence obstiné, & qui couvroit une désobéissance formelle. Beaucoup de ces Commandeurs possédoient plusieurs commanderies, & ils employoient leurs responsions & le bien de l'Ordre, ou à acheter la faveur & la protection des Princes, ou à enrichir leurs familles : & les plus réguliers, quand ils faisoient quelquefois passer de l'argent à Rhodes, regardoient de leur part ces responsions comme des aumônes arbitraires & de pures libéralités. D'ailleurs il s'étoit élevé des différents considérables entre les langues de Provence & d'Italie, & les principaux Chevaliers de ces deux langues refusoient de se soumettre au jugement du Grand-Maître. Tant de désobéissance de toutes parts l'affligeoit ; mais comme il aimoit véritablement son Ordre, il crut qu'un Grand-Maître plus habile & plus ferme se feroit mieux obéir & pourroit rétablir une heureuse correspondance entre le chef & les membres. Ce fut le principal motif qui le porta à vouloir abdiquer sa dignité ; mais le Pape, qui connoissoit son mérite, lui

Raimond Bérenger. refusa son consentement ; & ce Pontife, qui, pour le soulager, vouloit entrer en connoissance des affaires de l'Ordre, 1373. convoqua à Avignon une assemblée générale des principaux Commandeurs, mais dont il dispensa le Grand-Maître, à cause de son extrême vieillesse : il se contenta de lui demander un mémoire des réglements qu'il croyoit les plus nécessaires pour le rétablissement de la discipline.

On traita d'abord dans cette assemblée du différent qui étoit entre les langues de Provence & d'Italie. Le sujet de leurs contestations venoit de ce que la langue de Provence, comme la plus ancienne & la premiere de l'Ordre, possédoit le prieuré du royaume de Hongrie, & dans l'Italie ceux de Capoue & de Barlette, avec les commanderies de saint Etienne, de Monopoli, de Venouse & de sainte Euphémie, que la langue d'Italie réclamoit. Elle demandoit en outre que le prieuré de Hongrie lui fût annexé comme un équivalent, & pour balancer dans le Chapitre le pouvoir de la langue de Provence, qui seule avoit plus de suffrages que deux autres langues.

Comme la langue de Provence se défendoit par le titre de sa possession, le Pape en remit le jugement aux Car-

Raimond Bérenger.

dinaux d'Espagne & de Florence ; & par leur médiation, plutôt que par une décision de rigueur, on convint que la premiere vacance du prieuré de Hongrie, il y seroit pourvu par le Grand-Maître & le Conseil, qui choisiroient indifféremment dans les deux langues le sujet qui en auroit paru le plus digne, & que dans la suite les deux langues y nommeroient alternativement ; que les prieurés de Capoue & de Barlette, & les commanderies de Naples & de sainte Euphémie appartiendroient à la langue d'Italie ; mais que saint Etienne, Estonibia, Alife, Vénouse, Monopoli & leurs dépendances, demeureroient à la langue de Provence.

On ordonna dans la même assemblée, suivant les intentions du Grand-Maître, & le mémoire qu'il avoit envoyé au Pape, que chaque Chevalier ne pourroit posséder qu'une grande commanderie, ou deux petites, c'est-à-dire, dont les responsions n'excéderoient pas la somme de deux cens florins, & que toutes les responsions seroient payées exactement chaque année, sous peine de privation de la commanderie. On ajouta à ces réglements, que dans la vacance de la grande-maîtrise, & quand on procéderoit à l'élection d'un nouveau Grand-Maître, on

Raimond Bérenger. ne prendroit plus indifféremment les électeurs dans toutes les langues, comme on avoit fait jusqu'alors; mais que chaque langue nommeroit deux électeurs. A l'égard du Conseil souverain de l'Ordre, il fut statué que pour être censé complet, il devoit s'y trouver au moins les huit Baillis conventuels, trois Grands-Prieurs, l'Infirmier, deux des plus anciens Chevaliers de chaque langue, & qui seroient tous présidés à l'ordinaire par le Grand-Maître, qui, à raison de son éminente dignité, auroit seul deux suffrages dans toutes les assemblées, comme il s'étoit toujours pratiqué jusqu'alors; & que ce Conseil, quand il seroit complet, disposeroit des prieurés & des commanderies qui viendroient à vaquer.

De si sages réglements autorisés par l'approbation du Pape, furent envoyés à Rhodes & dans tout l'Ordre. Le Grand-Maître les reçut avec une sensible joie; mais la mort dont il fut prévenu, l'empêcha d'en recueillir le fruit, qui fut réservé à Frere ROBERT DE JULLIAC, Grand-Prieur de France, que le Chapitre de Rhodes nomma, quoiqu'absent, pour Grand-Maître.

Robert de Julliac.

Quand il en reçut les nouvelles, il étoit alors en France, dans son prieuré. Il en partit aussi-tôt pour la Cour d'Avignon, où il rendit ses de-

voirs au Pape. Il changea ensuite tous les Receveurs d'en-deçà la mer, qui lui parurent négliger leur recette : ce fut le premier usage qu'il fit de son autorité. Il en fit un autre de son obéissance envers le saint Siege, en se chargeant avec son Ordre de la propriété & de la défense du château & de la basse-ville de Smyrne, que l'armée de la ligue avoit enlevés aux Turcs, comme nous le venons de rapporter. L'Archevêque & les habitants s'étant plaints au Pape qu'Ottobon Catasleo leur Gouverneur, plus marchand que soldat, les abandonnoit souvent, à raison de son commerce, pour faire de fréquents voyages en Italie, ensorte qu'il laissoit cette place sans garnison & sans vivres, le Pape fit dire aux Chevaliers, que son intention étoit qu'ils unissent Smyrne aux autres biens de leur Ordre. En vain le Grand-Maitre lui représenta que cette forteresse étoit située au milieu des terres des Turcs, & dans un éloignement de l'Italie qui ne permettoit pas, en cas d'un siege, d'en espérer un prompt secours ; qu'il falloit d'ailleurs, pour l'entretien de la garnison, des sommes considérables que son Ordre n'étoit pas en état de fournir. Le Pape se contenta d'assigner pour cette dépense une somme de 1000 liv. par an, que le Tré-

Robert de Julliac.

Robert de Julliac.

sorier de la Religion devoit prendre sur les dîmes de Chypre. Du surplus, comme tout ce que le Grand-Maître lui avoit représenté de la situation de la ville de Smyrne, enclavée dans les terres de la domination des Infideles, étoit la raison même qui l'avoit déterminé à en confier la défense aux Chevaliers, dans la vue que les Turcs ne porteroient point leurs armes plus loin, tant qu'ils auroient des voisins si redoutables ; ce Pontife ordonna au Grand-Maître & au Conseil, sous peine d'excommunication, d'envoyer incessamment dans Smyrne une garnison suffisante, composée d'un bon nombre de Chevaliers & des troupes que la Religion entretenoit à sa solde. Le Grand-Maître se disposoit à partir pour Rhodes avec ces ordres, lorsqu'il en reçut de fâcheuses nouvelles. Il apprit qu'il s'y étoit élevé des divisions entre les Chevaliers du Couvent & le Conseil. Les Chevaliers se plaignoient que le Conseil, soit dans la nomination aux commanderies, soit dans les différents qui naissoient entre les Chevaliers, sans égard pour les droits d'ancienneté, ou pour la justice, régloit ses nominations & ses jugements par le crédit que les particuliers pouvoient avoir dans cette compagnie. Le Conseil de son côté mandoit au Grand-Maître, que les Chevaliers

avoient trouvé le moyen d'éludet toutes ses Ordonnances par des appels continuels au saint Siege, ce qui ruinoit entiérement la discipline & l'autorité du gouvernement. Le Grand-Maître fit part au Pape de ces plaintes réciproques ; & ce Pontife, pour favoriser les particuliers, cassa par une Bulle expresse toutes les nominations faites par le Conseil pendant la vacance du magistere, & en l'absence du Grand-Maître. Mais aussi par la même Bulle, après avoir repris sévérement les Religieux qui ne se servoient, disoit-il, de la voie d'appel que pour se soustraire à l'obéissance qu'ils devoient à leur Supérieur, il ordonna au Conseil de n'avoir à l'avenir aucun égard à de pareils appels : mais qu'ils se disposassent tous également à recevoir leur Grand-Maître comme leur Supérieur légitime, & qu'il avoit même revêtu à leur égard de l'autorité apostolique.

Robert de Jul.iac.

Le Grand-Maître partit avec ces ordres, & arriva heureusement à Rhodes. Sa présence, des manieres affables, & une exacte justice qu'il rendoit indifféremment à tous ses Religieux, rétablirent bientôt la concorde. Il leur communiqua ensuite les intentions du Pape au sujet de la défense de Smyrne, & quoique les principaux du Conseil vissent bien que c'étoit sacrifier & en-

Robert de Julliac.

voyer à la boucherie les Chevaliers qu'on chargeroit d'une pareille commission, cependant on prit le parti de l'obéissance : on vit même plusieurs des Chevaliers s'offrir généreusement pour un emploi où le péril & la gloire étoient également certains. En effet, il n'y avoit guere d'apparence que les Empereurs Turcs, dont la puissance augmentoit tous les jours, souffrissent au milieu de leurs états les Chevaliers paisibles possesseurs d'une place qu'ils leur avoient enlevée.

Soliman I, fils ainé d'Orchan, marchant sur les traces de son pere, en moins de deux ans avoit joint à son Empire la meilleure partie de la Thrace, & s'étoit rendu maître d'Andrinople & de Philippopoli. Comme Amurat I, son frere & son successeur, vécut plus long-temps, aussi étendit-il plus loin ses conquêtes. Les royaumes de Bulgarie, de Servie, de la Bossine, & de Thessalie, & les principautés d'Epire, d'Achaïe & de Caramanie, qui s'étoient formées des débris de l'Empire Grec, devinrent l'objet de son ambition, & il en envisagea la conquête comme le moyen de s'ouvrir un chemin à celle de Constantinople. Ce Prince défit dans une bataille Cracovilchs, Roi des Bulgares. Il eut le même avantage sur le Despote de Ser-

vie ; il venoit de se rendre maître de la ville de Phérès, alors capitale de la Macédoine. La Mysie tomba sous l'effort de ses armes, & l'Empereur Jean ou Calojean Paléologue, s'étant avancé dans la Romanie pour en arrêter les progrès, fut défait à plate couture ; on prétend que le Sultan étoit sorti victorieux de trente-six combats ou batailles. Robert de Julliac.

Cependant, comme s'il n'eût encore rien entrepris pour sa gloire, il fit faire des levées extraordinaires de troupes dans tous ses états. Un armement aussi considérable, les marches & les contre-marches de tant de troupes alarmerent tous ses voisins ; chacun se tenoit sur ses gardes, sans qu'on pût prévoir de quel côté il tourneroit ses armes.

Le Grand-Maître fit part au Pape de tous ces mouvements & des raisons qui lui faisoient craindre que Smyrne, & même Rhodes, ne fussent l'objet secret d'un aussi puissant armement. Il lui représenta en même-temps que, dans l'expédition d'Alexandrie, l'Ordre avoit perdu plus de cent Chevaliers, qui n'avoient pas été remplacés ; que l'isle & la ville de Rhodes avoient besoin d'un prompt secours, & qu'il supplioit Sa Sainteté d'y pourvoir incessamment, de peur de surprise de la part des Infideles,

Robert de Julliac.

Le Pape convoqua à ce sujet une assemblée des principaux Commandeurs dans la ville d'Avignon, & il fut résolu qu'on feroit passer à Rhodes, dans le mois de mars suivant, cinq cens Chevaliers & autant d'Ecuyers ou de Freres-servants. Les Prieurs, suivant un ordre particulier du Pape, devoient nommer les Chevaliers de leur prieuré qu'ils jugeoient en état de marcher, & chaque Chevalier étoit en droit de choisir lui-même à son tour le Frere-servant dont il vouloit être accompagné, & qui lui paroissoit le plus propre pour son service; ce qui fait voir en passant que ces Freres-servants, à l'égard des Chevaliers, étoient comme des especes d'Ecuyers, & que chaque Chevalier en ce temps-là avoit son Frere-servant attaché à sa personne & au service militaire sous ses ordres. Ces Chevaliers & leur suite arriverent heureusement à Rhodes; une recrue aussi considérable fit beaucoup de plaisir au Grand-Maître & à tout le Couvent.

Mais cette année on n'eut rien à démêler avec les Turcs, dont toutes les forces tomberent de nouveau sur les Bulgares & les Serviens.

Mais la Religion eut beaucoup à souffrir de ses propres enfants. Il s'éleva dans l'Ordre des ennemis domestiques, & comme une semence de rebellion, qui

éclata principalement en Angleterre, en Castille & en Portugal. Frere Robert d'Alri, Prieur d'Angleterre, Sanche de Sumassa, Prieur de Castille, & Alvarez Gonsalve, Prieur de Portugal, cantonnés dans leurs prieurés & favorisés des Rois Souverains de leurs pays, refuserent ouvertement de payer leurs responsions. Le Prieur d'Angleterre fondoit sa désobéissance sur l'injustice qu'il prétendoit que le Grand-Maître lui avoit faite en conférant une commanderie d'Ecosse à un Chevalier Ecossois, quoiqu'il soutînt qu'elle dépendoit du Prieur d'Angleterre. Son Souverain, qui regardoit l'Ecosse comme un ancien fief de sa couronne, non-seulement appuyoit la rebellion du Prieur, mais encore il fit saisir les revenus de toutes les commanderies que l'Ordre possédoit dans ses états : le Grand-Maître porta au Pape des plaintes d'un procédé si violent. Ce Pape, instruit de la justice de sa nomination, en fit passer les preuves à la Cour d'Angleterre, & il menaça en même-temps le Prieur de cette nation de l'excommunier, & de le priver de l'habit, s'il ne payoit incessamment ses responsions, & s'il ne procuroit la main-levée des biens de l'Ordre, qu'il avoit eu le crédit de faire saisir. La crainte de l'excommunication le remit dans son devoir, aussi bien

Robert de Julliac.

Robert de Julliac. que le Prieur de Caſtille, auquel on intima les mêmes menaces de la part du S. Siege.

Mais ces foudres, tout redoutables qu'ils étoient, ne firent aucune impreſſion ſur le Prieur de Portugal. Le Pape, pour toucher vivement un homme qui n'étoit en priſe qu'à l'intérêt, conféra ſon prieuré à Frere Jean Fernand, Commandeur de Toulouſe, & il le cita à ſa Cour, pour ſe voir dégrader de la dignité de Chevalier & privé de l'habit de la Religion. Malheureuſement tous ces décrets de la Cour de Rome n'avoient guere d'effet à l'égard du temporel, qu'autant que le Souverain les vouloit bien appuyer de ſon autorité ; & ce ne fut que quelques années après que ce Prieur rebelle rentra dans ſon devoir.

On place dans cette année la mort du Grand-Maître de Julliac, qui ne tint cette dignité qu'un peu plus de deux ans ; mais qui fut généralement regretté par la ſageſſe, la prudence, & ſur-tout par la douceur de ſon gouvernement. Le Chapitre & le Couvent de Rhodes firent remplir ſa place par Frere JEAN-

Jean-Ferdinand d'Hérédia. FERDINAND D'HÉRÉDIA, Châtelain d'Empoſte, ou Grand-Prieur d'Aragon, & Grand-Prieur de S. Gilles

1379. & de Caſtille, qui étoit abſent, & toujours réſident auprès des Papes, en

qualité de Gouverneur d'Avignon & du comtat-Venaissin. Jean-Ferdinand d'Hérédia.

On sera peut-être surpris, après tout ce que nous avons dit de la conduite de ce Chevalier, que l'Ordre, dont, contre toutes les regles, il avoit usurpé les principales dignités, eût fait un pareil choix. Mais apparemment que les Electeurs considérerent que ce Chevalier conservoit toujours un grand crédit dans la Cour d'Avignon; que ce crédit s'étendoit même jusqu'auprès de la plupart des Princes Chrétiens, qui ménageoient avec de grands égards un homme habile, & dont les conseils influoient beaucoup dans les différents partis que prenoit la Cour du Pape; d'ailleurs qu'un malheureux esprit de rebellion, qui avoit sa source dans une sordide avarice, infectant depuis quelque temps plusieurs Commandeurs, il étoit de la politique de l'Ordre de mettre à sa tête un homme aussi puissant & aussi autorisé que l'étoit Hérédia, & qui dans cette place ne pourroit plus distinguer les intérêts de la Religion des siens propres.

Quoi qu'il en soit des motifs qui déterminerent les Electeurs à l'élever à la dignité de Grand-Maitre, peut-être que le Lecteur ne sera pas fâché de connoître un peu plus particuliérement un Chevalier qui, après avoir été le ty-

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

ran de son Ordre, en devint un pere bienfaisant, & un des principaux ornements. Jean-Ferdinand d'Hérédia étoit issu d'une des plus nobles Maisons d'Aragon. Blasco d'Hérédia son frere ainé, étoit revêtu de la charge *d'el Justitia*, ou de Grand-Justicier, dignité établie dans ce royaume comme un frein à l'autorité royale, & pour empêcher les Souverains d'en abuser au préjudice des privileges de la Nation. Il faisoit lui seul la fonction dont les Ephores étoient autrefois chargés à Lacédémone contre leurs Rois. Ce Seigneur, pendant plusieurs années, n'ayant point eu d'enfants de sa femme, pour ne pas laisser périr sa maison, obligea le jeune Hérédia son frere, dont nous parlons, de se marier. Il n'eut de ce mariage que deux filles; & sa femme étant morte en couche, son frere, toujours entêté de se voir des héritiers de son nom, l'engagea dans une seconde alliance, & lui fit épouser Dona Thérese Contellie, niece & héritiere de sa femme; ensorte que tous les biens de ces grandes maisons regardoient uniquement le jeune Hérédia & ses enfants. Il eut de ce second mariage un garçon & une fille. Peu de temps après il fut encore veuf par la mort de sa seconde femme: mais celle de son frere ainé, après plusieurs années de stérilité, ayant

mis au monde successivement deux enfants mâles, il se vit tout-d'un-coup sans biens, & déchu de toutes ses espérances.

Jean Ferdinand d'Hérédia.

Dans une si triste situation, après avoir recommandé ses enfants à son frere aîné, & sans communiquer son dessein à personne, il s'embarqua, passa à Rhodes, où il demanda l'habit, & fut reçu par le Grand-Maître de Villeneuve, en qualité de Chevalier de la langue d'Aragon. Bientôt son air noble, ses manieres polies, & le courage & la valeur qu'il fit paroître en différents combats contre les Infideles, lui gagnerent l'estime & l'amitié des principaux Chevaliers. Il plut sur-tout au Grand-Maître par la régularité de sa vie & par un esprit adroit & insinuant, qui lui faisoit prendre sans peine toutes les formes qui pouvoient contribuer à son élévation.

Ce fut à ces rares qualités, & à l'estime particuliere du Grand-Maître, qu'il fut redevable d'une commanderie de grace, appellée Alambro, d'où il passa depuis, à titre d'échange ou d'amélioration, à celle de Villet. Et comme un grand nombre de Chevaliers, & sur-tout de ses anciens, avoient été tués dans l'escalade d'Alexandrie, il parvint successivement, & à son tour, au bailliage de Capse, & depuis à la

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

châtellenie d'Empofte, une des principales dignités de l'Ordre, & la plus confidérable en Europe après la grande-maîtrife, tant par l'étendue de fa Jurifdiction, le nombre & la qualité de fes vaffaux, que par des revenus immenfes.

La fortune qui le conduifoit comme par la main, n'en demeura pas-là. Le grand-prieuré de Catalogne étant venu à vaquer, il fe préfenta deux prétendants : l'un, au préjudice des droits & des privileges de l'Ordre, s'en étoit fait pourvoir par le Pape ; & un autre Chevalier, appellé Frere Bérenger Nicoffa, réclamoit ce prieuré à titre d'ancienneté. Son droit n'étoit pas incertain, & il étoit même de l'intérêt de l'Ordre de ne pas fouffrir que ces Religieux, au lieu de s'attacher à mériter des graces par leurs fervices, tournaffent leurs vues du côté de la Cour du Pape. Mais comme on craignoit à Rhodes d'offenfer le Souverain Pontife, le Grand-Maître & le Confeil réfolurent de lui envoyer un Ambaffadeur. On avoit befoin pour une pareille négociation d'un Miniftre habile, fouple & adroit, & qui, fans bleffer l'autorité pontificale, fût conferver les droits & les privileges de la Religion. Le Grand-Maître, parmi un grand nombre de

Chevaliers, crut avoir démêlé dans le Châtelain tous les talens d'un habile négociateur. Il le nomma pour Ambassadeur auprès du Pape, & il fit approuver son choix par le Conseil. L'instruction qu'on donna à Hérédia portoit, qu'après avoir baisé les pieds du Pape, de la part du Grand-Maître, & au nom de tout l'Ordre, il lui représenteroit le tort que sa nomination alloit faire à la Religion ; que la plupart des Chevaliers trouveroient le chemin bien plus court, pour parvenir aux commanderies, de les obtenir par la faveur & par quelque intrigue, que de les attendre de la longueur des années, & de leurs services ; que de pareilles dispositions ruineroient absolument la discipline ; que le Couvent seroit bientôt désert, & qu'on verroit les Chevaliers négliger la résidence de Rhodes & leurs obligations, pour s'attacher uniquement, soit à la Cour du Pape, ou à celle des Souverains de l'Europe. L'Ambassadeur avoit ordre d'insister fortement sur la révocation du Bref apostolique ; mais comme on craignoit que le Pape ne voulût absolument maintenir sa nomination, on permit à l'Ambassadeur de terminer cette affaire par un accommodement, s'il y trouvoit la moindre ouverture.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Hérédia partit avec cette instruction ; & aprés être arrivé à Avignon, dans l'audience qu'il eut du Pape, il lui représenta avec beaucoup d'art & d'éloquence, que quoique l'Ordre eût une soumission parfaite, & tout le respect qu'il devoit pour sa nomination, il ne pouvoit s'empêcher de se plaindre d'une disposition qui violoit ses privileges, & qui alloit ruiner l'ouvrage des Pontifes ses prédécesseurs ; qu'il étoit chargé de déposer aux pieds de Sa Sainteté, & dans le sein du Pere commun des Fideles, les justes remontrances d'un corps consacré à la défense de la Chrétienté, mais dont le zele se ralentiroit infailliblement, si les particuliers s'appercevoient qu'on les privât de la récompense attachée jusqu'alors à leurs services. Le Pape lui répondit en général, qu'on lui avoit dit beaucoup de bien du sujet qu'il avoit nommé au prieuré de Catalogne ; mais qu'il ne seroit pas fâché qu'on pût terminer cette affaire à l'amiable & à la satisfaction des parties, pourvu que ce fût sans blesser l'autorité du saint Siege. L'Ambassadeur jugea bien par ce discours, qu'il n'obtiendroit pas du Pape la révocation de la grace qu'il avoit accordée. Ainsi il tourna tous ses soins du côté de l'accommodement, & il chercha en même-temps les moyens d'y

trouver son intérêt particulier. Les deux prétendants le voyoient souvent, il ménagea si adroitement leurs esprits qu'il les fit convenir de partager les grands biens du prieuré, & il fit même agréer ce partage au Pape. Jusques-là il avoit conduit sa négociation conformément à ses instructions & aux intentions du Grand-Maître : mais il s'en éloigna depuis qu'il eut apperçu qu'en se dévouant à la Cour de Rome, il pourroit se faire des droits sur le prieuré même. Les deux prétendants n'étant point en état, par leur âge & leurs infirmités de se transporter au prieuré, il s'en procura l'économat, dont le Pape le gratifia. Ce fut sa premiere démarche ; & après cela, abandonnant à découvert les intérêts de son Ordre, il n'eut point de honte de se faire nommer par ce Pontife pour leur successeur ; & ces deux Chevaliers ayant peu survécu à cette disposition, lui seul profita de leur concurrence. Ce ne fut pas sans une extrême surprise qu'on apprit depuis à Rhodes que cet Ambassadeur, au lieu de s'opposer, comme il en étoit chargé, à ces nominations des Papes, les avoit lui-même sollicitées dès qu'il en avoit pu être l'objet. Il n'y avoit pas moyen après cela de retourner auprès du Grand-Maître : Hérédia se vit obligé de rester à

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Avignon, & il s'attacha uniquement à la Cour de Rome. Il se fit bientôt pour lui-même un plan secret de toutes les intrigues & de la politique de cette Cour, & il se conduisit avec tant d'habileté, qu'il eut depuis beaucoup de part dans les élections & dans la confiance des souverains Pontifes.

Clement VI. ayant appris que Philippe de Valois, Roi de France, & Edouard, Roi d'Angleterre, étoient à la veille d'en venir aux mains, choisit Hérédia, qu'il envoya à ces deux Princes, pour faire de sa part auprès d'eux l'office de médiateur. Ce Chevalier aussi courageux qu'habile, & qui prévit qu'il y auroit infailliblement une sanglante bataille, se fit donner par le Pape la permission de se déclarer contre celui de ces Princes qui refuseroit la médiation du saint Siege. Et comme Edouard avoit été l'agresseur, il se rendit d'abord dans son camp, & lui exposa sa commission. Il vouloit l'engager à une suspension d'armes, mais il trouva le Prince Anglois si prévenu de quelques avantages qu'il avoit déjà remportés, qu'il n'en put rien obtenir. Comme il vit qu'il rejettoit avec hauteur toutes les propositions de paix, & qu'il faisoit même assez peu de cas de ses offices, le fier Espagnol, irrité du peu d'égard qu'il

avoit pour son caractere, lui déclara que sa commission étant finie par ses refus obstinés, il alloit servir le Roi de France. Il lui communiqua en même temps la permission qu'il en avoit du Pape, & là-dessus il prit congé de ce Prince, & se jetta dans l'armée françaife, qui ne tarda guere à en venir aux mains avec les Anglois.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

On sait quel fut le malheureux succès de cette journée : la bataille se donna près de Créci en Ponthieu. Les Français la perdirent, par la trahison de quelques-uns de leurs Chefs, & par la précipitation des autres. Philippe fit voir dans le combat plus de valeur que de conduite; il resta des derniers sur le champ de bataille, & il combattoit encore, quoiqu'il n'eût plus que soixante cavaliers auprès de lui. Mais son cheval ayant été tué, il seroit tombé entre les mains de ses ennemis si Hérédia ne se fût jetté promptement à terre, & ne lui eût présenté le sien, avec lequel ce Prince fit sa retraite.

1346.

Le Châtelain voyant un corps d'infanterie qui combattoit encore, fut se mettre à la tête, & disputa quelque temps la victoire aux Anglois. Mais ces bataillons ayant été accablés par l'armée victorieuse, il fut enfin entraîné dans la déroute générale; & ce ne fut pas

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

sans peine que, percé de coups, il rejoignit les débris de l'armée françaife.

Pendant qu'il se faifoit panser des quatre grandes bleffures qu'il avoit reçues dans la bataille, il apprit que dans le camp des Anglois on parloit défavantageufement de fa conduite, & que des Officiers de cette nation difoient, qu'étant revêtu du caractere d'Ambaffadeur, il n'avoit pu combattre en faveur des Français, fans violer le droit des gens. Ce Chevalier ne fut pas plutôt guéri, qu'il envoya dans leur camp un Hérault, pour préfenter fon gage de bataille à ceux qui attaquoient fa conduite : & apparemment qu'il s'en feroit fuivi un combat particulier, fi Edouard, auquel on en demanda la permiffion, ne lui eût rendu juftice, & publié qu'avant la bataille il lui avoit communiqué la permiffion que le Pape lui avoit donnée au bas de fon inftruction, de combattre contre le Prince qui rejetteroit les propofitions de paix dont il étoit chargé. Il en reprit depuis la négociation, à ce qu'on prétend, & c'eft à lui que des Hiftoriens attribuent une treve dont les deux Rois convinrent pour un an.

A fon retour à Avignon, il eut la fatisfaction de voir le Pape content de fa conduite, & Innocent VI. ayant fuccédé

succédé à Clément, la fortune d'Hérédia prit un nouvel éclat sous le pontificat d'un Pape dont il avoit toujours été l'ami le plus particulier & dont il devint depuis le Ministre & le confident. Innocent, pour prémices de sa faveur, le déclara Gouverneur d'Avignon & du comtat Venaissin ; & comme si la fortune de son favori eût été son unique affaire, il ne paroissoit occupé que du soin de son élévation. Il l'accabloit tous les jours de nouveaux bienfaits ; toutes les graces passoient par son canal ; les plus grands Princes recherchoient avec empressement son amitié, & il partageoit avec son maître la puissance des clefs, ou pour mieux dire, le Pape n'en avoit que le titre, pendant que son Ministre jouissoit de toute l'autorité.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Ce fut à la faveur de ce crédit sans bornes qu'il amassa des richesses immenses, & dont il employa une partie à l'établissement des enfants qu'il avoit laissés en Aragon. Pour ne pas paroître ingrat envers son bienfaicteur, & pour la sûreté même du Pape & de toute sa Cour, il fit entourer à ses dépens la ville d'Avignon d'épaisses murailles, & fortifiées de distance en distance de tours qui mirent cette place hors de surprise & d'insulte. Le Pape touché de ces marques si magnifiques

Jean-Ferdinand d'Héré-dia.

de sa reconnoissance, arracha, pour ainsi dire, de l'Ordre les grands-prieurés de Castille & de saint Gilles, dont il le fit pourvoir contre toutes les regles & les privileges de la Religion, & malgré les services importants que l'Ordre rendoit continuellement aux Chrétiens en combattant contre les Infideles. (*a*)

La mort de ce Pontife auquel succéda Urbain V, & ensuite Grégoire XI, lui fit perdre une partie de son crédit, sans rien perdre de son ambition; & le Grand-Maître de Julliac étant dans un âge très-avancé, il regarda sa place comme un asyle honorable contre les coups de la fortune & les disgraces de la Cour. Il fit de bonne heure sa batterie; les amis qu'il avoit à la Cour d'Avignon agirent vivement pour ses intérêts; la plupart des Souverains de l'Europe entrerent dans ses vues, & le recommanderent aux Chevaliers qui étoient nés leurs sujets; ensorte qu'après le décès de Julliac, le Couvent, quoique mécontent de sa conduite, se vit dans une espece de né-

(*a*) Retulere etiam nobilem victoriam Hospitalarii Equites de Turcis in Græcia, quamvis longè numero impares: invecti enim quatuor tantùm triremibus atque onerariâ, viginti novem barbarorum naves, dum in eas vicinorum agrorum prædas inferebant, intercepere, ut narrat Matthæus Villanus. *Rain. ad ann.* 1359. *num.* 15.

cessité de le nommer, comme il fit, pour Grand-Maître.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Hérédia n'eut pas plutôt reçu les nouvelles de son élection, qu'il se disposa à partir pour Rhodes ; mais comme il y voulut paroître avec des forces qui soutinssent sa réputation & le choix de l'Ordre, il mit en mer à ses dépens jusqu'à neuf galeres, sans compter d'autres vaisseaux de différentes grandeurs, sur lesquels il embarqua un grand nombre d'aventuriers qu'il avoit pris à sa solde. Il étoit prêt de mettre à la voile, lorsqu'il se vit obligé de différer son départ, à la priere du Pape Grégoire XI, qui venoit de succéder à Urbain, & qui vouloit se servir de lui & de sa flotte pour un grand dessein qu'il méditoit depuis quelque temps, & qu'il fit alors éclater.

Il y avoit près de soixante & dix ans, comme nous l'avons vu, que le Saint Siege avoit été transféré par le Pape Clément V dans la ville d'Avignon. Pendant cette longue absence, quoique les Papes se prétendissent Souverains de Rome, cette Capitale du monde étoit alors gouvernée par un Magistrat qui prenoit la qualité de Sénateur, & par douze autres Citoyens qu'on nommoit *Bannerets*, à cause des différentes bannieres qu'ils arboroient pour se distinguer chacun dans son quartier. Leur vue, qu'ils tâchoient

Glossaire de Ducange, t. 3. p. 796.

Jean-Ferdinand d'Herédia.

d'inspirer aux Habitants, étoit de rétablir dans Rome l'ancienne république : mais ce qu'on appelloit alors les Romains, étoient bien différents de ces illustres Républicains, aussi célebres par la grandeur de leurs sentiments que par cette rare valeur qui les avoit rendus les maîtres d'une partie de la terre. Ces derniers Romains n'étoient qu'un assemblage confus & un misérable reste d'Hérules, de Goths, de Lombards & de tous ces Barbares qui, dans les siecles précédents, avoient inondé l'Italie. Depuis même que Rome s'étoit vue la capitale des Papes, la grandeur d'ame des anciens Romains, cet amour si respectable pour la liberté, leur valeur & leur courage s'étoient changés en une ambition démesurée de s'élever aux premieres dignités de l'Eglise.

L'étude du Droit en étoit le seul chemin. Rome peuplée d'Ecclésiastiques, n'étoit souvent remplie que de cabales : ces divisions causoient leur foiblesse, & les habitants de la nouvelle Rome n'avoient guere des Romains que le seul nom. D'ailleurs cette grande ville, depuis l'éloignement des Papes, n'étoit plus qu'un lieu champêtre ; & ce fleuve d'or qui couloit auparavant de tous les états de la Chrétienté, avoit été détourné, & suivoit dans son cours

la route que tenoit la Cour du Pape. La plupart des autres places du patrimoine de S. Pierre, ou étoient occupées par de petits tyrans, ou, sous le titre spécieux de liberté, s'étoient jointes à la ligue des Florentins, qui faisoient alors la guerre au Pape même, & ravageoient la campagne de Rome.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Grégoire XI. avoit employé contre eux les armes de l'Eglise ; ils avoient été excommuniés par une Bulle solemnelle ; & comme ils n'en paroissoient pas fort touchés, le Pape fit passer en Italie une armée, que le Cardinal Robert de Geneve commandoit en qualité de Légat du saint Siege. Mais ce Pontife n'en ayant pas tiré tout le succès dont il s'étoit flatté, il en revint aux armes spirituelles ; & pour les rendre plus tranchantes, il les éguisa, pour ainsi dire, d'une maniere assez nouvelle. Non-seulement il aggrava l'ancienne excommunication fulminée contre les Florentins, mais il y comprit tous les Fideles qui auroient commerce avec eux, & qui leur fourniroient de l'or, de l'argent, du bled, du vin, de la viande, de la laine, des draps, & jusqu'à du bois à brûler : *& de plus*, ajoute le Pape, *nous confisquons tous les biens des Florentins, & nous ordonnons qu'on leur courre sus, & qu'on se saisisse de leurs personnes, & qu'on*

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

en fasse des esclaves, & qu'on les réduise en servitude.

Cette Bulle eut tout l'effet qu'on pouvoit espérer de l'avidité des hommes, animée par la pieuse crédulité de ces temps-là. Chacun se faisoit un mérite de persécuter ces excommuniés; on saisissoit leurs biens par-tout où l'on en pouvoit découvrir. Le commerce des Florentins, qui faisoit leur principale force, fut entiérement ruiné; leurs débiteurs refusoient même de les payer; & dans les pays étrangers, & sur-tout en Angleterre, plusieurs de leurs Marchands furent arrêtés par ordre du Roi, & faits esclaves.

Les Florentins mirent les armes bas; & pour fléchir le Pape, lui députerent des Ambassadeurs. Mais n'en ayant pu obtenir la révocation de cette terrible Bulle, ils eurent recours à sainte Catherine de Sienne, Religieuse de l'Ordre de saint Dominique, célebre dans toute l'Italie par sa piété, & sur-tout par des révélations & des communications intimes avec le Ciel, qu'elle prenoit soin de publier, quoique un peu extraordinaires.

La Sainte, à la priere des Florentins ses voisins, s'embarqua pour la Provence, & arriva heureusement à Avignon. Elle vit le Pape, & dans une audience qu'elle en eut, elle fit de si vives instances en faveur des Floren-

tins, qu'elle en obtint la révocation de sa Bulle, quoique ce Pontife l'eût avertie qu'elle se verroit trompée, disoit-il, par ces Marchands. Ce n'étoit pas la seule commission importante dont elle étoit chargée. Les Romains, privés du profit que leur produisoit la résidence des Papes & des Cardinaux, & l'abord continuel de tant d'étrangers qui avoient affaire à la Cour du Pape, avoient dépêché secrétement des Envoyés à Avignon; ils conjurerent le Pape de revenir dans la capitale du monde Chrétien. Pour l'y déterminer, ils protesterent de le reconnoître pour leur Souverain, & d'avoir pour lui & pour ses successeurs une fidélité inviolable. La bienheureuse Catherine appuya de tout son crédit leur requête; elle représenta au Pape que sa présence calmeroit tous les troubles d'Italie, & qu'en rétablissant le saint Siege à Rome, il en rétabliroit l'autorité dans toutes les places que des tyrans avoient usurpées.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Pierre, Infant d'Aragon, Religieux de l'Ordre de saint François, & sainte Brigitte, le presserent de leur côté de retourner dans son Eglise; mais ce qui détermina absolument le Pape à quitter la Provence, & à retourner à Rome, c'est que le Cardinal de S. Pierre, qui y résidoit alors en qualité de Vice-

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

gérent, lui donna avis par un courrier, que les Romains, s'il ne revenoit pas promptement, étoient résolus d'élire un autre Pape, & qu'ils étoient même assurés de l'Abbé de Montcassin, Moine peu scrupuleux, & qui, sans avoir égard au schisme, étoit convenu avec eux de faire l'infame personnage d'un Antipape.

Grégoire, épouvanté d'un projet qui alloit mettre sa dignité en compromis, résolut de prévenir un si grand malheur par un prompt retour en Italie. Guillaume, Comte de Beaufort, & sa femme, pere & mere de ce Pape, qui vivoient encore, & qui même lui survécurent, employerent inutilement les prieres les plus tendres pour le retenir en Provence. Le Roi Charles V. de son côté, qui prévoyoit les suites funestes pour l'Eglise de ce voyage précipité, lui écrivit dans les termes les plus pressants pour l'en détourner. *Vous allez, Saint Pere*, lui dit ce Prince, *dans un pays où vous n'êtes guere aimé ; si vous y mourez, ce qui est assez vraisemblable, les Romains se rendront maîtres de la personne de tous les Cardinaux, & pour empêcher que la Cour de Rome ne retourne à Avignon, ils les forceront le poignard sur la gorge à élire un Pape Italien.*

Quarta vita Gregorii XI. p. 481.

Mais malgré toutes les instances de

ce Prince, & de la plupart des Cardinaux, qui lui représenterent l'esprit séditieux & mutin du peuple de Rome, le Pape prévenu par les remontrances & les conseils de sainte Catherine, & des autres dévots personnages dont nous venons de parler, fut inflexible. Il quitta Avignon, & alla s'embarquer à Marseille sur les galeres de l'Ordre, que commandoit en personne le nouveau Grand-Maître Hérédia, & qui étoit accompagné des Prieurs de saint Gilles, d'Angleterre & de Rome, & d'une quantité considérable de Chevaliers & de Commandeurs de l'Ordre.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Pierre Amélio, Evêque de Sinigalia, qui se trouva dans ce voyage, en a fait une relation exacte & jour par jour, qu'Abraham Bzovius nous a conservée. Le Prélat nous y représente le Grand-Maître avec une grande barbe blanche, tenant le timon de la galere du Pape, environné de tous ses Chevaliers. On apprend du même Historien, que cette petite flotte ayant été dispersée par la tempête, proche les côtes de Provence, le Grand-Maître, par sa fermeté & par sa capacité dans l'art de la navigation, surmonta la violence des vents, & conduisit heureusement le Pape jusques dans le port d'Ostie.

Ce Pontife, ayant que d'entrer dans

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Rome, pour sa sûreté, & en conséquence des promesses des Magistrats, en tira une déclaration par laquelle, au nom du peuple Romain, ils le reconnoissoient pour le Souverain de la ville & de tout son territoire. Il y fut reçu ensuite avec toute sa Cour, & précédé du Grand-Maître, qui portoit immédiatement devant Sa Sainteté, l'étendard de l'Eglise. Les Magistrats, suivis d'une foule de peuple, par des acclamations, témoignerent la joie publique ; mais on s'apperçut dans la suite qu'il y avoit plus d'éclat & de pompe dans ces soumissions apparentes, que de fidélité & de véritable obéissance, & que le Sénateur & les Bannerets ne se dessaisiroient pas aisément de l'autorité qu'ils avoient usurpée.

Cependant le Grand-Maître s'étant acquitté si glorieusement de la conduite & de la conservation du Pape, en prit congé, se rendit sur la flotte avec tous ses Chevaliers, & prit le chemin de Rhodes, où il étoit attendu par tout le Couvent avec beaucoup d'impatience. Il rencontra sur sa route, & proche des côtes de la Morée, une flotte des Venitiens qui étoient alors en guerre avec les Turcs. Ces derniers avoient enlevé depuis peu à la république la ville de Patras, célébre par son com-

merce de soie. Le Général Venitien, après être entré dans la galere du Grand-Maître pour le saluer, comme il en connoissoit la valeur & la capacité dans le métier de la guerre, il le conjura au nom de sa république, & pour le bien de toute la Chrétienté, de vouloir joindre leurs forces pour retirer une place aussi importante des mains des Infideles. Quoique des affaires pressantes appellassent Hérédia à Rhodes, où il alloit prendre possession de sa dignité, son courage l'emporta sur son intérêt, & il embrassa avec joie une occasion de signaler ses talents guerriers contre les ennemis perpétuels de sa Religion. Les deux flottes se joignirent; & après avoir débarqué leurs troupes, ils marcherent droit à Patras, ville située sur une hauteur, & éloignée environ d'un quart de lieue du bord de la mer.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Comme cette place avoit peu de fortifications & beaucoup d'étendue; le Grand-Maître tenta de l'emporter par escalade, & s'attacha à des endroits dont les murailles étoient presque ruinées; & il s'en rendit maître sans trouver beaucoup de résistance. Le Gouverneur avoit réservé sa garnison pour la défense du château, où il la fit entrer. Ce château étoit situé dans l'endroit de la ville le plus élevé, & on n'y

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

avoit oublié aucune des fortifications que l'art enseignoit en ce temps-là pour la rendre imprenable.

Il fallut en faire le siege dans les formes : les attaques furent très-vives & pressantes, & la défense ne fut pas moins courageuse. L'Ordre y perdit plusieurs Chevaliers de considération : enfin les machines dont on se servoit encore en ce temps-là, ayant fait une breche, le Grand-Maître impatient d'une si longue résistance, prend une échelle, l'appuie contre la breche, monte le premier l'épée à la main, & sans regarder s'il étoit suivi, se jette dans la place. Le Gouverneur de son côté s'oppose avec beaucoup de courage à son passage : il se fit entr'eux comme un duel particulier : le Chrétien plus fort ou plus adroit que l'Infidele, lui passe son épée au travers du corps, le tue, lui coupe la tête : pendant que ses Chevaliers incertains de son sort, montent en foule pour le secourir, renversent tout ce qui se présente devant eux, & après être entrés dans la place, passent la garnison au fil de l'épée.

Le Grand-Maître flatté d'un si heureux succès, & animé par les louanges intéressées du Général Venitien, résolut d'étendre ses conquêtes dans toute la Morée. Corinthe fut le premier objet

de ses armes ; on résolut dans le Conseil de guerre d'en chasser les Infideles ; l'armée chrétienne entra dans le pays pour en former le siege. Hérédia, avant que de s'y engager, voulut reconnoître par lui-même l'état de la place. Mais comme il n'avoit pris qu'une foible escorte, il tomba malheureusement dans une embuscade. Les Turcs taillerent en pieces sa troupe, & le firent prisonnier. Ces Infideles croyoient n'avoir pris qu'un simple Chevalier ; mais des déserteurs l'ayant fait connoître, on le conduisit dans le château de Corinthe, où il fut gardé avec beaucoup de soin.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Les Grands-Prieurs de saint Gilles, d'Angleterre & de Rome, qui l'avoient suivi dans cette expédition, du consentemgnt du Général des Venitiens, offrirent pour sa rançon de rendre Patras ; mais les Turcs rejetterent cette proposition, & répondirent qu'étant maîtres de la Morée, ils sauroient bien reprendre cette place en moins de temps que les Chrétiens n'en avoient employé à la conquérir. Les Chevaliers au désespoir qu'on pût leur reprocher qu'ils avoient laissé leur Grand-Maître entre les mains des Infideles, offrirent, outre Patras, une somme très-considérable, & que les trois Grands-Prieurs demeureroient en

Jean-Ferdinand d'Héré.

ôtage jusqu'à l'entier paiement.

Les Turcs parurent contents de cette derniere proposition ; mais quand on l'eut communiquée au Grand-Maître, il s'y opposa généreusement, & ne voulut jamais consentir que ses trois Grands-Prieurs restassent pour lui en ôtage parmi les Infideles, il leur dit : *laissez, mes chers freres, mourir dans les fers un vieillard inutile, & qui ne peut plus vivre long-temps. Pour vous qui êtes jeunes, réservez-vous pour servir la Religion.* En vain ces Religieux, qui avoient eu la permission de le voir, tâcherent par leurs prieres & leurs larmes de le faire consentir à cet échange, rien ne put ébranler sa résolution. Il ne voulut pas même consentir qu'on tirât du trésor de l'Ordre sa rançon. *Si on la doit payer*, ajouta-t-il, *ma famille a reçu d'assez grands biens de moi pour me donner cette marque de reconnoissance.* Les Turcs, peu touchés d'une si haute générosité, & pour l'obliger à hâter le paiement de sa rançon, le firent passer dans les montagnes de l'Albanie. Il fut enfermé dans une étroite prison ; & au lieu de jouir à Rhodes de sa nouvelle dignité, il se vit retenu pendant plus de trois ans dans un rigoureux esclavage, où il eut tout le temps de faire de sérieuses réflexions sur le peu de solidité des grandeurs humaines.

Ce fut pendant sa prison qu'arriva le furieux schisme qui déchira depuis l'Eglise pendant plus de cinquante ans, & dans lequel l'Ordre de saint Jean se trouva malheureusement enveloppé, comme tous les états & tous les Ordres de la chrétienté. Nous venons de voir que le Pape Grégoire XI, prévenu par les promesses & les soumissions apparentes des Romains, & séduit, si on ose le dire, par la confiance qu'il avoit aux révélations de sainte Catherine, avoit abandonné la Provence, & fixé son séjour à Rome, le siege naturel de tous les Souverains Pontifes.

Jean Ferdinand d'Hérédia.

Mais il n'y eut pas demeuré longtemps, qu'il s'apperçut avec douleur que l'esprit de rebellion régnoit toujours dans cette ville; que les Magistrats, malgré les serments les plus solemnels, bien loin de lui rendre l'obéissance qu'ils lui devoient, avoient repris leur premiere autorité, & se perpétuoient dans le gouvernement. La juste crainte qu'à sa mort ces mutins n'étendissent leur tyrannie jusques sur le conclave, & qu'ils ne se rendissent maîtres de l'élection de son successeur, lui fit prendre la résolution de retourner à Avignon. Mais ayant été surpris par une grande maladie, qui ne se termina que par son décès, peu avant que

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

d'expirer, & tenant entre ses mains le saint Sacrement, il exhorta tous les Cardinaux qui l'assistoient dans ces derniers moments, à lui donner pour successeur celui qu'ils trouveroient le plus digne de remplir cette grande place. Il les avertit qu'ils eussent à se défier de certaines personnes de l'un & de l'autre sexe, qui, sous prétexte de prétendues révélations, proposoient leurs visions pour regle de la conduite qu'on devoit tenir dans le gouvernement de l'Eglise; ce qui, par son trop de confiance, & l'esprit séditieux des Romains, alloit exposer l'Eglise au péril d'un schisme affreux, si le Sauveur des hommes, par sa bonté infinie, n'en préservoit son épouse. (a)

On voit assez de qui le saint Pontife entendoit parler : & malheureusement son pressentiment fut justifié par les événements, & se trouva plus vrai que les prédictions & les prophéties dont on l'avoit ébloui; car ce Pontife n'eut pas plutôt les yeux fermés, que les Bannerets & les Magistrats de la ville, de peur qu'un nouveau Pape ne trans-

1378 le 27 mars,

(a) Quia per tales ipse seductus, dimisso suorum rationabili consilio, se traxerat & ecclesiam in discrimen schismatis imminentis, nisi misericorditer provideret sponsus Jesus. *Gerson, exam. doct. part.* 2. *Walding. ann. minor. t.* 4.

férât le saint Siege à Avignon, résolurent de s'opposer à l'élection d'un Cardinal ultramontain, & de forcer ceux qui composeroient le Conclave à nommer un Romain, ou du moins un Italien. Dans cette vue, ils s'assurerent des portes de la ville, où ils mirent des corps-de-garde, comme dans une place de guerre, de peur que les Cardinaux n'en sortissent à leur insu, & qu'ils ne se retirassent dans quelque ville d'Italie, où ils fussent en état de procéder avec liberté à l'élection d'un Pape.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Ces séditieux chasserent ensuite de Rome tout ce qu'il y avoit de gens bien intentionnés, & qui pouvoient s'opposer à la violence qu'ils prétendoient faire aux Cardinaux, en même-temps qu'ils y firent entrer des bandits & des paysans des montagnes voisines, gens féroces, qu'ils armerent, & qui courant dans les différents quartiers de la ville, menaçoient de tout tuer, si on ne leur donnoit un Pape Romain, ou du moins Italien. *Romano lo volemo, ô al manco Italiano*, crioient ces furieux : & la plus vile populace, animée secrétement par ses Magistrats, se joignit à eux.

Le désordre ne se termina pas à ce tumulte; mais quand, après les dix premiers jours qu'on employa à faire les obseques du défunt Pape, les Cardinaux se disposerent à entrer dans le Conclave,

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Froissard l. 2. ch. 12.

les séditieux, après s'être rendus maîtres des portes, leur déclarerent que s'ils s'avisoient d'élire pour Pape un Cardinal ultramontrain, *ils leur feroient les têtes plus rouges que ne l'étoient leurs chapeaux :* & pour accélérer l'élection d'un Italien, les plus furieux entassoient des fagots de sarment & de la paille, sous l'endroit où les Cardinaux étoient assemblés, comme étant prêts d'y mettre le feu. D'autres frappoient contre le plancher avec des piques & des hallebardes ; & afin d'arracher leur consentement, on leur présentoit la mort sous différentes faces, & toutes également affreuses & terribles.

Les Cardinaux aimant mieux, dit un Historien du temps, être au nombre des Confesseurs qu'au rang des Martyrs, pour sauver leur vie, & appaiser ces forcenés, convirent de nommer pour Pape un Italien. Mais avant que de procéder à une élection si visiblement violentée, les Cardinaux ultramontains, & même des Italiens, protesterent devant Notaire, qu'ils ne faisoient cette élection que par force, & pour éviter la mort ; & que quand ils seroient libres & en un lieu de sûreté, ils pretendoient procéder à une nouvelle élection & plus canonique. Ils nommerent ensuite pour Pape Barthélemi Prignano, Napolitain, Archevêque de Bari. Ils

firent ce choix, auquel on ne s'attendoit point, dans la vue que ce Prélat, qui passoit pour le plus savant homme d'Italie dans le Droit ecclésiastique, d'ailleurs témoin occulaire de la violence qu'on leur faisoit, ne voudroit pas s'en prévaloir pour se maintenir dans un dignité où il n'étoit pas appellé selon les regles de l'Eglise. Des Historiens rapportent même, que voyant la violence qu'on exerçoit contre les Cardinaux, & sans prévoir qu'il en recueilleroit tout le fruit, il avoit dit à un de ses amis qui se trouvoit alors avec lui dans l'église de saint Pierre, *qu'il ne reconnoîtroit jamais pour Pape celui qu'on auroit forcé les Cardinaux, le poignard sur la gorge, d'élever à cette suprême dignité.* Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Mais quand ces Princes de l'Eglise l'eurent envoyé querir pour lui annoncer son élection, il en reçut d'abord la nouvelle avec beaucoup de surprise; la joie succéda bientôt à ce premier sentiment, & l'ambition lui fit donner un prompt consentement. En vain, après ce fantôme d'élection, les Cardinaux le sollicitèrent de sortir de Rome, sous prétexte, disoient-ils, de ratifier sa nomination dans un lieu libre, l'ambitieux Napolitain, bien loin de donner dans le piege, leur déclara qu'il tenoit son élection pour très-légitime; & afin d'empêcher les Cardinaux de la révoquer,

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

il se servit des chefs de la sédition pour les retenir malgré eux dans Rome. Par une nouvelle violence on les força d'assister en personne à son intronisation, & à la cérémonie de son couronnement, où il prit le nom d'Urbain VI.

Theod. de Niem.

Il exigea ensuite des Cardinaux qu'ils écrivissent des lettres aux principaux Potentats de la Chrétienté, pour certifier que son élection avoit été très-libre & canonique. Les Cardinaux, qui se voyoient tous les jours, pour ainsi dire, entre la vie & la mort, afin d'éblouir celui qu'ils regardoient comme leur tyran, signerent tout ce qu'il voulut; mais en même-temps ils firent savoir par une voie secrete à plusieurs Souverains, & sur-tout à Charles V, Roi de France, qu'on ne devoit ajouter aucune foi à tout ce qu'ils écriroient tant qu'ils feroient dans Rome. Leur but étoit de s'en tirer, & ils en obtinrent la permission, sous prétexte des grandes chaleurs. Mais au lieu de se retirer chacun dans leurs maisons de campagne, la plupart des ultramontains qui étoient en Italie, se rendirent de concert dans la ville d'Anagnie, d'où ils informerent le Roi de France, & tous les Princes Chrétiens, de la maniere violente dont on les avoit forcés de mettre l'Archevêque de Bari sur la

chaire de saint Pierre, & ils leur envoyerent en même-temps une relation exacte de tout ce qui s'étoit passé à Rome depuis la mort de Grégoire XI, avec une copie authentique de leurs protestations. Ils écrivirent ensuite au nouveau Pape, & ils lui représenterent que personne n'étoit mieux instruit que lui-même des vices de son élection; qu'étant témoin des violences qu'on leur avoit faites, il ne pouvoit pas ignorer qu'il n'étoit pas Pape; & ils le conjuroient dans les termes les plus pressants, de quitter de lui-même une place qu'il ne pouvoit occuper plus longtemps sans exposer l'Eglise par son ambition aux malheurs affreux d'un schisme dont il seroit comptable à la justice de Dieu.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Urbain rejetta avec hauteur leurs exhortations & leurs prieres; il les traita de rebelles & de schismatiques. Il sembla ensuite s'adoucir; & pour les faire revenir à sa Cour, il leur offrit une amnistie que la suite fit bien voir qu'il auroit mal observée s'ils s'étoient laissés éblouir par ses promesses. Les Cardinaux, apparemment pour suivre les mouvements de leurs consciences, se retirerent à Fondi, place forte dans le royaume de Naples; & pour leur sûreté, ils firent venir un corps de troupes étrangeres, Gascons & Bre-

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

tons, que Grégoire XI. avoit pris à sa solde pour la défense du patrimoine de saint Pierre. Ce fut dans cette ville qu'ils procéderent de nouveau à l'élection d'un Pape ; & après s'être enfermés dans le Conclave, dès le premier scrutin, le Cardinal Robert de Geneve, frere d'Amédée Comte de Geneve, fut élu par les suffrages unanimes de la plupart des Cardinaux, & ensuite couronné sous le nom de Clément VII.

Les deux Papes firent éclater le schisme par les anathêmes qu'ils lançoient réciproquement l'un contre l'autre & contre tous ceux qui suivoient un parti contraire au leur. Tous les Princes Chrétiens se partagerent dans ce fameux différent : les uns adhéroient à Urbain, d'autres se rangerent sous l'obédience de Clément. Il y eut pareillement des deux côtés de fameuses Universités, de grands Théologiens, de savants Jurisconsultes, & même de saints personnages célebres, à ce qu'on prétend, par le don des miracles, qui se trouverent dans des partis opposés, comme si Dieu n'eût pas voulu qu'on sût lequel des deux étoit le légitime Pape.

Le même esprit de division se répandit dans l'Ordre de saint Jean, & parmi les Chevaliers ; le Grand-Maître

Hérédia, racheté des deniers de sa famille, après être sorti de la prison des Infideles, & tout le Couvent de Rhodes, se déclarerent pour Clément, & les langues d'Italie, d'Angleterre, & plusieurs Commandeurs d'Allemagne, reconnurent Urbain. Ce Pape, pour se venger du Grand-Maître, le déclara déchu de sa dignité; & n'ayant pu obtenir du Couvent qu'on en élût un autre, il nomma de son autorité Frere Richard Carracciolo, Prieur de Capoue, pour remplir cette éminente dignité. Ainsi il se trouva en même-temps dans l'Ordre deux Grands-Maîtres, comme il y avoit deux Papes dans l'Eglise. Mais si on en excepte l'Italie & l'Angleterre, & quelques Commandeurs d'Allemagne, comme nous le venons de dire, l'Ordre demeura inviolablement attaché à l'obédience de Clément, & soumis au gouvernement d'Hérédia.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Rain. ad ann. 1387.

Ce Grand-Maître, auparavant si avide de biens & d'honneurs, pendant qu'il étoit dans les fers & dans les prisons des Infideles, avoit eu tout le temps de réfléchir sur la vanité des grandeurs de ce monde. L'adversité, cette dure, mais utile maîtresse, le rendit à son Ordre, désintéressé, modeste, plein de zele, toujours animé de l'esprit de la Religion, attentif sur sa conduite, & n'ayant

1382.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

pour objet que le bien de ses freres, la manutention de la discipline, & sa propre sanctification.

Pendant sa prison, & un an avant qu'il en sortît, Frere Bertrand de Flotte, Grand-Commandeur & Lieutenant du Grand-Maître, avoit tenu à Rhodes un Chapitre-général, où il s'étoit fait différents réglements qui auroient été utiles s'il y avoit eu dans le gouvernement assez d'autorité pour les faire observer. Il y avoit été ordonné, que les collations que feroient le Grand-Maître & le Conseil des commanderies de l'Europe, seroient reçues avec soumission, nonobstant les prétentions de quelques Prieurs qui s'étoient attribué le droit de nommer aux commanderies vacantes dans leurs prieurés; qu'on feroit sept parts & sept commanderies des grands biens qui composoient la commanderie de Chypre, & que la premiere des sept portions porteroit le nom de grande-commanderie, avec le titre de Grand-Croix pour celui qui en seroit pourvu, & que les six autres écherroient aux Chevaliers selon leur droit d'ancienneté, & seroient soumises à la jurisdiction du Grand-Commandeur; que le Commandeur de l'isle de Cos ou Lango, seroit obligé de nourrir & d'entretenir vingt-cinq Chevaliers, & que tout Chevalier de l'Ordre seroit

roit tenu d'entretenir un cheval avec son équipage, de s'exercer à tirer de l'arbalêtre, & d'être toujours en état de marcher aux ordres de ses Supérieurs, & que s'il y manquoit, il seroit privé de l'entretien & de la pension qu'il tiroit du trésor.

Jean Ferdinand d'Hérédia.

On avoit ajouté à ces réglements quelques articles concernants la conduite des Grands-Maîtres, pour les obliger à une résidence exacte dans Rhodes. Il avoit été statué qu'ils ne pourroient hors du Couvent conférer aucune dignité, ni donner aucune commanderie; & pour prévenir l'abus qui s'introduisoit insensiblement de la part des Grands-Maîtres, qui sollicitoient en Cour de Rome d'être déchargés de la grande-maîtrise, il avoit fait un statut que quand un Grand-Maître, accablé du poids des années, ou à raison de ses infirmités, voudroit abdiquer cette dignité, il ne pourroit la remettre qu'au Chapitre général, ou au Couvent chef-d'Ordre, auxquels seuls appartenoit le droit de lui donner un Successeur.

Cependant le Grand-Maître, après avoir payé sa rançon, s'étoit rendu à Rhodes, où il prit possession de sa dignité & du gouvernement. Il se fit rendre compte ensuite de l'état du trésor & des finances de la Religion, si nécessaires

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

cautions étoient inutiles, & que le Grand-Maître, depuis son élévation à cette dignité, n'avoit plus pour objet que le bien de son Ordre. Ce fut par ce motif que, avant de partir, il laissa à Rhodes pour son Lieutenant, Frere Pierre du Culant, Maréchal de l'Ordre, Seigneur aussi distingué par sa haute naissance, que par sa rare valeur. Le Grand-Maître ne fut pas plutôt arrivé à Avignon, qu'après avoir baisé les pieds au Pape, & fait serment d'obédience, il lui représenta l'état déplorable où se trouvoit son Ordre par la malheureuse division qui s'y étoit introduite, & qui privoit le trésor de l'Ordre des responsions des Commandeurs schismatiques; que les Commandeurs de son obédience, sous différents prétextes, n'étoient guere plus exacts à s'acquitter envers l'Ordre de ce tribut si juste & si nécessaire; & qu'on n'osoit même presser des gens qui, conduits par un esprit d'avarice, ne se croiroient pas déshonorés pendant le schisme en changeant de parti, sous le prétexte spécieux de choisir le plus juste. Clément entra dans ses vues : il convint qu'il falloit, dans une pareille conjoncture, tâcher de ramener les esprits par la douceur : & pour y parvenir, ce Pontife, de son autorité, convoqua successivement plusieurs Chapi-

tres à Valence, à Avignon, & dans la châtellenie d'Emposte, pour les Espagnes. Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Le Grand-Maître présida dans toutes ces assemblées ; & encore plus par son exemple que par ses discours, il tâcha de ranimer dans ses Religieux l'esprit d'union & de charité. Plusieurs en parurent sincérement touchés ; les uns s'engagerent à passer incessamment à Rhodes, d'autres offrirent de payer les arrérages de leurs responsions. Mais comme ces secours n'étoient ni présents, ni assez considérables à cause du schisme qui étoit dans l'Ordre, & que Rhodes & Smyrne étoient également menacées d'un siege par Bajazet I, Sultan des Turcs, le Grand-Maître sacrifia une partie de ses grands biens pour le secours de son Ordre ; & en différentes fois il fit passer à Rhodes & à Smyrne des vaisseaux chargés d'armes & de vivres : par la même voie il y envoya des sommes considérables pour payer les soldats que la Religion tenoit à sa solde.

Ce fut par le même esprit de piété, & peut-être par un motif de pénitence & de restitution, que des grands biens qu'il avoit acquis avant son élévation au magistere, il fonda à Capse & à Rubulo dans l'Aragon, une commanderie & une collégiale de douze Prêtres

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

en faveur des Chapelains de l'Ordre ; & pour leur subsistance, il y attacha à perpétuité la terre d'Exariel, & la moitié des revenus du château de saint Pierre.

Frere Richard Carracciolo, Prieur de Capoue, que le Pape Urbain VI. avoit nommé de son autorité pour Grand-Maître en la place d'Hérédia, voulant imiter la libéralité d'Hérédia, fonda de ses deniers un célébre monastere de Dames Religieuses de l'Ordre, dans la ville de Florence, sous le titre de saint Jean. La Dame Perrette Viviani fut la premiere Commandatrice de ce couvent, & on n'y recevoit aucune fille qui n'eût fait ses preuves de noblesse, qui devoient être examinées par le Prieur de Pise, sous les ordres du Grand-Maître. Carracciolo, qui portoit ce titre à l'égard de l'Italie & de l'Angleterre, étant décédé, Boniface IX, qui pendant le schisme avoit succédé à Urbain VI, prévoyant que le successeur qu'il donneroit au Prieur de Capoue, ne seroit jamais reconnu pour Grand-Maître par la plus saine partie de l'Ordre, au préjudice d'Hérédia, se contenta, comme si la grande-maîtrise eût été vacante, de nommer seulement pour Lieutenant Frere Boniface de Caramandre, son parent. Mais, si on en excepte l'Italie & l'Angleterre, comme nous le venons de dire, tout l'Ordre

demeura inviolablement attaché au Grand-Maître, dont il révéroit les grandes qualités. Ce Prince mourut à Avignon dans la même année & dans une extrême vieillesse, après avoir tenu le gouvernement de son Ordre pendant 19 ans & 8 mois. Son corps fut porté dans l'Eglise de Capse, qu'il avoit fondée, & qui devint depuis le chef d'un Bailliage.

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

Mars 1399.

Pendant sa vie privée il fut aussi grand Capitaine qu'adroit Courtisan, avide de biens & d'honneurs, & sacrifiant tout à l'élévation de sa famille: il avoit acheté au nom de Jean-Ferdinand d'Hérédia son fils, les châteaux & les terres de Mora, de Valbonne, plusieurs autres seigneuries, & entre autres le comté de Fuente, qui est encore aujourd'hui possédé par ses descendants. Mais depuis qu'il fut parvenu à la grande-maîtrise, on le vit désintéressé, libéral, magnifique; d'ailleurs plein de zele pour la manutention de la discipline, & sur-tout pour la défense des droits & des privileges de l'Ordre qu'il avoit autrefois violés si ouvertement pour s'agrandir. Nous avons de lui d'excellentes loix, ou pour mieux dire de sages Ordonnances qui se conservent encore dans le livre des statuts, & qui font voir son zele & son habileté dans le gouvernement. Il avoit appris

N 4

Jean-Ferdinand d'Hérédia.

par ses propres fautes que l'ambition lui avoit fait commettre, à prévenir celles de ses successeurs. Depuis son élévation à la dignité de Grand-Maître, ce fut, pour ainsi dire, un autre homme; & il auroit été à souhaiter, ou qu'il n'eût jamais entré dans l'Ordre, ou que la condition humaine lui eût permis de n'en quitter jamais le gouvernement.

Fin du cinquième Livre.

LIVRE SIXIEME.

LEs nouvelles de la mort du Grand-Maître Hérédia ne furent pas plutôt arrivées à Rhodes, que le corps des Religieux qui se trouverent dans cette isle, s'assembla pour lui donner un successeur. Le choix des électeurs tomba sur Frere PHILEBERT DE NAILLAC, Grand-Prieur d'Aquitaine, Seigneur également révéré par sa sagesse & par sa valeur. L'Ordre, pendant le schisme qui le divisoit aussi bien que toute l'Eglise Chrétienne, avoit besoin d'un Chef aussi rempli de prudence, & il ne lui fut pas moins utile dans les guerres qu'il eut depuis à soutenir contre la plupart des Princes de l'Orient.

Philebert de Naillac.

A peine le nouveau Prince de Rhodes avoit-il pris possession de sa dignité, qu'il fut sollicité d'entrer dans une ligue contre Bajazet, premier du nom, & cinquieme Sultan de la Dynastie des Turcs Ottomans, qui menaçoit la Hongrie d'une nouvelle invasion. Sigismond, de la maison de Luxembourg, & fils de l'Empereur Charles IV, régnoit dans ce royaume, du chef de la Reine Marie sa femme; Prince que l'adversité

Philebert de Naillac.

& les différentes disgraces qu'il avoit essuyées dans sa jeunesse, avoient rendu habile dans le gouvernement; mais plus grand politique que grand Capitaine. Les ravages que les Turcs faisoient presque tous les ans sur les frontieres de ses états, l'obligerent d'avoir recours au Pape. Ce Pontife, pour le secourir, forma contre ces Infideles un puissante ligue, dans laquelle il engagea Charles VI, Roi de France, Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne, la république de Venise, & les Chevaliers de Rhodes. Manuel, Empereur de Constantinople, y voulut être compris, & plusieurs petits Princes Chrétiens, Latins & Grecs, demanderent à y être reçus; mais on en tira peu de secours, & leurs noms ne servirent guere que de nombre dans les différentes signatures qui furent apposées au bas de ce fameux traité. Charles VI. seul fournit plus de troupes que tous les autres alliés ensemble. On prétend qu'il sortit de la France pour cette expédition plus de mille Chevaliers à banniere, ou Chefs de compagnie, & plus de mille Ecuyers, auxquels un zele ardent de signaler leur courage contre Bajazet, fit abandonner généreusement leur patrie.

Ce Prince Infidele étoit fils d'Amurat premier, qu'un esclave de Lazare, Despote de Servie, poignarda au milieu

de ses Gardes, pour venger la mort de son Maître, que ce barbare Sultan, après l'avoir pris dans un combat, avoit fait étrangler. Bajazet, avant que la nouvelle de la mort de son pere fût divulguée, fit écrire aussi-tôt par un Secrétaire d'Etat, & au nom de son pere, au Prince Giacup son frere, de se rendre incessamment auprès de lui. Ce Prince infortuné, ignorant la cruelle destinée qui l'y attendoit, ne fut pas plutôt arrivé à Andrinople, que Bajazet, pour se délivrer d'un concurrent à l'Empire, le fit étrangler avec la corde d'un arc, funeste instrument dont la plupart de ses Successeurs, sous prétexte de ne vouloir pas répandre un sang aussi précieux que celui des Princes Ottomans, ont coutume de se servir pour se défaire des Princes de leur maison.

Phi'ibert de Naillac.

1383.

Histoire des Turcs, t. 4. p. 45, chez Foppens. Chalcond. l. 15.

Après la mort de Giacup, Bajazet ne songea à conserver les états que son pere lui avoit laissés, que par de nouvelles conquêtes. C'étoit un Prince tout de feu, dont le courage égaloit l'ambition; vif, hardi, entreprenant, toujours à cheval & en campagne, avide du sang de ses ennemis, prodigue de celui de ses soldats, & chez qui l'art de se faire craindre passoit pour la plus sûre regle de la politique. Il attaqua d'abord la Bulgarie; & le sort des armes ayant fait tomber entre ses mains

Philippi Loniceri Turicica hist. l. 1.

Philibert de Naillac.

le Souverain du pays, il le fit aussi-tôt étrangler : il ravagea ensuite la Bosnie & la Croatie, d'où il enleva plus de prisonniers qu'il n'y laissa d'habitants. La Macédoine ne fut pas exempte de la fureur de ses courses ; il passa delà dans la Morée, en conquit une partie, & pénétra jusqu'aux environs de Constantinople. Il auroit bien voulu en pouvoir former le siege ; mais ne se trouvant pas de forces assez nombreuses pour une si grande entreprise, il se contenta de resserrer cette capitale de l'empire Grec par un blocus, & par différents corps de troupes qu'il fit cantonner aux environs.

Il alla finir dans l'Asie la campagne qu'il avoit commenée en Europe. Après avoir passé le détroit, il courut avec la même rapidité la Cappadoce & la Phrygie : & sans distinguer des Chrétiens les Princes de sa religion, il attaqua Aladin Sultan de la Cilicie ; mais trouvant trop de résistance de ce côté-là, il retomba sur plusieurs petits Princes de l'ancienne race des Turcomans Selgeucides, appellés Ethein, Sarkan, Mendez, Teko & Metin, qui occupoient différents cantons de la Natolie, & qu'il dépouilla de leurs états. S'il avoit pu se rendre maître de leurs personnes avec autant de facilité, il ne les auroit pas mieux traités qu'il avoit

fait le Roi des Bulgares. Mais ces Princes qui connoissoient son humeur sanguinaire, se refugierent de bonne heure vers Tamerlan, Grand-Kan de Tartarie, autre Conquérant, & qui de son côté s'étoit emparé de la Perse, de la Mésopotamie, & d'une partie de la Syrie. Philebert de Naillac.

Bajazet, après ces expéditions, laissa en Asie & à Burse, capitale de ses états, le Prince Ortogule son fils, pour faire voir en même-temps à ses sujets l'autorité de son regne & l'espérance du regne de son successeur. Il repassa ensuite en Europe, fixa son séjour à Andrinople, d'où il ravagea l'Attique, la Thessalie, conquit une partie de la Macédoine, défit le Prince des Valaques, & le força à lui payer tribut. La rapidité de ses courses ne donnoit point le temps de les traverser; ce qui le fit appeller *Ilderim*, c'est-à-dire le foudre ou la tempête. Un petit corps de ses troupes détaché du gros de l'armée, s'étant avancé du côté de Delphes, *Theudelinde*, veuve de Dom Louis Davalos, dont les prédécesseurs s'étoient emparés de ce petit état, craignant de se voir assiégée par ce Conquérant, le vint chercher bien loin, & jusques dans son camp, lui donna de magnifiques présents, & lui présenta sa fille, qui passoit pour une des plus grandes beautés.

Philebert de Naillac.

de l'Orient. Les charmes de la jeune Princeſſe déſarmerent Bajazet, qui priſa plus cette conquête que celle de Delphes : il en laiſſa *Theudelinde* maîtreſſe, & prit la fille en échange. Sur la fin de la campagne, il ravagea les frontieres de la Hongrie, où il porta

1394. le fer & le feu de tous côtés. On rapporte qu'en ſe retirant, il renvoya à Sigiſmond quelques priſonniers, & qu'il les chargea de dire à ce Prince, par maniere de menace & d'inſulte, qu'il reviendroit au printemps prochain le viſiter, & qu'après l'avoir chaſſé de ſes états, il paſſeroit en Italie & juſqu'à Rome; qu'il vouloit arborer ſes étendards au haut du Capitole, & faire manger de l'avoine à ſon cheval ſur l'autel même de ſaint Pierre.

Le Pape alarmé de ces menaces, fit publier contre ce Prince Infidele une eſpece de croiſade : ce fut le ſujet de la ligue dont nous venons de parler. L'Empereur Grec, les Venitiens & les Chevaliers de Rhodes mirent en mer une puiſſante flotte commandée par le Noble Thomas Mocenigo, qui pendant la campagne tint la mer vers l'embouchure du Danube, en même-temps que le Roi de Hongrie avoit fait prendre les armes à toute ſa Nobleſſe, ſans compter les milices de cette nation. La France ſeule, comme nous le venons

de dire, fournit plus de troupes d'ordonnance que tous les autres Alliés ensemble ; & quand ce corps fut en état de partir, le Roi en donna le commandement à Jean, Comte de Nevers, fils ainé du Duc de Bourgogne. Ce jeune Prince étoit accompagné de Philippe d'Artois, *Seigneur du Sang*, comme on parloit en ce temps-là, & Connétable du royaume. On voyoit dans la même armée le Comte de la Marche, Henri & Philippe de Bar, tous trois parents du Roi ; Jean de Vienne, Amiral de France, le Maréchal de Boucicault, le Sire de Coucy, un des plus puissants Seigneurs du royaume, & encore plus célebre par sa rare valeur que par ses richesses ; Guy de la Trémouille, les Seigneurs de Roye, de saint Paul, de Montorel, de Sampi, & tout ce que la France avoit de jeunesse la plus illustre, tous brûlants d'ardeur d'en venir aux mains avec les Infideles.

Philebert de Naillac.

Hist. anon. de S. Denis, l. 16. c. 2.

1397.

Cette croisade Française prit son chemin par l'Allemagne, & en traversant la Baviere & l'Autriche, elle fut jointe par Frere Frédéric, Comte de Zollern, Grand-Prieur d'Allemagne, qui étoit à la tête des Chevaliers de sa nation. Toutes ces troupes se rendirent en Hongrie, en même-temps qu'on y vit arriver de Rhodes le Grand-Maître, suivi des

Philebert de Naillac.

principaux Commandeurs, & d'un grand nombre de Chevaliers de son Ordre. Sigismond, qui en connoissoit la valeur, déclara qu'il vouloit combattre à leur tête, les logea dans son quartier, & retint le Grand-Maître auprès de lui.

Bajazet étoit alors dans la Natolie, d'autres disent qu'il campoit proche de Constantinople, dont ses troupes continuoient le blocus; & quoiqu'on l'eût informé des puissants secours qui étoient arrivés aux Hongrois, il ne fit aucun mouvement, soit qu'il se reposât sur la valeur des Gouverneurs qu'il avoit mis dans les principales places de sa frontiere, soit qu'il voulût laisser ralentir l'impétuosité des Français, ou qu'il se flattât que dans un aussi grand corps qu'étoit l'armée chrétienne, composée de différentes Nations, la jalousie & la division ne manqueroient jamais de s'y introduire; que le changement d'air & de nourriture, & la difficulté de recouvrer des vivres, pourroient causer des maladies dans le camp; enfin, en Prince sage, il voulut d'abord essayer ce que le bénéfice du temps feroit en sa faveur. La seule précaution qu'il prit, fut d'empêcher que les Chrétiens ne pussent être instruits de sa marche, & s'il étoit encore en Europe ou dans l'Asie.

Les Princes alliés n'en ayant aucune nouvelle, passerent le Danube, entrerent dans la Bulgarie, emporterent quelques petites places; & dans une occasion particuliere, un parti composé seulement de Français, & commandé par le Sire de Coucy, tailla en pieces des troupes que le Sultan avoit laissées dans le pays, & qui s'étoient avancées pour empêcher les Chrétiens d'aller au fourrage. Ce petit avantage, le nombre & la valeur des soldats Chrétiens, la facilité qu'ils eurent depuis d'étendre leurs partis de tous côtés, répandit un esprit de présomption parmi les soldats: les Généraux mêmes étoient infectés de ce poison dangereux d'une fortune trop favorable: on ne parloit de Bajazet qu'avec mépris. On disoit qu'il se tenoit caché dans le fond de l'Asie: le Maréchal de Boucicault soutenoit que ce Prince n'osoit repasser le détroit; & un Historien Hongrois rapporte, que Sigismond même se voyant à la tête de cent mille hommes, dont il y en avoit soixante mille de Cavalerie, la plupart hommes d'armes, se vantoit non-seulement de chasser les Turcs de l'Europe, mais que quand le Ciel tomberoit, ses soldats étoient en assez grand nombre pour le soutenir sur la pointe de leurs lances.

Philebert de Naillac.

Bonfinius rer. Hung. dec. 3. l. 2. p. 379.

Cette confiance téméraire, & toujours

Philebert de Naillac.

dangereuse, lui fit entreprendre le siege de Nicopoli, place forte, défendue par une grosse garnison, commandée par Dogambert, un des principaux Capitaines de Bajazet. Ce Capitaine Turc fit bientôt sentir aux Chrétiens, par de fréquentes sorties, qu'il étoit plus aisé de ravager la campagne que d'emporter une place dont on lui avoit confié le gouvernement ; c'étoient tous les jours de nouveaux combats : les Chrétiens ne gagnoient pas un pouce de terrein qui ne leur coûtât leurs plus braves soldats. Une si vigoureuse résistance affoiblit considérablement l'armée des Alliés, en même temps que le luxe & la débauche, deux ennemis encore plus dangereux que les Turcs, se répandirent dans le camp, dont la plupart des jeunes Seigneurs firent un lieu public de prostitution. Il sembloit que du pieux motif de leur expédition ils se fussent fait une dispense qui les autorisât à violer impunément les obligations les plus essentielles du Christianisme. Les Français sur-tout passoient les jours entiers avec des femmes perdues, & dans des plaisirs faciles & honteux. Le soldat à leur exemple se noyoit dans le vin, & son ivrognerie ne pouvoit pas même être modérée par l'indigence : c'étoient comme des bacchanales perpétuelles, qui scanda-

Hist. anon. de S. Denis, l. 16. c. 10.

lisoient les Turcs, aussi bien que les Chrétiens habitants du pays. Ce relâchement dans la discipline militaire, & le peu de soin que prenoient les Chefs d'envoyer des partis aux nouvelles, donnerent le temps à Bajazet de s'avancer avec un grand secret au secours de la place assiégée : il n'en étoit plus qu'à une journée, que les Chrétiens le croyoient encore dans la Natolie. Ce ne fut que par quelques soldats qui s'étoient écartés pour piller, qu'on apprit enfin que ce Prince n'étoit plus qu'à six lieues du camp ; ils en porterent avec empressement les premieres nouvelles aux Généraux. Le Maréchal de Boucicault, toujours entêté de son premier sentiment, & que le Turc n'oseroit en venir à une bataille, rejetta avec un grand mépris l'avis qu'on lui en donna, & s'adressant à ces maraudeurs : *coquins*, leur dit-il, *vous vous repentirez d'être venus par vos fausses nouvelles mettre l'alarme au camp.* Il les menaça même de leur faire couper les oreilles ; mais il ne fut pas long-temps sans être désabusé d'une prévention si pernicieuse, & on vit bientôt paroître la tête des troupes ennemies qui s'avançoient en bon ordre, & qui se rangerent en bataille dans la plaine.

Philibert de Naillac.

Hist. anonî l. 16. ch. 11.

La surprise, le tumulte & l'agitation succéderent dans le camp des Chrétiens

Philebert de Naillac.

à cet excès de confiance. Le Comte de Nevers, qui ne croyoit pas que les Turcs, avec leurs zagayes & leurs cimeterres, puſſent réſiſter aux lances & aux épées des Français, fit monter ſa cavalerie à cheval. Il prétendoit occuper ſur le champ de bataille le poſte d'honneur, & charger le premier les Infideles ; mais le Roi de Hongrie lui fit dire que cette nuée de ſoldats Turcs qui couvroient les campagnes voiſines, n'étoient que des milices & des payſans mal armés, qu'on avoit amenés du fond de l'Aſie enchaînés, & qu'on traînoit à la guerre par force ; que les Infideles avoient coutume de jetter ce grand corps devant eux, & de les expoſer à la premiere furie de leurs ennemis pour les laſſer ; & qu'avec des troupes fraîches & d'ordonnance, qu'ils réſervoient, ils profitoient enſuite du déſordre & du mouvement inévitable dans le commencement d'un combat ; que les Hongrois, à leur exemple, n'oppoſoient ordinairement à cette sorte d'ennemis, que de pareilles milices, & dont ils ne faiſoient pas plus d'eſtime ; qu'il le conjuroit de ſouffrir que cette infanterie eſſuyât les premiers traits des Infideles ; que ſa cavalerie pourroit enſuite, à la faveur des lances, ouvrir & percer les épais bataillons des Janiſſaires ; qu'il le ſoutiendroit avec

Id. ibid. ch. 11.

le Grand-Maître, à la tête de ses Chevaliers & de la Noblesse du royaume : qu'après tout il le prioit de se souvenir que l'honneur & la gloire d'une bataille consistoit moins dans les premiers coups que dans les derniers, & dans ceux qui finissoient le combat & décidoient de la victoire.

Philebert de Naillac.

Le Comte de Nevers ayant assemblé le Conseil pour lui rendre réponse, s'adressa premiérement au Sire de Coucy, dont le Duc de Bourgogne son pere lui avoit recommandé à son départ de suivre les conseils. Ce Seigneur, fondé sur l'expérience qu'on avoit en Hongrie de la maniere dont les Turcs dans les batailles rangeoient leurs troupes, approuva l'ordre & la disposition que le Roi de Hongrie proposoit, & il appuya son sentiment sur ce que les milices de ce royaume étant soutenues par la cavalerie Françaisе, ne pourroient reculer. L'Amiral Jean de Vienne, ancien Capitaine, fut de même avis ; mais le Connétable & le Maréchal de Boucicault, jaloux que le Prince, avant que de demander leur sentiment, se fût adressé au Sire de Coucy, déclarerent qu'il seroit honteux à la Nation Françaisе de marcher après l'infanterie Hongroise, & qu'ils n'étoient pas venus de si loin pour se laisser précéder par de misérables paysans, & par des

Philebert de Naillac.

Milices plus accoutumées à fuir qu'à combattre de pied ferme. Toute la jeunesse séduite par ce discours, & par une émulation de gloire mal entendue, entraîna le Comte de Nevers par ses cris dans le même sentiment. Ce Prince fit dire au Roi de Hongrie, que les Français ne pourroient se résoudre à céder dans la bataille le poste d'honneur à aucune Nation. Il fit aussi-tôt monter sa cavalerie à cheval; mais avant que de tirer l'épée contre les ennemis, cette jeunesse furieuse & emportée, en fit un usage bien indigne du nom Chrétien & du nom Français. Ces Chevaliers, sous prétexte que les prisonniers qu'ils avoient faits en différentes occasions, pourroient les embarrasser pendant le combat, les massacrerent tous de sang froid, & sans égard pour la foi & la parole qu'ils leur avoient donnée de leur sauver la vie en payant la rançon dont on étoit convenu réciproquement.

On donna ensuite le signal de la bataille; les Français en allant à la charge, se trouverent d'abord arrêtés par une palissade, & par plusieurs rang de pieux aiguisés par le bout, qui embarrassoient la cavalerie, & qui l'empêchoient de marcher serrée, & en bonne ordonnance. Il fallut mettre pied à terre: mais après qu'on eut forcé cet

obstacle, les hommes d'armes ayant remonté à cheval, tomberent sur l'infanterie Turque qui leur étoit opposée : ils rencontrerent d'abord ce grand corps de Milices, qui fit peu de résistance, comme l'avoit bien prévu le Roi de Hongrie. Ces paysans, qui ne méritoient pas le nom de soldats, se laissoient égorger, ou cherchoient leur salut dans la fuite. Les Janissaires, ou l'infanterie Turque, composée de troupes réglées, firent paroître plus de courage & de résolution. Ils se battirent avec une valeur qui ne le cédoit en rien à celle des Français : le combat fut long & opiniâtre ; enfin les lances françaises se font jour dans les plus épais bataillons des ennemis ; les Turcs ne tiennent plus ; tout ce qui paroît, est poussé, battu, enveloppé : l'épouvante étoit par-tout ; la sûreté nulle part ; & ces Janissaires si redoutables, après avoir perdu plus de dix mille hommes, se jetterent derriere un grand corps de cavalerie qui s'avançoit à leur secours.

Philebert de Naillac.

Id. ibid. c. 11.

Ce fut comme une seconde bataille qu'il fallut que les Français livrassent aux Infideles. Cette cavalerie Turque présentoit un grand front. Les Chrétiens, pour n'être pas enveloppés, se mirent sur une longue ligne, & sans garder trop exactement leurs rangs, sans même prendre d'autre ordre que

Philibert de Naillac.

de leur courage, chaque homme d'armes, comme si la victoire n'eût dépendu que de lui seul, se poussa contre les Turcs avec une valeur si déterminée que rien ne put résister à leur impétuosité. Les Hongrois, qui sembloient n'être venus que pour être spectateurs de la bataille, & les Infideles même, ne cessoient d'admirer un courage qui leur paroissoit au-dessus des forces ordinaires de la nature. Cinq mille Turcs périrent dans ce second combat, & les Français en fussent sortis victorieux & couverts de gloire, si l'ardeur de cette jeunesse ne l'eût emportée à la poursuite du reste de cette cavalerie qui se retiroit sur une hauteur voisine.

En vain les principaux Chefs, & surtout le Sire de Coucy & l'Amiral de Vienne, étoient d'avis qu'on laissât fuir les Infideles, ou du moins qu'on prît haleine, & qu'on formât de nouveau les escadrons, pendant qu'on feroit avancer les Hongrois. Tous ces jeunes Seigneurs, qui environnoient le Comte de Nevers, s'étant écriés qu'il y avoit de la lâcheté à laisser échapper les ennemis, ils partirent de la main; & sans observer aucun ordre, & sans avoir laissé reprendre haleine à leurs chevaux, ils s'éloignerent à toute bride du corps de l'armée, & ils monterent cette colline, où ils croyoient trou-

ver

ver les débris de l'armée turque.

Pilebert de Naillac.

Mais quelle fut leur surprise, quand, en leur place, ils découvrirent une nouvelle armée composée de quarante mille hommes de cavalerie, l'élite & la fleur des troupes de Bajazet? Ce Prince s'étoit placé au milieu de cette forêt de lances, comme dans une citadelle, & pour pouvoir prendre son parti suivant les événements. A cette vue, le soldat s'effraie, ses premiers avantages lui deviennent suspects; il n'a plus cette assurance de vaincre, qu'on peut appeller le premier gage de la victoire; bientôt la terreur & l'épouvante succéderent à une confiance téméraire. Ces héros qui, comme des lions, s'étoient fait craindre des Turcs, *devinrent plus lâches que les lievres**, dit l'Auteur anonyme de saint Denis: tout se dispersa; chacun chercha son salut particulier dans la fuite; mais la cavalerie de Bajazet leur coupa chemin. La plupart des Français furent taillés en pieces, & il y en eut jusqu'à trois mille faits prisonniers, parmi lesquels se trouverent le Comte de Nevers, le Comte de la Marche, le Prince de Bar, Boucicault, le Connétable, & Enguerrand de Coucy. L'Amiral de Vienne voyant tout perdu, fit quelque mouvement pour se sauver; mais revenant tout-à-coup au soin de sa gloire, & se tournant vers dix à douze

Philibert de Naillac. cavaliers qui s'étoient attachés à lui : *à Dieu ne plaise, mes compagnons*, leur
Ibid. c. 11. dit-il, *que, pour conserver un reste de vie, nous ternissions notre réputation ; il faut tenter le hazard d'une généreuse défense, ou mourir ici dans le lit d'honneur ;* & en disant ces paroles, il chargea les Infideles, pénétra plusieurs fois dans leurs escadrons, & après avoir vu tomber ses compagnons accablés par le nombre des ennemis, lui-même percé de coups, expira sur le champ de bataille.

Les Turcs ayant dissipé ce grand corps de Français, marcherent avec toute la confiance que donne le commencement d'une victoire, droit aux Hongrois ; ils étoient campés le long des bords du Danube. Leur infanterie qui n'étoit composée que de milices, comme nous le venons de dire, épouvantée de la défaite de ses alliés, & sans attendre l'ennemi, se renversa sur la cavalerie, y porta la terreur & la confusion. Ce fut moins en cette occasion un combat qu'une déroute générale. Ce qui restoit de Noblesse de cette nation, & les Chevaliers de Rhodes se rallierent auprès du Roi & du Grand-Maître ; & quoiqu'ils vissent leur perte certaine, par le grand nombre des Turcs dont ils étoient environnés, aucun ne chercha son salut dans une hon-

reuse fuite : tous firent ferme, & se batirent avec une valeur digne d'un meilleur sort. La plus grande partie de cette illustre Noblesse, & un grand nombre de Chevaliers, moururent les armes à la main. Le Roi & le Grand-Maître n'auroient pas évité une pareille destinée, si dans le désordre que causa une déroute générale, ils n'eussent trouvé par hazard au bord du fleuve la barque d'un pêcheur, dans laquelle ils se jetterent. Malgré une nuée de fleches que les barbares tirerent contr'eux, ils s'éloignerent du rivage ; & se laissant aller au courant, ils gagnerent l'embouchure du fleuve, d'où ils découvrirent la flotte chrétienne qui n'en étoit pas éloignée. Le Roi & le Grand-Maître accablés de douleur, prirent une des galeres de la Religion, qui les porta heureusement à Rhodes. Le Roi, malgré la perte de tant de Chevaliers, y fut reçu, sinon avec joie, du moins avec ce respect qui étoit dû à sa naissance & à sa dignité. D'autres Historiens prétendent qu'il s'arrêta sur les côtes de la Dalmatie.

Philebert de Naillac.

Bosio, t. 2. liv. 4.

Bonfin. Dec. p. 359.

Le lendemain de la bataille, Bajazet se fit amener les prisonniers, qu'il fit massacrer en sa présence, par représailles de ces prisonniers Turcs que les Chrétiens, avant le commencement de la bataille, avoient immolés à une

Philebert de Naillac. honteuse précaution. Ce Prince, en qui l'avarice servoit de contre-poids à sa cruauté, exempta de ce massacre général le Comte de Nevers, & vingt-cinq autres des principaux Seigneurs, dont il espéroit tirer une grosse rançon; & l'argent étant venu de France, quand le Comte de Nevers fut prendre congé

1393. de lui : *je n'exige point de toi*, lui dit fiérement Bajazet, *que tu t'obliges par les serments les plus solemnels à ne me jamais faire la guerre, comme je pourrois t'y contraindre; au contraire, si tu as quelque sentiment d'honneur, je te conjure de reprendre les armes le plutôt que tu pourras, & d'assembler toutes les forces de la Chrétienté : tu ne saurois jamais me faire un plus sensible plaisir que de me fournir de nouvelles occasions d'acquérir de la gloire.*

Ce Sultan, après avoir triomphé si heureusement des Chrétiens Latins, tourna depuis ses armes contre les Grecs : ses troupes se répandirent dans la Morée, où ils mirent tout à feu & à sang. Et après les avoir réunies en corps, il s'avança du côté de Constantinople, dont il tourna le blocus dans un siege régulier. L'Empereur Manuel, épouvanté de voir cet ennemi si redoutable au pied des murailles, mendia du secours chez tous les Princes Chrétiens; mais les différentes guerres qui agi-

toient alors l'Europe, ne lui permirent pas d'en espérer un prompt secours, outre que la perte de la bataille de Nicopoli, & les larmes qui couloient encore pour la mort de tant d'illustres Seigneurs qui venoient d'y périr, avoient refroidi le zele de la principale Noblesse. Ainsi l'Empereur Grec se vit réduit à recourir à Tamerlan Grand-Kan des Tartares. Il lui envoya des Ambassadeurs chargés de riches présents, & qui le conjurerent de sa part d'employer la puissance de ses armes, ou du moins d'interposer ses bons offices pour arrêter les entreprises d'un Prince ambitieux, qui, sans distinction de Religion, vouloit faire ses esclaves de tous les Souverains qui se trouvoient dans le voisinage de ses états.

Philebert de Naillac.

Pendant que cette grande affaire se traitoit à la Cour de Tamerlan, Thomas Paléologue, Despote de la Morée, & frere de l'Empereur Grec, n'ignorant pas que les grandes puissances ne secourent jamais les petites gratuitement, ne fit aucun fond sur cette ambassade; il se retira à Rhodes, d'où le 1399.
Roi de Hongrie venoit de partir pour retourner dans ses états. Le Prince Grec ne fut pas reçu moins honorablement que le Roi de Hongrie dans une isle qui servoit alors d'asyle à tous les Princes chrétiens qui étoient persécutés par les

Philebert de Naillac. Infideles. Paléologue se défiant de ses forces, & peut-être de son courage, Bosio, l. 4. vendit la Morée à l'Ordre de saint Jean, & convint avec le Grand-Maître & le Conseil, de leur livrer Corinthe, Sparte, & les principales villes de cette grande province : il en reçut le prix dont on étoit convenu, partie en argent, & le reste en pierreries.

1401. Des Commissaires de l'Ordre s'embarquerent aussi-tôt pour en aller prendre possession ; ils furent reçus avec beaucoup de joie par les Magistrats & par les habitans de Corinthe, qui, sous la protection des Chevaliers de Rhodes, se crurent désormais à l'abri des incursions des Turcs. Mais les habitants de Sparte en agirent bien différemment. L'Evêque de cette ville, qui suivoit le rit Grec, & ennemi par conséquent des Latins, ne doutant point que l'Ordre ne seroit pas plutôt maître de cette place, qu'il mettroit un Evêque Latin dans la ville épiscopale, assembla tous les citoyens, & leur représenta si vivement le malheur où ils alloient être exposés en se soumettant à la puissance des Latins, que tous ces habitants de concert envoyerent des Députés aux Commissaires de Rhodes, pour leur déclarer qu'ils n'étoient pas résolus de les admettre dans leur ville, & que s'ils en approchoient, ils seroient trai-

tés comme ennemis ; ainsi ces Commissaires qui n'avoient pas assez de forces pour se faire obéir, prirent le parti de retourner à Rhodes.

Philebert de Naillac.

Le Despote naturellement inconstant, & qui ayant régné en Souverain, avoit peine à s'accommoder de la condition d'un particulier, rendit une partie de l'argent, quitta Rhodes, & revint à Sparte, où il fut reçu avec beaucoup de joie par ses sujets, qui l'assurerent qu'il trouveroit dans ses états la même obéissance & la même fidélité qu'il avoit éprouvée depuis tant d'années, pourvu qu'il ne traitât point avec les Latins, & qu'il n'en admît même aucun dans le gouvernement, tant étoit grande & implacable cette aversion que les Evêques Grecs avoient inspirée à leurs peuples contre tout ce qui reconnoissoit l'autorité du Pape ; & je ne sais s'ils n'auroient pas préféré la domination des Turcs à l'empire d'un Prince Chrétien qui auroit été dans la Communion de l'Eglise Romaine.

L'Ordre eut beaucoup de peine à retirer du Prince Grec le reste de l'argent qu'on lui avoit donné. Les Freres Raimond de Lescure, Prieur de Toulouse ; Elie du Fossé, Commandeur de sainte Maxence, & Pierre de Beaufremont, Grand-Hospitalier, firent à ce sujet

Philibert de Naillac.

différents voyages dans la Morée. Enfin, cette affaire fut terminée par Frere Louis d'Allemagne, Commandeur de Naples, Chevalier d'un esprit insinuant, & habile négociateur ; & par le traité qu'il fit avec Paléologue, il fut arrêté que la Religion de saint Jean lui remettroit la ville de Corinthe, & que ce Prince en échange lui donneroit dans la même province le comté du Soleil, avec la baronnie de Zétonne, outre quarante-six mille cinq cens ducats qu'il devoit rendre de l'argent qu'il avoit reçu à Rhodes, dont il en paya vingt-deux mille comptant.

Cependant Bajazet continuoit avec ardeur le siege de Constantinople, dont il prétendoit faire la capitale de son empire ; & il s'en feroit à la fin rendu maître, si Tamerlan, Grand-Kan des Tartares Orientaux, à la sollicitation des Ambassadeurs Grecs, & à la priere même de ces petits Princes de la Natolie que Bajazet avoit dépouillés, ne se fût avancé pour arrêter les progrès d'un Prince qui sembloit ne vouloir point donner de bornes à son ambition & à ses conquêtes. Apparemment même que le Prince Mogol ou Tartare s'engagea dans cette guerre moins par compassion, sentiment peu ordinaire aux Souverains, que par jalousie contre

un voisin trop puissant. De tous ces motifs dont les Princes ont coutume d'orner leurs manifestes, Tamerlan ne fit paroître que les plus nobles, & il envoya un Ambassadeur à Bajazet, pour lui demander le rétablissement de ces petits Princes, qui s'étoient refugiés auprès de lui, & qu'il levât en même-temps le siege de devant Constantinople. Ce Député lui présenta ensuite de la part de son Maître une veste magnifique ; mais comme en Orient ces sortes de présents ne se faisoient qu'à des inférieurs, Bajazet, le plus fier de tous les hommes, rejetta le présent avec mépris. En parlant de Tamerlan, il le traita d'aventurier & de Chef de brigands, & il chargea son Ambassadeur de lui dire de sa part, que s'il étoit assez hardi pour entrer dans ses états, il sauroit bien le faire repentir d'une entreprise si téméraire.

Philebert de Naillac.

Il y a des Auteurs qui prétendent que Tamerlan n'étoit fils que d'un Pâtre ou d'un Berger. Des Historiens modernes, ou pour mieux dire des Traducteurs modernes d'anciens Historiens, le font sortir d'une Maison royale parmi les Mogols de Zagatai. Le Tarikh-Montekh prétend qu'il descendoit de Genghizkhan par les femmes ; cependant il ne prit d'abord que la qua-

Philebert de Naillac.

lité d'Emir, c'est-à-dire de Commandant, auquel, depuis qu'il eut conquis quelques provinces, il ajouta seulement le titre de *Kurkan*, ou d'allié des Princes; ce qui pourroit faire croire qu'il ne se regardoit pas encore lui-même comme Prince. Mais la fortune l'ayant élevé à la dignité de Grand-Kan, son origine se développa à proportion de ses forces, & il devint trop puissant pour n'être pas issu du Sang Royal.

On n'est guere plus instruit de la religion de ce Prince que de sa naissance: il y en a qui disent qu'il n'étoit ni Juif, ni Chrétien, ni Mahométan. Ahsnében - Arabschach rapporte qu'il suivoit la loi de Genghizkhan, & que sa religion approchoit même plus de la Chrétienne que de la Mahométane. Cependant il semble que, par politique, il s'accommodoit, du moins à l'extérieur, au culte & à la religion du plus grand nombre de ses sujets, qui étoient Mahométans: le reste lui étoit assez indifférent; & content, comme Genghizkhan de révérer un premier Etre & un seul Dieu, il lui laissoit volontiers le soin de sa gloire & de l'établissement de sa loi.

Quoi qu'il en soit de la naissance & de la religion de Tamerlan, l'Arabe Alhacen, dans l'histoire, ou le roman de ses conquêtes, prétend que ce Prin-

ce, ou Chef des Mogols, à la tête d'une nombreuse armée, soumit d'abord à son empirre, les uns après les autres, tous les Princes Tartares qui occupoient le nord de l'Asie; qu'il triompha du Moscovite, subjuga ensuite la Perse, la Mésopotamie & la Syrie; qu'il rendit tributaire le Sultan d'Egypte; que quelques Souverains des Indes furent obligés de lui prêter serment de fidélité, & que la Chine même, au moins la partie septentrionale de ce grand empire, le reconnut pour son Souverain: ensorte que, pendant tout le cours de sa vie, une victoire n'étoit pour lui qu'une semence d'une nouvelle guerre; & si on en croit Alhacen, toute la terre avoit les yeux tournés sur ses entreprises, qui étoient devenues, dit-il, le premier spectacle du monde entier. Ce fameux Tartare avoit le regard affreux, les yeux de travers, la physionomie sombre, & dans toutes ses manieres un air terrible & menaçant.

Philebert de Naillac.

Tel étoit le plus grand des successeurs de Genghizkhan, & le second héros des anciens Tartares Mogols. Mais sans adopter toutes les fables qu'on a publiées à son sujet, il est certain que c'étoit un grand Capitaine, originaire du Zazataie, qui par sa valeur s'éleva à une fortune prodigieuse, &

Philebert de Naillac.

qui, par son activité, par son courage, & par une discipline admirable, se rendit la terreur de tous ses voisins; d'ailleurs cruel, sanguinaire, & qui disoit ordinairement *qu'un Monarque n'étoit jamais en sûreté, si le pied de son trône ne nageoit dans le sang:* maxime digne d'un Tartare, & qu'il ne démentit point dans tout le cours de son regne.

Hist. de Tamerlan par M. Petit-de-la-Croix.

Ce Prince barbare ayant reçu la réponse de Bajazet, se mit en campagne à la tête de huit cens mille hommes, qu'il traînoit à sa suite, & qui étoient commandés sous ses ordres par les Princes ses enfants, ou par d'autres Princes ses tributaires. Mais la puissance absolue qu'il exerçoit indifféremment sur les uns & les autres, les rapprochoit des moindres Officiers; & tous plioient également sous la puissance & la majesté de ce redoutable Souverain.

Depuis qu'il eut déclaré la guerre à Bajazet, il attaqua d'abord Sebaste ou Siuvas, ville de la Cappadoce. Ortogule, jeune Prince plein d'ardeur & de courage, s'y étoit jetté pour signaler sa valeur, & dans le dessein d'arrêter les Tartares, & de donner le temps au Sultan son pere d'avancer à son secours. Mais malgré la valeur de ce Prince, & tout le courage que la garnison fit paroître pour sa défense, rien

ne put résister à la violence des attaques de Tamerlan. La place fut emportée dans un assaut ; les soldats & tous les hommes capables de porter les armes passerent par le fil de l'épée ; on conduisit les femmes, les filles, les enfants & les vieillards dans une plaine hors de la place, où ils furent tous égorgés, sans distinction d'âge & de sexe. La ville fut ensuite rasée, & le Tartare, qui n'avoit jamais compté la clémence & la générosité au nombre des vertus, fit couper la tête au fils de son ennemi.

Philebert de Naillac.

Bajazet, qu'une constante félicité rendoit plus sensible aux atteintes de la fortune, s'abandonna à une violente douleur lorsqu'il apprit cette funeste nouvelle : il aimoit tendrement son fils, & il avoit vu avec plaisir germer & croître dans ce jeune Prince les semences d'ambition & de gloire qu'il lui avoit inspirées. Une mort si indigne de son rang & de sa naissance le jetta dans des fureurs qu'il n'est pas aisé d'exprimer. Il jura la perte de Tamerlan ; & emporté par des désirs violents d'une prompte vengeance, & sans se donner le temps d'amasser assez de troupes pour résister à un ennemi si puissant, il leva le siege qu'il avoit mis devant Constantinople, passa le Bosphore, & s'avança du côté de la Phrygie.

Philebert de Naillac.

On rapporte que pendant la marche de son armée, il vit un berger sur une colline voisine, qui, à l'abri par sa pauvreté de l'avidité des soldats, jouoit paisiblement de la flûte. Le Sultan s'arrêta quelques moments pour l'écouter; & pénétré de sa douleur, & enviant peut-être la condition de ce pâtre: *berger*, lui dit-il, *je te prie que le refrain de ta chanson soit désormais de répéter ces mots: malheureux Bajazet, tu ne verras plus ton cher fils Ortogule, ni ta ville de Sebaste*: & après cela il continua son chemin, & rencontra les Tartares près d'Angouri ou Ancyre, ville capitale de la Galatie. Il n'avoit guere dans son armée plus de six vingt mille hommes, la plupart Turcs naturels, sans compter une horde de ces Tartares qui habitoient au-dessous du Pont-Euxin & de la mer Caspienne, commandés par Mahmoudkhari, qui s'étoit mis à la solde de Bajazet. Comme ce Sultan avoit éprouvé la valeur des Treballiens, avant qu'il les eût subjugués entiérement, il en tira malgré eux un corps d'infanterie; & la crainte & la terreur, seuls liens de la servitude, les contraignirent d'exposer leurs vies pour soutenir la domination d'un Prince qu'ils regardoient comme leur tyran.

1399.

La bataille se donna au pied du mont

Stella, & dans la même place où Pompée avoit autrefois vaincu Mithridate. Le choc des deux armées fut terrible, & le combat très-sanglant; les Treballiens s'y distinguerent par la plus haute valeur; la victoire commençoit à se déclarer de leur côté, & ils poursuivoient les Tartares qu'ils avoient contraints de prendre la fuite. Bajazet qui craignoit que l'ardeur du combat ne les emportât trop loin, leur envoya commander de venir prendre leur poste. Ils obéirent: Tamerlan rallia ses troupes, se mit à leur tête, & leur fit envisager en même-temps le mouvement des Treballiens comme une fuite. Par son ordre, le Prince Sacruh son fils, qui commandoit une aile de l'armée, les chargea, & après un combat sanglant, les réduisit à leur tour à prendre la fuite. Les Turcs de l'Asie épouvantés de leur défaite, se débanderent sans rendre de combat; & Bajazet éprouva que dans une bataille on ne fait point de mouvement sans péril devant un Général aussi habile que Tamerlan.

Philibert de Naillac.

Nous avons dit que Bajazet avoit dans son armée un grand corps de Tartares. Ces Barbares, gagnés par ceux de leur nation, au plus fort de la mêlée, abandonnerent le parti du Sultan; & leur Commandant, pour mettre le comble à sa trahison, poursuivit les Turcs.

Philibert de Naillac.

dans leur déroute, en tua une partie, fit prisonnier Bajazet, & le présenta à Tamerlan.

On parle différemment de la maniere dont le Tartare le reçut. Il y a des Historiens qui prétendent qu'il lui reprocha son orgueil, sa cruauté & sa présomption : *ne devois-tu pas savoir*, lui dit-il, *qu'il n'y a que les enfants des infortunés qui osent s'opposer à notre invincible puissance ?* D'autres Ecrivains prétendent au contraire que Tamerlan le reçut fort honnêtement ; qu'il le conduisit dans sa propre tente ; qu'il le fit manger avec lui, & que pour le consoler, il ne l'entretint que de la vicissitude & de l'inconstance de la fortune. On ajoute qu'il lui envoya un équipage de chasse, soit par un motif de compassion, soit peut-être par une sorte de mépris, & que le fier Tartare fût bien aise de lui faire sentir qu'il le croyoit plus propre à la suite d'une meute de chiens courants qu'à la tête d'une grande armée.

C'est au moins l'explication que Bajazet lui-même donna à ce présent mystérieux de son ennemi. Ce malheureux Prince n'étant pas maître de son ressentiment, & plein d'un chagrin farouche : *dites à Tamerlan*, répondit-il fiérement à celui qui étoit venu de sa part, *qu'il ne s'est pas trompé en*

m'invitant à un exercice qui a toujours fait le plaisir des Souverains, & qui convient mieux à Bajazet, né du grand Amurat, fils d'Orcan, qu'à un aventurier comme lui, & à un Chef de brigands. Philebert de Naillac.

Tamerlan revint bientôt à son caractere; & ce barbare irrité d'une réponse si injurieuse, commanda sur le champ qu'on mît Bajazet sans selle sur quelque vieux cheval de ceux qui servoient à porter le bagage, & que dans cet état on l'exposât dans le camp aux mépris & aux railleries de ses soldats; ce qui fut exécuté aussitôt: & au retour on ramena le malheureux Bajazet devant son vainqueur, qui avec un souris moqueur lui demanda si cette promenade n'étoit pas encore de ces plaisirs où ses illustres ancêtres avoient coutume de se délasser? Il ajouta à une si cruelle raillerie un outrage qui lui fut infiniment plus sensible. Bajazet avoit épousé Miliere ou Marie, fille d'Eléazar, Despote de Service. Les Turcs l'appelloient Ucogli: c'étoit la plus chere & la mieux aimée de toutes ses femmes. Tamerlan ayant pris cette Princesse dans la ville de Burse, dont il venoit de s'emparer, lui fit couper la robe jusqu'au-dessus du genou, & dans cet état & à demi-nue, la contraignit de lui servir à boire en présence de son mari. Bajazet, à qui il

Philibert de Naillac.

ne restoit pour armes que sa langue, outré de courroux & d'indignation, & peut-être furieux de jalousie, lui cria qu'étant sorti de la lie du peuple, & de parents inconnus par leur obscurité, il devoit mourir de honte de fouler aux pieds le sang royal, & d'outrager, comme il faisoit, une Princesse que l'ordre de sa naissance ne lui eût dû faire regarder qu'avec respect.

Le Tartare ne fit que rire de la colere impuissante de son prisonnier : il le traîna depuis à sa suite, chargé de chaînes; on prétend même qu'il le fit enfermer dans une cage de fer, comme une bête farouche. Bajazet ne put soutenir plus longtemps tant d'outrages; & le comble de son infortune étoit d'avoir été auparavant toujours heureux. Des Historiens prétendent que pour finir la vie qui lui étoit si odieuse, il s'écrasa la tête contre les barreaux de sa cage. Quelques Ecrivains rapportent qu'un esclave lui ayant jetté insolemment un os de poisson, comme il auroit fait à un chien, Bajazet, après l'avoir éguisé avec les dents, s'en perça la gorge : d'autres enfin le font mourir d'apoplexie, comme on le conduisoit à Samarcande, capitale des états de Tamerlan.

Comme tous les projets de ce Prince alloient toujours à une domination im-

périeuse, il n'eut pas plutôt triomphé de la puissance & de la vie de Bajazet, qu'il fit dessein d'assujettir tous les autres Princes de la Natolie. La plupart, ceux surtout qui avoient imploré sa protection contre Bajazet, lui faisoient assidument leur cour; mais sous le nom d'alliés, ils étoient peu différents de ses autres sujets; & leurs chaînes, pour être dorées, n'en étoient pas moins pesantes. Il n'y avoit que le Grand-Maître de Rhodes & ses Chevaliers qui, quoiqu'ennemis irréconciliables des Turcs, ne voulurent point fléchir sous la puissance du Tartare. Ce fut le sujet qui l'obligea à leur déclarer la guerre. Mais comme il n'avoit pas de vaisseaux pour faire passer la mer à son armée, & que d'ailleurs l'isle entiere de Rhodes, défendue par des bastions, des redoutes, des tours & des boulevards, sembloit n'être plus qu'une seule forteresse, & qui montroit de tous côtés un front redoutable, le Tartare aima mieux s'attacher à la ville de Smyrne, habitée par les Chevaliers, riche par son commerce, & dont le port lui pouvoit fournir dans la suite des vaisseaux pour transporter ses troupes dans l'isle de Rhodes, & dans les autres isles de la Méditerranée & de l'Archipel, qu'il vouloit conquérir.

Philibert de Naillac.

La ville de Smyrne, comme nous

Philebert de Nailiac.

l'avons déja dit, est située dans cette partie de l'Asie que les Grecs habitoient anciennement sous le nom d'Ionie, & qu'on appella depuis, comme on fait encore aujourd'hui, la Natolie. Cette ville étoit bâtie en amphithéatre sur la pente d'une colline qui regardoit l'occident d'été; mais du milieu jusqu'au haut de ce côteau, on ne voyoit que des ruines : le bas a toujours été habité. Du temps de Tamerlan, on y trouvoit un château qui fermoit le port. Le Chevalier Frere Jean de Biandra, Prieur de Lombardie, après s'être rendu maître de ce fort, y avoit fait mettre les armes de l'Eglise. Et quoique Clément VI, Chef de la ligue Chrétienne, se fût fait honneur de cette conquête, cependant Grégoire XI, un de ses successeurs, auquel l'entretien de la garnison étoit à charge, céda la propriété de cette place aux Chevaliers de saint Jean, qui se chargerent de sa défense.

On a pu voir dans cette histoire combien la conservation de cette place, & les fortifications qu'on y ajoutta, coûterent à l'Ordre. On y tenoit en tout temps une nombreuse garnison commandée par des Chevaliers. Le Grand-Maître se voyant à la veille d'être attaqué, soit par Bajazet ou par Tamerlan, suivant que la fortune en décide-

roit, avant que ces Princes en vinssent aux mains, avoit envoyé pour commander dans Smyrne, Frere Guillaume de Mine, Grand-Hospitalier : & il fit entrer en même-temps dans la place des munitions de guerre & de bouche, de nouvelles troupes dont il augmenta la garnison, & l'argent nécessaire pour leur solde. Philebert de Naillac.

Tamerlan, qui n'ignoroit pas que Smyrne étoit encore plus fortifiée par le nombre & la valeur de ses défenseurs que par ses fortifications & la hauteur de ses murailles, pour éviter les périls & la longueur d'un siege qui pouvoit être très-meurtrier, se contenta pour sa gloire de demander seulement que le Chevalier qui commandoit dans la place, souffrît qu'il arborât ses enseignes sur les tours. Mais ce Gouverneur ayant rejetté avec mépris cette proposition, il fallut que le sort des armes en décidât. (*a*) Tamerlan irrité de ce refus, fit investir cette place; ses troupes commencerent leur attaque par combler les fossés avec de la terre, des claies & des fascines, pendant que leurs archers tiroient contre ceux qui défendoient les murailles. Les Chevaliers interrompirent leurs travaux par de fréquentes sorties : c'étoient

(*a*) Hic etiam Tamerlanus Smyrnam, tunc fortissimum castrum in Græciâ, vicinum Turcorum dominio, quod erat Hospitalis sancti Joannis Hierosolymitani etiam eâ tempestate.

O

Philebert de Naillac.

tous les jours de nouveaux combats, dans lesquels ces soldats de JESUS-CHRIST signaloient à l'envi leur valeur contre les Infideles.

Tamerlan eut recours à la sappe; mais les Chrétiens, en jettant des quartiers de roche, des pierres & des poutres, écrasoient les plus hardis, & empêchoient les autres d'approcher du pied des murailles. Le Tartare irrité d'une résistance si courageuse, & que de plus grands desseins appelloient autre part, pour forcer plus promptement cette place, eut recours à l'escalade. Dans cette vue, il fit faire un nombre prodigieux de tours de bois: c'étoient des machines ambulantes que les assiégeants conduisoient avec des roues fort près des murailles. Chalcondile parlant de ce siege, rapporte que Tamerlan faisoit entrer dans chaque tour jusqu'à deux cens hommes;

vi destruendo, solo æquavit. Tamen quidam Cathalanus, qui pro eodem Hospitali erat Capitaneus, si vexillum dicti Tamerlani super illo collocare voluisset, rogatu cujusquam Episcopi Christiani, Tamerlanus illud nullatenùs destruxisset: sed quia dictus Cathalanus illud cum fastu, seu alliàs recusaret facere, dictus Tamerlanus, hoc agrè ferens, & vim viribus accumulans, tandem dictum castrum cepit & destruxit totaliter: adeo quòd etiam, ut ipsimet Fratres dicti Hospitalis aiunt, cum centum milibus florenorum auri in statum pristinum reduci non posset. *Theodorici à Niem. de schismate, lib. 2. cap. 38*

on y trouvoit des échelles & comme des escaliers pour monter aux différents étages. Ordinairement l'étage d'en-bas étoit destiné pour les ouvriers qui conduisoient cette machine, ou pour les soldats qui travailloient à sapper la muraille ; l'étage du milieu devoit être de niveau avec le haut de la muraille, & on y trouvoit un pont qui s'abattoit sur la muraille même, & d'où les assiégeants se jettoient dans la place : enfin au plus haut étage, on plaçoit des archers, qui, à coups de fleches, & par la supériorité de leur poste, écartoient ceux qui se présentoient pour la défense de la place.

Philibert de Naillac.

Cherefeddin-Ali, natif d'Yedz, Auteur contemporain, traduit du Persan en Français par feu M. Petit de la Croix le fils, nous a laissé une relation du siege de Smyrne ; & quoique cet Auteur ne nomme point expressément les Chevaliers de Rhodes, on n'a pas de peine à les reconnoître dans la peinture qu'il fait des défenseurs de cette place, & j'ai cru que je ferois plaisir aux Lecteurs de copier cet endroit de son histoire. Voilà à peu près de quelle maniere s'exprime cet Historien Persan, mort en 1456.

Timur fut informé que sur le bord de la mer il y avoit une place extrêmement forte, bâtie de pierres de taille, entou-

Philebert de Naillac.

rée de la mer de trois côtés, qui du côté de la terre avoit un fossé profond, le tout bâti à chaux & à ciment, depuis le haut jusqu'en bas ; qu'il y avoit dedans un grand nombre d'Européens, & qu'elle se nommoit Ismir ou Smyrne ; que, suivant l'opinion des Grecs, ils croyoient que c'étoit un lieu saint, & qu'ils y venoient de loin en pélerinage avec grande dévotion ; qu'ils y faisoient des vœux & y apportoient des aumônes ; que tout auprès, à la distance de la course d'un cheval, il y avoit une autre forteresse sur la cime d'une montagne, aussi nommée Ismir, mais habitée de Musulmans qui avoient incessamment la guerre avec ceux de l'autre place, à cause de la différence de religion ; & comme le Smyrne des Chrétiens étoit entouré de la mer de trois côtés, ils étoient secourus d'Europe par mer, & on leur apportoit des vivres, des habits, des armes, & tout ce qui leur étoit nécessaire. Et comme ce lieu étoit à l'extrémité des frontieres de l'Asie, & du pays Musulman, les Grecs faisoient une cruelle guerre & gardoient la place, comme leur étant d'une extrême importance ; que jamais elle n'avoit été conquise par aucun Prince Musulman, & que jamais elle n'avoit payé de tribut à personne ; qu'Amurat, pere

de

de Bajazet, s'étoit mis plusieurs fois en campagne à la tête d'une armée puissante, sans en pouvoir venir à bout, & que Bajazet lui-même l'avoit tenue sept ans assiégée sans rien avancer; que cette place incommodoit extrêmement les Musulmans, & que l'on ne voyoit que meurtres & des ruisseaux de sang couler incessament dans la mer comme des torrents. Philebert de Naillac.

Lorsque Timur fut informé de l'état de Smyrne, son zele pour la Religion lui inspira qu'il étoit de son devoir de délivrer les Musulmans de peine en exterminant leurs ennemis. Il y envoya le Mirza Pirmehemet Gmarchoiez, l'Emir Chrech Nouredden & autres, avec ordre de les sommer d'abord par un Ambassadeur d'embrasser la Religion Musulmane, car tel est l'ordre de Mahomet; que s'ils étoient assez fortunés pour le faire, il vouloit qu'on les traitât bien, & même qu'on l'en avertît, afin qu'il les fît participants de ses graces; que si, quittant leur opiniâtreté, ils vouloient rester Chrétiens, & payer tribut, qu'on leur en réglât la somme, & qu'on en fit la recette; mais que si pour leur malheur ils entreprenoient de se défendre, qu'ils les fissent tous passer au fil de l'épée.

Le Mirza & les Emirs obéirent promptement, & étant arrivés devant Smyrne, ils y envoyerent un Ambassadeur pour inviter les Habitans à se faire Mu-

Philebert de Naillac.

sulmans, tant par des menaces que par des promesses; mais comme ils étoient prédestinés à périr, l'un & l'autre furent inutiles, & Mahumy qui en étoit Gouverneur, avoit envoyé demander du secours à tous les Princes de l'Europe; ensorte qu'il y assembla grand nombre des plus braves Capitaines Chrétiens, ou plutôt une bande de diables enragés, qui y mirent des magasins & des munitions de guerre & de bouche.

Nos Généraux en donnerent avis à la Cour; Timur, sur cette nouvelle, résolut d'y aller en personne. Il laissa le bagage au pied de la montagne de Tiré; & quoique ce fût en hiver, & qu'il y eût de grosses pluies, il ne laissa pas de monter à cheval, pour acquérir le mérite de cette guerre de Religion, & de marcher de ce côté-là. Il y arriva le samedi sixieme de jumazyulevel 805, à la tête de son armée, & envoya ordre au Mirza Méhémet Sultan, qui étoit en quartier d'hiver à Magniscah, de se rendre devant Smyrne. Le même ordre fut envoyé au Merzasmiren-Chuh & à Bonléen, ainsi qu'à l'Emir Gehan Chach & autres. A l'arrivée de Timur devant la place, l'on battit les tambours & les timbales, & l'on fit le grand cri de toute l'armée. Aussi tôt on attaqua la place du côté de terre ferme, & chaque Général fit sapper vis-à-vis

de son poste, dresser des machines & des béliers. On jetta des marmites de feu grégeois & des fleches sur les portes du château; l'Emir Chamelec fit construire de grands échafauds à trois pieds au milieu de l'eau, proche les uns des autres, sur lesquels on jetta des planches: & des deux côtés du château, jusqu'au lieu que les pieds des trépieds arrivoient à la terre, ils firent un chemin uni qu'ils affermirent; ensorte que les soldats pouvoient se tenir dessus avec assurance, & y combattre comme s'ils eussent été à terre; ce qui étant achevé, les Musulmans s'armerent de leurs boucliers, & monterent sur les échafauds: delà ils donnerent des assauts au château, & comme le chemin étoit fermé du côté de la mer, il fut impossible à qui que ce fût de secourir les Assiégés.

Philebert de Naillac.

Cependant on vit arriver les Mirzas, Méhémet Sultan & Mirancach, qui avoient laissé leur bagage à Magniscah, sous les soins de l'Emir Chamseddin-Abbaz: ce renfort ne servit pas peu à avancer le siege, car Timur ordonna l'assaut général. Des Emirs de Loumans & les Colonels de Hézarez avec leurs troupes s'avancerent chacun vis-à-vis leurs postes, & l'assaut dura depuis le matin jusqu'au soir, & du soir au matin, où les braves des deux partis firent des actions de la derniere vigueur. Si l'attaque

Philebert de Naillac.

fut ferme, la défense étoit de même, & personne n'eut le temps de se reposer un moment; les machines & les béliers mirent en pieces les murs & les tours, & les assiégés intrépides ne cessoient de jetter des fleches en roue, des marmites de naste, du feu grégeois, des fleches en fusées, & des pierres, sans se donner de relâche.

Pendant ce temps-là, il pleuvoit si extraordinairement, qu'il sembloit que l'Univers se dût abymer par un second déluge; malgré un orage si excessif, l'infatigable Timur ne fut pas un moment sans donner des ordres aux Généraux, excitant lui-même les soldats. Après que les sappeurs eurent achevé les breches, & qu'ils eurent appuyé les bastions & les courtines sur des pierres, on remplit les breches de fascines & de fagots enduits de nafte, auxquels on mit le feu, ensorte que tout-à coup les murailles furent renversées, & plusieurs des assiégés tomberent du haut des murs, & furent tués. Les Musulmans les forcerent l'épée à la main à quitter les breches qu'ils défendoient; & après les avoir poussés, ils entrerent dans Smyrne, en criant victoire, & disant des louanges à Dieu, auquel ils présenterent les têtes de tous les ennemis, en action de graces de cette faveur. Il n'y en eut que très-peu qui échapperent à ce péril, en se jettant dans la mer, dont ils atteignirent des vaif-

seaux à la nage ; encore s'en noya-t-il une bonne partie. Après que l'on eut fait main-basse sur ceux de Smyrne, on rasa les maisons, tant de la ville que du château, & on en jetta les matériaux dans la mer, ainsi que les briques, les armes & les meubles.

Philebert de Naillac.

Il leur étoit venu de certains lieux de l'Europe de grands navires que l'on nommoit Caracac ; ils avoient deux mâts & même davantage, & étoient remplis de gens de guerre & d'armes pour secourir ceux de Smyrne. Lorsqu'ils se furent approchés, & qu'ils ne virent plus de vestiges ni de la ville, ni du château, ils prirent la peur, & arrêterent leurs navires. Timur ordonna que l'on jettât quelques-unes des têtes des Chrétiens sur ces navires, & les jetteurs de feu grégeois ayant exécuté cet ordre, il tomba plusieurs têtes dans les navires mêmes. Ces marins ayant reconnu les têtes de leurs camarades, s'en retournerent intimidés & frustrés de leur espérance.

C'est ainsi que Cherefeddin rapporte ce qui se passa au siege de Smyrne. On voit bien que tout ce qu'il dit des pélerinages que les Chrétiens faisoient dans cette ville, & où, dit-il, ils portoient des aumônes, doit s'entendre de Jerusalem, dont les Chevaliers portoient le nom. Le secours que ceux de Smyrne envoyerent

Philebert de Naillac.
chercher en Europe, d'où il leur vint de braves Capitaines, ou plutôt une bande de *diables enragés*, toute cette description représente la généreuse défense que firent ces Chevaliers. L'Auteur n'a pas oublié la grande caraque de la Religion; & en traitant les Chevaliers de marins, on voit bien qu'il veut parler de ceux de Rhodes. Cependant ils succomberent à la fin, comme on vient de le voir, sous les efforts de Tamerlan.

Ce barbare, suivant sa coutume, fit égorger tous les habitants, & raser la place. Il en usoit d'une maniere si cruelle pour intimider ceux qui refusoient de lui ouvrir les portes. Quand il avoit mis le siege devant une place, on arboroit le premier jour un étendard blanc sur sa teme, pour marquer qu'il étoit disposé à traiter avec clémence ceux qui se rendroient sur le champ. Le lendemain ce signal étoit de couleur rouge, pour faire entendre qu'il vouloit du sang, & qu'il en coutât la vie au Gouverneur & aux principaux Officiers de la garnison. Mais le troisieme jour on arboroit un étendard noir pour déclarer, soit que la place fût emportée d'assaut, ou qu'elle se soumît volontairement, qu'il falloit que tout pérît, & que la ville fût entiérement détruite. Malgré les précautions que sa cruauté lui fit prendre, plusieurs Chevaliers lui échapperent, avec un grand nombre

de soldats, qui voyant la ville prise, se jetterent à la mer, & gagnerent à la nage les vaisseaux qui s'étoient avancés pour jetter du secours dans la place. Philebert de Naillac.

Tamerlan, qu'on peut regarder comme un autre Attila, & comme un fléau de Dieu, après avoir rempli de sang toute l'Asie mineure, faisoit dessein de passer en Europe, d'y étendre ses conquêtes jusqu'aux Colonnes d'Hercule; de traverser ensuite le détroit, & après avoir soumis l'Afrique à son empire, de retourner par l'Egypte dans ses états. Mais comme il faisoit des préparatifs proportionnés à un si vaste projet, il apprit qu'un Roi des Indiens, dont l'histoire ne nous a point conservé le nom, étoit entré dans la Perse, qu'il avoit ravagé une grande étendue de pays, & emporté Chéri, une des principales villes du royaume, d'où il avoit enlevé les trésors que Tamerlan y faisoit garder, & qui devinrent la proie de cet autre Barbare.

Le fier Tartare, qui se croyoit au-dessus de tous les Souverains & peut-être au-dessus même de la fortune & de la condition humaine, entra en fureur en apprenant ces nouvelles. Il marcha aussi-tôt contre ce Prince, dans le dessein de l'exterminer; mais après différents combats, ayant éprouvé ses forces & reconnu qu'il avoit affaire à

Philebert de Naillac.

1 avril 1415.

un Prince aussi puissant que lui, & aussi grand Capitaine ; se voyant d'ailleurs dans un âge fort avancé, il jugea à propos de faire la paix avec son ennemi, & il se retira dans ses états & dans sa ville de Samarcande, où il mourut peu après des excès qu'il avoit faits avec ses femmes, & dans les plaisirs de la table. D'autres Historiens prétendent qu'il fut surpris par la mort sur le chemin de la Chine. Ses enfants partagerent son empire ; ils se diviserent bientôt, & cette division donna le moyen aux enfants de Bajazet de se rétablir dans les états de leur pere. Ils étoient quatre, Josué, Musulman ou Calapin, Moïse & Mahomet. Ces quatre Princes régnerent successivement : les trois premiers ne sortirent du trône que par une mort violente ; Mahomet resta le dernier, & plusieurs Historiens de cette nation, sans faire mention de ses freres, le font régner immédiatement après Bajazet.

Pendant que ces Princes Infideles se disputoient l'empire tour-à-tour, le Grand-Maître profita de leurs divisions, & pour la sûreté des isles de la Religion, & sur-tout de celle de Lango, il forma le dessein de se rendre maître d'un ancien château situé en terre-ferme, à 12 milles de cette isle, dans le golphe de Ceramis, & sur les ruines, à ce qu'on prétend, d'Halicarnasse, capitale de la

Carie, ville célebre par le magnifique tombeau que la Reine Artemise y avoit fait élever autrefois au Roi Mausole son mari. Cette place n'étoit pas moins illustrée dans l'antiquité par la naissance des Historiens Grecs, Hérodote & Denys, surnommé d'Halicarnasse. Naillac monta lui-même sa flotte, courut les côtes de la Carie, aborda dans le golfe, entra dans le port par un vent de Sud-Ouest, ou de Lebesche, débarqua ses troupes, surprit & attaqua une garnison de Tartares que Tamerlan avoit laissée dans cette place, & s'en rendit maître; mais en ayant reconnu la foiblesse, il en fit construire une nouvelle, qu'il fit bâtir sur le roc, à la pointe d'une presqu'isle qui s'avançoit dans la mer; il la nomma le château de saint Pierre, & les Turcs l'appellerent depuis *Bidrou*. Il la revêtit de toutes les fortifications que l'art put inventer: les murailles en étoient très-hautes, & il y avoit d'espace en espace, des embrasures garnies de canons, qui empêchoient les vaisseaux ennemis d'en approcher. Cette place étoit encore plus fortifiée du côté de terre; & outre la hauteur & l'épaisseur de ses murailles, l'entrée en étoit défendue par des boulevards & des bastions; & on prétend qu'il falloit passer sept portes avant que de pouvoir pénétrer dans le corps

Philebert de Naillac.

Philibert de Naillac.

de la place. On lisoit sur la derniere ces paroles du pseaume : *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam* ; c'est-à-dire que les plus fortes garnisons ne sont point capables de conserver une place qui n'a point Dieu même pour défenseur. Depuis que cette forteresse fut en état de défense, le Grand-Maître fit creuser & élargir les fossés, ensorte que l'eau de la mer y entroit facilement ; & il tenoit en tout temps un certain nombre de brigantins, de barques & de felouques, qui, aux moindres signaux, & de concert avec les galeres des isles de Lango & de Rhodes, fermoient l'entrée de la riviere de Carie aux vaisseaux des Corsaires : & ce château du côté de terre servoit en même-temps d'asyle aux esclaves Chrétiens des contrées voisines, qui échappoient des chaînes des Infideles.

L'attention du Grand-Maître ne se bornoit pas à la conservation seule des isles de la Religion ; il s'intéressoit également à la défense de tous les états Chrétiens de l'Orient : il en étoit comme le Général né. L'isle de Chypre sur-tout, voisine de celle de Rhodes, ne devoit sa conservation qu'aux flottes & aux armes des Chevaliers. Mais si par leur valeur ils empêchoient les Infideles d'en approcher, toute la prudence & l'habileté du Grand-Maître n'avoit pu pré-

venir & empêcher les mauvais effets du peu de courage & de la lâcheté des Chypriots, nation amollie par le luxe & par les plaisirs, & qui, quoique Chrétienne, sacrifioit encore dans le fond de son cœur à la Déesse de la volupté, ancienne Divinité tutélaire de cette isle dans le temps du Paganisme.

Phi'ebert de Naillac.

Pierre de Lusignan régnoit alors dans cette isle. Des affaires importantes ayant appellé ce Prince en Italie, avant que de s'embarquer, il laissa le gouvernement de son état au Comte de Rohas ou de Rohais : c'est ainsi qu'on appelloit alors le Comte d'Edesse; mais dont il n'étoit plus que Seigneur titulaire, depuis la conquête qu'en avoient faite les Infideles. Ce Régent, pendant l'absence du Roi, débaucha la Reine, à ce qu'on prétend, & de concert avec elle, il prit des mesures pour enlever au Roi sa couronne ; on ne pouvoit guere pousser le crime plus loin. Le Roi, averti de leurs mauvais desseins par un courier que lui dépêcha secrétement un Seigneur du nom de Visconti, revint brusquement, fit arrêter le traître, & le mit entre les mains de la Justice, pour être puni selon la rigueur des loix. Mais les loix parmi une nation si efféminée n'avoient plus guere de vigueur ; les Juges corrompus par le crédit de la Reine,

Philibert de Naillac.

& par les préfens de fon adultere, le déclarerent innocent, & Vifconti, comme calomniateur, fut condamné à un banniffement perpétuel. Le Roi outré d'un jugement qui le déshonoroit, de Prince fage & modéré, devint un tyran furieux & cruel ; & pour fe venger, il s'en prit indifféremment à tous fes fujets. Sur le plus foible prétexte il les faifoit charger de fers, s'emparoit de leurs biens, raviffoit l'honneur des femmes & des filles, les abandonnoit même aux miniftres de fa tyrannie, & le moindre foupçon de rebellion tenoit lieu de conviction à l'égard des accufés, qu'il envoyoit auffi-tôt au fupplice.

Les prifons ordinaires ne fuffifant pas pour contenir ce grand nombre de malheureux qu'il faifoit arrêter tous les jours, il en fit conftruire une nouvelle au milieu de la place publique, & par un rafinement de vengeance, il contraignoit les perfonnes même de qualité de l'un & de l'autre fexe, d'y travailler & de fervir les maçons. Parmi tant de gens qui n'étoient pas nés pour la fervitude, il fe trouva une femme courageufe, qui tâcha de les porter à fecouer un joug fi odieux. Pour y parvenir, cette femme née Demoifelle, & d'une des meilleures maifons de l'isle, fous prétexte de marcher avec plus de facilité avec les fardeaux dont on la char-

geoit, releva ses juppes & sa chemise jusqu'au-dessus des genoux. Elle demeura dans cet état jusqu'à ce que le Roi, qui venoit voir réguliérement tous les jours ses ouvriers, parût suivi de toute sa Cour. Si-tôt qu'elle l'apperçut, elle rabattit ses juppes; mais après qu'il fut passé, elle les releva aussi-tôt. Des gens scandalisés de cette immodestie, lui ayant demandé pourquoi elle ne cachoit sa nudité que devant le Roi, *c'est*, répondit-elle, *qu'entre femmes on ne s'observe pas scrupuleusement, & que parmi tous vous autres, il n'y a que le Prince qui m'ait paru homme.* Ce reproche excita dans le cœur des Chypriots une indignation violente; ils eurent honte de leur foiblesse & de leur lâcheté, & sur le champ même ils se jetterent sur le Roi qu'ils poignarderent. On déféra la couronne à Pétrin, ou Pierre II. son fils, jeune enfant qui étoit encore sous la conduite d'un Gouverneur, & on remit la régence de l'état à Jacques de Lusignan, Prince de son sang & son oncle.

Philebert de Naillac.

Hist. de l'isle de Chypre, par Antoine Maria-Graziani.

Ce Prince, à son avénement au gouvernement de l'état, d'autres disent à la cérémonie du couronnement du jeune Roi, donna une fête magnifique: il se trouva à ce repas royal un grand nombre de Seigneurs Venitiens & Génois. Ces étrangers disputerent la pré-

Philebert de Naillac.

séance ; mais par le crédit du Régent ; elle fut décidée ce jour-là en faveur des Venitiens. Les Génois pour s'en venger résolurent de l'emporter la force à la main, & ils convinrent entr'eux de se trouver le lendemain au palais avec des armes cachées sous leurs manteaux. Le Régent ayant été averti de leur complot, fit jetter par les fenêtres du palais huit nobles Génois qui se promenoient dans la salle, & qu'on prétend, pour rendre le cas plus atroce, qui ignoroient absolument le dessein de leurs compatriotes.

La nouvelle en ayant été portée à Genes, le Sénat, pour tirer vengeance d'une si cruelle injure, envoya une puissante flotte à l'isle de Chypre, chargée de 14000 hommes de débarquement, & commandée par Pierre Frégose. Les Génois ravagerent l'isle, assiégerent & prirent Famagouste, & se saisirent même du Régent, qui fut conduit ignominieusement à Genes avec la Princesse sa femme, & enfermé dans une prison. Il n'en sortit qu'à la mort du jeune Roi son neveu, décédé sans enfants : il en étoit héritier. Les Génois dans cette conjoncture lui rendirent la liberté, mais ils la lui vendirent bien cher ; & avant que de souffrir qu'il s'embarquât pour retourner dans ses états, ils exigèrent de ce

Prince qu'il leur laissât en toute souveraineté la ville de Famagouste, & qu'il s'engageât à leur payer tous les ans dix mille ducats de tribut. Philebert de Naillac.

Jacques, pour recouvrer sa liberté & sa couronne, souscrivit au traité, bien résolu d'y donner un jour des explications conformes à ses intérêts. L'état de ses affaires ne lui permit point pendant sa vie de s'affranchir de cette servitude. Janus son fils, ainsi appellé parce qu'il étoit né à Genes, élevé depuis dans une haine héréditaire contre les Génois, tenta de surprendre la ville de Famagouste. Cette entreprise fit naître la guerre entre ce Prince & les Génois. Ces Républicains agités depuis long-temps par de cruelles divisions qui s'étoient élevées entre le corps de la Noblesse & le peuple, s'étoient donnés depuis peu à Charles VI, Roi de France; & Jean le Meingre, dit le Maréchal de Boucicault, commandoit pour le Roi dans Genes en qualité de Gouverneur ou de Vice-Roi. Ce Seigneur, pour s'opposer aux desseins du Roi de Chypre, fit préparer promptement une flotte qu'il résolut de commander lui-même: & en attendant que cet armement fût en état de mettre à la voile, il fit partir Antoine Grimaldi, Chevalier de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem, avec trois galeres & des troupes

Philebert de Naillac.

de débarquement, qui entrerent, sans trouver aucun obstacle, dans le port de Famagouste.

Boucicault ayant armé sept gros vaisseaux & neuf galeres, mit à la voile, & prit la route du Levant ; il aborda premiérement dans l'isle de Rhodes, & il fut reçu par le Grand-Maître & par les Chevaliers avec tous les honneurs qui étoient dus à son mérite & à la dignité du Prince qu'il représentoit. Le Grand-Maître le logea dans son palais, & le régala plusieurs fois dans un château ou dans une maison de plaisance qui étoit sur une hauteur proche de la ville. Dans les entretiens que ces deux grands hommes eurent en particulier, le Grand-Maître représenta au Maréchal, que quelque joie qu'il eût de le voir dans l'isle de Rhodes, il ne pouvoit s'empêcher d'être sensiblement touché du sujet qui l'y avoit conduit avec son armée ; que l'isle de Chypre, voisine de la Palestine & de l'Egypte, avoit jusqu'ici servi d'entrepôt à toutes les flottes de l'Europe ; que c'étoit même le plus puissant boulevard qu'eussent les Chrétiens en orient ; qu'en y conduisant son armée, il y feroit entrer toutes les calamités inséparables de la guerre ; qu'il alloit même travailler pour les Sarrasins, & leur en faciliter la conquête. Il ajouta qu'il le

conjuroit de souffrir qu'il passât lui-même dans cette isle; qu'il espéroit que Dieu béniroit son voyage & ses intentions, & que peut-être il seroit assez heureux pour rétablir la concorde entre les deux nations. Philebert de Naillac.

Boucicault lui répondit qu'il cherchoit moins à faire des conquêtes qu'à conserver les droits d'une république qui s'étoit mise sous la protection du Roi son maître; que le Roi de Chypre auroit la paix dès qu'il voudroit se désister de son entreprise sur Famagouste; & qu'à son égard il aimeroit beaucoup mieux tourner ses armes contre les Infideles que de les employer contre un Roi Chrétien, & surtout contre un Prince dont la maison tiroit son illustre origine de la France.

Le Grand-Maître en ayant obtenu une réponse aussi favorable, fit armer sa capitane, & suivi de deux autres galeres qui lui servoient d'escorte, prit le chemin de l'isle de Chypre. Le Maréchal, qui ne vouloit pas demeurer oisif pendant le voyage du Grand-Maître, monta de son côté sur sa flotte, & fut ravager les environs d'Alexandrette, ville de Syrie, qu'on nommoit alors *Lescandelours* ou *Scanderona*, située à vingt-cinq lieues d'Alep, sur le golfe de Laïazzo, au milieu de quelques marais, & assez près du bord de la mer: un Prince Turc en étoit alors Seigneur.

Philebert de Naillac.

Boucicault débarqua ses troupes, qui consistoient en huit cens Chevaliers & Ecuyers, parmi lesquels on voyoit les bannieres du Maréchal, du Seigneur d'Acher, celles du Seigneur de Château-Morant, de Messire Guillaume de Naillac, du même nom que le Grand-Maître, du Seigneur de Châteauneuf, & celles du Seigneur de Puyos : on comptoit environ trois mille hommes en tout sur cette petite flotte. Le Seigneur du pays étoit alors à cinq grandes journées d'Alexandrette, & il campoit sur sa frontiere pour s'opposer à son frere qui lui disputoit cette seigneurie. Le Maréchal se prévalant de son absence, fit attaquer la basse-ville par le Seigneur de Château-Morant, pendant que Frere Louis de Culan, qui faisoit la fonction de Maréchal-de-camp dans cette petite armée, gardoit un défilé qui empêchoit qu'on ne pût jetter du secours dans la place. L'attaque & la défense furent vives de part & d'autre, & il fallut que les Chrétiens revinssent jusqu'à trois fois à l'assaut. Enfin ils emporterent ce qu'on appelloit la basse-ville, qui étoit habitée principalement par des Marchands. Tout fut pillé; leurs riches magasins servirent de récompense à la valeur des soldats, en même-temps que les vaisseaux du Maréchal se rendirent maîtres du port. Le

Seigneur de Scandéronne ayant appris que pendant qu'il défendoit l'entrée de son pays contre son frere, les Chrétiens étoient à la veille de s'en rendre les maîtres, accourut au secours de sa capitale, qui étoit serrée de fort près. Il tenta plusieurs fois d'y jetter du secours; mais ayant trouvé toutes les avenues occupées par les troupes du Maréchal, il eut recours à la négociation, la voie la plus convenable au parti le plus foible; & il envoya des Ambassadeurs au Maréchal pour se plaindre que, sans avoir jamais eu rien à démêler avec les Génois, & sans aucune déclaration de guerre préalable, il fût entré dans ses états pour y exercer des actes d'hostilité qui ne se pratiquent qu'entre des ennemis déclarés. Philebert de Naillac.

Ses Ambassadeurs ajouterent que, quelque justes que fussent les plaintes de leur Maître, si le Maréchal vouloit retirer ses troupes de dessus ses terres, il étoit prêt d'entrer avec lui dans une confédération particuliere; & qu'en cas qu'il en vînt à une rupture avec le Roi de Chypre, il s'obligeroit de lui fournir tous les secours nécessaires pour soutenir cette guerre dans une isle si éloignée de Genes.

Le Maréchal écouta d'autant plus volontiers ces propositions, que s'il étoit

Philibert de Naillac.

obligé de porter les armes dans l'isle de Chypre, il pourroit tirer de cette contrée, qui étoit voisine de l'isle, des vivres & d'autres secours : outre qu'il craignoit de rester sur cette côte dans une saison où l'air d'Alexandrette étoit si mal-sain, & si dangereux par les exhalaisons qui sortoient des marais, que ceux qui n'en mouroient pas, n'évitoient pas au moins de fâcheuses maladies. Ainsi ayant fait son traité avec le Seigneur du pays, & employé seulement quatorze jours dans cette expédition, il rembarqua ses troupes; & pour hâter la négociation du Grand-Maître, il se rendit le long des côtes de Chypre; mais il trouva l'affaire fort avancée.

Ce Prince s'étant abouché avec le Roi, lui fit envisager la puissance des Génois : il lui représenta qu'il n'étoit point en état de résister aux forces de cette république, commandées surtout par un Capitaine aussi expérimenté que le Maréchal; que s'il appelloit les Venitiens à son secours, il feroit de son pays le théatre d'une guerre sanglante; qu'il en seroit lui-même la victime; que de quelque côté que tournât le sort des armes, il ne lui resteroit tout au plus que le choix de ses tyrans; qu'il lui conseilloit au contraire de maintenir de bonne foi le traité que les

Génois avoient fait avec le Roi son pere, & qu'en ne les troublant pas dans la possession de Famagouste, il les intéressoit à la conservation de toute l'isle contre les entreprises des Sultans d'Egypte, qui avoient déjà tenté plusieurs fois de s'en rendre les maîtres. Philebert de Naillac.

Outre que cet avis étoit fondé sur le bon sens, & sur la plus saine politique, de la part du Grand-Maître, c'étoit quelque chose de plus que de simples conseils. Il y avoit long-temps que les Rois de Chypre ne se soutenoient que par la protection & les secours qu'ils tiroient de Rhodes; & le Prince qui régnoit alors, n'eût pu rejetter les bons offices & la médiation du Grand-Maître, sans s'attirer l'indignation de tout l'Ordre. On doit même remarquer que le Grand-Maître en ce temps-là étoit considéré comme le plus puissant Prince Chrétien qu'il y eût dans l'Orient : jamais la Religion n'avoit eu de si braves Officiers, & en si grand nombre. Le Couvent nourrissoit ordinairement jusqu'à mille Chevaliers; la plupart des isles Sporades en dépendoient : la mer étoit couverte de ses flottes. Les marchands Rhodiens, escortés par des vaisseaux de la Religion, s'enrichissoient en même-temps par le commerce : il n'y avoit point de cor-

Philebert de Naillac.

faire qui osât approcher des mers de Lycie : & on peut dire que cet Ordre avoit également porté chez les Infideles la crainte de ses armes, & parmi les Princes Chrétiens une estime générale pour sa valeur : ainsi il est moins surprenant que le Roi de Chypre eût déféré avec une espece de soumission au sentiment du Grand-Maître. On convint de part & d'autre que le siege seroit levé devant Famagouste : le Roi même, par la médiation du Grand-Maître, s'aboucha avec le Maréchal ; mais il survint une difficulté qui pensa faire échouer la négociation, avant que le traité eût été signé.

Les Génois engagerent Boucicault à demander que le Roi de Chypre leur remboursât les frais de la guerre, qu'ils faisoient monter à des sommes considérables. Le Roi prétendoit au contraire qu'ils devoient être très-contents qu'à la considération du Grand-Maître, il eût bien voulu consentir à lever le siege devant une place qui depuis tant de siecles appartenoit à ses ancêtres, & dont il se voyoit à la veille de rentrer en possession. Chacun soutenoit ses prétentions avec la même ardeur. Il étoit à craindre que cet article ne fît rompre tout le traité ; mais le Grand-Maître, qui connoissoit l'importance & la nécessité de la paix, engagea le

Roi de Chypre à payer aux Génois soixante & dix mille ducats : & comme ce jeune Prince n'avoit point cette somme, il la lui fit prêter par le trésor de l'Ordre, qui pour sa sûreté reçut en dépôt la couronne royale, des vases d'or & d'argent, & des pierreries jusqu'à la concurrence de la somme prêtée. Après la conclusion de ce traité, le Grand-Maître & le Maréchal remirent à la voile ; & avant que de retourner à Rhodes, ils résolurent de courir les côtes de la Syrie & de la Palestine, occupées tant par les Sarrasins que par des troupes de Tamerlan. Ils aborderent au rivage de Tripoli : ils croyoient en surprendre la garnison & les habitants ; mais ils trouverent les bords de la mer défendus par plus de quinze mille hommes, parmi lesquels il y avoit si cens Chevaliers des troupes de Tamerlan, tous habillés de fin velours, dit l'Historien de Boucicault, & de drap d'or.

Philebert de Naillac.

Quoique les Chrétiens vissent bien que les Infideles étoient avertis, & sur leurs gardes, ils ne laisserent pas de faire des descentes sur les côtes des Sarrasins. Le Maréchal se mit à leur tête avec le Grand-Maître, qui étoit accompagné de Frere Raimond de Lescure, Grand-Prieur de Toulouse, de Frere Pierre de Beaufremont, Hospita-

Philebert de Naillac.

lier, & d'un grand nombre d'autres Religieux de l'Ordre. Ces Chevaliers emportés par leur courage, & sans attendre que les barques les eussent mis à bord, se jetterent dans la mer ; & ayant l'eau jusqu'au col, & l'épée à la main, ils s'avancerent fiérement contre les Infideles ; & quoique dans l'armée Chrétienne il n'y eût au plus que trois mille hommes, & qu'on en comptât quinze mille parmi les Sarasins, nos Chevaliers, soutenus des troupes de Genes, les chargerent avec tant de furie, que ces Barbares n'en pouvant soutenir tout l'effort, leur abandonnerent le terrein ; mais à quelque distance du bord de la mer, ils se rallierent, & leurs Chefs les rangerent en bataille. Il n'y avoit guere d'apparence, avec si peu de forces qu'en avoient les Chrétiens, d'aller attaquer ce gros corps de Sarrasins, qui étoit même couvert par des haies & des défilés, & qui avoit à dos une ville aussi puissante que Tripoli. Mais le Grand-Maître & le Maréchal ne purent se résoudre, malgré l'inégalité du nombre, de se rembarquer, sans les joindre de plus près ; & après avoir laissé reprendre haleine à leurs soldats, ils partagerent leur petite armée en trois corps. Sans s'éloigner du bord de la mer, de peur d'être coupés par les Sarrasins, ils s'approchent d'eux,

les

les attaquent l'épée à la main : on se charge de part & d'autre ; bientôt on se mêle, le combat devient sanglant & meurtrier, mais la plus grande perte tombe sur les Infideles, qui ne peuvent soutenir les efforts des Chrétiens ; ils se jettent dans les jardins plantés d'arbres fruitiers, & environnés de haies épaisses : ne s'y croyant pas encore assez en sûreté, la plupart cherchent un asyle dans la ville même ; enfin tout disparoît, & les Généraux Chrétiens ne trouvent plus d'ennemis à combattre. Cependant, comme ils n'avoient pas assez de troupes pour former le siege d'une place aussi forte que Tripoli, & défendue par une garnison si nombreuse qu'elle pouvoit même tenir la campagne, les Chrétiens se rembarquerent ; mais avant que de s'en retourner, le Grand-Maître & le Maréchal résolurent de tenter l'entreprise de Baruth, & d'éprouver s'ils trouveroient l'ennemi en garde & prévenu sur leur arrivée.

Philebert de Naillac.

Baruth ou Bérite, ville de Phénicie, étoit en ce temps-là considérable par son commerce. Son port servoit d'entrepôt aux marchandises qu'on portoit d'Egypte en Europe : la plupart des Marchands Chrétiens, & sur-tout les Venitiens, y avoient des comptoirs & des magasins considérables. La flotte Chrétienne fai-

Philebert de Naillac.

sant route, vit sortir du port de Baruth une barque légere, appellée en ce temps-là *Gripperio*, qui tâchoit de prendre le large, & d'échapper aux Chrétiens; mais on envoya à sa poursuite une galere qui l'eut bientôt jointe, & qui la ramena aux Généraux. Le Capitaine de ce petit vaisseau, interrogé, selon les loix de la guerre, de sa condition, de son état, & des raisons qu'il avoit eues de s'éloigner avec tant de précipitation de la flotte Chrétienne, déclara qu'il étoit lui-même Chrétien & Venitien. Il n'en vouloit pas dire davantage; mais la crainte de la question dont on le menaçoit, lui fit avouer qu'il avoit déjà été dépêché par le Général des Venitiens dans toutes les échelles de la Phénicie, de la Palestine & d'Egypte, pour donner avis aux sujets du Sultan d'Egypte, que les Chrétiens étoient en mer, commandés par le Grand-Maître de Rhodes, & par le Gouverneur de Genes, afin qu'ils se précautionnassent contre les entreprises de leurs ennemis. La plupart des Officiers de la flotte & des soldats, au désespoir d'avoir été prévenus par ce Venitien, vouloient le jetter à la mer; mais ils en furent empêchés par leurs Chefs, qui ne laisserent pas de continuer leur route, & d'aborder proche de Baruth.

Comme la ville étoit peu fortifiée, les habitants, sur les avis du Venitien, avoient transporté leurs effets les plus considérables dans les bois & dans les montagnes. Cela n'empêcha pas les Chrétiens de faire leur descente : & après avoir pillé la place, ils y mirent le feu, se rembarquerent & prirent le chemin de Seyde, anciennement Sidon, autre ville de la Phénicie, à trente-cinq milles de Baruth. Ils y trouverent les mêmes précautions, c'est-à-dire le port & la plage couverts d'habitants en armes, au nombre d'environ dix mille hommes. Le Grand-Maître & le Maréchal ne laisserent pas, à la faveur des machines qui étoient sur les vaisseaux, de faire une descente, à la tête de deux cens arbalêtriers & de deux cens hommes d'armes, & l'on continuoit à débarquer le reste des troupes, lorsqu'il survint un gros temps, avec un vent contraire & si violent, qu'on ne put continuer le débarquement. Ainsi le Grand-Maître & le Maréchal n'ayant au plus que cinq à six cens hommes auprès d'eux, se trouverent sans secours, & exposés à des ennemis beaucoup plus forts, qui les auroient taillés en pieces s'ils eussent su profiter d'une occasion si favorable.

Philebert de Naillac.

Ces Barbares s'avancerent à la vérité pour les charger ; mais les Chré-

Philibert Naillac.

tiens serrés & fermés dans leurs rangs, leur présentoient de tous côtés un front si redoutable, qu'ils se contenterent ensuite de les combattre de loin, & à coups de fleches. On leur répondoit de la même maniere ; & la mer, après cinq heures de tempête, s'étant appaisée, les Chrétiens se rembarquerent à la vue des Infideles, sans qu'aucun eût osé en approcher de plus près que d'un trait d'arc.

La flotte aborda ensuite à la côte de Lidda, autre ville de la Palestine, que les Grecs appelloient anciennement Diospolis, c'est-à-dire ville de Jupiter. Cette place étoit située dans une plaine, à une lieue de Ramatha, vers le septentrion. Elle étoit couverte d'un côté par une montagne, & de l'autre par un bois. On n'y abordoit, du côté de la mer, que par une anse ou golfe qui étoit défendu par deux tours. On ne vit paroître qu'environ trois mille hommes, qui se tenoient même assez éloignés du bord de la mer, & comme s'ils eussent eu peur. Les Généraux, pour les reconnoître, mirent quelques troupes à terre, sans qu'ils trouvassent d'obstacle à leur débarquement ; & sur le rapport des principaux Officiers, on résolut d'attaquer les ennemis le lendemain. Mais de peur qu'à la faveur de la nuit, ces Barbares ne surprissent ce

qu'on avoit débarqué de troupes, on les fit rentrer le soir dans les vaisseaux. Philebert de Naillac.
Les Infideles voyant que les Chrétiens se rembarquoient, & croyant que leurs coureurs avoient découvert l'embuscade qu'ils avoient mise entre la mer & la ville, sortirent au nombre de plus de trente mille hommes de derriere la montagne & hors du bois, tous l'épée à la main, & avec de grands cris s'avancerent fiérement jusqu'au pied des tours & au bord de la mer. Ainsi leur précipitation à se montrer sauva les Chrétiens, qui auroient péri le lendemain, si, conformément au projet de leurs Généraux, il avoient marché à Lidda, & qu'ils se fussent engagés dans la plaine, où ils auroient été coupés & enveloppés par une armée aussi nombreuse & aussi supérieure.

Le Grand-Maître & le Maréchal, voyant la saison avancée, & qu'il n'y avoit rien à faire le long de la côte, se séparerent. Le Grand-Maître s'en retourna à Rhodes, & Boucicault prit le chemin de Famagouste, où, après son arrivée, il donna les ordres nécessaires à la conservation de cette place. Il en partit peu de jours après pour retourner en Italie; mais avant que de prendre la route de Gênes, il aborda dans l'isle de Rhodes, pour remercier le Grand-Maître & la Religion des

Philebert de Naillac.

bons offices qu'il en avoit reçus dans le traité qu'il venoit de conclure avec le Roi de Chypre. Le Grand-Maître le traita magnifiquement, & fournit abondamment sa flotte de vivres & de rafraîchissements ; & avant qu'il se rembarquât, il lui fit voir les principales forteresses de l'isle, leurs garnisons, leurs armes, & les magasins de chaque place. Le Maréchal admiroit sur-tout le port de Rhodes, fortifié par deux châteaux garnis d'une nombreuse artillerie, qui en défendoit l'entrée, & rempli d'un nombre infini de vaisseaux de guerre, de vaisseaux marchands, de galeres & de galiotes, de saïques & de felouques, la plupart armées en guerre, & qu'on voyoit revenir avec différentes prises qu'ils faisoient tous les jours sur les Infideles, & principalement sur les sujets du Soudan d'Egypte. Ces barbares n'osoient presque plus sortir du port d'Alexandrie, ni naviguer dans les mers de Chypre & de Lycie, sans être enlevés par les Chevaliers de Rhodes.

Quelqu'irrité que fût le Soudan de ces prises, & des différentes descentes que le Grand-Maître venoit de faire le long de ses côtes, il jugea plus à propos de faire la paix avec la Religion, que de continuer une guerre si préjudiciable à ses sujets : il envoya dans cette vue un Ambassadeur à Rhodes.

Comme les Chevaliers étoient à la veille d'entrer dans une ligue des Princes Chrétiens contre le Turc, pour n'avoir pas en même-temps deux si puissants ennemis sur les bras, on résolut d'écouter le Ministre du Soudan. On nomma des Commissaires pour entamer la négociation : la paix se fit assez promptement, par la disposition où étoient les parties de la conclure : mais il fut aisé de s'appercevoir que le Grand-Maître donna la loi dans ce traité.

Philebert de Naillac.

Naillac, qui ne perdoit jamais de vue l'esprit & le premier objet de son Ordre, fit stipuler que, pour éviter les profanations des Infideles, il lui seroit permis de clorre de murailles le saint Sépulchre ; qu'il pourroit tenir dans Jerusalem en tout temps six Chevaliers affranchis de tout *carache*, c'est-à-dire de tout tribut ; qu'ils pourroient recevoir dans leur maison les autres Chevaliers, & les pélerins que la dévotion conduiroit dans la sainte Cité ; que l'Ordre pourroit racheter les esclaves Chrétiens, en payant le même prix qu'ils auroient coûté à leurs patrons, ou en donnant en échange un Sarrasin pour un Chrétien ; qu'il y auroit liberté de commerce entre les sujets de la Religion & ceux du Soudan, & que le Grand-Maître, pour mettre les Chrétiens à couvert des avanies aux-

Philebert de Naillac.

quelles ils étoient exposés dans le pays des Infideles, tiendroit des Consuls à Jerusalem, à Rama & dans Alexandrie; enfin que les vaisseaux de la Religion pourroient tirer des grains des états du Soudan. Il fut même arrêté que celui des deux partis qui voudroit rompre ce traité, & recommencer la guerre, seroit obligé de la dénoncer trois mois auparavant, afin que chacun pût mettre ses effets en sûreté avant qu'on commençât les actes d'hostilité : toutes conditions qui font voir l'empressement du Soudan à faire la paix, & la crainte qu'il avoit de la puissance & des armes des Chevaliers.

Mais quelles auroient été les forces de ce corps redoutable, si elles n'avoient pas été divisées par le malheureux schisme qui déchiroit alors l'Ordre, aussi-bien que l'Eglise universelle! Nous avons dit qu'il se trouvoit en même-temps dans l'Eglise deux Papes, qui avoient chacun différentes nations dans leur obédience; & dans l'Ordre deux Supérieurs indépendants l'un de l'autre. Le Couvent de Rhodes, les Chevaliers qui étoient en Orient, ceux de France, de Castille & d'Ecosse, & d'une partie de l'Allemagne, reconnoissoient l'autorité du Grand-Maître qui adhéroit à Benoît XIII, successeur de Clément VII. Et les Papes, successeurs d'Urbain VI, pour

retenir dans leur obédience les Chevaliers Aragonnois, Italiens, Anglois; ceux des royaumes du Nord, de Bohême & de Hongrie, leur avoient donné pour Chefs des Commandeurs Italiens, qui sous le nom de Lieutenants du magistere, & comme si la grande-maîtrise eût été vacante, gouvernoient cette partie de l'Ordre, sans aucune relation avec le Grand-Maître de Rhodes. On peut juger du préjudice qu'une si funeste division causoit dans cette isle, qui voyoit ses forces partagées, & qui depuis long-temps ne tiroit plus aucun secours des prieurés & des commanderies qui s'étoient séparées du corps de l'Ordre.

Heureusement en ce temps-là les Cardinaux des deux obédiences, excités par le zele de la plupart des Souverains de la Chrétienté, convinrent ensemble de concourir à l'assemblée d'un Concile général; & dans l'incertitude où l'on étoit lequel des deux concurrents étoit le véritable Pape, ou Pierre de Luna, appellé dans son obédience Benoît XIII, ou d'Angelo Corrario, qui avoit pris le nom de Grégoire XII, ces Cardinanx résolurent de mettre sur la chaire de saint Pierre une personne dont l'élection fût si certaine qu'aucun Chrétien ne se pût dispenser de le reconnoître pour le

Philebert de Naillac.

seul & légitime Chef de l'Eglise universelle.

C'étoit dans cette vue que ces mêmes Cardinaux, dans tous les Conclaves qui s'étoient tenus depuis la mort d'Urbain VI & de Clément VII, avoient souscrit à un acte solemnel, par lequel celui d'entr'eux qui seroit élu, s'engageroit, pour le bien de la paix, de renoncer au Pontificat ; ce qu'on appelloit prendre la voie de cession. Mais l'expérience fit voir depuis, que tous ceux qu'on élevoit à cette suprême dignité, en recevant la thiare, se croyoient dispensés des promesses qu'ils avoient faites pour y parvenir : & les compétiteurs, par une collusion tacite, ne s'accordoient qu'en un point, qui étoit de ne convenir jamais sur les différents moyens qu'on proposoit pour faire réussir la cession réciproque.

La crainte de voir ce schisme se perpétuer dans l'Eglise, détermina enfin les Cardinaux à convoquer un Concile général dans la ville de Pise en Italie. On n'avoit guere vu dans toute la Chrétienté d'assemblée plus illustre, & en même-temps plus nombreuse. Il s'y trouva vingt-deux Cardinaux, quatre Patriarches, douze Archevêques présents, & quatorze par Procureurs, quatre-vingt Evêques, & les Procureurs de plus de cent ; le Grand-

Maître de Rhodes, accompagné de seize Commandeurs ; le Prieur des Chevaliers du saint Sépulchre, & le Procureur de l'Ordre Teutonique ; quatre-vingt-sept Abbés, parmi lesquels étoient les Abbés Chefs-d'Ordre de Cîteaux, de Grammont, de Camaldoli, de Valombreuse, avec les Procureurs des Abbés généraux de Prémontré & de saint Antoine de Vienne ; les Procureurs de deux cens autres Abbés, un nombre infini de Prieurs & d'Ecclésiastiques ; les Députés des Universités de Paris, de Toulouse, d'Orléans, d'Angers, de Montpellier, de Bologne, de Florence, de Cracovie, de Vienne, de Prague, de Cologne, d'Oxfort, de Cambridge ; plus de trois cens Docteurs en Théologie & en Droit-Canon, & les Ambassadeurs des Rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohême, de Sicile, de Pologne & de Chypre, des Ducs de Bourgogne, de Brabant, de Lorraine, de Baviere, de Poméranie, du Marquis de Brandebourg, du Landgrave de Turinge, & de presque tous les Princes d'Allemagne.

Philebert de Naillac.

L'ouverture de ce fameux Concile se fit le jour de l'Annonciation de Notre-Dame ; il s'y tint plusieurs sessions, & après plusieurs citations faites inutilement aux deux Prétendants, qui n'y voulurent jamais répondre, & après

1409. 25 mars.

Philebert de Naillac.

toutes les autres formalités qui se doivent observer dans une cause majeure & de cette importance, enfin le saint Concile, par un jugement définitif, déclara Pierre de Luna & Ange Corrario schismatiques, convaincus de parjure & de collusion pour tromper les Fideles, & pour entretenir le schisme qui déchiroit l'Eglise depuis si long-temps ; les prive du pontificat, & consent que les Cardinaux procedent à l'élection d'un Pape : la garde du Conclave fut commise au Grand-Maître & à ses Chevaliers.

Tous les Cardinaux qui se trouvoient au Concile, d'un mutuel consentement, donnerent leurs suffrages au Cardinal de Milan, qui dans son inauguration, & dans la cérémonie de son couronnement, prit le nom d'Alexandre V : personnage illustre par sa piété éminente, & par un profond savoir; vertus également à désirer dans ceux qui remplissent cette auguste dignité. Ce Pape étoit Grec de naissance & de l'isle de Candie, mais sorti de parents si pauvres, qu'il en fut abandoné dès sa plus tendre jeunesse ; ensorte qu'il n'en connoissoit aucun : ce qui lui faisoit dire depuis son élévation sur la chaire de saint Pierre, que l'Eglise, sous son Pontificat, seroit à l'abri du *népotisme*. Ce saint Pape fit en effet un plus digne usage de ses richesses, & il les employa également, soit au soulage-

ment des pauvres, soit pour servir de ré- compense aux hommes vertueux, & aux personnes de mérite. Philebert de Naillac.

Quelque joie que l'Eglise eût fait éclater de l'élection d'un si saint Pape, dans l'espérance qu'elle éteindroit absolument le schisme, il n'y eut personne qui en fût plus touché que le Grand-Maître ; & il l'envisagea comme un moyen de réunir tous les Princes Chrétiens, & de les engager dans une ligue contre les Turcs. Dans cette vue, il fit choix pour cette importante négociation de Frere Gaultier de Grassy, Prieur de l'Eglise de Rhodes, & de Frere Luce de Valines, Grand-Maréchal, qu'il envoya comme ses Ambassadeurs vers la plupart des Souverains de la chrétienté, pour leur faire part de l'élection du Pape. Ils avoient ordre de leur représenter de sa part, combien la conjoncture présente étoit favorable pour faire la guerre aux Turcs ; que le trône de Bajazet avoit été bien ébranlé par la chûte de ce Prince, & par les victoires de Tamerlan, & qu'il falloit profiter des guerres civiles allumées entre les enfants de ce Prince Turc, qui se disputoient sa succession & les débris de son empire.

Le Grand-Maître ayant communiqué au Pape le projet de cette ambassade, en reçut de justes louanges sur son zele. Le saint Pontife lui

Philebert de Naillac.

déclara que si on pouvoit venir à bout de cette entreprise, il prétendoit s'en déclarer le Chef, & en faire la principale dépense. Il envoya en même-temps un Nonce à Rhodes, qui étoit adressé à Frere Dominique d'Allemagne, Lieutenant du Grand-Maître, & au Conseil de Rhodes & au Couvent, pour leur faire part de son élection. Le Pape, quoique le Grand-Maître fût auprès de lui, fit cette démarche par une considération particuliere pour tout le corps de l'Ordre, qui étoit toujours censé résider dans l'isle de Rhodes.

Ce Pontife, pour éteindre absolument le schisme particulier qui depuis si long-temps déchiroit malheureusement cet Ordre, chargea son Nonce d'une Bulle authentique qu'il fit publier dans toute la chrétienté, par laquelle il déclaroit que le Frere Philebert de Naillac étoit le seul légitime Grand-Maître de tous les Chevaliers de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem ; & il enjoignit, en vertu de la sainte obédience, & sous peine d'excommunication, à tous les Religieux de cet Ordre, soit Chevaliers, soit Chapelains, Freres-servants, & en quelque partie du monde qu'ils habitassent, de le reconnoître pour leur Chef & leur unique Supérieur.

En conséquence de cette Bulle du Pape, le Grand-Maître convoqua un

Chapitre général dans la ville de Nice, qui fut depuis transféré à Aix en Provence : & par sa citation, après avoir représenté très-vivement tous les maux que le schisme avoit causés en général dans l'Eglise universelle, & en particulier dans tout l'Ordre, il ordonne à tous les Prieurs, & aux quatre plus anciens Commandeurs de chaque prieuré, de se trouver le premier jour d'avril au Chapitre, pour y travailler de concert au rétablissement de la discipline, & à la réformation de l'Ordre, tant dans le chef que dans les membres.

Philebert de Naillac.

Le Grand-Maître se disposoit à se rendre dans cette assemblée, où sa présence étoit bien nécessaire pour éteindre les restes du schisme, & rétablir une parfaite union entre tous les Religieux ; mais le Pape qui connoissoit son mérite, & le talent particulier qu'il avoit pour les négociations, l'obligea de se charger d'une ambassade de sa part vers les Rois de France & d'Angleterre, qui étoient alors en guerre, pour tâcher de les faire convenir d'une bonne paix, ou du moins d'une longue treve. Le Grand-Maître accepta d'autant plus volontiers cette commission, qu'il envisagea dans la paix qu'il alloit traiter, le moyen d'engager deux si puissants Rois à joindre leurs forces contre les Infideles. Mais pour ne pas

Philebert de Naillac.

priver la Religion par son absence de l'utilité qu'on espéroit tirer du Chapitre, il permit à cette auguste assemblée de choisir trois sujets pour y présider en sa place ; & le choix des Capitulants tomba sur les Freres Jacques Tivelly, Prieur d'Auvergne ; Raimond de Lescure, Prieur de Toulouse, & Philippe de Langueglia, Prieur de Lombardie. Il se fit dans ce Chapitre plusieurs réglements très-importans, tant par rapport aux responsions que le trésor commun tiroit des commanderies, qu'à l'égard de l'abus que certains Prieurs faisoient de leur autorité. Comme pendant le schisme ce trésor avoit été privé des droits qu'il tiroit des commanderies situées en Angleterre, dans l'Ecosse, dans l'Aragon, dans une partie de l'Allemagne, dans les royaumes du Nord, de Bohême, de Hongrie, & dans toute l'Italie, il fut ordonné qu'on enverroit dans tous ces états des Visiteurs pour y rétablir les droits de la Religion ; & en même-temps on défendit solemnellement aux Prieurs de s'emparer à l'avenir, comme quelques-uns avoient fait dans les commanderies de leurs prieurés ; des bois, des droits de pêche, de ceux de main-morte, & de formariage : en un mot, de tous les droits seigneuriaux qu'ils s'attribuoient au préjudice des Comman-

Philebert de Naillac.

deurs; & il fut ſtatué que dans la ſuite chaque Commandeur, pour pouvoir payer plus facilement ſes reſponſions, jouiroit de tous les droits & de tous les biens de ſa commanderie, ſans que le Prieur, ſous quelque prétexte que ce fût, pût s'en approprier la moindre partie. Dans le même Chapitre, on nomma pour Adminiſtrateur du tréſor, Frere Raimond de Leſcure, Prieur de Toulouſe, & Grand-Commandeur de Chypre, Chevalier très-zélé pour les intérêts de l'Ordre, & très-habile dans le gouvernement des finances. La Religion en fit choix dans l'eſpérance qu'il ſauroit réduire les Commandeurs d'Italie & des autres états, qui, à la faveur du ſchiſme, s'étoient détachés du corps de l'Ordre, à payer les arrérages de leurs reſponſions, & à les continuer dans la ſuite avec l'exactitude que des Religieux doivent apporter à l'obſervation de leurs ſtatuts, & des ordres de leurs Supérieurs.

Mais malheureuſement il ſe trouva que le ſchiſme n'étoit point éteint. Le Concile de Piſe, bien loin de terminer cette grande affaire, n'avoit fait que la rendre plus embarraſſée. Il eſt vrai que Benoît XIII & Grégoire XII y furent dépoſés, & qu'on mit en leur place Alexandre V; mais les deux premiers refuſerent de reconnoître l'autorité de ce Concile; l'un

Philebert de Naillac.

& l'autre soutint son élection avec plus d'opiniâtreté que jamais ; de sorte qu'au lieu de deux Papes qu'il y avoit auparavant, il s'en trouva trois. A la faveur de ces troubles qui agitoient l'Eglise, la plupart des Commandeurs, sous prétexte d'adhérer à ces deux Antipapes, se dispensoient d'obéir au Grand-Maître, & de payer leurs responsions.

Le Pape Alexandre V. étant mort à Bologne, au commencement du mois de mai, on fut fort surpris, & mal édifié de voir sa place remplie par le Cardinal Balthazar Cossa, Légat, ou pour mieux dire, le tyran de la ville de Bologne. (a) Il avoit fait dans sa jeunesse le métier de pirate ; il s'engagea depuis dans l'état ecclésiastique, & il embrassa cette profession qu'il crut plus propre à l'avancement de sa fortune. Ce changement se fit sans qu'il changeât les manieres de son premier métier, & on l'auroit plutôt pris pour un soldat que pour un homme dévoué au service des autels. Ses parents lui procurerent depuis un archidiaconé dans l'église de Bologne ; mais trouvant ce poste trop borné pour son ambition, il

(a) In cujus electione multi scandalisati sunt, quia ut tyrannus rexisse Bononiam, & vitæ mundanæ deditus dicebatur. *Gobillin. in Cosm. ætatis 6. cap. 30.*

résolut d'aller à Rome ; & on rapporte que lorsqu'il partit pour se rendre dans cette capitale du monde Chrétien, ses amis lui ayant demandé où il alloit : *je vas*, leur dit-il, *au pontificat*. Boniface IX, successeur d'Urbain, & un des Papes qui entretenoit le schisme, le fit son Camérier, dignité où, en pratiquant les tours les plus adroits de la simonie, il amassa de grandes richesses. Il ne travailloit pas pour lui seul, il étoit obligé d'en compter avec Boniface, aussi avide que lui d'accumuler des trésors, & qui dissimuloit ses brigandages pour les partager. Cossa en obtint la légation de Bologne, qu'il faisoit valoir comme un publicain & un partisan. On prétend que ce fut en partie par son crédit & par ses intrigues, qu'après la mort de Boniface IX & d'Innocent VII, son successeur, il fit déposer au Concile de Pise Benoît XIII & Grégoire XII, & élire Alexandre V, dont l'âge avancé lui faisoit espérer de pouvoir dans peu de temps lui succéder. Mais la mort ne venant pas assez tôt au gré de son ambition, il fut soupçonné de l'avoir fait empoisonner dans un remede. Théodoric de Niem, qui avoit été son Secrétaire, nous le représente dans son histoire du schisme, comme un homme noirci d'avarice, de cruauté, & de la plus affreuse impudicité. Cependant com-

Philebert de Naillac.

Philebert de Naillac.

me il avoit été élu canoniquement, il fut intronisé & adoré sous le nom de Jean XXIII.

Le changement de dignité n'en apporta point dans sa conduite : il fut toujours également déréglé dans ses mœurs, avide du bien d'autrui, & sordide marchand des choses les plus saintes. Sigismond, Empereur, ou seulement Roi des Romains, & dont nous avons eu lieu de parler en qualité de Roi de Hongrie, dans une conférence qu'il eut avec ce Pontife, à Lody, lui parla avec beaucoup de liberté de ses déréglements, & l'exhorta à faire cesser le scandale qu'il donnoit à toute l'Eglise par sa simonie. Ce Prince avoit souhaité cette entrevue pour déterminer le Pape à convoquer un Concile général. Outre le bien qui en pouvoit revenir à l'Eglise universelle, Sigismond, attentif à ses intérêts, & aussi grand politique que mauvais Capitaine, ne se trouvant pas en état de soutenir seul la guerre que les Turcs lui faisoient dans son royaume de Hongrie, se flattoit, s'il pouvoit venir à bout d'éteindre le schisme, de réunir tous les Princes Chrétiens dans une ligue contre les Infideles. Dans cette vue il flattoit Jean XXIII. de le faire reconnoître dans un Concile général, & par la condamnation de Benoît XIII,

& de Grégoire XII, pour le seul Pape, & le Pasteur de l'Eglise universelle. Mais son dessein secret, que le temps seul découvrit, avoit toujours été de faire déposer également les trois Papes, & d'en mettre un quatrieme sur le trône de saint Pierre, par le concours & les suffrages des Cardinaux des trois obédiences. Le Pape Jean n'ayant pu pénétrer des vues si fines, & pour ménager l'Empereur qu'il craignoit, indiqua le Concile à Constance. Outre l'extinction du schisme qui en étoit le principal objet, on devoit encore travailler dans cette auguste assemblée à la réforme de l'Eglise dans son Chef & dans ses membres, & examiner en même-temps la doctrine de Jean Hus & de Jérôme de Prague, qui avoient fait revivre en Bohême les opinions hérétiques de Wiclef.

Philebert de Naillac.

On s'étoit flatté que les remontrances de l'Empereur, & sur-tout que la convocation d'un Concile général tiendroit en respect, soit le Pape ou les Officiers de la Chambre Apostolique; mais il ne se fit aucun changement dans leur conduite. L'Ordre de saint Jean en souffrit particuliérement: le Pape, ou ceux qui se servoient de son autorité, moyennant une somme considérable d'argent, firent expédier une Bulle par laquelle il fut permis à un Che-

Philebert de Naillac.

valier-Commandeur, qui avoit fait ses vœux, d'y renoncer, de quitter l'habit de la Religion & de se marier. Le souverain Pontife se fit remettre en même-temps la commanderie que possédoit ce Religieux. On dit qu'il la vendit depuis à un jeune enfant âgé au plus de quatorze ans, qu'il dispensa de prendre l'habit & de faire ses vœux. Il étendit encore plus loin ces sortes de dispenses, en faveur d'un autre enfant de cinq ans, appellé Aloyse, ou Alexis, fils naturel du Roi de Chypre, auquel il permit, moyennant une riche commanderie qu'il vendit au Roi son pere, de faire à cet âge les vœux solemnels de la Religion.

Par le même principe d'avarice, & sans aucun égard pour les services importants que cet Ordre rendoit à la Chrétienté, il s'emparoit de tous les prieurés & des commanderies dont il apprenoit la vacance, & qu'il vendoit ensuite à ceux qui lui en offroient de plus grosses sommes; ensorte que le Couvent de Rhodes, ou pour mieux dire, tout l'Ordre, par son avarice, se vit à la veille d'être annéanti.

Ce fut le sujet d'une lettre que le Conseil lui écrivit dans les termes les plus touchants, mais aussi les plus forts. On lui représentoit dans cette lettre, avec une généreuse liberté, que les Che-

valiers qui résidoient à Rhodes, & dans les isles voisines, pour signaler leur zele contre les ennemis de la foi, répandoient tous les jours leur sang pour la défense des Chrétiens qui alloient visiter les saints Lieux; que leurs prédécesseurs, & eux-mêmes, de leur patrimoine, en entrant dans l'Ordre, y avoient fondé différentes commanderies: que la plupart des Princes Chrétiens, édifiés de leur zele, les avoient imités dans ces pieuses fondations; que Sa Sainteté, en s'emparant de ces biens, ou en les conférant à ses créatures, alloit priver Rhodes de ses généreux défenseurs, & le Couvent des secours nécessaires pour sa subsistance; que les plus anciens Chevaliers avoient toujours regardé ces commanderies comme la juste récompense de leurs services, & le seul moyen de les soulager dans leur vieillesse; & que si on continuoit de les en priver, on verroit bientôt l'isle de Rhodes abandonnée en proie aux Infideles, & chaque Chevalier, dans l'impuissance d'y subsister, chercher à la fin un asyle chez ses parents: ce qui ne pouvoit manquer de tourner au grand scandale de la Chrétienté, & à la honte même du saint Siege.

Philebert de Naillac.

Quelque prévenu que fût ce Pontife de sa souveraine puissance sur tous les biens ecclésiastiques, les justes plain-

Philebert de Naillac.

tes de l'Ordre, & la crainte que les Chevaliers ne les fissent éclater en plein Concile, servirent de contre-poids à son avarice. Il révoqua la concession de la commanderie de Chypre, faite en faveur du bâtard dont nous venons de parler. Mais comme il n'avoit jamais fait grâce ni justice gratuitement, il ne put point se résoudre à rendre au Roi de Chypre l'argent qu'il en avoit reçu d'avance; il fallut que l'Ordre, de ses deniers, fît ce remboursement; & après que le Conseil, pour se rédimer de cette avanie, eut souscrit à de si iniques conditions, il en exigea encore six mille florins comptant, avant que de lâcher le Bref de révocation.

Nous passons sous silence d'autres excès plus affreux, dont les Historiens & même les actes du Concile font mention, mais sur lesquels il auroit été à souhaiter qu'on eût laissé tomber un voile épais. Nous nous contenterons de dire que quoique ce Pontife, à la considération de l'Empereur, eût indiqué l'assemblée du Concile dans Constance, ville impériale, située entre la Souabe & les Suisses, il ne s'y rendit qu'avec beaucoup de répugnance, & comme s'il eût eu des pressentiments du sort qui l'y attendoit.

On rapporte qu'en arrivant proche de cette ville, & la regardant avec quel-

quelque émotion, du haut d'une montagne voisine, il ne put s'empêcher de dire avec un souris amer : *voilà la fosse où l'on prend les renards.* Mais comme il étoit trop avancé pour reculer, il y entra escorté des Cardinaux & de toute sa Cour : il ouvrit le Concile le premier jour de novembre, & indiqua la premiere session pour le seize du même mois. Il se passa dans ce Concile des choses à jamais mémorables ; le procès fait à deux Papes, & leur déposition ; l'abdication volontaire ou forcée d'un troisième ; l'élection canonique & légitime d'un quatrieme ; la réunion de toutes les Eglises d'occident sous son obédience ; le supplice de Jean Hus & de Jérôme de Prague ; la guerre civile à cette occasion allumée dans la Bohême ; les différents ressorts qu'on employa pour faire réussir de si grands événements : tout cela a été traité par de si savantes plumes, que nous nous contenterons de dire, par rapport à l'objet particulier de notre ouvrage, qu'après la déposition de Jean XXIII, la cession de Grégoire XII, & la condamnation de Benoît XIII, quand il fut question de faire remplir la chaire de saint Pierre, le saint Concile, pour éviter les brigues si ordinaires dans les conclaves des Cardinaux, & pour donner un digne Chef à l'Eglise Universelle, ordonna

Philebert de Naillac.

Philebert de Naillac.

dans la session quarantieme, que pour cette fois seulement, & du consentement des Cardinaux, six Députés Ecclésiastiques, de chacune des cinq nations qui composoient cette auguste assemblée, leur seroient adjoints pour faire une élection si importante.

Enfin, un jeudi onze novembre, cinquante-huit Electeurs donnerent leurs suffrages en faveur d'Othon Colonne, Cardinal Diacre, du titre de saint George au voile d'or, qui, en mémoire de saint Martin de Tours, dont ce jour-là on célébroit la fête, voulut être appellé Martin, & il fut le cinquieme de ce nom. Ce Pontife étoit issu d'une des plus nobles maisons, non-seulement de l'Italie; mais encore de toute la Chrétienté, & qui en différents siecles avoit produit de grands hommes & des Héros de tout caractere. Ceux qui sont sortis depuis ce temps-là de cette illustre race, n'y ont pas moins donné d'éclat par leurs grandes actions, qu'ils en avoient reçu de leurs ancêtres.

Le Pape, après la session quarante-cinquieme, congédia le 25 avril les Peres du Concile avec les cérémonies accoutumées; & ces Prélats, qu'une si longue absence tenoit éloignés de leurs dioceses, en reprirent le chemin avec plaisir. Le Grand-Maître eût bien souhaité de pouvoir retourner en même-

temps à Rhodes ; les besoins de l'Ordre l'y rappelloient, & il y étoit invité par les vœux de tous les Chevaliers qui avoient fait plusieurs processions & des prieres publiques pour sa conservation & pour son retour. Mais son zele pour tout le corps de la Religion ne lui permit pas de quitter si-tôt l'Europe : il se contenta d'envoyer à Rhodes dix-huit mille écus de ses deniers, pour subvenir aux besoins de la maison chef-d'Ordre, qui par les malheurs du schisme étoit tombée dans une extrême indigence. Philebert de Naillac.

On vient de voir dans le cours de cette histoire, que cette funeste division, qui depuis plus de quarante ans déchiroit l'Eglise, en avoit produit une semblable dans l'Ordre de saint Jean, & que la plupart des Chevaliers de l'Europe s'étoient attachés aux différentes obédiences que leurs Souverains suivoient. L'élection unanime de Martin V. ayant fait cesser parmi les Princes Chrétiens ces différents partis, il étoit alors question d'en arracher dans la Religion jusqu'à la racine, & de réunir au corps de l'Ordre les différents membres qui s'en étoient détachés, & sur-tout les Chevaliers Italiens, qui malgré les décrets & l'ordonnance particuliere du Pape Alexandre V, & sous prétexte que Grégoire XII n'avoit pas voulu reconnoître l'autorité du Concile de Pise,

Philebert de Naillac.

avoient persévéré dans l'obédience de cet Antipape, sous l'autorité des prétendus Lieutenants du magistere. Le Grand-Maître, après la cession volontaire de Grégoire XII, & l'élection unanime de Martin V, regarda comme l'affaire la plus importante de son Ordre, d'effacer jusqu'aux moindres traces de ce malheureux schisme.

Mais comme il ne pouvoit rien entreprendre sans l'avis & le concours des principaux de la Religion, il convoqua à Avignon une assemblée qui se trouva composée des Prieurs, des Receveurs & des plus anciens Commandeurs de France, d'Espagne & de Savoie. Le Grand-Maître leur proposa le sujet de cette convocation particuliere; & après qu'on eut ouvert différents avis, on revint à celui-ci, qui étoit conforme au gouvernement républicain de l'Ordre, c'est qu'il falloit convoquer à Rhodes un Chapitre général, y inviter par une citation le plus grand nombre de Prieurs & d'anciens Commandeurs qui pourroient s'y rendre, & sur-tout prévenir, par une députation particuliere, les Prieurs de Lombardie, de Venise, de Rome & de Pise, qui jusqu'alors avoient paru les plus éloignés de reconnoître l'autorité du Grand-Maître : afin que leur réunion au corps entier de l'Ordre fût autorisée par les décrets d'un

Chapitre général, ou que cette auguſte aſſemblée dans laquelle réſidoit la puiſſance ſouveraine de l'Ordre, décernât les peines qu'elle jugeroit à propos contre les déſobéiſſants & les réfractaires. Philibert de Naillac.

Dans cette vue on chargea le Chevalier Frere Jean de Patru, Tréſorier conventuel, de ſe rendre en Italie. Pour l'autoriſer dans cette commiſſion, le Grand-Maître le revêtit du titre de Viſiteur & de Correcteur dans les quatre prieurés dont nous venons de parler: il avoit ordre de leur demander les rétabliſſements des reſponſions qu'ils n'avoient point payées depuis le commencement du ſchiſme. Une pareille propoſition, quoique très-juſte, n'étoit pas ſans de grandes difficultés. Il s'agiſſoit de lever une eſpece de tribut ou de taille ſur des gens élevés depuis plus de quarante ans dans un eſprit d'indépendance. Cependant comme ces Chevaliers n'avoient adhéré aux Papes d'Italie que parce qu'ils les croyoient ſeuls, de tous leurs concurrents, légitimes ſucceſſeurs de ſaint Pierre, & qu'ils leur étoient ſoumis de bonne foi, ils n'eurent pas plutôt appris la ceſſion volontaire de Grégoire XII, & l'élection unanime de Martin V, qu'ils reconnurent ce dernier Pontife: & par la même diſpoſition, ils reçurent avec reſpect le Viſiteur, proteſterent de leur

Philebert de Naillac.

obéissance filiale envers le Grand-Maître, & promirent de se rendre à Rhodes & au Chapitre général pour en recevoir en personnne les Décrets, & s'y conformer.

Les Prieurs de Capoue, de Barlette, les Commandeurs de saint Euphémie, de Venouse, de Naples, de saint Etienne de Monopoli, & tous les Chevaliers du royaume de Naples, excités par leur exemple, dépêcherent au Grand-Maître le Chevalier de la Porte, avec une lettre en forme d'acte solemnel, par lequel ils le reconnoissoient pour leur Supérieur légitime, & demandoient avec instance d'être incessamment réunis au corps de l'Ordre, dont, disoient-ils, le malheur des temps les avoit séparés.

Leur Envoyé trouva le Grand-Maître à Bologne : ce généreux Vieillard, malgré son âge très-avancé, & les fatigues qu'il lui fallut essuyer dans ses voyages continuels, s'étoit rendu à Florence pour conférer avec le Pape sur les moyens d'engager les plus puissants Princes Chrétiens dans une ligue contre les enfants de Bajazet, qui commençoient à se rendre redoutables : & après avoir pris congé de ce Pontife, il étoit passé par Bologne, où il fut rencontré par l'Envoyé de Naples. Le Grand-Maître fut touché d'une joie

sensible, en voyant enfin tout son Ordre réuni, & dans le même esprit de soumission & d'obéissance : il répondit à ces Chevaliers Napolitains, qu'après avoir reçu des marques de leur soumission & de leur réunion au Corps de l'Ordre, il ne lui restoit plus rien à souhaiter avant sa mort ; qu'il les invitoit à se rendre au Chapitre général qui devoit se tenir à Rhodes le 8 septembre de la même année, & que pour préparer les matieres qui devoient s'y traiter, il seroit à propos qu'ils se trouvassent à Ancone pour en délibérer, conjointement avec lui, dans une assemblée où il se rendroit avant la fin de mars. Philebert de Naillac.

Les Baillis, les Prieurs & les principaux Commandeurs d'Italie ne manquerent pas de se trouver à cette assemblée. Il n'y eut que Frere Jean Pignatelli, Commandeur de saint Etienne de Monopoli, qui, quoique cité expressément, négligea de s'y rendre. Le Grand-Maître crut d'abord devoir dissimuler avec le seul qu'il eût trouvé réfractaire à ses ordres : il vit bien que c'étoit un reste & comme un levain de ce même esprit de rebellion qui avoit causé un schisme si pernicieux dans l'Ordre. Mais comme il en vouloit éteindre jusqu'aux moindres étincelles, il le fit sommer une seconde fois de

Philebert de Naillac.

comparoître en sa présence, & il ne lui donna pour terme que jusqu'au quinze d'avril. Le Commandeur persista dans un silence obstiné, & il fallut que par une troisieme citation le Grand-Maître lui commandât, en vertu de sainte obédience, de se rendre à Rhodes dans l'espace de cinq mois, sous peine d'être privé de l'habit de la Religion & de sa commanderie. Il persista encore quelque temps dans sa désobéissance; mais comme il vit qu'on se mettoit en état d'exécuter contre lui les ordres du Grand-Maître, il se soumit & rentra dans son devoir. On travailla ensuite dans l'assemblée à rétablir dans les provinces d'Italie la discipline réguliere; on y fit plusieurs réglements très-nécessaires: on remit ce qui étoit moins pressant au Chapitre général, & chacun se disposa pour se rendre incessamment à Rhodes.

Le Grand-Maître s'embarqua peu après, & arriva heureusement à Rhodes vers la fin de juillet. Il y fut reçu avec une joie universelle, & avec ce tendre respect qu'inspire toujours un grand mérite, soutenu d'une grande dignité. Le peuple sur-tout, dont il étoit le pere plutôt que le Prince, célébra le jour de son retour par des feux publics. Ce fut une fête générale dans

toute l'isle. Les premiers soins du Grand-Maître furent de s'instruire de l'état des magasins ; & ayant appris que la médiocrité de la derniere récolte avoit fait hausser le prix du bled, il envoya aussi-tôt des vaisseaux en différents ports d'Italie, pour en rapporter des grains, qui rétablirent l'abondance dans ses états. Philibert de Naillac.

Ce grand homme ouvrit ensuite le Chapitre général ; il y avoit long-temps qu'il ne s'en étoit tenu aucun si célebre, soit par le nombre des Capitulants, ou par l'importance des affaires qu'on y traita. On y vit pour la premiere fois la plupart des Chevaliers, qui auparavant s'étoient engagés dans le schisme, & qui sans s'en appercevoir, & avec de bonnes intentions, s'étoient trouvés insensiblement hors des bornes de leur devoir. Ils y rentrerent tous; les Prieurs & les Baillis d'Italie, d'Angleterre, des royaumes du Nord, de Bohême, de Hongrie, d'Aragon, reconnurent solemnellement le Grand-Maître pour leur Chef & leur seul Supérieur : il n'étoit plus question de schisme que pour le détester. Les Chevaliers qui avoient été sous différentes obédiences, s'embrassoient avec joie pour célébrer leur réunion ; & les uns & les autres, qui la regardoient comme le fruit de la sagesse du Grand-Maître,

Philebert de Naillac. s'empressoient de deviner & de prévenir ses intentions pour s'y conformer. Il n'y en avoit point qui n'eussent pour objet la gloire de Dieu & la défense des Chrétiens : ainsi avant que le Chapitre se séparât, il en obtint sans peine plusieurs décrets nécessaires pour le rétablissement de la discipline, & pour le réglement des finances. Il envoya les actes de ce Chapitre au Pape, qui les confirma par son autorité. Ce fut le sceau que mit ce sage Pontife à la paix & à l'union de l'Ordre, & ce fut aussi la derniere action qui se passa sous le magistere de ce Grand-Maître. Il sembloit qu'il n'en attendît la nouvelle que pour quitter la vie avec plus de satisfaction. Peu de temps après avoir reçu le Bref du Pape,
1421. il tomba malade ; & sans autre préparation que celle d'une sainte vie, il finit ses jours avec une tranquillité qu'on peut regarder comme un présage de la félicité que le Ciel lui destinoit. Sa place
Antoine Fluvian. fut remplie par Frere ANTOINE FLUVIAN, OU DE LA RIVIERE, du prieuré de Catalogne, Drapier de l'Ordre, & Grand-Prieur de Chypre, ou Grand-Conservateur & Lieutenant de son prédécesseur. La paix dont la Religion avoit joui dans les dernieres années du magistere de Naillac, fut troublée par différentes entreprises des Infideles ; & les Che-

valiers se virent attaqués successivement par les Turcs de l'Asie, & par les Sarrasins d'Egypte. Antoine Fluvian.

On a vu au commencement de ce sixieme livre, de quelle maniere la puissance Ottomane avoit été sur le point d'être absolument détruite par la valeur & la bonne fortune de Tamerlan, & par la prison & la mort de Bajazet. Ce Prince avoit laissé quatre enfants, Ysa ou Josué, Musa ou Musulman, Moïse & Mahomet. Josué, après la mort de Tamerlan, reprit Burse sur les Mogols ; & il auroit fait de plus grands progrès s'il n'eût pas été obligé de tourner ses armes contre Musulman, qui, soutenu par un corps de Troupes que lui donne l'Empereur de Constantinople, vient chercher son frere, l'attaque, le bat, le prend, & le fait étrangler. Moïse, qui sembloit n'attendre que le succès de cette guerre civile pour se déclarer, paroît sur la scene armé puissamment, s'empare d'Andrinople, présente la bataille à son frere ; mais il fut trahi par les Bulgares qui étoient dans son armée, & qui l'abandonnerent pendant la plus grande chaleur du combat. Moïse, qui n'ignoroit pas le sort destiné au vaincu, se sauve, arrive à Andrinople, & se réserve pour une autre occasion. Il rassemble les débris de son armée, gagne & corrompt Chasan, Aga des Janissaires,

Antoine Fluvian.

& Ebrénez, Commandant des Spahis, qui passent dans son parti. Avec ce secours il marche de nouveau contre son frere, défait son armée, & l'ayant en son pouvoir le fit étrangler.

L'Empereur Grec, pour maintenir la guerre civile entre les Turcs, opposa à Moïse, Mahomet Zelebin, c'est-à-dire le jeune, le dernier des enfants de Bajazet, qui dans la disgrace de sa maison, avoit été caché à Burse chez un faiseur de cordes de luth. On prétend qu'il en apprit le métier, & que ceux qui étoient chargés de son éducation, pour le mieux cacher, lui avoient celé à lui-même la noblesse de son origine. Quoi qu'il en soit, ce jeune Prince, avec le secours des Grecs, du Prince de Caramanie, & du Despote de Servie, met sur pied une armée ; & sans avoir jamais fait la guerre, va attaquer son frere & lui présente la bataille, qu'il perd. Malgré sa défaite, par le secours de ses Alliés, il remet sur pied d'autres troupes, & il s'approche de l'armée de son frere. Il y avoit de secrettes intelligences : Chasan, Aga des Janissaires, Ebrénez, Commandant des Spahis, qui avoient trahi Musulman en faveur de Moïse, abandonnerent depuis ce Prince, & passerent dans l'armée de Mahomet. L'Aga poussa encore plus loin sa rebellion & sa perfidie, & avant

Antoine Fluvian.

que les deux armées en vinssent aux mains, il s'avança aux premiers rangs, & par des discours séditieux, il tâchoit de débaucher les Janissaires qui étoient restés dans le parti de Moïse. Ce Prince irrité de sa trahison & de son audace, pousse son cheval contre lui, & le cimeterre à la main, lui en voulut decharger un coup sur la tête; mais il fut prévenu par l'Ecuyer de Chasan, qui lui coupa la main dont il tenoit son épée. Ce coup funeste décida de sa victoire & de sa vie: ses soldats le voyant rentrer dans leurs rangs sans main, & tout sanglant, interprétèrent sa blessure comme un arrêt du Ciel qui le proscrivoit. Ils l'abandonnerent, & furent porter leurs étendards & leurs enseignes aux pieds de Mahomet.

Le Prince victorieux fit arrêter Moïse, qu'on trouva caché dans un marais; il le fit étrangler; & par sa mort il se vit assuré de la couronne, & régna sans concurrents. Les Historiens Turcs ne mettent pas Ysa, Josué, Musulman, ni Moïse, qui régnerent l'un après l'autre, au rang de leurs Empereurs, & ils comptent pour un interregne tout ce qui s'est passé depuis la mort de Bajazet jusqu'à Mahomet I. Mais tous les Auteurs Grecs placent ces Princes au rang des Sultans; & comme l'Histoire des Ottomans fait partie de celle des

Antoine Fluvian.

Chevaliers de saint Jean, leurs ennemis perpétuels, nous n'avons pu nous dispenser de rapporter sommairement le succès des guerres civiles qui avoient agité ce nouvel empire jusqu'à l'élévation de Mahomet I. sur le trône de ses Ancêtres. Ce Prince jouit paisiblement de l'autorité souveraine pendant huit ans qu'il régna, & il eut pour successeur Amurat II. son fils ainé, un des plus grands Princes de cette nation. Ce dernier effaça par ses conquêtes le souvenir de celles de Tamerlan, & rétablit l'empire Ottoman dans sa splendeur. Ses armes eurent un égal succès en Europe & dans l'Asie. Le Caraman & d'autres Princes Infideles de l'Orient en éprouverent la fureur, aussi-bien que les Albanois, les Hongrois & les Valaques Transalpins. Il ravagea ces grandes provinces, dont il rendit tributaires la plupart des Souverains; & il auroit étendu encore plus loin ses conquêtes, s'il n'eût trouvé à son chemin d'un côté Scanderberg, fils de Jean Castriot, Roi d'Albanie, & de l'autre Jean Huniade, Vaivode de Transilvanie, & Général des troupes de Hongrie; les deux plus grands Capitaines de leur siecle, qui avec peu de troupes, mais soutenus d'un courage intrépide, & de la science militaire, arrêterent le progrès de ses armes.

Il les tourna depuis contre différents Princes qui occupoient des places dans la Morée & dans les isles de l'Archipel. Tous ces petits Souverains eurent recours à l'Ordre de saint Jean, & ils engagerent le Bailli de la Morée à se rendre à Rhodes pour implorer le secours du Grand-Maître. Ce Prince, suivant l'esprit de son Ordre & de concert avec le Conseil, résolut de faire passer dans ces mers quelques galeres de la Religion, pour reconnoître le dessein des Infideles. Mais comme on se disposoit à y faire embarquer des troupes, il vint des avis que le Prince de Scanderone, ou d'Alexandrette, joint à d'autres vassaux du Grand-Seigneur, tenoit la mer par son ordre avec une flotte composée de vaisseaux de différentes grandeurs, & de six galeres qui appartenoient au Seigneur de Scanderone. On soupçonna aisément qu'ils en vouloient à l'isle de Rhodes, ou du moins aux isles voisines qui dépendoient de la Religion. Ces nouvelles suspendirent le secours qu'on avoit destiné pour la Morée; on mit en mer toutes les galeres de la Religion, qui allerent chercher la flotte ennemie. Mais comme les Infideles n'en vouloient pas venir à une action décisive, ils éviterent le combat; & pour se dédommager des frais de cet armement, ils prirent quelques vaisseaux

Antoine Fluvian.

Antoine Fluvian.
marchands de Rhodes & de Venise.

Pendant que les Chevaliers & les Turcs, également animés les uns contre les autres, couroient ces mers, ravageoient les côtes où ils pouvoient faire quelque descente, & tâchoient de se surprendre réciproquement, il survint à la Religion un nouvel ennemi presqu'aussi voisin de Rhodes que les Turcs; mais plus redoutable par ses forces maritimes, par ses flottes, & sur-tout par la capacité de ses sujets dans l'art de la navigation, en quoi ils excelloient, sur-tout depuis son regne. Je parle du fameux Soudan d'Egypte, Alnazer-al-Daher, Circassien de naissance, que la milice des Mamelus avoit élevé sur le trône. On n'admettoit dans ce corps, le plus puissant de l'Egypte, que des esclaves étrangers: c'étoient ordinairement de jeunes enfants que les Tartares avoient enlevés dans leurs courses, ou qui leur avoient été vendus par des parents dénaturés. Les Egyptiens achetoient tout; on élevoit ces jeunes gens dans les exercices convenables à la profession à laquelle ils étoient destinés; & quand ils étoient capables de porter les armes, on les incorporoit dans la milice des Mamelus. C'est ainsi que Daher, dont nous parlons, étoit entré dans ce corps, & qu'après de longues années de services, un grand nombre d'ac-

tions brillantes, & d'une rare valeur, il se vit élevé à la souveraine puissance, qui, par les réglements de cette milice, ne pouvoit jamais passer du pere aux enfants, ou à ses héritiers. Antoine Fluvian.

Daher, pour se maintenir dans une dignité sujette à de fréquents changements par l'inconstance & l'esprit séditieux des Mameluss, pour donner de l'occupation à leur courage, déclara la guerre à Janus de Lusignan Roi de Chypre. Ses flottes débarquerent une armée considérable dans cette isle: le Roi implora aussi-tôt le secours de l'Ordre; & quoique les Chevaliers eussent alors la paix avec les Sarrasins, le Grand-Maître & le Conseil ne purent voir leurs armes si près de l'isle de Rhodes, sans appréhender pour la Religion les suites fâcheuses de cette guerre. Comme l'Ordre avoit ses états situés entre ceux des Empereurs Turcs & du Soudan d'Egypte, la politique du Conseil étoit d'entretenir toujours la paix avec un de ces Princes Infideles, pendant qu'il étoit en guerre avec l'autre. Suivant cette maxime, on eût bien souhaité, pendant qu'on étoit en guerre contre les Turcs, de n'avoir rien à démêler avec les Sarrasins. Le Grand-Maître, dans cette vue, n'oublia rien pour ménager la paix entre le Soudan d'Egypte & le Roi de Chypre; mais comme

Antoine Fluvian.

l'Egyptien régloit ses prétentions par ses forces, il demandoit que le Roi de Chypre se reconnût Vassal de sa couronne; qu'en cette qualité il lui payât, & à ses successeurs, un tribut annuel; & en outre, qu'il le rembourfât des frais qu'il avoit faits pour cet armement.

La dureté de ces conditions les fit rejetter : il fallut que les armes en décidassent. On commença de part & d'autre les actes d'hostilité : l'Ordre, comme allié de la couronne de Chypre, y fit passer de puissants secours en différentes fois : la guerre fut longue & meurtriere. On en vint enfin à une bataille dont le détail nous est inconnu ; on sait seulement que les Chrétiens la perdirent : un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes Chypriots, & plusieurs Chevaliers de saint Jean, y furent tués. Les Sarrasins remporterent une victoire complette, & le Roi, pour comble de disgraces, tomba entre les mains des Infideles, qui le conduisirent à Alexandrie.

Le Grand-Maître ayant appris de si fâcheuses nouvelles, & dans la crainte que les Sarrasins ne s'emparassent de toute l'isle, y fit passer de nouveaux secours d'hommes & d'argent, & il fit assurer secrétement les principaux Seigneurs du royaume, que l'Ordre ne les abandonneroit jamais, pourvu qu'ils

ne s'abandonnassent pas eux-mêmes, & qu'ils prissent une généreuse résolution de mourir l'épée à la main, plutôt que de se soumettre à des Mahométans. Mais ces Seigneurs peu unis entr'eux, & amollis par les délices, ne laissant pas voir beaucoup de courage, envoyerent, par le conseil du Grand-Maître, des Ambassadeurs en Egypte & à la Cour du Soudan, pour y traiter de la rançon de leur Souverain. La négociation traîna long-temps. Le Soudan, dans l'espérance que ses troupes le rendroient dans peu maître de l'isle entiere, faisoit naître tous les jours de nouvelles difficultés. Mais le Général Egyptien vit bientôt arrêter le progrès de ses armes par la valeur des Chevaliers. Pour s'en venger, il ravagea la grande commanderie, ou le bailliage que l'Ordre possédoit dans cette isle. Ces Barbares abattirent les maisons, couperent les arbres, arracherent les vignes, ensorte que cette grande commanderie, qui passoit pour la plus riche de l'Ordre, fut entiérement ruinée. Le Soudan résolut même de tourner l'effort de ses armes contre l'isle de Rhodes, dans l'espérance que s'il pouvoit s'en rendre maître, celle de Chypre, destituée du secours des Chevaliers, tomberoit d'elle-même en sa puissance. Et comme les Princes ambitieux ne donnent point de bornes à

Antoine Fluvian.

Antoine Fluvian.

leurs projets, le Soudan se flattoit que la conquête des isles de Rhodes & de Chypre faciliteroit celle de toutes les isles de l'Archipel, & que l'Asie mineure après cela ne pourroit pas tenir contre une puissance aussi redoutable que la sienne. Plein de si vastes desseins, & dont son ambition lui cachoit les périls & les difficultés, il reprit la négociation avec les Ambassadeurs de Chypre. Ses Ministres mirent la liberté du Roi à prix, & ils demanderent pour sa rançon six-vingt mille florins d'or. Le Prince rejetta cette proposition, non-seulement parce que la somme lui parut excessive, mais encore par le défaut d'argent, & que la guerre avoit épuisé son épargne. Mais le Grand-Maître qui craignoit qu'à la fin les Sarrasins ne s'emparassent de l'isle de Chypre, lui conseilla de se retirer, à quelque prix que ce fût, des mains de ces Barbares; & pour faciliter sa liberté, la Religion fournit la plus grande partie de sa rançon: la paix se fit à ces conditions.

Le Soudan, pour amuser le Grand-Maître, & sous prétexte de vouloir entretenir avec l'Ordre un paix durable, renouvella en même-temps le traité que le Soudan son prédécesseur avoit fait pendant le magistere de Naillac. Mais le Grand-Maître qui avoit à

s gages des yeux & des oreilles fidel- Antoine Fluvian.
s dans Alexandrie, & jusques dans la
onseil de ce Prince, fut bientôt instruit
: ses desseins les plus secrets. Afin de
être pas surpris par ces Barbares, il en fit
ussi-tôt passer l'avis au Pape Eugene IV.
: à la plupart des Princes Chrétiens,
: en même-temps il envoya une citation
énérale dans tous les états de la Chré-
enté, avec injonction expresse aux
rieurs de faire passer incessamment à
hodes au moins vingt-cinq Chevaliers
u Commandeurs de chaque prieuré. Il
n arriva un bien plus grand nombre,
onduits par leur zele & par leur cou-
age ; on en retint une partie dans Rho-
es, & on distribua le reste dans les isles
ui appartenoient à la Religion. Frere
Hugues de Sarcus, Grand-Prieur de
France, envoya dans la capitale de
'Ordre un vaisseau chargé d'arbalêtres,
le viretons & d'autre armes nécessai-
es pour la défense de cette place. Le
Grand-Maître y fit entrer des grains &
toute sorte de provisions de bouche :
enfin, ce digne Chef, par sa vigilance &
par son activité, se mit en si bonne pos-
ture, que les nouvelles de son arme-
ment passerent bientôt en Egypte ; &
le Soudan se flattant que l'Ordre ne
pourroit pas entretenir long-temps un si
grand nombre de Chevaliers, jugea à pro-
pos de différer son entreprise.

Antoine Fluvian.

Cependant une si grande dépense ayant épuisé le trésor de l'Ordre, le Grand-Maître, pour le remplir, résolut de convoquer à Rhodes un Chapitre général, suivant l'usage de ce temps-là. Les Prieurs apportoient ordinairement aux Chapitres les responsions des commanderies contenues dans leurs prieurés, avec la liste de ceux qui n'avoient pas satisfait à cette obligation : comme l'Ordre ne pouvoit soutenir tant de guerres différentes contre les Infideles sans ce secours, le Chapitre décernoit des peines rigoureuses contre les négligents & les réfractaires, en même-temps que par de nouvelles cotisations il tâchoit de fournir les fonds nécessaires aux armements de la Religion.

C'est dans cette vue, & pour le rétablissement de la discipline réguliere, que le Grand-Maître convoqua le Chapitre à Rhodes pour le 23 mai de l'année 1428. On y vit parmi un grand nombre de Prieurs, Baillis & Commandeurs, Frere Jean de Vivonne, Prieur d'Aquitaine, & Lieutenant du Grand-Maître dans les trois langues de France; Frere Jean de Ventadour, Grand-Commandeur; Frere Antoine de Saint-Chamand, Maréchal de l'Ordre; Frere Jean de Lastic, Prieur d'Auvergne; Frere Gratien de la Tour, Bailli du commerce de Rhodes, & plusieurs au-

tres anciens Chevaliers de différentes nations. Antoine Fluvian.

Le Grand-Maître ouvrit le Chapitre par un discours dans lequel il représenta les dépenses inévitables que l'Ordre avoit été obligé de faire, tant pour la défense de l'isle de Chypre, que pour prévenir les mauvais desseins du Soudan; qu'on avoit tous les jours à en craindre les suites ; que Rhodes & les isles qui en dépendoient, si on n'y entretenoit des forces suffisantes, n'étoient pas plus en sûreté du côté d'Amurat, & que la Religion ne s'y maintenoit qu'à la faveur de la jalousie qui étoit entre les Sarrasins & les Turcs : deux puissances formidables, auxquelles il seroit difficile de résister, si, par un zele de la religion qui leur étoit commune, ils unissoient leurs forces contre l'Ordre. Cependant que le trésor ne tiroit presque plus rien des prieurés de France, dont les commanderies avoient été ruinées pendant la guerre que les Anglois avoient faite dans ce royaume ; que la Bohême, la Moravie & la Silésie, ravagées par les Hussites, ne fournissoient plus aucun contingent à l'Ordre ; que la Pologne occupée de ses guerres contres les Chevaliers Teutoniques, ne conservoit guere plus de relation avec Rhodes, & que c'étoit au Chapitre, par de sages ordonnances, à rétablir autant qu'on

Antoine Flurian. pourroit les refponfions dont il fembloit que ces différentes nations euffent perdu l'ufage.

Le Chapitre ayant égard à de fi juftes remontrances, & pour remplacer le fond des refponfions du royaume de France, permit qu'on pût aliéner, mais feulement à vie, & pour un certain prix, différentes terres appartenantes aux commanderies de l'Ordre, en faveur des féculiers, dont ces biens fe trouveroient à la bienféance. Dans la même vuë & par le décret fuivant, on inftitua dans la langue d'Allemagne la dignité de Grand-Bailli, à laquelle on attacha l'infpection & l'autorité fur tous les prieurés & les commanderies qui fe trouveroient dans l'Allemagne, fur-tout dans la Bohême & dans les provinces voifines, où les Huffites avoient fait de cruels ravages depuis le fupplice que Jean Hus & Jérôme de Prague avoient fouffert au Concile de Conftance. On ajouta à l'autorité & aux fonctions du Grand-Bailli d'Allemagne, l'infpection fur le Gouverneur & la garnifon du château de Saint Pierre, place forte dans la Carie, bâtie, comme nous l'avons dit, proche ou fur les fondements de l'ancienne ville d'Halicarnaffe, qui du côté de l'Afie mineure & de la terre-ferme, fervoit de boulevard à l'isle de Rhodes. Le Grand-

Bailli

Antoine Fluvian.

Bailli devoit visiter tous les ans cette place, soit par lui-même, ou par son Lieutenant. Par sa commission, il avoit le pouvoir de faire faire la revue à la garnison ; de casser les soldats inutiles ; de les remplacer par d'autres plus capables de servir : en un mot, tout ce qui concernoit la défense de ce château & de son territoire, étoit soumis à sa jurisdiction, à l'exception de la maison & des Officiers du Gouverneur, & de quelques soldats, qui après la prise de Smyrne par les Tartares Mogols, s'étoient jettés dans la mer, & en gagnant à la nage des vaisseaux de l'Ordre qui étoient à l'ancre, avoient échappé à la fureur de ces barbares. L'Ordre, pour récompenser leur valeur, leur avoit assigné une retraite pour le reste de leurs jours dans cette place, où ils étoient nourris aux dépens de la Religion. Le Chapitre, par une inféodation, avoit donné depuis à Frere Fantin Quintic, Prieur de Rome, l'isle de Nissaro, aux conditions d'en payer au trésor, à titre de cens annuel, une somme de six cens florins d'or ; d'y entretenir à ses dépens une garnison nécessaire pour sa défense, & d'y nourrir deux Chevaliers & un Frere-servant. C'étoit alors dans tous les prieurés de l'Ordre l'usage, que quand on y recevoit un jeune Chevalier, on lui assignoit en même-temps pour rési-

Antoine Fluvian.

dence une commanderie dont le Commandeur devoit le nourrir & l'entretenir, & le former dans l'esprit de l'Ordre jusqu'à ce qu'il fût en état de passer à Rhodes.

Par un si sage réglement, dont il seroit à souhaiter qu'on pût rétablir la pratique, on ne voyoit point de jeunes Chevaliers errer dans les villes & dans les provinces, & n'avoir souvent de Religieux que la croix de l'Ordre, que quelques-uns portent encore plutôt comme une distinction qui flatte leur vanité, que comme la marque des obligations qu'ils ont contractées aux pieds des autels, de mener une vie sainte & réguliere.

Quoi qu'il en soit, on trouve dans les annales de l'Ordre, que le Commandeur de Cagnac ayant voulu en ce temps-là se dispenser de recevoir chez lui un jeune Chevalier, appellé Frere Guillaume de Riery, auquel on avoit assigné pour sa résidence la commanderie de Cagnac, le Commandeur, soit qu'il prétendît que sa maison étoit déjà trop chargée d'éleves, ou que c'étoit le tour du Commandeur de S. Sulpice, le lui envoya. Celui-ci refusa de le recevoir, en porta même ses plaintes au Grand-Maître, qui justement indigné contre le Commandeur de Cagnac, le menaça de le priver de l'habit & de sa

commanderie, s'il négligeoit la nourriture & l'entretien du jeune Chevalier que l'Ordre avoit confié à ses soins : circonstance à laquelle je ne me serois pas arrêté, si elle ne servoit de preuve que dans le milieu du quinzieme siecle, & depuis près de quatre cens ans que l'Ordre avoit été établi, toutes les commanderies de la Religion étoient encore comme autant de séminaires, & en même-temps d'académies où les Chevaliers étoient également élevés dans la piété & dans l'exercice des armes : deux qualités qui, quoique séparées parmi les séculiers, peuvent à la vérité former de grands hommes dans chaque espece particuliere ; mais qui doivent-être inséparables dans un Chevalier de l'Ordre de saint Jean.

Antoine Fluvian.

Ce fut par le même esprit de régularité, & pour attacher plus étroitement les Chevaliers à leur résidence, que le Grand-Maître leur défendit, par une bulle expresse, d'aller à Rome, & de s'établir à la Cour des Papes sans sa permission, ou celle du Procureur-Général de l'Ordre. Il fit un si sage réglement pour arrêter l'humeur inquiete & ambitieuse de quelques Chevaliers, qui, pour parvenir plutôt aux commanderies & aux principales dignités, au lieu de les mériter par leurs services, tâchoient de les obtenir par la recom-

Antoine Fluvian.

mandation du Pape, ou des Cardinaux qui avoient le plus de part au gouvernement de l'Eglise. C'est ainsi que ce Grand Maître, dans l'intervalle que lui laissa la treve faite avec le Soudan d'Egypte, employa son autorité à maintenir la discipline réguliere parmi ses Religieux. Pour leur rendre le séjour de l'isle & du Couvent de Rhodes plus commode, il fit bâtir une magnique infirmerie sur les fondements de l'ancienne, qu'il dota de ses propres deniers. Suivant l'esprit de l'Ordre, & ce qui s'étoit toujours pratiqué, les Chevaliers malades ou blessés y étoient traités avec tous les égards & l'attention qu'on devoit à des hommes nobles, qui représentoient ceux qui avoient fait la conquête de l'isle, & qui au prix de leur sang en défendoient tous les jours la possession & la souveraineté.

Ce fut dans l'exercice de ces vertus paisibles, que le Grand-Maître Frere Antoine Fluvian, ou de la Riviere, trouva la fin de ses jours. Il vit venir la mort sans inquiétude & avec beaucoup de piété : voulant mourir comme il avoit vécu, en véritable Religieux, il fit son désappropriement, & envoya au trésor deux cens mille ducats, le fruit de ses épargnes, qu'il avoit comme dérobés à la magnificence que le luxe & la vanité semblent exiger de ceux qui

remplissent les premieres places dans l'Eglise. Antoine Fluvian.

Aussi-tôt après la mort de Fluvian, le Chapitre s'assembla pour lui donner un successeur : les Capitulants prirent la voie de compromission. On élut d'abord 13 Chevaliers, auxquels le Chapitre remit le droit d'élection. Ces 13 Electeurs s'y préparerent par l'usage des Sacrements de Pénitence & d'Eucharistie : ils entrerent ensuite dans une chambre séparée du lieu du Chapitre, & après avoir examiné avec soin le mérite des prétendants, leurs qualités personnelles, & celles sur-tout qui étoient les plus convenables au gouvernement, tous les suffrages se réunirent en faveur de Frere JEAN DE LASTIC, Grand-Prieur d'Auvergne, qui fut reconnu solemnellement par tout le Chapitre, pour Grand-Maître de l'Ordre. Comme ce Seigneur étoit alors dans son prieuré, on lui dépêcha aussi-tôt deux Grands-Croix pour lui porter le décret de son élection; mais avant que ces Envoyés partissent de Rhodes, le Couvent exigea d'eux un serment de ne lui demander aucune grace avant qu'il eût pris possession de sa dignité, & sur-tout au préjudice des Religieux les plus anciens de l'Ordre. Jean de Lastic.

Le Grand-Maître, après avoir reçu les nouvelles de son élection, partit aussi-tôt pour Rhodes. Il n'y fut pas

Jean de Lastic.

plutôt arrivé, qu'il fut averti par les espions que l'Ordre entretenoit en Egypte, qu'il s'y formoit des desseins secrets contre l'isle de Rhodes ; & ce qui étoit de plus fâcheux, ces espions firent savoir qu'on soupçonnoit qu'Amurat II, Empereur des Turcs, approuvoit cette entreprise, ou du moins qu'il ne s'y opposeroit pas.

Jusques alors la concurrence & la jalousie de ces deux puissances voisines tenoit lieu à la Religion d'une espece de secours ; mais Amurat, inquiet d'une puissante ligue qui s'étoit formée contre lui par les Princes Chrétiens, ne fut pas fâché dans cette conjoncture, que le Soudan d'Egypte occupât toutes les forces des Chevaliers. Cependant, comme on n'étoit pas entiérement instruit des intentions de ce Prince, le Grand-Maître lui envoya Frere Jean Morel, Prieur de l'Eglise, en qualité d'Ambassadeur, sous prétexte de lui faire part de son élection, & pour lui demander qu'il renouvellât la treve que la Religion avoit faite avec son prédécesseur. C'étoit un usage dans l'Ordre, & autorisé par les Papes, que les Chevaliers tâchoient de faire une treve avec une partie des Infideles, pendant qu'ils avoient à soutenir les efforts des autres.

Le Prieur de Rhodes s'acquitta avec beaucoup d'adresse de sa commission,

Le Grand-Seigneur répondit aux honnêtetés qu'on lui fit de la part du nouveau Grand-Maître par d'autres compliments, mais en termes vagues, & qui ne signifioient rien ; & il se défendit d'entrer dans aucune négociation, sous prétexte que les anciens Traités suffisoient pour la sûreté des uns & des autres. Le Prieur s'en retourna à Rhodes, & avertit le Grand-Maître que si la guerre n'étoit pas déclarée, la paix n'en étoit pas plus certaine. Le Grand-Maître, pour pénétrer s'il se pouvoit dans les desseins des Infideles, envoya vers les côtes d'Egypte & de Barbarie Frere Guillaume de Lastic son neveu, Sénéchal de l'Ordre, avec deux vaisseaux. Ce Chevalier ne fut pas long-temps sans revenir à Rhodes, il apprit au Grand-Maitre qu'il auroit incessamment sur les bras toutes les forces de l'Egypte. La certitude de la guerre fit aussi-tôt prendre les armes aux Chevaliers ; on arma huit galeres, quatre vaisseaux de haut-bord, & plusieurs vaisseaux de transport, dans lesquels on fit entrer un corps considérable de troupes, & en même-temps on travailla dans l'isle de Rhodes & dans les isles voisines, à en mettre les principales places hors d'insulte.

Jean de Lastic.

Le Soudan de son côté mit en mer une flotte considérable, composée de dix-

Jean de Lastic.

huit Galeres, d'un grand nombre de vaisseaux de différentes grandeurs, bien armés & chargés d'un nombre considérable d'arbalêtriers, & de troupes de débarquement. Pour prétexte de cet armement, le Soudan prétendit que l'isle de Rhodes, aussi-bien que celle de Chypre, dépendoient anciennement de l'empire d'Egypte. Le premier effort de ses armes tomba sur une petite isle appellée Châteauroux, située à cent mille à l'Orient de l'isle de Rhodes, & seulement à un mille, ou tout au plus une lieue de France, de la Lycie. Cette isle, ou plutôt ce rocher, appartenoit à la Religion, qui y avoit fait construire un château. On voyoit sur sa porte les armes de l'Ordre de saint Jean, & celles d'Aragon: ce qui pouvoit faire croire que c'étoit la langue de cette nation qui avoit fait fortifier cette petite place.

Les Sarrasins ayant fait une descente sans trouver beaucoup de résistance, s'emparerent apparemment avec la même facilité de ce petit château: au moins on ne trouve point dans l'histoire qu'il s'y soit passé aucune action considérable: ils se rembarquerent après avoir ruiné cette habitation, prirent la route de Rhodes, & parurent devant cette isle le vingt-cinq de septembre de l'année 1440.

A l'exemple & par les soins du

Grand-Maître & des Chevaliers, les habitants en armes bordoient les côtes, & paroiſſoient bien réſolus de s'oppoſer à la deſcente des Infideles. Le Maréchal de l'Ordre, qui en cette qualité commandoit la flotte, ſortit du port en bonne ordonnance; & quoiqu'il eût beaucoup moins de vaiſſeaux que les ennemis, il ne laiſſa pas de s'avancer fiérement, & de leur préſenter la bataille. Les Infideles qui croyoient que les vaiſſeaux de l'Ordre ſeroient en courſe, ſurpris de cet armement, ſe retirerent dans une anſe; & ayant tourné les poupes du côté de terre, ils ſe contenterent, pour éloigner les Chrétiens, de faire un grand feu de leur artillerie. On y répondit de la même maniere; le reſte de la journée ſe paſſa à ſe canonner de part & d'autre; & la nuit étant ſurvenue, la flottte Chrétienne rentra dans le port de Rhodes, d'où le Commandant, après avoir pris de la poudre & de nouvelles troupes, faiſoit deſſein de revenir auſſitôt chercher les ennemis. Mais les Sarraſins qui voyoient que l'attaque de Rhodes, à la vue de la flotte Chrétienne, étoit impraticable, à la faveur des ténebres mirent à la voile. Leur deſſein étoit de ſurprendre l'isle de Lango. Le Maréchal à qui l'expérience tenoit lieu d'eſpion, ayant prévu leur projet, ſortit en même-temps du port; & à force de

Jean de Laſtic.

Jean de Lastic.

voiles & de rames, s'étant avancé jusques sous le canon du château de Lango, les Sarrasins en arrivant furent bien étonnés de le trouver en front de bandiere, qui leur présentoit une seconde fois la bataille.

L'Amiral Egyptien étonné, & pour éviter le combat, changea de route, gagna une isle qui appartenoit aux Turcs; & étant entré dans le port qui paroissoit presque abandonné, il joignit ses galeres l'une contre l'autre, les proues du côté de la mer, sur lesquelles il fit dresser des batteries pour repousser les Chevaliers, s'il en étoit attaqué; & les Turcs habitants de l'isle, instruits des intentions d'Amurat, & portés d'ailleurs par le zele de la religion qui leur étoit commune avec les Sarrasins, accoururent à leur secours contre les Chrétiens.

Le Maréchal, qui n'avoit pas perdu de vue la flotte d'Egypte, la voyant si puissamment fortifiée, assembla le Conseil de guerre. La plupart de ses Officiers, pour le dissuader d'attaquer les Infideles, lui représenterent leur nombre & leurs forces supérieures à celles de la Religion; outre que le fond en cet endroit étoit mauvais & rempli d'un sable mouvant & très-dangereux. Tous vouloient qu'on reprît la route de Rhodes; mais le Maréchal, qui ne connoissoit point de péril, leur répondit que les Chevaliers

de S. Jean n'avoient jamais compté le nombre de leurs ennemis, & qu'il aimoit mieux être enseveli dans la mer que de s'exposer au reproche qu'on pourroit lui faire d'avoir vu de si près ces Barbares, sans avoir osé les attaquer. Mais comme il n'avoit pas moins de capacité que de valeur, il fit passer ses troupes dans des bâtiments plats qui tiroient moins d'eau; & s'étant mis à la tête, & favorisé de son artillerie, il alla attaquer les Sarrasins, qui le reçurent de leur côté avec le feu de leurs canons & de leur mousqueterie. Si l'attaque fut vive, la défense ne fut pas moins courageuse; & les Sarrasins soutenus des Turcs, faisoient tous leurs efforts pour empêcher les Chrétiens d'approcher de leurs galeres. La nuit qui survint sépara les combattants; les Infideles perdirent plus de sept cens hommes en cette occasion, & du côté des Chrétiens, on n'y en comptoit que soixante. Le Maréchal couvert de son sang, de celui des ennemis, & blessé en cinq endroits différents, reprit le chemin de Rhodes sur des présages de gros temps, dans la crainte de quelque tempête, que les Pilotes appréhendoient. Pendant la nuit les Infideles profiterent de sa retraite pour sortir de ces mers: ils gagnerent d'abord l'isle de Chypre; & dans une descente qu'ils y firent, ils mirent le feu à la grande commanderie

Jean de Lastic.

Jean de Lastic.

de l'Ordre : & ce fut tout l'avantage que le Soudan remporta d'un armement & d'une expédition qui lui avoient coûté des sommes considérables.

Ce mauvais succès ne fit que l'irriter ; mais pour avoir le temps de faire de plus puissants efforts, il dissimula sa colere & ses desseins. Le Grand-Maître n'y fut point trompé : on ajouta par son ordre de nouvelles fortifications à la ville de Rhodes : il remplit les magasins de provisions de guerre & de bouche. Ces premiers soins furent suivis d'une citation générale, qui rappelloit au Couvent tous les Chevaliers capables de porter les armes ; & le Prince accorda en même temps une amnistie pour tous les bannis, à l'exception des criminels de leze-majesté & des incendiaires. Il étendit ensuite ses vues jusques dans les Cours Chrétiennes, & il envoya des Ambassadeurs à la plupart des Souverains de l'Europe, pour implorer leurs secours. Ces Ambassadeurs leur représenterent la puissance & les forces du Soudan d'Egypte ; que ce Prince infidele étoit à la veille de mettre le siege devant la ville de Rhodes ; que si on abandonnoit l'Ordre dans cette conjoncture, tout ce que les Chevaliers pouvoient espérer après une longue défense, étoit de s'ensevelir sous les ruines de cette place. Mais que les Princes Chrétiens auroient à se

reprocher éternellement d'avoir laissé perdre une isle & un état qui servoit de boulevard à la chrétienté, & qui, par son voisinage de la Terre-Sainte, pouvoit en faciliter la conquête. Les Princes à qui ces Ambassadeurs avoient été envoyés, ne donnerent à ces justes remontrances que des marques stériles d'une compassion inutile. La plupart retenus dans leurs états par des guerres avec leurs voisins, ne jugeoient pas à propos, dans cette conjoncture, de s'en éloigner : d'ailleurs il paroît que ce premier feu de dévotion qui avoit produit tant de croisades, étoit fort affoibli : plusieurs même regardoient ces transports de piété, soit comme l'effet d'un zele mal réglé, & peut-être comme un de ces ressorts que la politique faisoit jouer pour éloigner de leur patrie, & sous prétexte de dévotion, des Princes & des Grands trop puissants & trop jaloux des privileges de leur dignité.

Jean de Lastic.

Quoi qu'il en soit, l'Ordre en cette occasion ne tira aucun secours des Princes chrétiens : il n'y eut que Jean Paléologue, Empereur de Constantinople, qui fit avec la Religion une ligue offensive & défensive contre le Soudan d'Egypte ; mais cette ligue ne produisit qu'un traité sans suite & sans effet. De ces vastes états qui composoient autrefois l'empire du grand Constantin, il

ean Lastic.

n'en étoit resté à Paléologue que la seule ville de Constantinople, avec son territoire. Les Turcs tenoient même ce Prince comme bloqué de toutes parts : ainsi attentif à sa propre conservation, & dans la crainte de se voir assiégé lui-même tous les jours, il n'osa se défaire du secours qu'il s'étoit obligé de faire passer à Rhodes. Un traité aussi inutile fut suivi d'un autre fait avec le Soudan même d'Egypte, qui en apparence avoit quelque chose de plus avantageux ; mais que ce Prince, habile politique, ne conclut que pour amuser le Grand-Maître.

Le Chevalier Fantin Quirini, Noble Venitien, Bailli de Lango, & Grand-Amiral de l'Ordre, en tenoit à fief l'isle de Nizzaro, & il étoit chargé de la défense de ces deux isles. Le Soudan craignant que s'il portoit ses armes de ce côté-là, les parents de Quirini, qui étoient puissants dans le Sénat, ne déterminassent la République à envoyer des troupes au secours de l'Ordre, lui fit dire qu'à la considération de sa Nation, avec laquelle il avoit toujours entretenu une bonne correspondance, il conviendroit volontiers d'un traité de neutralité pour les isles dont il avoit le gouvernement. Quirini fit part de ces propositions au Grand-Maître & au Conseil de l'Ordre. Quelques-uns se flatterent que, d'un traité particulier, on pourroit peut-être parve-

nir à un plus général, & au rétablissement de la paix ; mais les plus habiles en jugerent autrement, & que le Soudan n'offroit la neutralité que pour ne pas rompre avec les Venitiens, qui faisoient tout le commerce d'Alexandrie, & dans la vue que s'il pouvoit se rendre maître de Rhodes, les isles voisines qui en dépendoient, suivroient le sort de la capitale, & tomberoient d'elles-mêmes sous sa puissance. Cependant, comme par ce traité l'Ordre se trouvoit déchargé du soin & de la dépense d'entretenir des troupes dans ces deux isles, on manda au Bailli qu'il pouvoit le conclure, pourvu qu'il fût dressé en des termes convenables à la souveraineté de l'Ordre. Jean de Lastic.

Le Soudan, par un motif à peu près semblable à celui dont nous venons de parler, convint avec le Roi de Chypre d'une pareille neutralité pour les vaisseaux de Rhodes & d'Egypte qui entreroient dans les ports de son royaume. Cependant au milieu de ces traités préliminaires, & qui sembloient annoncer la paix, ou du moins une longue treve, une flotte considérable du Soudan parut de nouveau à la hauteur de l'isle de Rhodes, & y débarqua dix-huit mille hommes d'infanterie, sans compter un gros corps de cavalerie & de Mamelus, qui faisoient la principale force des Egyptiens. Ces barbares, sans

Jean de Lastic.

s'arrêter à aucune des places de l'isle, marcherent droit à la capitale, & l'assiégerent pendant que leur flotte tenoit la mer, pour bloquer le port & empêcher qu'on n'y jettât du secours.

Le Lecteur s'attend avec justice de trouver ici une relation exacte de ce siege, avec le détail des sorties que les Chevaliers firent, des assauts qu'ils soutinrent, & des morts & des blessés qu'il y eut de part & d'autre; mais ces Chevaliers savoient mieux se servir de leur épée que d'une plume. Le peu de littérature qu'il y avoit alors dans l'Ordre, & même dans ce siecle, nous a privés d'une relation si curieuse & si importante: tout ce qu'on a trouvé dans les registres de la Chancellerie, c'est que ce siege dura quarante jours; que les Infideles battirent la place avec une artillerie nombreuse; qu'il y eut plusieurs assauts où ils furent toujours repoussés, & que leur Général ayant vu périr la meilleure partie de ses troupes, se rembarqua avec les débris de son armée, & porta le premier à son maître les nouvelles du mauvais succès de ses armes.

Le Grand-Maître prévoyant sagement qu'il ne feroit pas long-temps sans revoir les Infideles aux pieds des murailles de Rhodes, dépêcha Guillaume de Lastic son neveu en Occident, pour rendre compte au Pape & à la plus

grande partie des Princes chrétiens, des avantages que la Religion venoit de remporter sur les Sarrasins. Il fit cette démarche dans la vue d'en tirer du secours, & que les Souverains, comme la plupart des hommes, se déclareroient plus volontiers pour le parti victorieux. En effet, on n'eut pas plutôt appris en Europe que les Chevaliers avoient chassé les Infideles de leur isle, que la jeune Noblesse de l'Europe, & sur-tout les Gentilhommes des royaumes de France & d'Espagne, pour avoir part à la gloire de l'Ordre, en demanderent l'habit avec empressement. Ce fut une recrue très-utile, & qui rétablit les forces de la Religion, que les pertes inévitables à la guerre avoient fort diminuées. Mais ce fut aussi une augmentation de dépense pour le Couvent; & pour y subvenir, le Grand-Maître convoqua un Chapitre général à Rhodes pour le vingt-cinq de juillet.

Jean de Lastic.

Pendant cette assemblée, le Grand-Maître reçut des nouvelles du Sénéchal son neveu, qui lui mandoit, qu'après avoir parcouru la plupart des Cours de l'Europe, il en avoit trouvé les Souverains si animés les uns contre les autres, & la guerre si allumée de tous côtés, qu'il ne devoit pas en espérer un grand secours. Le Grand-Maître & le Chapitre virent bien par ces lettres qu'ils ne de-

Jean de Lastic.

voient faire fond que sur leurs propres forces ; ainsi d'un commun consentement, on augmenta les responsions pour cinq ans. On défendit par le même réglement aux Prieurs de recevoir un plus grand nombre de Chevaliers que l'Ordre n'en pouvoit nourrir, & on convint que le Grand-Maître pourroit terminer une guerre si ruineuse par la paix, si on lui en faisoit quelque ouverture. Ce traité fut négocié l'année suivante par les Agents de Jacques Cœur, Marchand Français, & depuis le Trésorier de Charles VII. Roi de France. C'étoit un bourgeois de la ville de Bourges, homme de *petite génération*, ainsi que s'en explique un Historien du temps, pour dire qu'il ne sortoit pas de parents nobles. Mais le défaut de naissance, si c'en est un, étoit remplacé par l'étendue de son génie, par son travail & son application. On n'avoit point encore vu en France de Marchand porter si loin son commerce, & faire des gains si prodigieux : il avoit des flottes à ses ordres, & plus de trois cens facteurs répandus dans différents états de l'Europe & de l'Asie, & jusqu'en *Sarrasiname*, comme parle l'Auteur que nous venons de citer. Ce fut un de ces facteurs, qui, à la faveur des sauf-conduits qu'il avoit pour son commerce, conduisit à Alexandrie, sur les

Histoire de Charles VII Roi de France, par Math de Coucy, p. 691. édit. du Louvre.

galeres de son maître, l'Agent de l'Ordre. Jean de Lastic.
La paix se fit sans qu'il nous soit rien resté des conditions du traité, sinon que l'Envoyé de Rhodes, après l'avoir conclue, ramena dans l'isle un grand nombre des esclaves Chrétiens & des prisonniers faits pendant la guerre. On trouve dans le trésor de l'Ordre une Bulle du Grand-Maître en date de l'an 1446, du 8 fevrier, par laquelle il ordonne à Frere Raimond d'Arpajon, Grand-Prieur de saint Gilles, & au Receveur de la langue de Provence, de satisfaire aux droits qui étoient dus à Jacques Cœur pour ce voyage.

La joie qu'eut le Grand-Maître d'avoir procuré la liberté à tant de pauvres Chrétiens, fut balancée par le chagrin que lui causerent des lettres qu'ils reçut du Pape Nicolas V. Il y avoit à Rome & à la Cour de ce Pontife, des Commandeurs qui souffroient impatiemment qu'on eût augmenté les responsions de leurs commanderies : ils en porterent leurs plaintes au Pape, comme d'une entreprise tyrannique, & comme si le Grand-Maître & le Chapître eussent porté leur autorité au-delà des bornes prescrites par leurs statuts. Nicolas V, prévenu contre le Grand-Maître, & sans approfondir ce qu'il y avoit d'injuste dans ces plaintes, en écrivit durement 1448.

Jean de Laſtic.

à Laſtic, & lui envoya même un recueil de ſtatuts faits dans le dernier chapitre, qu'il ſuppoſoit avoir été trangreſſés, & qu'il lui ordonna de ſuivre à l'avenir, comme la regle de ſa conduite.

Le Grand-Maître communiqua au Conſeil ces lettres du Pape, auxquelles il répondit en des termes reſpectueux, mais pleins de cette fermeté qu'inſpirent toujours la vérité & la juſtice. Il repréſenta à ce Pontife, que le Pape Eugene IV, ſon prédéceſſeur, après avoir fait examiner les comptes de la dépenſe que l'Ordre avoit faite pour ſoutenir le ſiege de Rhodes, avoit approuvé l'augmentation des reſponſions, afin de ſatisfaire aux dettes que la Religion avoit été obligée de contracter pendant cette guerre; que ceux qui s'en plaignoient étoient indignes de porter la Croix; gens, dit-il, qui n'avoient jamais vu Rhodes, ou qui n'y avoient pas reſté long-temps, ſoit pour ſe diſpenſer de la diſcipline réguliere, & peut-être même pour éviter les périls ordinaires à la guerre, & ſur-tout dans un ſiege auſſi meurtrier; que la plupart de ces Religieux, au lieu de réſider au moins dans leurs commanderies, ſuivant leurs obligations, & dans l'exercice & les fonctions de l'hoſpitalité, s'étoient attachés à la Cour de Rome; qu'ils y vivoient dans la molleſſe & dans les plai-

Jean de Lastic.

irs ; qu'il conjuroit Sa Sainteté de les envoyer incessamment au Couvent & dans la maison chef-d'Ordre, pour y apprendre, par l'exemple de leurs confreres, quelle devoit être la vie d'un véritable Chevalier de saint Jean. A l'égard des statuts que Sa Sainteté lui avoit adressés, on étoit convenu dans le Conseil, & après une collation exacte avec les originaux, que ce ne pouvoit être que l'ouvrage de quelque faussaire, qui y avoit glissé différents articles inconnus jusqu'alors dans l'Ordre, & qui n'avoient été inventés que pour favoriser l'esprit de propriété & de libertinage de ces mauvais Chevaliers.

L'indignation que le Grand-Maître fit paroître contre ces mutins, étoit d'autant mieux fondée, qu'on vivoit à Rhodes sous son gouvernement, dans une exacte pratique de la regle & des statuts ; qu'au milieu même des armements qui se faisoient fréquemment, les Chevaliers ne se dispensoient jamais de jeûner austérement l'Avent & le Carême ; qu'ils faisoient l'abstinence de viande tous les mercredis de l'année, & qu'au réfectoire, & dans tous les lieux réguliers, personne n'auroit osé rompre le silence, qui s'y observoit aussi régulièrement que dans une communauté de Moines & de Solitaires. La lettre du Grand-Maître, en forme d'apologie,

Jean de Laftic.

fut fignée par tout le Confeil : le Pape en parut fatisfait.

Mais plufieurs Commandeurs de l'Europe, qui fe prévaloient de la protection de quelques Cardinaux, & qui avoient même dans l'Ordre, & jufques dans le Confeil, de puiffants amis, ne furent pas plus exacts à payer leurs refponfions : il fembloit qu'ils prétendiffent s'affranchir du vœu d'obéiffance. L'Ordre, par leur rebellion, tomboit infenfiblement dans une efpece d'anarchie ; on tint là-deffus plufieurs Chapitres & différentes affemblées, où il fe fit de fages réglements ; mais que la défobéiffance, la brigue & le crédit, rendirent inutiles.

Le Confeil voyant l'autorité du gouvernement méprifée, ne trouva point de remede plus convenable pour arrêter un fi grand défordre, que de remettre la puiffance fouveraine, & la difpofition entiere des finances, entre les mains feules du Grand-Maître. C'étoit comme une efpece de dictature, toujours dangereufe dans un état républicain ; mais on étoit fi perfuadé du zele de Laftic, de fa piété fincere, & en même-temps de fa modération, qu'on ne fit point de difficulté de lui confier une autorité abfolue. Il s'en défendit d'abord fur fon âge avancé ; & dans la crainte de donner atteinte à l'ancienne conftitu-

tion de l'Ordre dont il étoit zélé observateur, il ne céda aux pressantes sollicitations de ses Religieux, qu'à condition que ce changement dans le gouvernement ne dureroit que trois ans, & que ce terme expiré, le souverain Conseil reprendroit son ancienne autorité.

Jean de Lastic.

La sagesse & la fermeté de sa conduite justifierent bientôt le choix de la Religion : en exécution des réglements faits dans le dernier Chapitre, il menaça hautement de priver de leurs commanderies, & même de l'habit de la Religion, tous ceux qui, dans un temps limité, ne se seroient pas acquittés de leurs responsions. Ces menaces de la part d'un Souverain, & d'un Supérieur qu'on connoissoit incapable de fléchir sous aucune recommandation, intimiderent les plus rebelles. En attendant qu'ils pussent faire passer de l'argent à Rhodes, ils donnerent des assurances de leur devoir : tout plia sous l'autorité d'un si digne Chef, armé d'une juste autorité.

Mais comme pour payer les dettes, & pour subvenir aux besoins indispensables de l'Ordre, les fonds dans ces commencements lui manquoient, il les prit sur les propres revenus du magistere. Le premier usage qu'il fit de sa nouvelle autorité, fut de se dépouiller lui-même ; en véritable pere, il sa-

Jean de Laſtic.

crifia avec joie les grands biens attachés à ſa dignité, pour la nourriture de ſes enfants, & la ſubſiſtance des troupes que l'Ordre entretenoit dans les différentes isles qui compoſoient alors cet état ſouverain. Cependant, afin qu'on n'abusât pas de ſa facilité, il défendit aux Commandeurs qui réſidoient à Rhodes, & qui tiroient de leurs commanderies la valeur de cent écus d'or de revenu, de rien exiger davantage du tréſor de l'Ordre pour leur ſubſiſtance.

Des ſoins plus importants ſuccéderent à ce réglement de diſcipline domeſtique. Comme dans le déſordre où ſe trouvoient les finances, on avoit à craindre une rupture de la part des Turcs, peu ſcrupuleux ſur l'obſervation des traités, le Grand-Maître envoya à Amurat II, qui régnoit encore, des Ambaſſadeurs pour reconnoître la diſpoſition de ce Prince à l'égard de l'Ordre. Nous avons vu que pendant la guerre que le Soudan d'Egypte avoit portée dans l'isle de Rhode, Amurat, pour prendre ſon parti ſuivant les événements, avoit éludé la propoſition que le Grand-Maître lui avoit fait faire de renouveller les anciens traités de paix. Les nouveaux Ambaſſadeurs de l'Ordre y trouverent plus de facilité dans cette conjoncture : ce Prince avoit à ſe défendre contre une puiſſante ligue des Princes

Princes Chrétiens, dans laquelle le Roi de Hongrie, le fameux Jean Huniade, le Vaivode de Transilvanie, les Valaques, Scander-Berg Roi d'Albanie, & même Ussum-Cassan Roi de Perse, étoient entrés. Mais de tous ces ennemis, aucun ne lui étoit si redoutable que le Roi ou Prince d'Albanie. Jean de Lastic.

L'Albanie, province de l'Europe, est à notre égard située à l'est, le long du golfe de Venise; elle a au levant la Macédoine, dont elle faisoit autrefois partie, l'Epire au midi, & au nord la Servie, & un coin de la Dalmatie. De hautes montagnes la séparent de l'Epire; & d'autres montagnes, des marais, des rochers escarpés & des défilés rendent le pays impraticable à des troupes qui ne connoissent pas le terrein. Cette situation avantageuse, le courage & l'humeur féroce de ces montagnards, les rendoient redoutables à leurs voisins, & sur-tout aux Turcs: Amurat entreprit de les subjuguer. Jean Castriot, qui régnoit alors dans cette contrée, se défendit long-temps avec beaucoup de courage; mais enfin il succomba sous des forces supérieures à celles que lui pouvoit fournir ce petit état. Pour sauver les débris de sa fortune, il traita avec le Prince Turc; & pour gages de sa sujétion, il fut obligé de lui donner en ôtage ses trois enfants; Constantin,

Jean de Lastic.

Georges & Jean. Amurat, contre la foi du traité, les fit circoncire & instruire dans la loi Mahométane ; & le pere de ces trois Princes infortunés, apprenant leur disgrace, en mourut de douleur. Amurat, sous prétexte de conserver aux enfants du défunt la principauté de leur pere, s'en empara, & mit de fortes garnisons dans toutes les places.

On ne sait point ce que devinrent les deux aînés de Jean Castriot. La plupart des Historiens accusent Amurat de les avoir fait empoisonner ; d'autres rapportent qu'il se contenta de leur faire perdre la vue & la faculté d'avoir jamais des héritiers. Pareil sort étoit destiné au troisieme ; mais on prétend qu'Amurat, charmé de sa bonne mine, & de certain air de grandeur qui se découvroit déjà dans ce jeune Prince, lui épargna ces différents supplices, & ordonna qu'on l'élevât avec soin dans la Religion de Mahomet, & dans tous les exercices qui pouvoient convenir à un homme de guerre.

Si-tôt qu'il put porter les armes, Amurat le mena avec lui ; & dès sa premiere campagne, il fit des actions d'une valeur si étonnante, que le Grand-Seigneur, par une allusion au nom du grand Roi de Macédoine, voulut qu'on le nommât *Scander-Berg*, c'est-à-dire, le Seigneur Alexandre. Toute la suite

de sa vie répondit à un augure si favorable : soit dans des duels & des combats particuliers qu'il entreprit contre des aventuriers qui l'avoient défié à la tête des armées, soit dans les batailles générales, il en remporta toujours tout l'honneur. Il devint de bonne heure le favori, & ensuite un des Généraux d'Amurat ; mais le souvenir de l'Albanie que ce jeune Prince regardoit comme son héritage, & la douleur secrete de se voir engagé dans une Religion différente de celle de ses peres, le toucherent plus que toute la faveur du Sultan : il résolut, à quelque prix que ce fût, de rentrer dans ses états, & dans le sein de l'Eglise.

Jean de Lastic.

Scander-Berg s'étant affermi dans ce dessein, prit le temps que le Secrétaire d'Amurat étoit en campagne. Il le fut joindre, le tira à l'écart ; & après lui avoir fait expédier par force des lettres patentes adressées au Gouverneur de Croye, capitale de l'Albanie, par lesquelles il lui étoit ordonné de remettre à Scander-Berg le gouvernement de cette place, il poignarda ce Ministre, & fit tuer tous les gens de sa suite, sans en épargner un seul : & avec toute la diligence qu'il put, il se rendit aux portes de Croye. Il fut reçu dans cette capitale de l'Albanie avec le respect qui étoit dû aux ordres dont il étoit por-

Jean de Lastic.

teur ; mais à la faveur de la nuit y ayant introduit trois cens hommes qu'il avoit fait avancer, & qu'il tenoit cachés proche des portes de cette ville, il en fit passer le Gouverneur Turc & toute la garnison par le fil de l'épée : il parcourut ensuite le reste de l'Albanie, qu'il remit sous sa domination. La plupart des Princes Chrétiens ses voisins l'envoyerent féliciter d'un si heureux succès ; & les Venitiens qui regardoient ses états comme un boulevard qui couvriroit ceux de la République, lui firent tenir des sommes considérables pour lever des troupes.

Il ne manqua pas de soldats ; les Albanois, nation guerriere, se présenterent en foule pour prendre les armes ; mais parmi ce grand nombre, dont il auroit pu composer une armée considérable, il choisit seulement huit mille hommes d'infanterie, & sept mille de cavalerie. Avec un si petit corps de troupes, mais à la faveur des montagnes & des défilés dont le pays étoit embarrassé, il battit quatre grandes armées Ottomanes. La premiere commandée par Ali, la seconde par Féris-Beg, & les deux autres par Mustapha, Basha, Bassa ou Bacha, comme parlent différents Ecrivains. Amurat attribuant de si grandes pertes au défaut de cou-

rage ou de capacité de ses Généraux, crut que ses armes seroient plus heureuses entre ses mains. Il résolut de commander lui-même ses troupes ; il alla à la tête d'une armée formidable attaquer Scander-Berg ; il emporta quelques places, mais dont la prise lui coûta plus de soldats que la perte d'une bataille. Il étoit accompagné dans cette expédition du jeune Mahomet son fils, que sa valeur & un courage déterminé, autant que sa naissance, l'avoit engagé à associer à l'empire, dans la vue de faire voir en même-temps à ses troupes la capacité d'un vieux Capitaine, & l'ardeur & le feu d'un jeune Conquérant.

Jean de Lastic.

Dans la seconde campagne, ces deux Sultans se préparoient à faire le siege de Croye, capitale de l'Albanie ; mais avant que de rien entreprendre, & pour n'être pas troublés dans l'exécution de leurs desseins, ils firent un traité de paix avec les Venitiens, dans lequel il fut expressément stipulé que la République n'entretiendroit aucune relation avec le Prince d'Albanie. Ce fut par le même motif, & pour n'avoir rien à craindre des flottes de la Religion, qu'Amurat renouvella avec le Grand-Maître les traités de paix qu'il avoit faits avec son prédécesseur.

T 3

Jean de Lastic.

Le siege de Croye ne fut pas heureux pour les Turcs : Amurat, après avoir vu périr une partie de son armée par des attaques imprévues de Scander-Berg, qui tenoit la campagne, fut à la fin obligé de se retirer. Le Prince d'Albanie le poursuivit dans sa retraite, & tailla en pieces la meilleure partie de son arriere-garde. Amurat, chagrin du mauvais succès de la campagne, & accablé des infirmités de la vieillesse, tomba malade. Il fut porté à Andrinople ; & après avoir langui cinq à six mois, il y trouva la fin de sa vie. Ce Sultan fut regretté par ses sujets, & même par les Chrétiens, sur-tout quand on vint à comparer son regne & sa conduite avec celle de son successeur, jeune Prince, à la vérité, un des plus grands Conquérants que l'Europe & l'Asie eussent jamais vu; mais cruel, perfide, sanguinaire, & qui renouvella l'affreux souvenir des plus grands tyrans.

Les liaisons essentielles de son histoire avec celle que j'écris, & les guerres sanglantes qu'il fit à l'Ordre de saint Jean, m'obligent à faire connoître plus particuliérement un de ses plus grands ennemis. C'étoit un jeune Prince à peine âgé de vingt & un ans, que la nature & la fortune jointes à une haute valeur, rendirent la terreur du monde entier.

Son ambition étoit encore plus grande que sa naissance & son empire. Il possédoit tous les talents supérieurs ; des vues immenses, le génie admirable pour distribuer dans les temps l'exécution de ses projets ; toujours attentif, toujours présent aux événements, & ne perdant jamais de vue les dispositions & les forces de ses ennemis ; insatiable de gloire & de plaisirs, & noirci même de ces sales voluptés que la nature ne souffre qu'avec horreur ; sans foi, sans humanité, sans religion, il ne faisoit pas plus de cas de l'Alcoran que de l'Evangile ; & selon ses principes, il n'y avoit que deux Divinités qui méritassent le culte des hommes, la fortune & la valeur.

Jean de Lastic.

Tel étoit Mahomet II, qui affecta de bonne heure le nom d'*Al-Biuch*, ou de *Mahomet le Grand*, titre que la postérité lui a conservé. Il en étoit digne, si on en juge seulement par ses conquêtes ; mais dans les Souverains il y a des vertus qui doivent marcher avant la valeur ; & un Prince n'est véritablement grand que par sa piété & par sa justice ; vertus inconnues à Mahomet, ou dont il ne crut la pratique convenable qu'à de simples particuliers.

Cependant on n'eut pas plutôt publié la mort d'Amurat, & l'élévation de Mahomet II. sur le trône des Ottomans, qu'on vit accourir à la Porte des

Jean de Lastic.

Ambassadeurs des Empereurs de Constantinople & de Trébisonde, & de la plupart des Princes de là Grece & de l'Orient. Le Grand-Maître y envoya aussi au nom de l'Ordre Frere Pierre Zinot. Tous ces Ministres, après les compliments ordinaires dans ces occasions, demanderent avec empressement la confirmation des anciennes alliances arrêtées entre les Princes leurs Maîtres & la maison Ottomane. Mahomet, soit que les charmes de la toute-puissance l'éblouissent, ou pour endormir ces Ambassadeurs, les reçut tous avec une joie étudiée, & renouvella sans difficulté les traités dont on lui demandoit la confirmation. Mais comme la conquête de Constantinople étoit le premier objet de son ambition, il employa toute l'année suivante à faire secrétement les préparatifs nécessaires pour une si grande entreprise, & à s'assurer de toutes les avenues qui conduisoient à cette capitale de l'Orient, & pour empêcher les secours que l'Empereur Grec pourroit tirer tant du côté de terre, que par la mer Noire ou le Pont-Euxin.

Dans cette vue il fit construire un fort sur le rivage du Bosphore, qui tenoit à l'Europe. L'Empereur Constantin alarmé de cette entreprise, lui dépêcha des Ambassadeurs pour s'en plaindre,

comme d'une infraction des traités de paix qu'il venoit de renouveller. Mahomet leur répondit d'abord, avec une modération apparente, qu'il n'avoit fait élever ce fort que pour s'oppofer aux courfes des Chevaliers de Rhodes, auffi ennemis des Grecs que des Turcs, & pour mettre, dit-il, les fujets des deux empires à l'abri des incurfions des Latins. Mais les Ambaffadeurs ayant voulu infifter fur la fidélité avec laquelle l'Ordre obfervoit fes traités, Mahomet, emporté par fon humeur violente, leur impofa filence, & jura *qu'il feroit écorcher tout vif le premier qui oferoit lui en parler davantage.* Jean de Laftic.

Après cette déclaration, & fans garder aucune mefure, il fit avancer fes troupes, & inveftit la capitale de l'empire grec, & on commença à former un des fieges le plus mémorable dont il foit fait mention dans toute l'hiftoire du bas empire.

Le Sultan arriva dans le camp le fecond d'avril; on prétend qu'il y avoit au moins trois cens mille hommes dans fon armée, fans compter une flotte nombreufe, compofée de deux cens cinquante bâtiments de différentes grandeurs, chargés de vingt-quatre mille hommes. Pour réfifter à des forces fi redoutables, à peine comptoit-on dans Conftantinople fix mille Grecs en ar-

Jean de Lastic.

mes, & environ trois mille hommes de troupes étrangeres & de volontaires : ce qui doit paroître surprenant, par rapport à la grandeur de cette ville, & au nombre prodigieux de ses habitants. Mais ce n'étoient plus ces Grecs si vantés dans l'antiquité par leur valeur & par leur amour pour sa patrie ; les esprits s'étoient alors tournés du côté du commerce : Constantinople n'étoit rempli que de Marchands, sans compter un grand nombre de Calogers & de Religieux, la plupart avares, & qui, plutôt que de secourir leur Souverain, ensevelirent leur argent dans les endroits les plus cachés. Ainsi il ne faut pas s'étonner si Constantin, destitué de forces & sans secours, ne put pas soutenir longtemps les efforts des Infideles. Malgré toute la résistance des Chrétiens, la ville fut emportée d'assaut le quarante-deuxieme jour.

L'Empereur aima mieux se faire tuer en défendant sa religion & sa couronne, que de tomber vif entre les mains des Infideles. Peut-être que jamais il ne s'étoit vu de spectacle plus funeste & plus touchant que ce qui se passa dans la prise de cette ville. Plus de quarante mille hommes passerent par le fil de l'épée ; soixante mille furent vendus comme esclaves : rien n'échappa à la fureur ou à l'avarice du soldat.

Les femmes déteſtoient la fécondité qui les avoit rendues meres, & plaignoient avec des larmes de ſang le ſort des jeunes enfants qu'elles portoient dans leurs bras. On voyoit une infinité de jeunes filles, timides & incertaines dans leurs démarches, & ſans ſavoir de quel côté tourner leurs pas, qui erroient comme de malheureuſes étrangeres dans le ſein même de leur patrie; & en cherchant leurs parents, elles tomboient dans l'abyme des malheurs, & entre les mains de ces barbares, dont elles éprouvoient un ſort plus affreux pour elles que les plus cruels ſupplices. Les larmes, les cris pouſſés au ciel, rien ne touchoit l'inſolent vainqueur, & le plus miſérable des Turcs faiſoit ſa proie d'une beauté achevée, mais qui lui étoit ſouvent enlevée par un autre Turc, ou plus fort que lui, ou plus autoriſé dans l'armée. La plupart de ces barbares trafiquoient de leurs priſonniers; mais par ordre du Sultan, les gens de naiſſance, les Princes & les Officiers qui avoient été pris les armes à la main, furent livrés aux bourreaux: il n'échappa à ſa cruauté que les jeunes gens des deux ſexes les mieux faits, qu'il réſerva pour les abominations de ſon ſerrail.

Jean de Laſtic.

C'eſt ainſi qu'une Grecque d'une naiſſance illuſtre, appellée Irene, à peine âgée de dix-ſept ans, tomba entre ſes

Jean de Lastic.

mains. Un Bacha venoit de la faire esclave ; mais surpris de sa rare beauté, il la crut digne d'être présentée au Sultan. L'Orient n'avoit rien vu naître de si parfait : ses charmes se firent sentir impérieusement au cœur farouche de Mahomet ; il fallut se rendre : il s'abandonna même entiérement à cette nouvelle passion ; & pour être moins détourné de ses assiduités amoureuses, il passa plusieurs jours sans se laisser voir à ses Ministres & aux principaux Officiers de son armée. Irene le suivit depuis à Andrinople : il y fixa le séjour de la jeune Grecque. Pour lui, de quelque côté que les armes tournassent ses pas, souvent même au milieu des plus importantes expéditions, il en laissoit la conduite à ses Généraux, & revenoit avec empressement auprès d'Irene. On ne fut pas long-temps sans découvrir que la guerre n'étoit plus sa premiere passion : les soldats, accoutumés au butin qu'ils faisoient à sa suite, murmurerent de ce changement. Ces murmures devinrent contagieux : l'Officier comme le soldat se plaignoient de cette vie efféminée : cependant sa colere étoit si formidable que personne n'osoit se charger de lui en parler. Enfin, comme le mécontentement de la milice étoit à la veille d'éclater, le Bacha Mustapha, ne consultant que la fidélité qu'il devoit à

son Maître, l'avertit le premier des discours que les Janissaires tenoient publiquement au préjudice de sa gloire. Jean de Lastic.

Le Sultan, après être demeuré quelque temps dans un sombre silence, & comme s'il eût examiné en lui-même quel parti il devoit prendre, pour toute réponse, & sous prétexte d'une revue, ordonna à Mustapha de faire assembler le lendemain les Bachas, & ce qu'il y avoit de troupes pour sa garde & aux environs de la ville. Il passa ensuite dans l'appartement d'Irene, avec laquelle il resta jusqu'au lendemain.

Jamais cette jeune Princesse ne lui avoit paru si charmante : jamais aussi le Prince ne lui avoit fait de si tendres caresses. Pour donner un nouvel éclat à sa beauté, si cela étoit possible, il exhorta ses femmes à employer toute leur adresse & tous leurs soins à sa parure. Après qu'elle fut en état de paroître en public, il la prit par la main, la conduisit au milieu de l'assemblée, & arrachant le voile qui lui couvroit le visage, il demanda fiérement aux Bachas qui l'entouroient, s'ils avoient jamais vu une beauté plus accomplie. Tous ces Officiers, en bons courtisans, se répandirent en des louanges excessives, & le féliciterent sur son bonheur. Pour-lors Mahomet, prenant d'une main les cheveux de la jeune

Jean de Lastic.

Grecque, & de l'autre tirant son cimeterre, d'un seul coup en fit tomber la tête à ses pieds, & se tournant vers les Grands de la Porte, avec des yeux égarés & pleins de fureur : *ce fer*, leur dit-il, *quand je veux, sait couper les liens de l'amour.*

Un frémissement d'horreur se répandit dans toute l'assemblée ; la crainte d'un pareil sort fit trembler les plus mutins ; chacun croyoit voir ce funeste couteau élevé sur sa tête ; mais s'ils échapperent d'abord à son humeur sanguinaire, ce ne fut que pour mieux assurer sa vengeance. Mustapha, pour prix de ses fideles avis, fut immolé le premier ; sous un léger prétexte, il le fit étrangler dans le serrail : & dans ces longues guerres qu'il entreprit depuis, & qui durerent autant que son regne, il eut le cruel plaisir de faire périr, les uns après les autres, la plupart des Janissaires qui, par leurs cris séditieux, avoient troublé ses plaisirs & réveillé sa fureur.

Il n'y avoit pas plus de six mois que ce Prince étoit maître de Constantinople, que croyant que tous les Princes de l'Asie devoient fléchir sous sa puissances, il commença par les Chevaliers de Rhodes à faire éclater de si hautes prétentions. Il envoya au Grand-Maître un Ambassadeur, ou plutôt un Héraut,

qui le somma de sa part de le reconnoître pour son Souverain, & de faire porter tous les ans à son trésor deux mille ducats de tribut. A son refus, cet Ambassadeur étoit chargé de lui déclarer la guerre, & que le Sultan son Maître étoit résolu de porter lui-même ses invincibles armes dans toutes les isles de la Religion. Jean de Lastic.

Le Grand-Maître, après avoit pris l'avis du Conseil, lui répondit que son Ordre étoit composé d'un corps de Religieux militaires, qui, en cette qualité, dépendoient par leur profession du souverain Pontife des Chrétiens : que leurs ancêtres, par leur valeur & au prix de leur sang, avoient depuis conquis l'isle de Rhodes & les isles voisines, dont aucun Prince ne leur avoit disputé la souveraineté ; que par son élection à la grande-maîtrise, elle avoit été mise en dépôt entre ses mains ; qu'il en étoit comptable à ses Freres & à leurs successeurs, & qu'il sacrifieroit avec joie sa vie, plutôt que de donner atteinte à l'indépendance & à la liberté de la Religion.

Ce sage Grand-Maître & son Conseil, ne doutant pas qu'une réponse si ferme n'attirât les armes du Sultan dans leurs états, eurent recours aux Princes Chrétiens, & ils firent cette démarche plutôt pour n'avoir rien à se reprocher,

Jean de Lastic.

que dans l'espérance d'un prompt secours bien effectif. Le Commandeur d'Aubusson, de la langue d'Auvergne, d'une des plus anciennes & des plus illustres maisons de la Marche, fut nommé pour Ambassadeur auprès de Charles VII, qui régnoit alors en France. Le Grand-Maître, qui connoissoit son zele pour la Relion, fit ce choix, & ce fut la derniere action de son magistere. Il mourut accablé d'années, après avoir tenu le gouvernail dans des temps difficiles & orageux, avec autant de prudence que de fermeté.

Fin du sixieme Livre.



TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce second Tome.

A

F

G

demande

S

T

Fin de la Table des Matieres du Tome second.

